TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 635 | 42 PAGES | — MARDI 10 AVRIL 1979

Dans une lettre aux évêques et aux prêtres

Jean-Paul II réaffirme la loi du célibat sacerdotal

LIRE PAGE 14

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 rls. ; Italie, 400 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Nouvelles exécutions en Iran

Le ministre de la justice aurait présenté sa démission

La mise à mort de M. Hoveyda

Au terme d'une semaine où gibets et pelotons n'ont pas chômé, du Pakistan à l'Afrique du Sud, l'ancien premier ministre du chah a été fusillé à Téhéran. Bien que déguisé des oripeaux juridiques d'une « légalité islamique » improvisée, le procès d'Amir Hoveyda ne lui a ménagé aucun des droits élémentaires qui, depuis Beccaria et les grands jurisconsultes du dix-huitième siècle, distinguent l'application des lois du simple règlement de comptes. S'ils récusent ces références « occidentales », ses bourreaux ne se sont pas souciés davantage de l'équité et de la clémence prônée par le Coran.

L'attitude des « juges » iraniens tient plutôt à une logique sanglante qui s'énonce en deux propositions. Chef du gouvernement d'une dictature, homme lige du chah treize années durant, M. Hoveyda « ne pouvait *pas ignorer* » les crimes commis par le régime. N'ayant pas démissionné, il en était « complice » et se rangeait parmi ces « criminels » dont l'ayatollah Khomeiny a rappelé récemment encore qu'il convenait de les tuer sans *jugement*. *Ceux qui*, à l'étranger, dénoncent cette exécution sont, par ailleurs, sommés de prouver qu'ils ont également protesté contre les crimes commis *par le chah*. S'ils y ont manqué, leur silence passé les disqualifie et, du même coup, condamne leurs prises de position.

Cette argumentation est, en Iran comme ailleurs, parfaitement insoutenable. Quand *M. Hoveyda eût été le* dernier des criminels, cela n'entamait en rien son droit à un procès public et régulier. Quand les critiques étrangères seraient de la plus révoltante mauvaise foi, encore faudrait-il examiner si elles sont *ou non fondées* et ne se soucier qu'ensuite des arrière-pensées.

Qu'on ait à rappeler de telles évidences en dit long sur la situation des droits de l'homme dans le monde. Dans le cas iranien, la consternation est d'autant *plus grande que* l'islam chiite, ayant triomphé, au nom d'une exigence de justice, d'un pouvoir autocratique et cruel, avait fait naître d'autres espérances.

A la différence de M. Bhutto, que les nouveaux maîtres *du pays*, n'osant pas engager un procès politique, avaient tenté de travestir en meurtrier de droit commun, M. Hoveyda a été « jugé » *sur sa gestion passée. Du même* coup, le vaste problème de la responsabilité pénale et politique de l'homme d'Etat était posé ; il a été aussitôt éludé. Une nouvelle fois, comme ce fut le cas lors de l'exécution du chef de la SAVAK, les dirigeants iraniens ont fait taire un témoin précieux des années de la dictature en lui refusant le droit de se défendre et de révéler ce qu'il en savait.

N'étant, de l'avis général, pas personnellement corrompu et n'ayant jamais directement donné d'ordres criminels, l'ancien premier ministre avait néanmoins, sans doute, une responsa*bilité* dans le bilan accablant du régime déchu.

Véritable camouflet à M. Bazargan, qui s'était porté garant d'un procès régulier, le comportement du « tribunal islamique » *justifie toutes les inquiétudes sur* la répression en Iran. Il aurait *déjà* suscité la démission du ministre de la justice appelé à couvrir de son autorité une procédure expéditive et d'une évidente partialité. Tous ceux qui, pour des raisons diverses, et parfois peu avouables, exècrent le nouveau régime, auraient pu difficilement rêver meilleure illustration de ses méthodes que la rafale qui vient de claquer à Téhéran.

S'ils se refusent à entendre la voix de leurs adversaires, peut-on encore espérer que les dirigeants iraniens comprendront, du moins, l'indignation de leurs amis et, plus simplement, les exigences du sens commun ?

Ignorant la réprobation internationale suscitée par l'exécution sommaire de l'ancien premier ministre du chah, Amir Abbas Hoveyda, les tribunaux révolutionnaires islamiques ont fait fusiller, ce lundi 9 avril à l'aube, quatre autres condamnés : les généraux Rabii, commandant en chef de l'armée de l'air il y a encore deux mois, et Ali Mohamed Khajeh Nouri, ancien commandant de la IIIe armée, M. Manoutcher Azmoun, ancien ministre d'Etat au sein du gouvernement de M. Djaafar Charif Emami, et un caporal.

A Téhéran, M. Mobacheri, ministre de la justice, aurait présenté sa démission dimanche à M. Mehdi Bazargan, qui l'aurait refusée.

A Paris, le gouvernement français a exprimé dimanche « son émotion et sa grave préoccupation devant les conditions dans lesquelles a été décidée et exécutée la sentence à l'encontre de M. Hoveyda ».

Les quatre suppliciés auraient été jugés dans la nuit de dimanche à lundi. Radio Téhéran les a accusés d'être *« corrompus jusqu'à la moelle »*, les qualifiant de *« personnes socialement indésirables »* et de *« traîtres au peuple iranien »*. Dimanche, six autres exécutions avaient eu lieu à Téhéran et en province : trois sous-officiers, un policier et deux *« complices »* de la monarchie. Dans le même temps, trente-cinq personnalités de l'ancien régime, dont deux journalistes, étaient arrêtées et *conduites à la prison de Qasr*, où mille quatre cents détenus politiques attendent leur jugement. Le gouvernement a annoncé d'autre part qu'une épuration va être lancée dans la presse, qui sera *« expurgée »* des journalistes *« proches »* du régime *du chah*.

La répression bat également *son plein en province*, à *Kermanchah* notamment où quarante-sept personnes accusées de corruption, de massacres et de collaboration avec le régime du chah doivent être jugées incessamment. Selon le journal *Kayhan*, tous risquent la peine de mort.

Un procès « expéditif »

Commentant le verdict condamnant à mort l'ancien premier ministre iranien, le porte-parole du gouvernement M. Amir Entezam, *a déclaré dimanche que celui-ci* avait été rendu selon les règles, et était *« juste »*. M. Hoveyda, a-t-il dit, *« était un traître, un homme corrompu, et il a été châtié en conséquence »*.

(Lire la suite page 2.)

Un échec de la gauche au Japon

Les conservateurs enlèvent les municipalités de Tokyo et des autres grandes villes

Les élections locales du dimanche 8 avril au Japon se sont soldées par la défaite de la gauche, qui perd le contrôle des grandes villes du pays, à commencer par la capitale, Tokyo, qu'elle gérait depuis 1967. Il est vrai que le gouverneur sortant, M. Minobe, dont la popularité reste grande, ne se représentait pas.

Le parti libéral-démocrate (conservateur), qui dirige déjà le gouvernement du pays, a bénéficié dans la plupart des cas du soutien des partis du centre, qui avaient auparavant fait souvent cause commune avec la gauche.

Ces élections ne peuvent que renforcer la position du premier ministre, M. Ohira, à un moment où il doit faire face à des scandales financiers qui éclaboussent le monde politique et en particulier certains de ses prédécesseurs.

De notre correspondant

Tokyo. — Administrée depuis douze ans par un maire élu grâce à une coalition de forces d'opposition — notamment socialistes et communistes — Tokyo est revenu dans le camp conservateur lors élections locales du dimanche 8 avril. De plus, dans les quinze préfectures, y compris Osaka, où a eu lieu la consultation électorale, tous les candidats conservateurs *ou appuyés par une coalition* du parti libéral-démocrate (P.L.D.) et du parti centriste ont emporté la victoire. Désormais, aucune ville d'importance n'est aux mains de la gauche qui, l'année dernière, avait déjà perdu Kyoto, Yokohama et la préfecture d'Okinawa.

A Tokyo, M. Suzuki, ancien maire-adjoint depuis 1959, soutenu par les conservateurs, le parti social-démocrate (P.S.D.) et le Komeito (parti d'inspiration bouddhiste) l'a emporté avec environ 300 000 voix d'avance sur M. Ota, syndicaliste, de formation marxiste, artisan des fameuses luttes syndicales de printemps, appuyé par le P.C. et le P.S. La *victoire* du *camp conservateur* dans ces scrutins s'explique essentiellement par le soutien apporté par les partis centristes, et en particulier par le Komeito.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 6.)

Incertitude après le congrès du P.S.

Les militants socialistes attendent que M. Mitterrand arrête sa décision sur une nouvelle candidature présidentielle

Le congrès du parti socialiste s'est achevé dimanche 8 avril à Metz sans que M. François Mitterrand réunisse sur son texte une majorité absolue. Avec 46,97 % des mandats des délégués, il devance néanmoins nettement M. Rocard (21,25 %) et M. Mauroy (16,80 %), qui se trouvent rejetés dans l'opposition au premier secrétaire. M. Mitterrand va engager des négociations avec le CERES (14,98 %) afin d'élargir sa majorité. Les discussions ne devraient aboutir qu'après les élections européennes du 10 juin. Le comité directeur se réunira mercredi 11 avril pour élire le bureau exécutif.

L'élection présidentielle de 1981 a été sous-jacente tout au long des débats, même si elle fut rarement évoquée à la tribune. M. Mitterrand, qui s'est assuré, comme il le souhaitait, le contrôle de l'appareil du P.S., doit à présent prendre sa décision : tentera-t-il une troisième fois sa chance dans la course à l'Elysée ? Le premier secrétaire du P.S., qui juge cette question inactuelle, entend attendre l'automne 1980 pour faire son choix.

De notre envoyé spécial

Metz. — En déclarant maladroitement, lors de l'émission « *Cartes sur table* » du 15 janvier, que M. Pierre Mauroy était candidat au poste de premier secrétaire du P.S., M. *Michel Rocard* avait contribué à dramatiser la préparation du congrès socialiste de Metz. Celui-ci paraissait en effet pouvoir se terminer sur l'éviction *de l'homme qui*, depuis 1971, a consacré ses forces à la reconstruction d'une grande formation socialiste. Un réflexe de fidélité et de reconnaissance, accentué par la dénonciation du « complot » qui, selon les proches collaborateurs du premier secrétaire, *menaçait* M. Mitterrand, a porté la motion signée par le député de la Nièvre à un niveau inespéré lors des votes indicatifs (40,1 %). Les enjeux étant internes au P.S., c'est d'abord en fonction de l'action passée que se sont prononcés les militants.

Pour l'avenir, c'est-à-dire pour l'élection présidentielle de 1981, d'autres réflexes joueront. Les militants socialistes ont besoin de retrouver l'espoir d'une victoire, ils sont à la recherche de la part de rêve dont les prive le spectacle de désunion de la gauche et de division de leur part.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 10.)

L'Europe et la voix de la France

par ALFRED GROSSER

Cela va être gai ! A peine sortis de la campagne des cantonales, nous voici plongés dans les préparatifs de l'élection européenne avec la *certitude* enivrante de voir les quatre principaux concurrents solliciter nos suffrages sur un programme commun : « *Votez pour moi : je vous garantis mieux que mes rivaux que cette Assemblée ne servira à rien !* »

Oh, certes, chacun vantera l'Europe abstraite, celle qui existerait si les choses n'étaient pas ce qu'elles sont et si surtout nos partenaires étaient autres qu'ils ne sont ! L'Europe abstraite pratiquerait des politiques solidaires sous l'impulsion de la France. En attendant, on laissera se cristalliser la colère de la Lorraine sur le plan Davignon, *du côté communiste* et du côté chiraquien parce qu'on tire avantage à attribuer les malheurs de la France aux méchants étrangers, du côté gouvernemental parce que la proclamation de la vérité constituerait une terrible auto-accusation (qui s'appliquerait d'ailleurs en premier lieu au gouvernement Chirac). Bruxelles n'est pour rien, en effet, dans les décisions néfastes sur les prix et les investissements prises par l'Etat français et par les patrons de la sidérurgie. Tout au contraire, le fameux plan Davignon a permis en 1978 de limiter les importations d'acier dans la Communauté et d'accroître de 20 % les exportations sidérurgiques européennes vers les Etats-Unis. Et si la *reconversion des usines à équipement* dépassé est si difficile, c'est en particulier parce que l'organisation d'aides communautaires a été rejetée par la France.

Sous l'impulsion de la France : lequel de nos partis est véritablement pour l'Europe égalitaire ? Avouons-le : l'idée que la Hollande pourrait être l'égale de la France en Europe nous choque autant que l'idée que la France pourrait ne pas apparaître comme de même rang que les Etats-Unis dans le monde occidental. Et elle correspondait bien à la demande commune de tous nos partis, la caricature qui a paru naguère dans un journal allemand : un magnifique coq lance son cri « moi, moi, moi, moi » (en français dans le texte), tandis que la légende dit : « *L'Europe doit parler d'une seule voix.* » Il ferait beau voir que l'Europe ne suive pas la raison française et ne soit pas animée par la passion française !

L'exemple de la raison

Eh bien !, si telle est l'aspiration commune en France, tirons-en les conséquences. Autrement dit, faisons que la France cesse d'apparaître comme sourcilleuse, soupçonneuse, complexée. Qu'elle donne l'exemple de la raison en ne jouant pas à cache-cache avec les réalités difficiles et en proposant des moyens d'organiser l'avenir commun des Européens. Qu'elle donne l'exemple de la passion en montrant un sens particulièrement développé des solidarités et des responsabilités à l'intérieur de la Communauté européenne et vers le dehors !

Les exemples du langage à tenir ne manquent pas. La crise de l'énergie ne contraint pas seulement à dire à court terme : si la facture pétrolière augmente, il faudra exporter davantage. Face à l'irresponsabilité générale, Etats-Unis en tête, la France pourrait être la première à parler ouvertement de la catastrophe économique qui risque de se produire si les économies occidentales continuent à placer l'industrie automobile au cœur de leur prospérité ; la première à demander une concertation au moins européenne pour que se trouve canalisée, organisée, l'évolution prévisible et, de toute façon, pour l'usage raisonnable de l'énergie à ne pas gaspiller, l'évolution souhaitable.

Le cheptel laitier des Neuf est toujours trop important. En même temps, la situation alimentaire des pays arabes se dégrade rapidement, *sous l'effet combiné de l'accroissement* de la population, de l'exode rural et des retards du développement technique agraire. Excédent croissant d'un côté de la Méditerranée, déficit croissant, au moins céréalier, de l'autre : que *la France prouve donc qu'elle* a raison de se vouloir puissance méditerranéenne en inventant, en proposant, en cherchant à imposer ses propositions.

(Lire la suite page 11.)

AU JOUR LE JOUR

UN PEU BEAUCOUP

M. Mitterrand a déclaré qu'il y avait beaucoup de chances pour qu'il ne soit pas candidat à l'élection présidentielle de 1981, mais il a été tout aussi péremptoire en ajoutant qu'il y avait cependant quelques chances pour qu'il le fût.

Comme, d'autre part, il y a quelques chances pour que M. Chirac ne nous annonce pas qu'il n'est pas candidat, quelques chances pour que M. Marchais nous laisse entendre qu'il pourrait l'être un jour s'il ne l'est pas encore, et beaucoup de chances pour que M. Giscard d'Estaing le soit tout à fait, on peut désormais parier que, dans le petit monde des candidats à l'élection présidentielle qui ne le sont pas tout en l'étant, il y a beaucoup de chances pour qu'on en parle un peu, et quelques chances pour qu'on y pense beaucoup.

BERNARD CHAPUIS.

LE RAPPORT MAYOUX PROPOSE UNE PROFONDE RÉFORME DU SYSTÈME BANCAIRE

Lire page 19 l'article de FRANÇOIS RENARD.

LA MORT DE MARCEL JOUHANDEAU

L'impudeur faite style

Marcel Jouhandeau est mort, dans la soirée du samedi 7 avril, à son domicile de Rueil-Malmaison. Il était âgé de quatre-vingt-onze ans.

Ses obsèques auront lieu mardi 10 avril, à 15 h. 45, en l'église de Rueil. L'écrivain sera inhumé au cimetière Montmartre à côté de sa femme, Elise.

La prose française perd un de ses maîtres, et l'intimisme son champion. La clarté et le moralisme classique au service d'une autobiographie sans fin ni frein, l'impudeur faite style : telle aura été la gageure de Jouhandeau, tenue au long de cent vingt livres.

Un second Gide ? On y pensait forcément, à cause du haut visage monacal, du goût de soi, de la littérature, des garçons. Mais ce Gide catholique et impénitent a poussé la confession jusqu'au risque évité par son aîné et ses *contemporains, celui du scandale*.

Les écrivains de son temps se voulaient sortis du château ou de la plèbe : lui s'avoue, sans rougir, fils de boucher. Les provinciaux épargnaient leurs proches : lui étale son Guéret natal (le cycle de *Chaminadour*). *Nombre de ses* confrères masquaient leur homo*sexualité* : lui la proclame, convaincu, avec un demi-siècle d'avance, que Dieu reconnaîtra les siens. Beaucoup de Français d'avant-guerre furent antisémites : lui, sans prudence, l'a dit.

Sur ses quarante ans d'enfer conjugal, on a pu trouver, comme Mauriac, qu'il forçait la note (« les Chroniques maritales »). Mais il n'a jamais nié que sa femme et lui cultivaient leurs grabuges en artistes. « *La Mort d'Elise* » a montré que ces ronces leur étaient un lien, presque aussi fort que leur petit-fils adoptif, Marc. Un même sommeil les réunit désormais côte à côte et, qui sait ?, dans la paix éternelle.

Jouhandeau n'a jamais douté de ce rendez-vous. Il avait gardé la foi des enfants de sixième, auxquels il a longtemps enseigné la gourmandise des mots. Peu de croyants attendent la mort avec la sérénité impatiente qu'exprimait son *dernier Journalier* : « *Nunc et Dimittis* ». L'existence lui était une fête, un perpétuel « *Magnificat* » qu'on le voit encore entonner du haut de son harmonium, en polo rouge, l'opale au doigt.

Tel fut le secret de ce mystique de la chair et du verbe : un bonheur de plume inséparable du talent à vivre. Diable d'homme ! Sacré écrivain !

BERTRAND POIROT-DELPECH.

(Lire page 23 l'article de Pierre de Boisdeffre.)

Le Monde

idées

ACTION SOCIALE

Du bacille de Koch à la carte vermeil

par AMÉDÉE THÉVENET (*)

EN matière d'action sanitaire et sociale, il y a des courants ou des modes. Il faut le savoir pour relativiser les problèmes d'aujourd'hui, pour éviter de les prendre au tragique et pour éviter aussi de se prendre soi-même trop au sérieux. C'est pourquoi il est toujours bon de regarder par-dessus son épaule et de contempler le chemin parcouru pendant les deux ou trois dernières décennies.

Nous y trouvons d'emblée l'époque de la tuberculose, et l'on peut dire que, si le bacille de Koch a fait mourir de maigreur pas mal de gens, il en a fait vivre grassement un certain nombre d'autres. *Cette manière de faire* de l'argent avec la souffrance et la mort de son prochain est une honte de notre époque. La société paraît s'en accommoder, puisqu'elle vénère indistinctement tous les grands prêtres et les marchands du temple de la « religion santé » dont la modestie n'est pas toujours le penchant naturel.

La tuberculose ayant presque disparu, il fallut convertir les sanas. On en fit des établissements dont la nécessité n'était pas évidente : maisons de repos, *centres de réadaptation, etc.* On sait mieux depuis qu'il est toujours préférable de fermer un établissement plutôt que d'en faire n'importe quoi, car c'est le fonctionnement qui coûte cher.

Vint l'ère de l'enfance inadaptée dont on a déjà parlé (*le Monde* du 11 janvier), ce qui a provoqué des réactions indignées. Il semble qu'il soit scandaleux d'écrire que ce sont les établisse*ments (et services) qui existent* pour les enfants et non l'inverse. Qu'ils doivent être ouverts, transformés ou fermés selon leurs seuls besoins. Que, si l'Etat se décharge de ses tâches d'actions sociales sur le secteur privé, il les rémunère largement, mieux que ses propres personnels (1). Et qu'enfin il est peut-être moins grave de fermer un établissement en partie vide qu'une aciérie.

Le lieu le plus riche en pauvreté

L'action sociale en milieu ouvert s'est parallèlement développée. *Pour éviter que tous les* travailleurs sociaux ne se courent après dans les mêmes familles, on a créé les secteurs et circonscriptions de *service* social. C'est la base du travail social, comme le médecin de famille est la base de la médecine. L'action des travailleurs sociaux spécialisés (éducateurs, travailleuses familiales, conseillères en économie sociale familiale) doit se greffer sur ce travail fondamental. A condition que les juges des enfants ne confondent pas l'indépendance avec l'isolement, ni la protection judiciaire de l'enfance avec sa protection sociale. A condition encore que la psychiatrie, elle aussi *sectorisée, intervienne* harmonieusement dans les mêmes familles pour éviter les admissions à l'hôpital psychiatrique et en accélérer la sortie. Avec les AEMO (2) prescrites par les juges des enfants, les services et clubs de prévention mis en place par les D.D.A.S.S., les services de tutelle confiés aux UDAF, les bureaux d'aide sociale des mairies et les animateurs de toutes sortes mis en place par les municipalités (dans les centres sociaux, les M.J.C., etc.)... ça fait beaucoup de réunions de synthèse et parfois beaucoup de parlotes. En définitive, ça fait beaucoup de gens pour s'occuper des gens. On se demande, devant toutes ces interventions sociales et psychosociales, comment nos aïeuls et nos aïeules ont pu s'aimer et faire des enfants sans conseiller conjugal et sexuel, vivre *sans* assistants de toutes sortes, vieillir sans gérontologue et mourir sans thanatologue.

Il faut bien savoir que, si assister les autres est nécessaire, c'est aussi diminuer leur autonomie et leur *combativité* face aux épreuves de la vie. D'une manière plus subtile et plus insidieuse, c'est aussi les dominer. Il faut le savoir surtout quand on est bénévole. La motivation financière a, au moins, le mérite de la clarté.

Il n'en demeure pas moins que la sectorisation sociale apparaît, actuellement, bientôt quinze ans après le début de sa mise en application, comme le seul moyen d'assurer, *sur l'ensemble* d'un département, une politique cohérente, égalitaire, homogène, quel que soit le lieu où se trouvent les personnes en détresse. Et cela malgré la diversité des travailleurs sociaux et la diversité de leurs employeurs, car ils appliquent sur le terrain la politique de l'Etat et du département avec une assez remarquable unité d'esprit et de méthode, et en totale indépendance.

Tout cela risque d'être remis en question par le rapport Guichard sur les collectivités locales. Que dit-il ? Qu'il faut laisser aux communes un grand nombre de services sociaux jusque-là exercés par le département et l'Etat.

A priori, c'est séduisant. Faire de l'action sociale au plus près pos*sible des populations concernées*, c'est théoriquement l'idéal. Mais il faut savoir que, sur le plan social, ce projet est une régression car il va à contre-courant de tout ce qui s'est fait pendant les trente dernières années en matière d'aide sociale et pendant les quinze dernières années en matière de travail social ; car l'aide sociale, partie de la commune, s'est progressivement départementalisée ou étatisée pour assurer une protection qui soit à l'abri des pressions locales, des préjugés, des jugements locaux d'ordre moral ou politique. Dans le projet à l'étude, on verra que les personnes risquent d'être plus ou moins aidées *selon que la commune à laquelle* elles appartiennent sera riche ou pauvre, grande ou petite, de droite ou de gauche. Que ces familles seront plus ou moins aidées selon *qu'elles seront militantes ou adhé*rentes au parti de la municipalité en place. Quant aux travailleurs sociaux recrutés et payés par ces municipalités, ils auront fort à faire pour garder leur indépendance.

Sur le plan politique, l'Etat s'apercevra, mais ce sera peut-être trop tard, qu'il a fait fausse route ; et les communes verront qu'on leur a fait un cadeau empoisonné, car l'action sociale est un art *difficile* et les travailleurs sociaux ne marchent pas au pas cadencé comme des sergents de ville.

∴

Devenue la nouvelle mode, la notion de secteur a été appliquée à la psychiatrie, au service social scolaire, à la P.M.I. (Protection maternelle et infantile), à l'hospitalisation générale.

La carte sanitaire détermine des *secteurs sanitaires où les be*soins qualitatifs et quantitatifs en lits d'hospitalisation sont impérativement limités, pour éviter la surconsommation hospitalière qui va de pair avec la surconsommation médicale et pharmaceutique. Elles ne vont, hélas, pas décroître avec l'arrivée sur le marché, avant dix ans, de trente-cinq mille médecins de trop ; avec une formation bloquée d'où sont exclues les sciences sociales et humaines et dont sont excommuniées les médecines hérétiques d'Extrême-Orient qui soulagent et guérissent depuis des millénaires. Mais ceci, comme disait Kipling, c'est une autre histoire.

Pendant ce temps, parce que nos parents vivent vieux et que nos enfants ne font pas d'enfants, l'ère du troisième âge est commencée.

Les vieux, donc, commencent à bien se vendre. On s'en aperçoit aux élections, dans les agences de voyages, les cinémas. C'est la S.N.C.F. qui a commencé avec sa fameuse « carte vermeil ».

A peine le ministère de la santé avait-il supprimé la « carte sociale d'économiquement faible » pour ne pas créer une catégorie permanente d'assistés économiques, que l'on vit naître la carte vermeil qui n'est rien d'autre que la constitution d'une catégorie permanente d'assistés psychologiques en même temps que d'exploités économiques. On constitue un troisième âge coupé de la vie, avec des prix spéciaux ou des places spéciales pour les cinémas, les trains, les vacances, les universités, les avions (Air Inter).

On assiste psychologiquement ; et on exploite économiquement, car les vieux, *globalement*, ne sont pas pauvres contrairement à l'opinion commune. Ils sont même, toujours globalement, assez aisés, contrairement à l'idée qu'on s'en fait.

Expliquons-nous. Sur sept *millions et demi de vieux, deux* millions sous-vivent avec 35,34 F par jour ; un autre million survit avec des ressources encore *indécentes* ; le reste dispose de ressources moyennes, élevées, puis très élevées. Au cours des cinq dernières années, les pensions du régime des salariés ont plus que doublé et le minimum vieillesse a été multiplié par 2,5. Il n'en demeure pas moins que le troisième âge *récapitule* et amplifie les inégalités sociales. Ceux qui ont fait le voyage de la vie en première classe se retrouvent à l'âge de la retraite en sleeping-car, et ceux qui ont voyagé en wagons de marchandises se retrouvent assis sur les tampons du train. De toute manière, ils n'y restent pas longtemps car ils meurent beaucoup plus vite que les autres (3). Tant pis pour eux, ils n'avaient qu'à se débrouiller pour être *riches*.

(*) Auteur de l'*Aide sociale d'aujourd'hui*. (E.S.F.)

(1) Par le jeu des conventions collectives.

(2) *Développement des sigles* : A.E.M.O. : Action éducative en milieu ouvert ; D.D.A.S.S. : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales ; M.J.C. : Maisons des jeunes et de la culture ; U.D.A.F. : Union départementale des associations familiales.

(3) A l'âge de soixante-dix ans le taux de mortalité des manœuvres est de 62 pour 1 000, celui des professions libérales et cadres supérieurs de 35,5 pour 1 000. — (INSEE.)

LIVRE

Du féminisme au conformisme

JEANNE BASSOT se débat, maintenue par quatre hommes, *dans une automobile qui, le* 25 juillet 1908, traverse la France en direction de Genève. Elle a été enlevée au sortir de la messe par sa mère. Un médecin l'a déclarée « atteinte de débilité mentale constituant de l'imbécillité ». Le psychiatre suisse refusera d'interner cette jeune femme de trente ans, fille d'un général membre de l'Académie des sciences.

De quelle folie est-elle accusée ? De mener « une vie de vice et de mensonge » : militante féministe catholique, elle est un des piliers des « maisons sociales », qui « *s'efforcent de résoudre les questions sociales par l'union intime et féconde de tous les éléments et toutes les classes du peuple français* », créent des ateliers, proposent une formation de base aux travailleuses.

Inadmissible « gauchisme », *comme on ne le disait pas encore*. Jeanne Bassot poursuit sa mère en justice. Grand procès : Labori, défenseur de Zola, de Dreyfus, plaide... pour Mme Massot mère. Celle-ci est condamnée à 1 franc de dommages-intérêts avec sursis... Plus question d'une entreprise pensée et vécue par des femmes et pour des femmes.

Ainsi disparaît, écrasée par la respectabilité bourgeoise, la première tentative de féminisme *catholique* et d'un *service* bénévole qui a pour objet la justice sociale. Moins de deux ans plus tard, le Sillon, de Marc Sangnier, qu'inspire le même souci, sera condamné par Pie X. Le service social sera désormais affaire de charité, « *au service d'une conception masculine des rapports sociaux* », et son histoire sera « *un chapitre de l'aliénation des femmes* ».

Roger-Henri Guerran et Marie-Antoinette Rupp, *qui s'expriment* ainsi dans un ouvrage récemment publié (1), ne cachent pas leurs sympathies ni, sous un ton sarcastique, leur amertume devant l'utilisation — exception faite des initiatives du socialiste Henri Sellier et de Mme Brunsvicg — de tant de dévouements désintéressés au service des grands intérêts et d'une supériorité masculine supposée.

L'Eglise catholique « récupérera » rapidement l'entreprise, obtiendra le silence de Jeanne Bassot *elle*-même et de l'équipe fondatrice des Maisons sociales. On arrivera, au fil des ans, à cette conception de l'« assistante sociale » d'avant guerre, élégante sans excès sous l'uniforme, cons*tamment sur son* « quant à *soi* », dévouée par vocation et obligatoirement célibataire, car elle est une « *mère universelle* », « *la marraine élue de la paix sociale, agent de liaison entre la classe ouvrière et la nôtre* », comme le proclame sans fard l'académicien René Doumic. « Faire du social » apparaît comme le meilleur moyen de protéger la société en place tout en lui donnant bonne conscience.

Les auteurs n'ont que l'embarras des citations. Mais leur livre passionné défriche un domaine mal connu, longtemps camouflé sous un discours qui apparaît aujourd'hui bénisseur et papelard.

Ainsi rappellent-ils le rôle essentiel des Américains dans le développement du service social en France de 1914 aux années 20 : lutte contre la tuberculose, contre la syphilis et la mortalité infantile, fichier central d'assistance et d'aide sociale, service de l'enfance en danger moral, seront lancés et développés par des personnalités et fondations d'outre-Atlantique.

Apparaît aussi la tâche « nataliste » impartie aux « surintendantes d'usine », chargées, à partir de la fin de la guerre de 1914-1918, de protéger les femmes au travail pour qu'elles puissent continuer de procréer. *(« Quel est le grand dessein de la femme ? Enfanter, encore enfanter, toujours enfanter.* » Docteur Dolèris, de l'Académie de médecine, 1918.)

On conçoit que ce paternalisme ait trouvé, dans le régime de Vichy *et son service national*, son épanouissement. Ce qui ne veut pas dire que bien des femmes qui s'étaient consacrées à la lutte contre la misère ne soient pas allées jusqu'au bout de leur vocation : Bertie Albrecht, surintendante d'usine — peu orthodoxe, — sera la première femme exécutée par les Allemands ; Mme Getting, une des plus lucides et des plus réalistes des têtes du mouvement, disparaîtra à Auschwitz.

Avec la Libération vient le temps du professionnalisme. Bien des ambiguïtés *subsistent* cependant dans le rôle des travailleurs sociaux : sont-ils au service des travailleurs ou du patronat, ou même de l'Etat-patron ? L'enseignement qui leur est dispensé ar*rive de moins en moins à cacher* cette faiblesse congénitale, que ne manquent point de souligner les générations nouvelles. L'Université est-elle un recours ? Une licence, un doctorat, et, pourquoi pas, une agrégation en service social ? Les auteurs en restent pantois : confier cet enseignement à « la maigre Sorbonne et à ses pauvres petits » leur paraît dérisoire. Les écoles sociales ont « *privilégié le terrain* ». « *les véritables sociologues de l'avenir, ceux qui apporteront les interprétations du réel social dont nous manquions, auront d'abord été des « visiteurs », avec ce que ce terme aura recouvert d'humanité et de capacité d'écoute* ».

Roger-Henri Guerrand et Marie-Antoinette Rupp, sévères avec la déviation conservatrice et « machiste » du service social, restent attachés à ce militantisme qui, il y a soixante-dix ans, faillit conduire Jeanne Bassot derrière les barreaux d'une clinique suisse.

JEAN PLANCHAIS.

(1) R.H. Guerrand, M.A. Rupp. *Brève histoire du service social en France, 1896-1976*, 184 pages, « Regard », Privat, 38 F.

Rééducation : pactole des travailleurs sociaux

par CLAUDE DONADELLO (*)

UN trou de plus dans le gruyère ne le rendra pas meilleur ; c'est vrai qu'une critique de plus n'améliorera pas l'attitude de plus en plus fréquente de nombre de travailleurs sociaux, professionnels souvent et parfois bénévoles : un certain appétit de la « chose sociale et *éducative* ».

Cet appétit caractérise tant les éducateurs spécialisés — tout au moins un certain type d'entre eux — que certains psychologues proliférants ou que certains innovateurs désireux de rentabiliser telle ou telle *propriété désaffectée* Mais on peut tout aussi bien citer certaines assistantes sociales en mal de promotion ou encore tels travailleurs sociaux à la qualification indéterminée.

Le délinquant, le débile, le caractériel, le cas social, l'inadapté, le « troublé » du comportement et de la *personnalité, tout cela se vend* et s'achète bien ! On fabrique de l'éducateur plus ou moins spécialisé (j'attends toujours que quelqu'un me précise en quoi) dans des officines interlopes ; on diplôme de psychologie qui veut exhiber ses rots et ses humeurs.

Ne pas dénaturer son métier

Dans le petit monde de la rééducation (l'enfance inadaptée, comme l'on dit), on trouve un refuge contre l'enfance envahissante ; et, contradictoirement avec les buts verbalement annoncés, c'est parmi ces tra*vailleurs sociaux et surtout parmi* ceux qui prétendent « assumer » (comme ils disent) leur responsabilité que l'on trouve le plus d'aigris, prompts à faire de leurs décisions des règlements de comptes.

La foire d'empoigne est monnaie courante au sortir des écoles d'éducateurs (d'où l'on sort toujours diplômé) et d'assistantes sociales : on cherche le lieu le plus riche en pauvreté qui vous assurera la *garantie de l'emploi*. On déserte certaines régions pour en envahir d'autres. Au sein des « équipes » constituées, ce n'est pas plus brillant : il s'agit toujours de savoir qui est le plus fort et le meilleur des pédagogues. L'infatuation, la soif de pouvoir, les coups bas, enfin tout ce qui — *théoriquement* — devrait être *exclu* de tels lieux, tout cela est largement partagé en nos institutions de rééducation, où les conflits d'adultes absorbent l'énergie et le *temps (donc l'argent) qui devraient* être consacrés aux enfants.

On ne donne pas long à vivre professionnellement à ceux qui, par extraordinaire, s'évertueraient à croire en leur *métier* ; surtout qu'il est de mode en nos établissements de réduire à des systèmes « fascisants » toutes les tentatives d'organisation d'actions éducatives. Il faut, pour être « in » dans nos professions, dénier toute portée éducative à l'autorité et, pour illustrer le bien-fondé de telles théories, on hésite de moins en moins à utiliser les enfants pour mettre en difficulté tel ou *tel directeur ou tel ou tel* représentant d'un quelconque pouvoir. Que l'on ne s'étonne pas de certains « *produits* » de nos institutions de rééducation : ils sont tout à fait représentatifs des effets logiquement *engendrés par une entreprise de* désorientation de l'enfant. L'institution pathogène n'est plus une rareté.

Mais je pense être un de ceux qui croient que le corps éducatif de France a encore un rôle essentiel à jouer auprès d'enfants et d'adolescents désorientés. Je pense qu'il est encore possible (mais pour peu de temps) d'assainir, de mora*liser les professions touchant* à la rééducation ; il s'agit de mesurer l'urgence et l'autorité légitime qu'impose la situation réelle du « marché » de la *rééducation*. Il y a deux ans, je suggérais succinctement d'en venir à des méthodes éducatives qui soient à la fois une assurance *pour l'enfant et une épreuve sélective* pour ceux qui ne font que se prêter aux *métiers* de l'éducation des enfants perturbés.

Il y a un certain confort dans l'exercice de nos *professions du secteur de l'enfance inadaptée.*

Par exemple, si l'on considère le niveau salarial, un éducateur spécialisé de vingt et un ou vingt-deux ans, après trois ou quatre ans de formation, peut percevoir aujourd'hui un salaire brut de 4 000 F environ ; je dis qu'il est nécessaire pour la collectivité (car la plupart des salaires des travailleurs sociaux, en général, sont supportés par les budgets publics) qu'elle soit attentive à la qualité du travail de cette catégorie professionnelle, pour qui les plaies et les bosses de la société sont une source de revenus.

L'assistance, pas la domination

Mais que l'on ne me fasse pas dire que les travailleurs sociaux sont trop payés ; non, ils sont payés correctement pour une qualification de niveau moyen. Il *s'agit, encore une fois, de s'assurer* qu'ils ne se détournent pas — au détriment des intérêts de la population — des objectifs pour lesquels ils ont été formés, ou auraient dû être formés. Il faut leur *suggérer de ne pas dénaturer leurs* métiers, de ne pas dévoyer et récupérer à leur seul profit les actions (et leurs effets) destinées aux enfants.

Qui, parmi nous, travailleurs sociaux, *serait en peine pour trouver* une illustration de cette tendance à la confiscation d'actions éducatives ou sociales à des fins de prestige personnel, sans considération des répercussions néfastes sur ceux qui devaient précisément en bénéficier ?

Il faut souligner qu'il y a d'authentiques éducateurs, de plus en plus rares il est vrai. *Ils sont d'abord reconnus par les enfants* et les adolescents eux-mêmes, qui leur décernent le diplôme d'authenticité qui fait tant défaut à nombre d'entre nous. Ces éducateurs restent, et pour longtemps, la seule et nécessaire référence pour ces jeunes gens.

Mais rien ne sert de gémir, il faut réagir à point.

C'est aux pouvoirs actifs d'amorcer le changement. Je sais que la complexité de l'administration est un obstacle à de réelles *réformes* dans le domaine de *l'action sociale* et éducative (formation des personnels et contrôle de cette formation, réforme du financement du fonctionnement des établissements et contrôle réel des dépenses, liberté d'initiatives pédagogiques et réalité des innovations *hors normes* par exemple).

En tant que praticien, je suis convaincu qu'il est temps d'agir car, ça et là, mûrissent des abcès contre lesquels aucun rapport — aussi éla*boré soit-il — ne fera rien* : ils crèveront, éclaboussant sans distinction d'individus, et contamineront ce qui, semble-t-il, est encore sain.

(*) Educateur spécialisé.

(1) *Revue internationale de criminologie*, avril 1977.

Le Monde

étranger

L'EXÉCUTION DE M. HOVEYDA EN IRAN

L'homme lige du chah

« Je ne suis après tout que le secrétaire de l'empereur », aimait à répéter *Amir Abbas Hoveyda*, minimisant ainsi le rôle qu'il avait joué pendant plus de treize ans à la tête du gouvernement iranien. Tout récemment encore, improvisant à la hâte sa *défense devant le tribunal islamique* révolutionnaire, réuni à 2 heures du matin dans la cour de la prison du Qasr, l'ancien numéro deux du régime avait *souligné*, devant ses juges, *« les limites de la responsabilité d'un premier ministre en Iran »*, faisant valoir que les *« grandes décisions étaient prises par le chah lui-même »*. Il admettait ainsi avoir été, pendant treize ans, un premier ministre potiche sans prise réelle sur les affaires du pays.

Rares étaient pourtant ceux qui accusaient Hoveyda d'avoir trempé personnellement dans les affaires de corruption, de répression et de torture, qui ont émaillé les treize années de sa charge. On lui reprochait plutôt d'avoir toléré l'arbitraire de la cour, *protégé ceux qui s'y étaient* enrichis aux dépens du peuple et d'avoir fermé les yeux devant les cas les plus flagrants de répression et de tortures, dans le but de servir le chah, dont il se proclamait, à longueur d'année, *« le plus fidèle serviteur »*. Il était ainsi devenu, pour le peuple iranien, le symbole de tout ce que le régime monarchique comportait de plus détestable.

« Ni opposition ni répression »

Une éternelle orchidée à la boutonnière, *jovial et courtois*, animé d'un optimisme sans bornes, exprimant, dans un français parfait, les thèses d'un businessman américain de choc, il était devenu au fil des ans l'avocat le plus enthousiaste et inconditionnel de la politique du chah, n'admettant devant ses interlocuteurs étrangers aucune critique des méthodes économiques adoptées par l'Iran pour sortir de son sous-développement. Au moment même où l'économie de son pays montrait des signes évidents d'essoufflement, il *minimisait les problèmes et affirmait* à qui voulait bien l'entendre que le bilan était largement positif. Niant l'évidence, il assurait qu'il n'existait en Iran *« ni opposition ni répression »*, *mais plutôt un « quarteron de farfelus télécommandés de l'étranger »* et des *« affamés du pouvoir »* qui cherchaient à étendre la subversion dans le pays.

Né le 18 février 1919 de parents appartenant à la petite bourgeoisie — son père était chargé d'affaires en Arabie Saoudite, — Amir Abbas Hoveyda fut l'un des rares dirigeants iraniens non issus de l'aristocratie. Formé à l'école occidentale à Beyrouth, à Bruxelles, où il obtint un diplôme supérieur de sciences politiques et économiques, puis à Paris, où il passa son doctorat d'histoire à la Sorbonne, il embrasse à l'âge de vingt-deux ans la carrière diplomatique. En 1954, il rejoint son premier poste à l'étranger comme attaché de presse à l'ambassade d'Iran à Paris. Deux ans plus tard, il est nommé deuxième secrétaire à Bonn.

Il regagne Téhéran en 1951 et est par la suite chargé de plusieurs *missions diplomatiques à Genève et à* Ankara. De 1958 à 1964, il devient représentant du gouvernement au conseil d'administration de la Société *nationale iranienne du pétrole* (SNIP).

C'est à cette époque que Hoveyda se lance dans la politique en devenant un des dirigeants du Centre progressiste, un groupement de jeunes technocrates ayant fait leurs études en Europe. A ce titre, il participe activement à *la « révolution blanche »* lancée par le chah et dont il deviendra désormais le gestionnaire en compagnie de son beau-frère et ami d'enfance, Hassan Ali Mansour. Nommé, en décembre 1963, secrétaire général du parti officiel baptisé à l'époque *Iran e Novin* (le nouvel Iran), il devient un an plus tard ministre des finances du cabinet dirigé par Ali Mansour. Après la mort de ce dernier, assassiné en janvier 1965 par un commando de *« fedayin de l'Islam »*, des musulmans intégristes opposés aux réformes du souverain, Hoveyda succède à son ami à la tête du gouvernement. Reconduit à son poste en 1971 et en 1975, *il battra tous les records de* longévité politique de l'histoire de l'Iran moderne, devenant le deuxième *personnage* du régime et le principal homme de confiance du chah.

En août 1977, l'ère Hoveyda prend fin par décision du chah, qui libère son homme *lige* de ses fonctions, alors que germent déjà les premiers signes d'une contestation qui devait provoquer la chute du régime un an et demi plus tard. L'empereur nomme cependant Hoveyda ministre de la cour impériale, montrant ainsi clairement qu'il lui gardait toute sa confiance en faisant de lui son conseiller privé. En septembre 1978, Hoveyda démissionne de cette fonc*tion en grande partie honorifique et* se retire dans la résidence de sa mère, dans l'élégant quartier de Darrous, dans le nord-est de Téhéran. Sa démission ressemble plutôt à un limogeage, et *les* nombreux gardes qui campent dans le jardin de sa résidence le surveillent plus qu'ils ne le protègent. Cette *mise en résidence forcée* a apparemment pour but de tenter de désamorcer la vague de mécontentement populaire dirigée contre le régime. Hoveyda, qui est autorisé à recevoir les journalistes étrangers, se montre singulièrement optimiste sur l'avenir de la monarchie et sous-estime grossièrement l'importance du mouvement *religieux* qui devait quelques mois plus tard balayer le régime. Le 7 novembre, il est arrêté sur ordre du général Azhari, administrateur de *la loi martiale*, et est *accusé* de détournements de fonds publics. Commentant cette mesure, le général Azhari assure laconiquement : *« Sa Majesté décide des grands principes, le gouvernement décide qui doit être arrêté »*, laissant ainsi entendre que le chah est étranger à cette mesure prise contre son homme de confiance.

Un « bouc émissaire »

Amir Abbas Hoveyda est alors détenu à la prison de Jamchidieh, *dans des conditions relativement* confortables. Fin janvier, le chah quitte l'Iran pour un exil qui semble *définitif*. Les *événements* se précipitent. Le 4 février, l'ayatollah Kho*meiny rentre à Téhéran*. Le 9 du même mois éclate l'insurrection populaire. A la faveur de la confusion créée par le mouvement révolutionnaire, Hoveyda quitte sa geôle le 12 février, en même temps que de nombreux autres détenus libérés par les milices islamiques. Au lieu de chercher à gagner l'étranger, il se présente de lui-même aux comités Khomeiny et est incarcéré de nouveau à la prison de Qasr. Le nouveau pouvoir révolutionnaire le présente à la presse. *« Je n'ai été inculpé d'aucun crime et j'espère avoir un procès équitable »*, déclare-t-il, tout en refusant de répondre aux questions précises sur son rôle passé en indiquant qu'il le ferait devant ses juges.

A-t-il été, comme il l'a affirmé il y a encore quelques jours à des journalistes de FR 3, un *« bouc émissaire »* jeté par le chah en pâture *à ses adversaires pour calmer le* mécontentement populaire, ou bien porte-t-il une lourde et directe responsabilité dans les exactions commises au cours des treize années de son « règne » ? *Nul ne le saura* avec certitude. Le procès Hoveyda, que certains voulaient transformer en *« procès du siècle »* au cours duquel serait jugée à travers l'ancien premier ministre l'ensemble de la dictature des Pahlavi, n'aura été qu'une parodie de justice. Le doute subsiste, mais, dans l'Iran actuel, il ne profite guère à l'accusé.

JEAN GUEYRAS.

Le gouvernement français « exprime son émotion et sa grave préoccupation »

Les milieux politiques et diplomatiques français ont exprimé leur émotion à la suite de l'exécution de M. Hoveyda.

● M. RAYMOND BARRE a rappelé que l'ancien premier ministre iranien, qu'il connaissait personnellement, était un grand ami de la France, et il a fait part de sa « *profonde émotion* » à l'annonce de l'exécution.

● M. JEAN FRANÇOIS-PONCET, ministre des affaires étrangères, a publié la déclaration suivante : « *Le gouvernement français exprime son émotion et sa grave préoccupation devant les conditions dans lesquelles a été décidée et exécutée la sentence à l'encontre de M. Hoveyda. L'ancien premier ministre d'Iran témoignait à la France, dont il partageait la culture, un grand attachement personnel. C'est au nom de cet attachement que le gouvernement français était intervenu en sa faveur auprès des autorités.* »

● M. JACQUES CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, ancien premier ministre, a déclaré : « *L'assassinat de M. Hoveyda révolte les consciences. L'ancien premier ministre, abandonné et emprisonné par son souverain, a été abattu par leur ennemi commun (...). Ainsi vont les révolutions, la violence appelle la violence, et cela nous concerne tous.* »

● M. FRANÇOIS MITTERRAND, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré dimanche 8 avril au « Club de la presse » d'Europe 1, à propos de l'exécution de M. Hoveyda : « *L'ancien premier ministre est exécuté — le terme doit être employé — en fait sans jugement ou par un jugement si expéditif qu'il ne mérite pas ce nom. Je désapprouve et je proteste autant que je le puis sur le plan de la conscience parce que je crois que le droit, c'est la civilisation. Dès lors qu'on y manque — mais comment n'y pas manquer ? — dès lors que cela se passe ainsi, comme je comprends la résistance qui se révèle impuissante du premier ministre d'Iran voyant soudain s'échapper de ses mains la construction rêvée d'une société civile où l'on eût, dans un grand pays comme l'Iran, proclamé les droits de l'homme avec leurs garanties. Je suis triste de penser que l'Iran, au lieu de suivre cette voie, s'engage dans une répression sanglante qui dénie les principes du droit, qui sont des valeurs universelles au-dehors des frontières et au-delà du temps.* »

● M. MAURICE COUVE DE MURVILLE, ancien premier ministre, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a estimé au micro d'Europe 1 : « *Dans le personnel politique iranien, M. Hoveyda était vraiment celui qui pouvait le plus inspirer de la sympathie à un interlocuteur français.* »

● M. EDGAR FAURE, ancien président de l'Assemblée nationale, qui avait accepté de se rendre à Téhéran pour défendre M. Hoveyda, a déclaré que l'exécution constituait « *un assassinat* » qui l'avait « *profondément ému et indigné* ».

● M. LIONEL JOSPIN, membre du secrétariat sortant du parti socialiste, a estimé « *que l'ancien premier ministre du chah, pendant de longues années, ait eu une lourde part de responsabilité dans les exactions du régime ne fait pas de doute. Des procès publics, préparés sérieusement et avec toutes les garanties pour la défense, outre qu'ils auraient été conformes au droit des gens, auraient permis de dresser publiquement le bilan accablant de la dictature du chah. La hâte mise à faire taire successivement les hauts dignitaires de la police politique, de l'armée et de l'Etat des Pahlavi n'est pas seulement scandaleuse, elle devient suspecte.* »

● M. JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national (extrême droite) : « *L'ayatollah Khomeiny, seigneur de Neauphle-le-Château par la grâce de M. Giscard d'Estaing, a eu la pensée méprisante de lui offrir cette fleur sanglante un jour de fête familiale. L'expérience prouve qu'il vaut mieux être ennemi de cette France-là qu'ami.* »

● M. PIERRE-BLOCH, président de la LICA, a déclaré : « *Trois assassinats juridiques viennent d'être accomplis dans le monde, en Iran, au Pakistan et en Afrique du Sud.* » L'ancien ministre a exprimé « *son indignation et sa tristesse* » et s'est étonné « *que les Nations unies n'aient pas eu le courage de dénoncer avec force ces crimes* ». M. Pierre-Bloch souhaite « *qu'un gouvernement défenseur des droits de l'homme ait le courage de rompre ses relations diplomatiques avec des gouvernements dont la politique et l'attitude relèvent du Moyen Age* ».

● LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'U.D.F. a condamné « *les parodies de procès et les exécutions sommaires d'Ali Bhutto et d'Amir Abbas Hoveyda* ».

Nombreuses protestations dans les capitales occidentales

L'exécution de M. Hoveyda a soulevé une vague de protestations.

● A WASHINGTON, le département d'Etat a condamné l'exécution et la façon dont a été conduit le procès de l'ancien premier ministre iranien. Il a rappelé l'attachement des Etats-Unis « *aux règles reconnues par la communauté internationale pour l'organisation de procès publics et équitables* ». Le département d'Etat s'est toutefois refusé à se prononcer sur la culpabilité de M. Hoveyda.

● A LONDRES, le gouvernement britannique a publié une déclaration dans laquelle il juge « *extrêmement regrettable* » que l'ancien premier ministre n'ait pu bénéficier d'« *un procès équitable* ». M. Owen, secrétaire au Foreing Office, a, d'autre part, affirmé, « *sa totale opposition aux procès sommaires et sa conviction qu'il fallait maintenant assurer le respect des droits de l'homme fondamentaux en Iran* ».

● A BONN, le gouvernement de M. Schmidt a exprimé, dimanche, sa « *consternation* » à propos de l'exécution, et rappelé qu'il avait demandé aux nouveaux dirigeants iraniens de s'assurer que les tribunaux révolutionnaires respectaient les droits de l'homme et les règles de l'équité.

● AUX NATIONS UNIES, M. Kurt Waldheim a déploré, après avoir exprimé « *son profond regret* » à l'annonce de l'exécution de M. Hoveyda, l'« *indifférence* » opposée par le gouvernement iranien aux appels à la clémence et à la justice lancés par la communauté internationale.

DES PRÉCÉDENTS DEPUIS VINGT ANS

Un certain nombre d'anciens chefs d'Etat ou de gouvernement ont été condamnés à mort et exécutés au cours de ces vingt dernières années. Citons notamment :

— M. Imre Nagy, chef du gouvernement hongrois, passé par les armes le 16 juin 1958.

— M. Adnan Menderes, chef du gouvernement turc, pendu le 17 septembre 1961.

— M. Evariste Kimba, chef du gouvernement zaïrois, pendu le 2 juin 1966.

— MM. Hachem El Atta et Moaweya Abdel Hay, membres du Conseil de la révolution soudanaise — la plus haute instance de l'Etat, — ont été passés par les armes le 23 juillet 1971.

— M. Alphonse Massemba-Debat, président du Congo-Brazzaville, exécuté le 26 avril 1977.

— M. Ali Bhutto, chef du gouvernement pakistanais, pendu le 4 avril 1979.

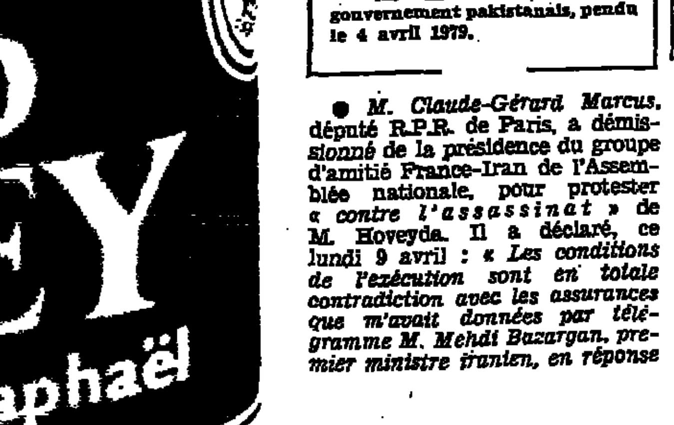
Après l'interview de l'ancien premier ministre sur F.R. 3

LES JOURNALISTES SONT-ILS LES « POURVOYEURS DES BOURREAUX » ?

La courte interview de M. Hoveyda, *diffusée le 6 avril* dans l'émission de FR 3, « Le nouveau vendredi », a provoqué une vive réaction du Cercle français de la presse. Le président du cercle, M. Denis Clair, estime que cette interview, réalisée par Christine Ockrent dans la prison où était détenu l'ancien premier ministre, « *a pu contribuer à la perte de M. Hoveyda* ». L'enregistrement de l'entretien, estime M. Clair, fait apparaître que les questions « *ne comportaient que des pièges... En ces temps où la liberté s'amenuise, puissent les journalistes renoncer à se faire les pourvoyeurs de bourreaux* ».

Cette interview a été également très vigoureusement critiquée par M. Max Clos dans *le Figaro* qui, ce lundi, la juge « *monstrueuse* ».

On peut remarquer toutefois que l'interview de M. Hoveyda s'est déroulée, comme l'admet d'ailleurs le communiqué du cercle, « *en présence et sous le contrôle d'un procureur révolutionnaire et d'un délégué du comité Khomeiny* » dont on entendait le traducteur puisque M. Hoveyda s'exprimait en français. Les propos du prisonnier étaient d'ailleurs d'une prudence extrême : M. Hoveyda s'est contenté de nier avoir eu connaissance des exactions de la police du chah. Le spectacle qu'il offrait était celui d'un vieil homme qui se savait condamné et on ne voit guère comment cette interview, faite avec l'accord des autorités iraniennes, aurait pu aggraver son cas.



● *M. Claude-Gérard Marcus*, député R.P.R. de Paris, a démissionné de la présidence du groupe d'amitié France-Iran de l'Assemblée nationale, pour protester « *contre l'assassinat* » de M. Hoveyda. Il a déclaré, ce lundi 9 avril : « *Les conditions de l'exécution sont en totale contradiction avec les assurances que m'avait données par télégramme M. Mehdi Bazargan, premier ministre iranien, en réponse à une démarche de ma part sur les garanties judiciaires dont devait bénéficier M. Hoveyda.* » M. Marcus dénonce, en outre, « *l'insensibilité des dirigeants iraniens actuels aux démarches nombreuses faites en faveur de l'ancien premier ministre, qui fut un ami de la France, et l'absence de reconnaissance de l'ayatollah Khomeiny pour l'hospitalité complice dont il avait pourtant bénéficié en France.* »

Nouvelles exécutions

(Suite de la première page.)

« *Ses crimes n'ayant pas été commis à l'étranger ou contre des étrangers, on pouvait s'attendre que ceux qui en ont profité prennent sa défense* », a-t-il ajouté en faisant allusion aux réactions suscitées en Occident par son exécution sommaire.

M. Entezam a par ailleurs affirmé que M. Bazargan n'avait jamais été opposé aux exécutions. « *Ses protestations*, a-t-il dit, *visaient la façon dont les procès se déroulaient. Maintenant, avec la nouvelle réglementation des tribunaux révolutionnaires islamiques appliquée depuis jeudi* », « *tout est rentré dans l'ordre* » et « *l'exécution de M. Hoveyda n'est pas susceptible de provoquer la démission de M. Bazargan ou d'un membre de son gouvernement* ».

En fait, le procès de M. Hoveyda l'a amplement démontré, « *la nouvelle réglementation des tribunaux révolutionnaires islamiques* » n'a modifié en rien le caractère arbitraire et expéditif des procès en cours. Assis à une table de bois blanc, face aux juges islamiques, Amir Abbas Hoveyda a assuré seul sa défense, avan td'être condamné à mort et presque *immédiatement* exécuté. *L'ultime* audience s'est ouvert samedi à 13 heures locale et a été levée à 18 heures 30, après le réquisitoire et le verdict. Selon le compte rendu succint qu'en donne dimanche la presse, le procureur général islamique, M. Mehdi Hadavi, a, pendant cinq heures, accusé l'ancien premier ministre « *d'avoir vendu l'Iran à l'étranger et martyrisé treize années durant le peuple iranien* ». M. Hoveida a répété qu'il n'avait fait qu'évoluer dans un système qu'il ne contrôlait pas et qu'il n'avait pas créé. « *Notre but est de faire éclater la vérité, mais vous répétez toujours les mêmes choses.* a déclaré le président. *Avez vous autre chose à dire ?* » — « *Rien à part ce que j'ai dit, puisque vous ne voulez pas que j'entre dans les détails. Je demande seulement pardon aux jeunes que la Savak a torturés. Moi aussi, j'ai été arrêté par la Savak et emprisonné. Monsieur le président, j'aimerais qu'on m'accorde un mois pour écrire mes mémoires depuis 1941...* » aurait répondu M. Hoveida.

Un photographe iranien, qui a assisté à l'exécution, a affirmé que l'ancien premier ministre a proclamé son innocence et nié toute responsabilité dans les crimes perpétrés à l'époque où il était premier ministre.

Une demi-heure plus tard, l'ancien premier ministre était condamné à mort, puis exécuté par un unique bourreau d'une rafale de mitraillette sans même avoir, apparemment, bénéficié des deux heures de sursis que le tribunal révolutionnaire islamique a, jusqu'à présent, accordées aux condamnés à mort « *pour qu'ils mettent de l'ordre dans leurs pensées* ».

Dimanche matin, les quotidiens théranais ont publié une édition spéciale pour annoncer sous d'énormes manchettes l'exécution de l'ancien premier ministre. Les journaux publient les photos du cadavre portant des traces de balles à la tête et au cou. Le *quotidien Etelaat* publie les propos tenus par le bourreau au condamné avant d'ouvrir le feu : « *Vous, Amir Abbas Hoveyda, en tant que corrompu, selon le verdict de la cour, vous avez été condamné à mort. Feu.* » Selon le photographe iranien qui se trouvait sur place, M. Hoveyda, attaché à une échelle métallique, et les tremblait légèrement, les mains liées derrière le dos et les yeux bandés. Après la mise à mort, le corps a été transporté dans une ambulance à la morgue. Des traces de sang étaient visibles, plusieurs minutes plus tard, sur le plancher de l'établissement sur lequel une main anonyme avait jeté trois pièces de monnaie, respectant ainsi une vieille coutume iranienne consistant à mettre de l'argent à côtés des morts afin qu'il soit distribué aux pauvres. La dépouille mortelle aurait par la suite été retirée de morgue, mais on ignorait ce lundi où elle avait été transportée. — (*A.F.P., A.P., UPI, Reuter.*)



PROCHE-ORIENT

L'EXÉCUTION DE M. HOVEYDA EN IRAN

Dans la presse française

LE FIGARO : bien moins coupables que tant d'autres.

« En un âge où le moindre assassin d'enfant, où le plus abject criminel fait couler des flots de larmes et déclenche automatiquement les crises de conscience que nous savons, faut-il que nous laissions assassiner sans protester, sans crier notre indignation, ceux qui n'ont commis d'autre crime que d'exercer le pouvoir ou de se battre pour leurs idées, ceux qui sont bien moins coupables que tant d'autres dont nous serrons les mains avec effusion et que nous recevons dans nos palais officiels. »

(JEAN D'ORMESSON.)

LE MATIN : juger au nom d'un autre ordre.

« La justice politique est en elle-même un défi au droit ordinaire puisqu'elle viole par définition la plus importante des règles de droit : la non-rétroactivité des lois pénales. Elle accuse et elle condamne contre l'ordre qui était en vigueur au moment où les crimes qu'elle entend punir ont été commis. Elle juge au nom d'un autre ordre — historique ou révolutionnaire — qui, s'il est vrai qu'il peut inspirer la conscience individuelle ou collective, n'existait pas, n'était pas traduit dans les lois du régime qu'elle entend condamner. Autant de raisons pour qu'elle s'entoure de plus de précautions encore que la justice ordinaire. »

(JEAN-LOUIS ARNAUD.)

LIBERATION : Dieu n'est décidément pas fait pour le pouvoir.

« Il n'y a pas de belles exécutions. Et les hommes de Dieu ne fusillent pas mieux que les pelotons d'exécutions d'autres régimes. Une exécution est et restera toujours une boucherie. L'islam chiite au pouvoir, qui, selon les khomeinistes, devait être si différent en tout, n'a pour l'instant pas donner d'autres images à contempler que celles de la répression et des interdits. Dieu n'est décidément pas fait pour le pouvoir. »

(SERGE JULY.)

L'HUMANITE : une « innocente victime » ?

« Les conditions expéditives et clandestines dans lesquelles s'est déroulé le procès de M. Hoveyda sont inacceptables et suscitent notre réprobation.

Mais M. Hoveyda était-il vraiment une « innocente victime » promise aux bourreaux du nouveau régime de Téhéran ?

» Il affirmait lui-même, alors qu'il était au pouvoir : « Je suis » le premier serviteur de Sa Ma» jesté. » Un serviteur zélé qui, pendant treize ans — de 1965 à 1977 — a rempli les fonctions de premier ministre. »

(DOMINIQUE BARI.)

L'AURORE : le grand inquisiteur.

« Rien n'arrêtera désormais [l'ayatollah Khomeiny]. *Il tient sa « guerre sainte » et la mènera jusqu'au bout. Ministres, fonctionnaires, journalistes, tous ceux qui, même s'ils n'ont rien à se reprocher, participèrent, de près ou de loin, au régime des Pahlavi sont ou seront les victimes désignées du grand inquisiteur, décidé à plonger l'Iran dans l'islam des ténèbres. A extirper jusqu'aux moindres racines de cet « occidentalisme » qui avait permis aux Iraniens de s'arracher, non sans douleur, mais avec des résultats positifs, au Moyen Age où ils se trouvaient plongés jusque dans les années 50. »*

(JACQUES GUILLEME-BRULON.)

LA LETTRE DE LA NATION : l'impuissance du monde libre.

« Sans doute, le gouvernement français n'a-t-il pas compétence à intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays. Mais n'était-ce pas une façon d'intervenir dans les affaires iraniennes que de laisser tous moyens à l'ayatollah Khomeiny pour mener depuis Neauphle-le-Château son offensive contre le régime du chah ? Tous ceux qui, en France et ailleurs, se réclament d'une société de liberté doivent ressentir l'impuissance du monde libre à empêcher l'exécution d'Hoveyda en Iran, d'Ali Bhutto au Pakistan, du révolutionnaire noir Mahlangu en Afrique du Sud. Ces trois cas ne sont pas isolés, mais ils témoignent spectaculairement du mépris de l'homme, de sa dignité et de sa vie, tel qu'il se pratique à travers le monde. »

LE JOURNAL DU DIMANCHE : Honte sur nous.

« Honte ! Honte sur nous, honte sur la France. Amir Hoveyda a été exécuté. Il aimait la France d'amour. Notre langue était d'ailleurs sa langue maternelle.

» Devant le peloton d'exécution, a-t-il pensé qu'il avait mal placé son amour ? Que le pays qui a si complaisamment offert son territoire, ses lignes téléphoniques, ses chaînes de télévision, tous les moyens de sa propagande pendant plusieurs mois à l'ayatollah Khomeiny n'a eu ni le courage ni l'à-propos, quand il en était encore temps, d'exiger en retour que cet ami de toujours ait la vie sauve ? »

(FRANÇOISE GIROUD.)

RADIO-FRANCE : des interlocuteurs valables ?

« De ce crime, je ne crois pas qu'on puisse en vouloir à Khomeiny. Sans doute l'ayatollah a-t-il une drôle de façon de remercier la démocratie pour l'asile et le forum qu'elle lui a fournis. Mais lui, au moins, n'a jamais caché que cette démocratie, il la haïssait ; que les prisonniers politiques devaient être abattus et non jugés. (...) Mais les autres ? Ces révolutionnaires, en veston et cravate, qui affichent la civilisation en hypocrites ?

Le chef du gouvernement, Mehdi Bazargan, rappelle complaisamment qu'il a fondé l'Association pour les droits de l'homme en Iran. Quels droits ? Pour quelle espèce d'hommes ? Vous l'avez vu et entendu ce vénérable vieillard, lissant sa barbiche, en assurant que les premières exécutions s'étaient faites à son insu ; que jamais, jamais, il n'y en aurait d'autres. Eh bien ! Il est toujours là le Bazargan, avec autour de lui ces sémillants jeunes gens qui hantaient, à Paris, les rédactions et les salons pour dénoncer les iniquités du chah et de la SAVAK. Va-t-on continuer à les considérer comme des interlocuteurs valables ?

(...) Et qu'on ne vienne pas dire que ceux qui protestent aujourd'hui contre le meurtre d'Hoveyda n'ont pas protesté, dans le passé, contre les exécutions et les tortures en Iran. J'ai moi-même en main la preuve de plusieurs interventions en faveur des victimes d'hier. Aucune n'eût été possible sans le dévouement d'Hoveyda. »

(EDOUARD SABLIER.)

Pour arrêter les « meurtres politiques de sang-froid »

AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE UNE RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Londres *(A.F.P., A.P.)*. — Le comité exécutif d'Amnesty International, réuni à Londres dimanche 8 avril, a lancé un appel à M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, demandant une réunion d'urgence du conseil de sécurité pour *« faire cesser la réapparition des meurtres politiques dans le monde »*.

« Nous avons connu une semaine sans précédent de meurtres de sang-froid », déclare l'organisation humanitaire en publiant une liste de condamnations à la peine capitale et d'exécutions dans le monde.

Cette liste mentionne notamment l'Iran, le Pakistan, le Mozambique, où dix civils ont été condamnés à mort et immédiatement exécutés le 31 mars, l'Afrique du Sud, le Cambodge, ainsi que — pour ce qui est de condamnations de droit commun — le Nigéria, les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

● *L'Association française d'amitié et de solidarité avec le peuple d'Iran* (5, rue du Renard, 75004 Paris) réprouve, dans une déclaration publiée ce lundi 9 avril, *« le caractère clandestin et expéditif des procès menés devant les tribunaux islamiques, et notamment de celui de M. Amir Abbas Hoveyda »*. Elle *« s'étonne »* et *s'« indigne »* cependant *« d'une telle levée de boucliers »* de la part de *« ceux qui ont observé un silence complice devant les crimes commis pendant des années par la SAVAK placée sous la direction de M. Hoveyda »*.

Israël

L'ajournement de la cérémonie d'échange des documents du traité de Washington inquiète Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — A l'instar du gouvernement égyptien, le gouvernement israélien fait preuve d'une grande discrétion à propos de l'ajournement de la cérémonie d'échange des documents du traité qui devait avoir lieu, mardi 10 avril, dans le Sinaï, à Oum Kachiba, une station de détection électronique américaine installée depuis 1975 à l'intérieur de la zone-tampon contrôlée par les « casques bleus » de l'ONU. Aucune explication officielle n'a été donnée ni à Jérusaleme, ni au Caire, sur ce renvoi, justifié en théorie par le retard pris par le débat de ratification devant le parlement égyptien. Il y aurait, toutefois, d'autres raisons au report de la cérémonie. Les milieux gouvernementaux égyptiens auraient fait savoir à Jérusalem, ces derniers jours, qu'il existait encore certaines « difficultés techniques » ; tandis qu'en Israël, dans l'entourage du premier ministre, on laissait entendre que la date prévue à l'origine n'était guère convenable en raison de la proximité des fêtes de la Pâque juive (du 12 au 18 avril).

tonomie en Cisjordanie et dans le ratification n'est qu'une *formalité*, mais il revêt cependant une grande importance dans la mesure où il marque le début de tout le processus d'application du traité qui se trouve désormais retardé. C'est, en effet, à partir de la date de cet échange qu'est fixé le délai de neuf mois prévu pour la première phase de retrait de l'armée israélienne dans le Sinaï ; de même, pour le délai d'un mois prévu pour le commencement des négociations sur l'autonomie en Cisjordaie et dans le territoire de Gaza ; de cette date dépend également l'ouverture du canal de Suez aux navires israéliens. On craint, d'autre part, à Jérusalem, que ne soit différé le moment de la rencontre prévue *le 26 et 27 mai* entre le président Sadate, M. Begin et le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, à El Arisch, à l'occasion de la restitution de cette ville à l'Egypte.

L'organisation de la cérémonie d'échange des instruments de ratification a déjà donné lieu à des divergences entre Le Caire et Jérusalem. Les Egyptiens ont repoussé la proposition israélienne selon laquelle cet échange se ferait au cours d'un double voyage, celui de M. Dayan au Caire et de M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien chargé des affaires étrangères, à Jérusalem. Les Egyptiens ne voulaient pas se rendre à Jérusalem et souhaitaient plus de discrétion. M. Dayan *lui-même* n'était pas partisan de ce voyage, à ses yeux simplement *« protocolaire »*. D'autre part, les dirigeants israéliens continuent de s'inquiéter des informations en provenance du Caire, selon lesquelles le premier ministre égyptien, M. Mustapha Khalil, manifeste toujours son opposition à l'égard du *« mémorandum »* israélo-américain concernant les *« garanties politiques » promises* par Washington à Jérusalem au cas où certaines clauses du traité ne seraient pas *respectées*. En outre, l'attitude de M. Khalil, qui aurait de nouveau souligné samedi que l'Egypte peut *toujours respecter ses engagements* vis-à-vis des autres pays arabes — malgré le traité — *provoque une certaine* mauvaise humeur à Jérusalem.

L'affaire des bédouins du Néguev

En Israël, les milieux politiques sont d'autre part préoccupés par les *« retombées »* de ce que l'on appelle désormais *« l'affaire des bédouins du Néguev »*. La Cour suprême israélienne a adressé la semaine dernière un blâme sévère au gouvernement pour avoir laissé commencer les travaux de construction sur des terres occupées par des bédouins alors que la procédure d'expropriation n'était pas terminée et que le gouvernement s'était auparavant engagé à ne rien entreprendre avant que la justice ait rendu une décision définitive (*le Monde* du 7 avril). Le conseiller juridique du gouvernement s'est opposé dimanche à ce que le conseil des ministres débatte de la question. Il a déclaré que, tant que l'affaire ne serait pas terminée devant la justice, une telle discussion ne pouvait avoir lieu. Le même argument a été employé par le président de la Knesset pour repousser la demande présentée par l'opposition d'une réunion extraordinaire du Parlement consacrée à cette affaire.

FRANCIS CORNU.

Egypte

Le Caire entend s'opposer au transfert de la Ligue arabe à Tunis

De notre correspondant

Le Caire. — *« Nous mettons les Arabes au défi de recourir à l'arme du pétrole pour permettre aux Palestiniens d'obtenir leurs droits. (...) Les Arabes, une fois de plus, se contenteront de slogans et ne prendront pas de mesures pratiques »*, s'est écrié le président du conseil égyptien, M. Mustapha Khalil, au cours du débat parlementaire préludant à la ratification du traité de Washington, qui s'est ouvert au Caire au cours du dernier week-end. La ratification sera votée sans difficulté, la majorité occupant 80 % des sièges au Parlement.

Dans le même temps, l'Egypte a décidé de rappeler ses ambassadeurs à Djeddah, Koweït, Abou-Dhabi, Doha (Qatar), Manama (Bahrein), Tunis et même à Rabat *« en raison des déclarations non conformes à la solidarité arabe faites par les responsables de ces pays »*. En réalité, ces Etats, appliquant les décisions de la récente conférence ministérielle arabe de Bagdad, avaient déjà donné ordre à leurs propres ambassadeurs de quitter Le Caire. De nombreux diplomates arabes se trouvent toutefois encore dans la capitale égyptienne, y compris une trentaine d'Irakiens, bien que le raïs ait rompu dès son voyage à *Jérusalem avec les dirigeants* de Bagdad.

Néanmoins, le problème le plus délicat demeure celui de la Ligue arabe. S'appuyant sur des arguments juridiques non sans valeur — le pacte de la Ligue dispose notamment que seules les décisions prises à l'unanimité, ce qui n'est pas le cas de celles de Bagdad, obligent tous les Etats-membres, et que les décisions prises à la majorité n'obligent que les Etats qui les acceptent, — Le Caire vient de décider de contre-attaquer. Des mesures de sécurité *« très fermes »* ont été prises pour empêcher *« un éventuel transport hors du Caire des documents officiels de la Ligue et des organisations arabes »*. Autant que l'on sache, la plupart des fonctionnaires arabes de la *Ligue sont* encore en Egypte. M. Khalil a démenti que les avoirs de la Ligue dans les banques égyptiennes aient été gelés ou nationalisés. Les milieux officiels égyptiens, en outre, font valoir que les principales décisions de la conférence de Bagdad ne sont ni *« irréversibles »* ni *« graves »* pour l'Egypte. Le transfert à Tunis du siège de la Ligue serait *« provisoire »*. Quant aux dépôts bancaires et prêts déjà consentis au Caire par les monarchies pétrolières arabes, il n'est nulle part indiqué que l'Egypte, ce qui dans le cas contraire la mettrait dans une position difficile, devra les restituer. Il n'est question que de l'avenir. Or depuis plus d'un an déjà aucune avance importante n'avait été faite aux Egyptiens par les Arabes.

Le soutien d'Oman et du Soudan

Politiquement, seuls le Soudan et Oman continuent de soutenir l'Egypte. Le vice-président égyptien, le général Moubarak, s'est rendu le dimanche 8 avril à Mascate pour y rencontrer le sultan Qabous d'Oman. Auparavant, le président Sadate avait affirmé que ces deux *« pays amis »*, ainsi que la Somalie, pourraient compter, si besoin est, sur l'aide militaire égyptienne. Quant aux Etats arabes pro-occidentaux, chacun s'attend au Caire qu'ils reviendront tôt ou tard, par un chemin ou par un autre, dans le giron égyptien. L'émir Sultan, ministre de la défense d'Arabie Saoudite, continue comme si de rien n'était les travaux de rénovation de l'ancien palais de Youssef Wahbapacha, qu'il a acquis sur les bords du Nil. Un ministre de M. Sadate posera cette semaine la première pierre d'un nouveau pont cairote qui portera le nom de feu le roi Fayçal d'Arabie. Enfin, les compagnies arabes qui n'ont pas renoncé à desservir l'aéroport du Caire (Koweït Airlines, Saudia, Yemen Airlines, etc.) continuent de déverser dans la capitale le flot quotidien des touristes et des hommes d'affaires arabes. Selon la presse cairote, les relations commerciales, quoique traditionnellement fort maigres, se poursuivent avec tous les pays arabes, y compris ceux du Front du refus.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

● ERRATUM. — Un article ayant été omis dans le « papier » de notre correspondant au Caire sur les relations égypto-juives (*le Monde* du 6 avril), il convient de rétablir en conclusion : *« Les juifs* [d'Egypte] *étaient aussi égyptiens que les coptes et les musulmans. »*

AFRIQUE

LA CRISE TCHADIENNE

Deux des délégations participant à la conférence de Kano seraient « gardées à vue »

Tandis que la conférence de Kano, ouverte le 3 avril et destinée à hâter la réconciliation nationale au Tchad, est le cadre de graves incidents, un regain de tension se manifeste en territoire tchadien depuis quelques jours.

Les délégations du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) et des Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissène Habré seraient *« gardées à vue »* à Bagauda, près de Kano, a-t-on appris dimanche 8 avril à N'Djamena. Plusieurs membres de ces délégations, dont M. Brahim Youssouf, deuxième vice-président du Frolinat, et M. Mahamet Nouri, chargé des transports et des travaux publics au sein du Conseil d'Etat provisoire de la République du Tchad, et proche de M. Hissène Habré, président du conseil de commandent des Forces armées du Nord, sont rentrés samedi à N'Djamena. Ils assurent avoir pu quitter Bagauda *« clandestinement »*.

Le Frolinat et les FAN, ont expliqué les membres de ces délégations, refusent que la Libye participe à la conférence, alors qu'elle avait pris part à la première « table ronde » de Kano, le mois dernier. Les deux fractions assurent que Tripoli a violé l'accord signé le 16 mars en aidant la tendance du Frolinat animée par M. Ahmat Acyl à faire descendre des colonnes fortement armées par la Libye vers le centre du Tchad et en massant *« plus de deux mille Libyens »* à la frontière.

Le Frolinat et les FAN refuseraient, par ailleurs, que le docteur Abba Siddick, chef du *« FROLINAT originel »*, ainsi que MM. Abdulaye Adoum Dana, chef de l'armée *« Volcan »*, et Ahmat Acyl, leader de la fraction prolibyenne du Frolinat, soient admis à signer les accords de Kano, croit-on savoir à N'Djamena.

La situation reste extrêmement tendue dans le sud du pays, où de nouveaux affrontements ethniques et religieux auraient opposé, jeudi, vendredi et samedi derniers, la population musulmane aux communautés chrétienne et animiste.

Des informations concordantes font en effet état de tels affrontements dans de nombreuses petites villes situées entre Sarh (anciennement Fort-Archambault), préfecture du Moyen-Chari, et la frontière centrafricaine. Toutefois, aucun bilan n'est encore avancé. (Les précédents affrontements et les massacres de musulmans, qui s'étaient déroulés de la fin février à la mi-mars, auraient fait, selon certaines informations, près de 10 000 morts.)

D'autre part, dans les milieux informés de N'Djamena, on parle de plus en plus d'une possible sécession des provinces du Sud. Le FUS (Front uni du Sud), dont on ignore l'audience exacte mais dont le sigle est connu et que l'on dit animé par des cadres importants de l'administration et des hommes politiques en vue, aurait tenu récemment un congrès à Doba, chef-lieu du Logone-Oriental. Les instigateurs de cette tentative de sécession chercheraient actuellement à obtenir le soutien éventuel d'autres pays africains.

Le Frolinat a décidé de mettre l'ensemble de ses troupes en état d'alerte et une vive tension règne dans les quartiers africains de N'Djamena depuis quelques jours. Des parachutistes français patrouillent depuis la fin de la semaine dans les quartiers désertés par les Européens, afin d'essayer de mettre un terme aux pillages qui se sont étendus sur une grande échelle depuis une dizaine de jours. Le général Louis Forest, commandant en chef des troupes françaises au Tchad, a pris cette décision en accord avec le délégué du Conseil d'Etat provisoire, resté à N'Djamena pendant la conférence de Kano. Ils ont constaté l'un et l'autre que la *« force neutre »* nigériane, envoyée au Tchad pour faire respecter le cessez-le-feu, ne parvenait pas à pallier l'absence de police locale. — *(A.F.P.)*

Mauritanie

Le lieutenant-colonel Ould Bouceif proclame la volonté de paix du nouveau gouvernement

Le nouveau premier ministre mauritanien, le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif, a déclaré dimanche 8 avril que son pays *« fera appel à n'importe lequel de ses amis et alliés pour l'aider à défendre son intégrité »* et confirmé que les quelque six mille soldats marocains assurant la protection des mines de Zouérate demeureront sur place aussi longtemps que durera le conflit du Sahara occidental.

Il a cependant souligné que *« la recherche de la paix sera poursuivie par les voies appropriées et responsables »*. *« Nous sommes prêts à traiter avec quiconque pour parvenir à une paix véritable et non pas à une paix qui aboutirait à la guerre »*, a-t-il dit, *« s'il ne s'agissait que des Mauritaniens et des Sahraouis, nous aurions déjà trouvé une solution au problème du Sahara »*. Il a ainsi laissé entendre que Nouakchott ne tient nullement à conserver la province du Tiris el Gharbia qui lui est revenue lors de l'accord du partage du Sahara occidental avec le Maroc.

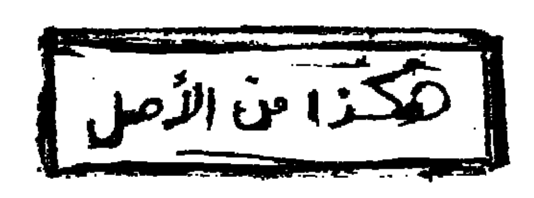
Commentant les changements survenus dans l'équipe au pouvoir (*le Monde* daté 8-9 avril) le premier ministre a déclaré : *« Les méthodes mises en place en juillet* (à la suite du coup d'Etat contre le président Ould Daddah) *étaient inadaptées... Si le pouvoir était détenu par les militaires, il y avait au gouvernement d'autres tendances qui exerçaient en réalité ce pouvoir. »*

Assurant qu'il s'agissait d'une *« simple correction dans les méthodes de gouvernement »*, le président Ould Saleck a affirmé que les efforts en vue de parvenir à la paix seront *« poursuivis tous azimuts, mais que la Mauritanie n'hésitera pas à sortir de la guerre si un règlement global est impossible »*.

A Alger, M. Omar Hadrani, responsable des relations extérieures du Front Polisario, a estimé que les événements survenus à Nouakchott *« ne sont pas encore très clairs »*. Selon lui, *« le maintien des troupes marocaines pourrait éventuellement servir à mater tout soulèvement intérieur prévisible »*. — *(A.P.)*.

République populaire du Congo

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avions annoncé, *sur la foi d'une dépêche*, dans nos éditions datées du 6 avril, à propos du dernier *remaniement ministériel* intervenu au Congo, M. Gabriel Oba Apounou est ministre de la jeunesse et non ministre de la jeunesse et des sports, et le ministre de la santé et des affaires *sociales* est M. Pierre-Damien Boussoukou-Bouba et non M. Pierre-Xavier Opa.



EUROPE

Grande-Bretagne

LES ÉLECTIONS DU 3 MAI

Les réticences devant la perspective de voir une femme accéder au pouvoir pèseront sur la consultation

De notre correspondant

Londres. — La campagne électorale s'est ouverte officiellement lundi 9 avril dans des conditions exceptionnelles. D'abord, parce que, sauf dans le Grand-Londres et l'Ecosse, les électeurs choisiront en même temps, le 3 mai, leurs députés à Westminster et leurs représentants locaux. D'autre part, la campagne aura lieu dans un climat d'insécurité inattendu. Après les *assassinats* de ces dernières semaines, les autorités, craignant que les terroristes irlandais ne tentent de saboter la consultation, ont renforcé le dispositif policier. Les principaux dirigeants politiques sont assurés d'une protection spéciale accrue, et les candidats « ordinaires » ont reçu des consignes de vigilance, concernant particulièrement l'utilisation de leur véhicule, cible favorite des plastiqueurs. Le jour du scrutin, les bureaux de vote les urnes et les salles de dépouillement seront gardés par de forts détachements de police.

Une campagne très personnalisée

Pour la première fois, une femme, Mme Thatcher, mène la bataille à la tête de son parti avec de bonnes chances de devenir la « *première premier ministre* » de l'histoire d'Angleterre. C'est un phénomène exceptionnel, mais aussi la grande inconnue de la consultation. La plupart des sondages font ressortir que la cote personnelle de Mme Thatcher est inférieure à celle de son parti, mais aussi à celle de M. Callaghan. Le dernier sondage du Research Services Limited (R.S.L.) publié par *l'Observer* donne aux conservateurs une avance record de vingt et un points (nettement supérieure à la moyenne de treize points des autres sondages), mais 44 % contre 41,5 % des personnes interrogées estiment que M. Callaghan « *serait un meilleur premier ministre que Mme Thatcher* ». Malgré les affirmations répétées dans les deux camps que la bataille se livrera sur les programmes et non sur les personnes, il est clair que le facteur personnel jouera un rôle très important.

Certes, les Britanniques ont eu de grandes reines et de nombreux ministres femmes, mais, jusqu'à présent, ils n'avaient jamais envisagé de confier à une femme les responsabilités de premier ministre. Pays des suffragettes, pionnier de l'émancipation politique féminine, la Grande-Bretagne reste un « *monde d'hommes* ». Le dernier Parlement ne comptait que vingt-sept femmes sur un total de six cent trente-cinq députés. Cent vingts femmes seront candidates aux prochaines élections : trente conservatrices, cinquante-deux travaillistes, trente-deux libérales et six nationalistes écossaises. Sur les trente candidates du parti conservateur, seize seulement ont de bonnes chances de l'emporter. Aucune femme conservatrice n'a été choisie pour remplacer des députés sortants dans des circonscriptions relativement sûres. Dix-huit des candidates travaillistes sont vouées à l'échec dans des bastions conservateurs. Six candidates libérales ont de très faibles chances de l'emporter dans des circonscriptions marginales, et trois des six candidates du parti nationaliste écossais doivent faire face à des majorités travaillistes imprenables.

Beaucoup d'électrices, malgré leur réserve à l'égard des idées et de la philosophie du *leader* conservateur, seront tentées de voter pour Mme Thatcher, qui, peut-être à son insu et contre son gré, incarne les espoirs d'une large *fraction* de l'électorat féminin.

HENRI PIERRE.

Belgique

● M. LEO TINDEMANS, ancien premier ministre, a été élu, samedi 7 avril, à la présidence du C.V.P. (parti social-chrétien flamand), la plus importante formation politique du pays, par 44 voix contre 4, et 4 abstentions. M. Tindemans remplacera M. Wilfried Martens, devenu chef du gouvernement. Le nouveau président a tenu à démentir les rumeurs selon lesquelles il y aurait des différends entre lui et son prédécesseur. « *M. Martens*, a-t-il dit, *a présidé le C.V.P. pendant sept ans et l'a transformé en un parti fort et bien organisé.* » Il a aussi déclaré qu'il fallait rendre au Parlement les prérogatives dont il avait trop souvent été privé ces dernières années. — *(Corresp.)*

Italie

Vague d'arrestations dans les milieux d'extrême gauche

De notre correspondant

Rome. — Une vaste opération antiterroriste a été déclenchée, samedi 7 avril, en Italie. Elle a déjà conduit à l'arrestation d'une trentaine de personnes dans les milieux de l'extrême gauche et de l'« autonomie ». Les enquêteurs observent la plus grande discrétion sur cette affaire, et il est difficile de connaître la portée exacte de l'opération, conduite simultanément dans cinq villes. La presse italienne affirme, toutefois, que certaines de ces arrestations seraient liées à l'affaire Moro.

L'opération a débuté samedi matin à 6 heures, et il semble qu'elle soit toujours en cours simultanément à Rome, Turin, Padoue, Milan et Rovigo. Les hommes de la police antiterroriste ont fait une série de perquisitions au domicile de militants d'extrême gauche, notamment des membres du Mouvement du pouvoir ouvrier, dont le principal idéologue, M. Tony Negri, trente-trois ans, a été arrêté. Parmi les personnes interpellées, on compte seize professeurs. « *C'est toute l'université des sciences politiques de Padoue qui est en prison* », écrivait dimanche la presse italienne. Ces personnes, inculpées de « *participation à des associations subversives et insurrection armée contre l'Etat* », sont passibles de la prison à vie. Une dizaine de suspects seraient en fuite.

Les principales personnes arrêtées samedi étaient connues des services de police depuis 1968, dit-on. Elles avaient alors participé à la contestation étudiante, notamment au sein de Pouvoir ouvrier, mouvement qui comptait environ cinq mille membres en Italie. Certains de ces militants auraient rejoint les Brigades rouges dans les années 70. Plusieurs d'entre eux sont également soupçonnés d'avoir participé au rapt d'Aldo Moro, le 16 mars 1978. — *(Intérim.)*

Espagne

QUATRE MEMBRES DES FORCES DE L'ORDRE TUÉS EN TROIS JOURS AU PAYS BASQUE

Un garde civil a été assassiné, *ce lundi 9 avril dans la matinée*, à Villafranca de Ordicia, dans la province basque du Guipuzcoa. Depuis le début de l'année, quarante et une personnes sont mortes en Espagne, victimes d'attentats terroristes. Samedi, trois policiers avaient été tués à Loyola, près de Saint-Sébastien, par des inconnus qui ont pris la fuite. On avait trouvé sur les lieux des cartouches correspondant au calibre généralement utilisé par les commandos terroristes de l'organisation séparatiste basque ETA. D'autre part, les GRAPO (Groupes de résistance antifasciste du 1er octobre) ont revendiqué l'attentat commis vendredi à Séville contre un officier de police. M. Beltran Ortiz, qui a été grièvement blessé. *M.* Ortiz occupe un rang élevé dans les services de renseignement de la police.

Cent mille personnes ont participé dimanche, à Bilbao, à une *manifestation « contre la répression »*. Des slogans anti-français ont été lancés à cette occasion. D'autre part, l'ETA a revendiqué le même jour l'attentat à l'explosif commis samedi contre le consulat de France à Saint-Sébastien (*le Monde* du 7 avril). Dans un communiqué remis à plusieurs organes d'information basques, l'ETA accuse de nouveau le gouvernement français de « *collaborer* » avec la police espagnole. — — *(A.F.P., U.P.I.)*

A TRAVERS LE MONDE

Chypre

● LE PRESIDENT KIPRIANOU est arrivé dimanche 8 avril à Athènes, où il doit avoir une série d'entretiens avec M. Caramanlis, premier ministre grec. La veille de son départ, un porte-parole de Nicosie avait déclaré que le gouvernement américain « *pourrait exercer son influence et ses pressions sur la Turquie pour l'amener à abandonner son intransigeance* » à propos de Chypre. Washington « *pourrait ainsi jouer un rôle décisif dans le règlement du problème chypriote* », a-t-il ajouté. — *(A.F.P.)*

Nations unies

● M. GUNTER SCHUTZE (Allemagne fédérale) vient de prendre la direction du Bureau d'information des Nations unies à Paris. Il était précédemment à la délégation ouest-allemande à l'ONU. M. Mohamed Gherab (Tunisie) a été nommé le 23 mars secrétaire général de la conférence des Nation unies sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Jusqu'ici sous-secrétaire général au bureau des services du personnel de l'ONU (*chef* du personnel), il est remplacé à ce poste par M. James Jonah (Sierra-Leone).

R.F.A.

● LA TOURNEE LATINO-AMERICAINE DE M. SCHMIDT se poursuit par une visite officielle au Pérou. Le chancelier ouest-allemand a quitté le Brésil pour Lima, le samedi 7 avril. Il achèvera son voyage le 11 avril par une escale en République dominicaine. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE CONFLIT EN RHODESIE a fait trente-trois morts au cours des dernières vingt-quatre heures, a annoncé un communiqué officiel publié, dimanche 8 avril, à Salisbury. Au cours des six années de guérilla, sept cent soixante membres des forces de sécurité rhodésiennes ont, selon les bilans officiels, trouvé la mort, ainsi que sept mille trois cent cinquante-trois guérilleros du Front patriotique et cinq mille *sept cent dix civils.* — *(A.F.P.)*

Turquie

● PLUSIEURS ATTENTATS MEURTRIERS ont eu lieu samedi 7 et dimanche 8 avril en Turquie. A Turgutlu, à 80 km à l'est d'Izmir, un commando de huit hommes masqués a attaqué au pistolet mitrailleur un commissariat de police. Deux agents ont été tués et un autre sérieusement atteint. Les agresseurs seraient, selon la police, des militants d'extrême gauche. A Istanbul, M. Mibri Belli, président du TEP (parti des travailleurs de Turquie, socialiste), a été grièvement blessé par balles par un inconnu. A Ankara, enfin, un engin explosif a été lancé dans le parc de l'ambassade d'Israël. La déflagration n'a provoqué que des dégâts matériels. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● M. ANDRE SAKHAROV a annoncé le 7 avril qu'un dissident tatar, M. Rechat Djemilev, quarante-sept ans, avait été inculpé de « *propagande antisoviétique* ». M. Djemilev, qui a déjà passé trois ans en camp de travail, est passible d'une peine de cinq années de détention. Un syndicat indépendant de Leningrad, l'Union libre des travailleurs, vient d'autre part, apprend-on à Paris, de lancer un appel « *urgent* » en faveur de la libération de M. Boris Evdokimov, détenu depuis 1972 en hôpital psychiatrique. M. Evdokimov serait atteint d'un cancer du poumon gauche. — *(U.P.I., Reuter, A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Nicaragua

La situation est tendue après le départ du général Somoza pour les États-Unis

Au lendemain du départ du général Anastasio Somoza pour les Etats-Unis et de la dévaluation de la monnaie nationale, *le cordoba, des rumeurs circulaient* à Managua sur un éventuel coup d'Etat militaire, une possible offensive des guérilleros sandinistes et un effondrement économique du pays.

Tous les magasins étaient fermés, en fin de semaine, dans la capitale, à la suite de la dévaluation — la première en prés de cinquante ans. On calcule que les prix vont augmenter de 40 % à la suite de cette mesure.

Le cordoba était échangé à 7 contre 1 dollar depuis 1932. Les hypothèses sont qu'il le sera maintenant de 8 à 12 contre 1 dollar.

La dévaluation a été décidée en raison du grave déséquilibre de la balance des paiements et de l'épuisement presque total des devises de la Banque centrale.

Le président Somoza, parti dimanche dans la plus grande discrétion pour les Etats-Unis, en compagnie de sa famille, a affirmé qu'il serait de retour pour Pâques. Mais les rumeurs n'en courent pas moins sur la possibilité de troubles en son absence.

M. José Somoza, frère du président et seul membre de la famille actuellement au Nicaragua, assure *l'intérim* à la *tête* du commandement des forces armées.

Le départ du président Somoza coïncide, notent les observateurs, avec une nouvelle intervention de son aviation contre les forces sandinistes qui combattent son régime. Des appareils ont bombardé, le 8 avril, les environs d'Esteli, dans le nord du pays, pour disperser plusieurs groupes de guérilleros du Front sandiniste de libération nationale, qui devaient s'apprêter à pénétrer dans cette ville.

Les rebelles auraient abattu un avion de transport C-47 près de la petite ville de Condega, à 145 kilomètres au nord de Managua, apprend-on de sources généralement dignes de foi.

Enfin, la télévision cubaine a diffusé, le samedi 7 avril, la cérémonie de signature de l'unification des trois tendances du Front sandiniste. Le reportage, filmé « *quelque part au Nicaragua* », montrait, à visages découverts, six des dirigeants du F.S.L.N. idnetifiés comme MM. Henry Ruiz, Humberto et Daniel Ortega, Tomas Borge, Jaime Wheelock et Victor Tirado. — *(A.F.P., A.P.)*

● *L'AJALC* (Association des journalistes spécialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes) a renouvelé son comité directeur. Edouard Balby *(l'Express)* demeure président. Le bureau est ainsi composé : vice-présidents : Jean-Pierre Clerc *(le Monde)*, Georges Dupoy *(Rhône-Alpes)* et José Fort *(l'Humanité)*; secrétaire général : Christian Rudel *(la Croix)* ; secrétaires généraux adjoints, Bernard Cassen *(le Monde diplomatique)* et René Lauler *(Agence centrale de presse)*. L'assemblée a dénoncé les atteintes à *la liberté de la presse qui se sont* multipliées au cours de l'année écoulée en Amérique latine (arrestations, séquestrations, assassinats *de professionnels, suspensions* ou fermetures d'organes d'information, pressions diverses, financières notamment). L'AJALC a décidé de dresser régulièrement un bilan de ces violations et de le porter à la connaissance de l'opinion.

Grenade

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE CRAINT UNE INVASION DES MERCENAIRES

Saint-George *(A.F.P., Reuter)*. — M. Maurice Bishop, premier ministre du gouvernement révolutionnaire de la Grenade, a déclaré, dimanche 8 avril, qu'il avait besoin d'une aide militaire pour défendre le nouveau régime contre des mercenaires qui sont, selon lui, actuellement recrutés par Sir Eric Gairy, l'ancien premier ministre renversé le 13 mars dernier. Sir Eric aurait pris contact avec des mercenaires au Chili, en Argentine, au Mexique et serait en relations avec un groupe d'exilés cubains anticastristes de Miami (Floride), qui se fait désigner sous le nom de El Condor.

M. Bishop a indiqué qu'il espérait l'appui des Etats-Unis, du Canada, de la Grande-Bretagne, de la Guyana, de Trinité-et-Tobago, de la Jamaïque et de la Barbade, ainsi que de Cuba. Sir Eric, qui se trouvait à New-York au moment du coup d'Etat et qui avait alors demandé le soutien des Etats-Unis pour reprendre le pouvoir par la force, se serait rendu à la mi-mars en Californie, où l'on perd sa trace.

[Il y a quelque paradoxe, de la part de M. Bishop, à demander l'aide des Etats-Unis pour défendre son régime contre une éventuelle tentative de coup de main de l'ancien maître de la Grenade pro-américain.

La politique des droits de l'homme poursuivie par M. Carter explique peut-être ce renversement de situation. Il est intéressant de noter, en tout cas, que M. Bishop s'adresse à la fois aux Etats-Unis et à Cuba pour défendre la nouvelle légalité révolutionnaire.]

ASIE

Un échec de la gauche au Japon

(Suite de la première page.)

Le parti bouddhiste apparaît désormais comme une force déterminante sur l'échiquier politique nippon.

Il s'agissait, le 8 avril, d'élire les chefs des administrations préfectorales, et les membres de cent *cinquante conseils* municipaux de villes moyennes, et ceux de mille sept cents assemblées locales. Près de la moitié de la population japonaise, était appelée aux urnes. Ces élections marquent donc un tournant dans la vie politique du pays : elles montrent qu'il est vain, pour l'avenir prévisible du moins, d'attendre la formation au Japon d'une union des forces d'opposition.

Deux tendances se dégagent de cette consultation : la première est que les partis du centre ont opéré un virage à droite, le Komeito *surtout*, seul parti à vo*cation centriste* réelle — le P.S.D. n'étant que l'ombre des conservateurs. La seconde confirme un isolement du P.S., les socialistes faisant dans certains cas cause commune avec les libéraux-démocrates (c'est le cas dans la préfecture de Kanagawa et à Osaka, par exemple) contre les communistes.

Comment s'expliquent les résultats de ces élections au demeurant prévisibles (*le Monde* du 23 mars), mais dont on n'attendait cependant pas qu'ils marquent une victoire si incontestable des conservateurs ?

Au lendemain de la guerre de Corée et jusqu'au début de la période de haute croissance (milieu des années 1960), les conservateurs eurent la haute main sur la direction du pays, tant au niveau local que national. Les forces de gauche n'en commencèrent pas moins, à la fin de cette période, à « capitaliser » les retombées du « miracle ». : elles se firent l'écho, au niveau local, des revendications d'une partie de la *population* qui prenait conscience du lourd tribut qu'elle payait dans sa vie quotidienne à une croissance effrénée. La médecine gratuite pour les personnes âgées, le problème des transports en ville et surtout la lutte contre la pollution, furent les grands thèmes développés avec succès par les partis d'opposition qui, en 1967, emportaient la mairie de Tokyo.

En 1970, le « drapeau rouge » flottait sur toutes les grandes villes du Japon et près de la moitié de la population (45 %) était administrée par des élus locaux soutenus par la gauche (P.S., P.C. et Komeito qu'on pouvait alors classer dans les rangs des forces progressistes).

Comme nous le dit M. Minobe, ancien maire de Tokyo, « *il n'y a aucun pouvoir régional réel au Japon. Tous les pouvoirs sont aux mains du gouvernement, donc du camp conservateur. Nous ne pouvions agir qu'en aidant à faire apparaître des mouvements de consommateurs, en imposant une application stricte des règlements contre la pollution et en mettant en vigueur de nouvelles mesures dans notre circonscription. Notre grand problème est que nous n'avons pas suffisamment de moyens financiers propres.* » Avec la crise pétrolière et l'arrêt de la croissance accélérée, la politique sociales des « *maires rouges* » apparut rapidement « *trop chère* ». Aujourd'hui, pratiquement toutes les grandes villes du Japon, à commencer par Tokyo, sont au bord de la faillite. Bien entendu, comme le souligne M. Minobe, le gouvernement, trop heureux de cette situation, laissa les choses s'aggraver pour démontrer l' « *irresponsabilité* » de la gauche.

La fin de l'époque des « maires rouges »

La crise financière des collectivités locales n'est cependant qu'un élément du recul des forces d'opposition. Il y a des raisons plus profondes. D'abord les maires progressistes n'ont pas toujours su, ni pu, faute de moyens financiers, renouveler leur politique. La plupart de leurs thèmes de campagne ont été adoptés par les conservateurs qui affirmaient avoir, eux, les moyens de leur politique. Tout comme la question des relations avec la Chine, l'un des chevaux de bataille de la gauche, la lutte contre la pollution est devenue, dès 1971, le leitmotiv des conservateurs qui dépossédaient ainsi leurs adversaires de leurs arguments chocs.

Un autre phénomène a aussi joué. Parallèlement à un recul du parti libéral démocrate, notamment aux dernières élections générales (1976), s'opérait un éparpillement des forces de gauche. Le Komeito, en effet, grand vainqueur de ces élections où il doubla ses sièges, *prenait* conscience que sa position de charnière entre les camps conservateur et progressiste pouvait lui *permettre* d'espérer participer au pouvoir s'il se désolidarisait de la gauche. En déclarant, en octobre 1977, qu'il ne participerait plus à une quelconque coalition avec le P.C., il opérait une ouverture vers les conservateurs qu'il confirmait en menant, au niveau local, une politique d'alliances ponctuelles avec le P.L.D.

Au sein du parti conservateur, d'autre part, toute la tactique de M. Ohira, alors secrétaire général et *désormais* premier ministre, fut d'amener les bouddhistes dans son camp, en prévision d'une éventuelle coalition gouverne*mentale. Pour les partis d'opposition*, la défection du Komeito eut pour conséquence d'accentuer les divisions internes au sein du P.S., où coexistent une gauche et une doite si radicalement opposées qu'on peut se demander comment elles parviennent à former un seul parti.

L'arrivée à la présidence du P.S., en 1977, de M. Asukata n'a rien changé à l'effritement de la première formation d'opposition japonaise. Ses dissensions sont si évidentes, qu'à Osaka, où la droite est en position de force, le P.S. a apporté son soutien au camp conservateur, seul le parti communiste appuyant le maire progressiste sortant. A Tokyo, la défaite de M. Ota est non seulement due au phénomène général de remontée des forces conservatrices mais aussi en grande partie au soutien mitigé de son propre *parti : la droite socialiste espé*rant que sa défaite démontrerait le bien-fondé de sa tactique, qui consiste à refuser toute alliance avec le P.C.

Une époque s'achève incontestablement : celle des « *maires rouges* ». Battue sur son propre *terrain au niveau local, la gauche* sort affaiblie de ces élections. Son expérience de gestion au niveau local — elle n'a jamais participé au pouvoir sur le plan national, — n'en apparaît pas moins positive : elle a tout de même démontré qu'elle pouvait, elle aussi, assumer des responsabilités et répondre aux demandes de la population.

PHILIPPE PONS.

VIVE TENSION ENTRE LE PAKISTAN ET L'AFGHANISTAN

Kaboul fait état de sept soldats tués au cours d'une <agression> des forces d'Islamabad

Un violent incident a eu lieu samedi 7 avril à la frontière afghano-pakistanaise, a annoncé dimanche Radio-Kaboul. Sept soldats afghans ont été tués par des militaires *pakistanais* qui avaient franchi la frontière, a affirmé la radio ; les agresseurs ont été repoussés avec de lourdes pertes. « *L'Afghanistan a lancé un sévère avertissement au gouvernement pakistanais, l'adjurant de cesser ses agressions contre le territoire afghan et de maintenir la paix entre les deux pays* », a dit la radio. Vendredi, le nouveau premier ministre afghan, M. Hafizullah Amin, avait dénoncé « *les activités des réactionnaires afghans et iraniens* », ainsi que le soutien apporté par le Pakistan aux « *contre-révolutionnaires* ».

Des opposants au régime prosoviétique de Kaboul ont trouvé *refuge au Pakistan, à proximité* de la frontière. Ces « *groupes islamiques* » y ont installé des bases et des camps d'entraîne*ment et* lancent des raids en *territoire* afghan. Il n'est pas impossible que ce soient eux qui se soient heurtés aux soldats afghans. Aucune information à propos de cet incident n'a été donnée par Islamabad.

D'autre part, le gouvernement *pakistanais* a *vigoureusement* réagi à l'annonce par les Etats-Unis de la suppression de leur aide en raison de la crainte de voir le Pakistan chercher à se doter d'armement nucléaire *(le Monde* daté 8-9 avril). Le ministère des affaires étrangères d'Islamabad a affirmé que le programme nucléaire du pays était « *uniquement à vocation pacifique* » et a qualifié la décision américaine de « *discriminatoire* ».

Il a ajouté : « *Les cercles sionistes, donc les cercles américains, sont obsédés par la peur de nous voir donner une bombe à un pays arabe, ce qui menacerait Israël* ». Le ministère a aussi indiqué que les négociations avec la France « *se poursuivaient* », mais que celle-ci « *retient toujours certains équipements qui devaient nous être livrés* ».

Alors que la tension monte entre Washington et Islamabad, un attentat à l'explosif a visé, dimanche, le bureau de l'agence d'aide américaine AID de Peshawar.

Dimanche, le général Zia a convoqué une conférence interprovinciale pour étudier les mesures à prendre pour faire face à la vague de protestations et de violences qui a suivi, dans tout le pays, l'exécution d'Ali Bhutto. Des bâtiments administratifs ont été attaqués, ainsi que des voies ferrées. En guise de réplique, des partisans des mouvements musulmans de droite qui soutiennent *le régime militaire* ont incendié le siège du Parti du peuple (P.P.P.) de l'ancien premier ministre à Lahore.

Des condamnations au fouet

Plusieurs centaines de manifestants ont été arrêtés et une cinquantaine d'entre eux ont déjà été condamnés à recevoir de trois à dix coups de fouet et à une peine de six mois à un an de prison. Le châtiment du fouet est en effet d'un usage courant dans le régime actuel. Les condamnés qui ne peuvent supporter le nombre de coups prescrits en une seule fois se voient administrer, dans une seconde séance, le reste de leur peine. Les *femmes* et ls infirms sont « *autorisés* » à la subir assis.

L'exécution d'Ali Bhutto — qui a été dénoncée par l'agence Chine nouvelle — a fait apparaître de nouveaux clivages dans la vie politique pakistanaise. Seuls les *partis musulmans de droite* approuvent la pendaison. D'importantes formation naguère opposées au premier ministre ont adressé des télégrammes de condoléances à sa veuve, condamnant ainsi implicitement l'exécution. Il s'agit du Parti national démocratique de MM. Mazari et Wali Khan, du Tehrik-Istiqlal du maréchal de l'air à la retraite Asghar Khan et du Parti démocrate pakistanais du Nawabzadah Nasrullah Khan. — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)*.

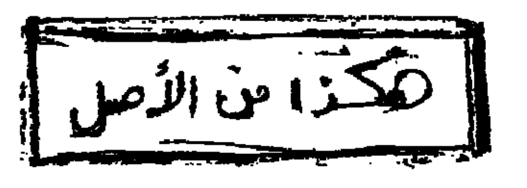
Yémen du Nord

● *M. Brzezinski*, conseiller du président Carter, rappelant, dans des déclarations à la revue *U.S. News and World Report* (dimanche 8 avril), que les Etats-Unis ont envoyé des armes au Yémen du Nord et des navires de guerre dans l'océan Indien, a ajouté : « *Ces réactions ont donné un renouveau de confiance à ceux qui dépendent de nous et ont indiqué à d'autres que nous recourrons à la force si nos intérêts vitaux l'exigent.* » — *(A.F.P.)*









ASIE

COMMENT S'EST AMORCÉ LE CONFLIT ENTRE LE VIETNAM ET LE CAMBODGE

Hanoï préparait le renversement du régime khmer rouge depuis février 1978

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Des précisions ont été récemment apportées sur le déroulement de la crise entre Phnom-Penh et Hanoï. Ainsi, c'est au mois de juillet 1978 que le comité central du parti communiste du Vietnam s'est résolu à lancer une offensive militaire généralisée contre le Kampuchéa démocratique au retour de la saison sèche (voir *le Monde diplomatique* de février 1979). Cette décision a été motivée par l'échec d'une politique de déstabilisation de l'équipe de MM. Pol Pot et Ieng Sary, qui avait aussi fait l'objet d'une réunion du comité central du P.C. vietnamien en février de la même année, deux mois après la révélation publique du conflit entre Hanoï et Phnom-Penh et deux semaines après la proposition vietnamienne d'un plan de règlement négocié.

Au cours de cette session, les dirigeants vietnamiens avaient décidé d'apporter leur soutien à un coup d'Etat organisé par les tenants, au sein de l'appareil khmer rouge, d'une politique de solidarité avec le Vietnam. Le coup d'Etat devait permettre la « libération » des régions cambodgiennes situées à l'est du Mékong. La tentative, déjouée et réprimée par les Khmers rouges, eut lieu le 26 mars 1978 dans la « zone 203 », région de l'Est cambodgien limitrophe du Vietnam et placée sous le commandement de M. So Phim, vice-président du Kampuchéa démocratique, chef adjoint des forces armées et ancien affilié au P.C. indochinois, fondé pendant la période coloniale par les communistes vietnamiens.

So Phim fut tué au cours de cette tentative, ont indiqué, depuis, les nouveaux dirigeants khmers. Le complot fut dénoncé par M. Ieng Sary. Le ministre des affaires étrangères affirma que le coup avait été préparé par six membres et assistants du comité central du P.C. vietnamien en collaboration *« avec des agents infiltrés et organisés de longue date par Hanoï »*. Ce groupe aurait été dirigé par un certain Hay So, membre du comité central du P.C. vietnamien, assisté de Pham Trung Hieu, alias Ba Hai, ancien conseiller de l'ambassade du Vietnam à Phnom-Penh. La liste des membres du comité central vietnamien ne compte cependant aucun Hay So.

C'est immédiatement après cet échec que la radio de Hanoï, pour la première fois depuis décembre 1977, *commença à révéler l'existence* d'un mouvement de résistance intérieure dans les régions de l'Est cambodgien et à prêter ses antennes aux appels à un soulèvement général contre les Khmers rouges. Parallèlement, les Vietnamiens entraînaient chez eux des réfugiés khmers destinés à former l'ossature administrative et militaire du régime mis en place en janvier 1979 à Phnom-Penh.

Les Vietnamiens se sont rapidement rendu compte de la quasi-impossibilité pour la population khmère, opprimée et isolée, de se soulever, et des longs délais nécessaires à la formation d'un mouvement de résistance à partir d'éléments peu nombreux et politiquement hétérogènes.

Le rôle de MM. Le Duan et Van Tien Dung

Or, le temps pressait. La guerre frontalière avec le Cambodge était coûteuse et elle engendrait de graves problèmes politiques et économiques au sud du Vietnam. D'autre part, les risques d'une confrontation avec la Chine augmentaient au fil des discordes : renforcement de l'aide de Pékin à Phnom-Penh et cessation de celle destinée à Hanoï, tension armée à la frontière du Nord, troubles et début d'exode dans la communauté sino-vietnamienne. Tout s'additionnait pour une escalade.

Face à ces défis et menaces, et compte tenu de leurs objectifs propres, les Vietnamiens auraient-ils pu chercher la conciliation ? Les Chinois y étaient-ils disposés ? Toujours est-il que, comme souvent au cours de leur histoire, Hanoï a choisi la voie la plus difficile et la plus risquée. La décision du comité central de juillet signait l'arrêt de mort du régime de M. Pol Pot et, du *même coup, rendait quasiment inéluctables* des représailles chinoises.

Comme en 1975, lorsqu'il fallut *forcer la décision en faveur d'une* offensive généralisée au sud du Vietnam et apaiser les craintes d'éléments modérés qui pressentaient des représailles américaines, M. Le Duan, premier secrétaire du P.C., a entraîné l'adhésion de l'ensemble de ses collègues. Cette décision prise, l'armée, la diplomatie, la propagande et l'intendance se sont mises en place pour la traduire dans les faits et, aussi, pour en dissimuler les préparatifs.

La partie militaire de l'opération a été laissée au général Van Tien Dung, stratège de l'offensive de 1975, la supervision de l'ensemble étant assurée, à partir de Ho-Chi-Minh-Ville, par M. De Duc Tho. La mobilisation générale a été décrétée dans le Sud. En novembre, pour s'assurer formellement contre la menace de *représailles chinoises, les dirigeants* vietnamiens sont allés à Moscou signer un traité d'amitié et de coopération contenant une clause militaire défensive. Sur le plan diplomatique, les attaques de Hanoï contre les pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) ont été mises en sourdine. M. Pham Van Dong s'est rendu à la hâte dans ces pays où il a tenu des propos pacifiques et promis de ne plus soutenir les mouvements révolutionnaires (en majorité pro-cchinois) dans la région.

La propagande de Hanoï a mis l'accent sans relâche sur les atrocités du régime khmer rouge, sur les attaques répétées de ses troupes contre le Vietnam à l'instigation de la Chine, et sur la multiplication des *« soulèvements populaires »* au Cambodge. En décembre, la scène était prête et les rizières asséchées après les inondations de l'été. Au début de décembre, fut annoncée la création du Front uni pour le salut national du Kampuchéa (FUNSK). Le 25, près d'un an après la publication des accusations d'agression lancées contre le Vietnam par le président du Kampuchéa, M. Khieu Samphan, l'armée de Hanoï lançait son assaut généralisé. Deux semaines plus tard, les troupe vietnamiennes campaient dans Phnom-Penh désertée.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

L'Indonésie propose d'installer un centre de transit pour réfugiés indochinois

Le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Mokhtar Kusumaatmaja, a été reçu la semaine dernière à Genève par le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), M. Hartling. Il lui a proposé l'ouverture d'un centre de transit pour les réfugiés indochinois sur l'île indonésienne de Rentang, qui pourrait accueillir de cinq à dix mille personnes ; les frais d'installation et de fonctionnement de ce centre devraient être à la charge de la communauté internationale. M. Hartling a rappelé à son interlocuteur, qui parlait au nom de l'ASEAN (Association des Nations unies du Sud-Est comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande), la nécessité pour les pays de la région de poursuivre une politique humaine d'asile.

Le haut commissaire adjoint, M. de Haan, qui revient d'une visite au Vietnam, a déclaré, de son côté, au cours d'une conférence de presse à Genève, qu'un grand pas en avant avait été récemment franchi dans la solution du problème de la réinstallation des réfugiés indochinois : un grand nombre d'entre eux ont trouvé asile dans les pays tiers, tandis que l'arrivée des *boat people* a sensiblement baissé. D'autre part, depuis l'arrivée le 7 février du *Skyluck* à Hongkong, aucun navire transportant des réfugiés n'a quitté le Vietnam. M. de Haan a espéré que les *boat people « préféreront partir en avion du Vietnam plutôt que d'affronter les périls de la mer »*, à la suite de l'accord conclu entre Hanoï et le H.C.R., qui prévoit que de nombreux Vietnamiens pourront obtenir des visas de sortie.

Selon les derniers chiffres fournis par le H.C.R., 6 832 réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens ont été réinstallés dans des pays tiers en février, dont 3 921 aux Etats-Unis, 929 en Australie, 704 en France, 443 en Allemagne fédérale, 376 au Canada, 158 en Norvège. Le total des réfugiés réinstallés depuis 1975 se monte donc à 156 218, dont 51 390 Vietnamiens. Le nombre de *boat people* a décru de 22 211 en novembre à 5 632 en février et à 2 716 au cours de la première quinzaine de mars, tandis que le rythme de leur réinstallation passait de 3 246 en novembre à 4 909 en février ; le chiffre des arrivées et des départs tend donc désormais à s'équilibrer.

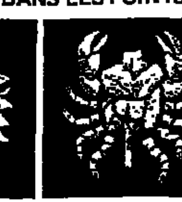
L'Australie est devenue l'un des pays les plus ouverts aux réfugiés indochinois ; elle arrive en troisième position derrière les Etats-Unis et la France ; 18 000 Indochinois y sont déjà trouvé asile, et leur nombre devrait atteindre 32 000 en juin 1980. Après avoir fait preuve, pendant quelques mois, d'une certaine hostilité à l'encontre de ces nouveaux venus, l'Australie est désormais le pays qui fait, proportionnellement, le plus gros effort en faveur des personnes venues d'Indochine.

Enfin, selon notre correspondant à Bangkok, plus de 3 000 Cambodgiens arrivés en Thaïlande depuis la chute du régime khmer rouge, le 7 janvier, se trouvent placés sous le contrôle de l'armée royale et ne bénéficient pas du statut de réfugiés. Ils ne reçoivent aucune assistance du H.C.R., dont les représentants ne sont même pas admis à visiter leurs camps.

















Le Monde

politique

A l'issue du congrès de Metz, M. Mitterrand

Dimanche 8 avril après-midi, au terme du congrès de Metz, M. François Mitterrand a regretté que « la recherche de la responsabilité de l'autre » *ait occupé* « *plus de temps que* le débat au fond ». Sans doute cette phrase *contient-elle une* part *non* négligeable d'autocritique, car aucun des principaux orateurs ne peut échapper à ce constat. Tout s'est en effet passé, au cours de ces assises, comme si les dés avaient été pipés, ou plutôt comme si chacun s'était appliqué à masquer la réalité de ses objectifs. D'un côté, un François Mitterrand décidé à ne rien céder sur le fond et entouré d'une équipe rajeunie dont le souci était manifestement de prendre le contrôle de l'appareil du parti. De l'autre, un Michel Rocard contraint, par les résultats des votes des fédérations, de s'accommoder d'une position minoritaire, mais *décidé à n'être pas rejeté* seul dans l'opposition (il avait obtenu 20,4 % des suffrages contre 40,1 % au premier secrétaire).

Au départ donc, il paraissait y avoir une volonté des amis de M. Mitterrand de privilégier l'homogénéité du parti en marginalisant M. Rocard ; ce dernier, de son côté, se préparait à organiser une opposition « collective et dynamique ».

Dès lors que *cette rupture* de l'ancienne *majorité* du parti concrétisée par les votes des fédérations paraissait acquise dans les esprits, deux parties se sont jouées simultanément : la première a consisté, comme l'a noté M. Mitterrand, *à tout faire* pour que, *aux yeux* des congressistes, la responsabilité de cette rupture *incombe* à l'autre ; la *seconde* a eu pour enjeu les forces marginales : les uns ayant besoin, pour franchir *le seuil* des 50 %, de grignoter les quelques mandats qui leur faisaient défaut ; les autres obéissant à une nécessité identique afin de n'être point satellisés dans une opposition réduite à 20 %. Tous ont donc espéré un accord avec M. Pierre Mauroy.

Le congrès achevé, force est de reconnaître que ces deux batailles tactiques n'ont pas été gagnées par le premier secrétaire.

Certes, celui-ci peut faire valoir que ces combats sont tout à fait secondaires par rapport à *l'enjeu principal qui est, à ses yeux, l'homogénéité* du « gouvernement ». Sur ce point, en effet, M. Mitterrand peut être satisfait. De même, s'il n'a pas réussi à détacher M. Mauroy de M. Rocard, il est parvenu à conclure un accord politique avec le CERES.

Mais cette « synthèse » avec les amis de M. Jean-Pierre Chevènement, jugée quelque peu encombrante avant l'échéance européenne du 10 juin prochain, n'interviendra qu'après le scrutin. D'ici là, M. Mitterrand sera à la tête d'un secrétariat national minoritaire.

En outre, les orateurs des courants autres *que le sien ont rejeté sur lui la responsabilité* de la rupture, les amis de M. Chevènement lui imputant le retard dans la conclusion d'une *synthèse* avec le CERES. Si bien que, dans son intervention de clôture du congrès, M. Mitterrand a dû s'employer à se justifier d'avoir préféré la « fermeté » à un accord « indistinct, sans durée, sans portée ».

Enfin, les espoirs que des partisans avaient placés dans le ralliement de certains amis de M. Mauroy ont été déçus. C'est ainsi que MM. André Labarrère et Alain Chenard, dont les noms avaient été cités (« le Monde » du 7 avril), ont mis un point d'honneur à défendre avec une particulière vigueur les positions du maire de Lille. Ce dernier a réussi non seulement à *souder son groupe, mais aussi à gagner* une partie des mandats de la fédération des *Bouches-du-Rhône,* apparaissant ainsi moins affaibli qu'à l'entrée du congrès (il est passé de 13,6 % lors des votes des fédérations à 16,80 %). M. Mauroy a donc décidé d'organiser son courant et publié un appel dans lequel il reproche aux partisans de M. Mitterrand d'avoir « desservi l'union de la gauche et désarmé le parti ».

Toujours dans l'espoir de franchir le cap de la majorité absolue, M. Mitterrand n'a pas hésité à tenter personnellement de convaincre M. *Christian Pierret, en offrant au député des* Vosges et à ses amis un poste au secrétariat *et cinq* au comité directeur. La proposition fut rejetée.

Tout avait pourtant bien commencé pour M. Mitterrand. Au soir de la première journée de débat, le congrès avait été *mis sur une voie* rectiligne tracée d'une main ferme par le premier secrétaire. *Celui-ci s'était, d'entrée de jeu,* placé au-dessus des tendances, s'assignant pour tâche de réunifier *les* « *deux cultures* » qui nourrissent le socialisme français. Il avait *défendu pied à pied ses* positions et réfuté point par point celles de M. Michel Rocard. Au fond, *il avait tenu* aux socialistes le langage suivant : la motion du premier secrétaire a *obtenu* 40 % des voix des militants : elle est donc à elle seule la synthèse, sous réserve des quelques concessions de détails qui permettront de justifier le ralliement de tel ou tel, de préférence celui de M. Pierre Mauroy ou d'une partie significative de ses amis.

Face à celui qui est le garant de l'unité du parti, et surtout de sa *stratégie, se développe* autour de M. Michel Rocard une tentative de division du parti *et* de remise *en* cause de sa ligne politique.

De son côté, M. *Michel* Rocard avait paru contraint de conforter ce schéma. Soucieux de *ne rien* abandonner de ses convictions, il avait en quelque sorte répondu : « Vous ne voulez pas de moi, je me passerai de vous ! »

Dès lors, les amis de M. Pierre Mauroy, renvoyant dos à dos les deux adversaires, étaient fondés à dénoncer, à la reprise des débats

De nos envoyés spéciaux

Metz. — Samedi matin, M. Louis Mermaz, député de l'Isère (motion Mitterrand), souhaite que soit réaffirmée l'identité historique du P.S. Il estime que, ce qui manque à la motion de M. Michel Rocard, « *c'est la conscience de la durée historique* ». Il conclut : « *Nous nous adressons à tous ceux qui veulent la synthèse mais dans la clarté pour gouverner le parti dans la cohésion. Cela exclut les dosages qui conduiraient à la confusion et à l'impuissance, comme les compromis artificiels.* »

M. Gérard Fuchs (motion Rocard) évoque la dimension internationale du combat du P.S. et indique que le parti doit refuser de « *joindre ses voix au concert orchestré par le R.P.R. et le P.C.* ». Il ajoute : « *Il faut rapidement engager le débat avec l'ensemble du mouvement ouvrier européen dans toutes ses composantes syndicales et politiques.* » M. Laurent Fabius (motion Mitterrand), intervient pour réfuter les arguments de M. Rocard et notamment l'idée selon laquelle « *l'histoire du socialisme serait une collection de déclins et de défaites* ». Il évoque la nécessité d'une direction solidaire et souligne : « *Il faut que le P.S. parle d'une seule voix.* » Il refuse que soit instaurée la « *cacophonie permanente* » et que l'on cherche « *à obtenir de l'opinion ce que l'on n'a pu obtenir du parti* ». Il souhaite que le P.S. « *ne soit plus le parti des socialistes mais le parti socialiste, uni derrière celui qui est le garant de ses choix* ».

M. Jean-Pierre Chevènement estime que M. Rocard n'a pas changé grand-chose par rapport aux discours qu'il tenait il y a deux ans, lors du congrès de Nantes. Il invite le parti à ne pas « *se laisser glisser sur la pente qui conduirait à prendre une part dans la gestion de la crise* ». M. Chevènement constate ensuite avec ironie que « *François Mitterrand a pris deux ans de réflexion pour répondre au discours de Michel Rocard sur les deux cultures* ». Il ajoute : « *Sa réponse nous paraît aller à l'essentiel.* » Il estime que le P.S. a refusé de se laisser manipuler de l'extérieur et qu'il a prouvé son attachement à la ligne d'Epinay. *Mais il redoute* que l'offensive ne reprenne dès que l'occasion s'en présentera. La stratégie du président de la République consiste, selon lui, à tenter d'intégrer les *socialistes dans* l'œuvre de modernisation de la société française qu'il a entreprise, dans son effort en vue de la rapprocher du modèle anglo-saxon et germanique. M. Chevènement déplore à ce propos que le parti communiste se trompe sur les perspectives du chef de l'Etat : l'objectif de celui-ci n'est pas tant, à son avis, d'affaiblir le P.C.F. que de le laisser puissant mais maintenu dans un ghetto et stérilisant ainsi l'opposition. L'orateur critique le réflexe *anti-communiste* qui entraîne à rejeter à la fois l'œuvre de Marx et l'unité d'action. Il invite les socialistes à ne pas faire ce cadeau au parti communiste qui consiste à suivre « *ceux qui prétendent parler au nom de l'identité du parti socialiste, comme si elle s'établissait d'abord contre le parti communiste et non contre le capitalisme* ». « *Je ne crois pas,* poursuit-il, *qu'il y ait dans la gauche et dans notre parti deux cultures dont l'une serait la mère du goulag et dont l'autre, libertaire et décentralisatrice, porterait la promesse de l'autogestion. Laissons ces discours à la droite. Historiquement, cela est faux.* » Il dit encore : « *S'il existe deux cultures dans le P.S., ce ne sont pas celles définies par Michel Rocard : Il en est une, qui est socialiste, et une autre, qui prend appui sur les thèmes à la mode, qui est sensible à tout ce qui vient des Etats-Unis et qui privilégie le changement individuel par rapport à l'effort collectif.* » Il estime qu'un accord n'est pas possible entre les deux lignes politiques qui se sont exprimées. « *Il faut que Michel Rocard prouve,* conclut-il, *qu'au parti socialiste comme ailleurs, qui veut faire l'ange fait la bête.* »

En ce qui concerne la politique européenne, le député de Belfort explique que son courant est d'accord pour que la France participe aux institutions de la C.E.E. mais qu'il souhaite qu'elle en modifie l'orientation. Enfin, en ce qui concerne l'union de la gauche, il déclare : « *L'union de la gauche rebondira. Comment ? Je n'en sais rien, à chaud certainement. Alors, il faudra un accord de gouvernement, un partage du pouvoir en fonction des résultats du suffrage universel.* »

Mme Edwige Avice, député de Paris, défend également les positions du CERES. Elle estime que si une synthèse est possible, « tant mieux » ; toutefois, selon elle, cette synthèse ne doit pas se réaliser uniquement sur des textes, mais également sur la manière de les appliquer.

M. Dominique Taddei, député du Vaucluse (motion Rocard) commence par expliquer que les notions d'union de la gauche et d'union des forces populaires ne sont pas opposées, mais complémentaires. Il affirme que l'objectif est d'obliger la direction du parti communiste à effectuer une mutation durable. Il invite les congressistes à creuser l'écart entre communistes et socialistes. « *La direction du P.C.F.,* déclare-t-il, *évoluera d'autant plus vite, et l'opinion ne croira à un renouveau de la gauche que si le parti socialiste est le premier* ». Il estime qu'il n'existe pas plusieurs lignes politiques au sein du P.S. mais plusieurs manières de faire avancer le parti socialiste sur la même ligne. Il ajoute : « *Il faut une attitude offensive à l'égard de la direction du P.C.F. Il faut lui poser les vraies questions.* » Celles-ci sont selon lui : l'union à la base, la nature de la crise, le centralisme démocratique, la stratégie internationale.

M. Wilfrid Bertile intervient *au nom de la fédération de la* Réunion et lance un appel à la solidarité des socialistes. M. Marc Wolf (motion Pierret) rappelle les positions de son courant. Il indique : « *Nous serons dans les synthèses qui pourront s'opérer, si elles se font sans exclusive sur les hommes et sans concession sur les quelques propositions que nous avons faites.* » Parmi ces propositions, figure notamment celle-ci : que le candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981 soit désigné avant le mois de juin 1980. Faute d'obtenir satisfaction, indique M. Wolf, « *nous maintiendrons notre texte* ».

M. Salpetrier dénonce, au nom de la fédération de la Martinique, le chômage et la situation de dépendance auxquels les DOM sont « *acculés* ».

Mme Christiane Mora (motion Mitterrand) évoque les questions d'approvisionnement énergétique. M. Jacques Attali (motion Mitterrand) dénonce les caricatures que constituent à ses yeux certains arguments utilisés par MM. Chevènement et Rocard et considère que le P.S. a le choix « *entre la culture et l'inculture, et non entre les deux cultures* ». Mlle Françoise Gaspard, maire de Dreux (motion Mauroy), regrette qu'il y ait peu de femmes dans la salle et dans le débat, et lance : « *Faudra-t-il attendre le matin du grand soir pour prendre en compte les revendications des femmes ?* »

M. MARTINET : nous sommes prêts à l'accord

M. Jacques Fournier (motion CERES) approuve les positions concrètes prises par la direction du P.S. depuis un an. Sur l'Europe, il indique que son courant *ne préconise pas un repli nationaliste* sur l'Hexagone et il récuse le slogan « *Non à l'Europe allemande* ». Mme Denise Cacheux (motion Mauroy) évoque le « *décalage* » entre les préoccupations des travailleurs et le jeu du congrès. Elle dénonce le rôle de ceux « *qui ont le pouvoir dans le parti grâce à leurs beaux discours* ». Elle déplore que trop de dirigeants socialistes soient originellement étrangers au monde ouvrier, sans racines populaires, et elle met notamment en cause les hauts fonctionnaires « *brillants produits de la bourgeoisie qui visent le pouvoir d'Etat* ». Elle reproche en particulier à M. Laurent Fabius d'avoir empêché un ouvrier d'être élu député de Seine-Maritime (1). Elle s'étonne enfin d'avoir vu dans la fédération du Nord « *les anciens combattants de l'anti-communisme* » défendre la motion de François Mitterrand.

M. Gilles Martinet (motion Rocard) traite, lui aussi, des « *deux cultures* ». Il se déclare d'accord avec la vision pluraliste de M. Mitterrand et ajoute : « *Mais si j'ai bien compris, François Mitterrand appartient à la même culture que Michel Rocard. Ils viennent tous deux d'une conception spiritualiste et chrétienne.* » Il note ensuite que le premier secrétaire n'a fait référence qu'à un aspect des positions de Léon Blum, celui de la conquête du pouvoir. Pourtant, pour Léon Blum, rappelle-t-il, l'exercice du pouvoir impliquait la gestion loyale du capitalisme. « *Léon Blum,* dit-il, *a été un grand réformiste à qui nous devons beaucoup. S'il est vrai que la mémoire est révolutionnaire, alors ayons bonne mémoire.* »

M. Martinet note ensuite que tous les socialistes sont d'accord sur le principe d'une transformation graduelle de la société et donc d'accord également pour franchir dès le départ un certain seuil. Enfin, en ce qui concerne la rigueur économique, il souligne qu'il doit y avoir une rigueur économique de gauche, comme il y en a une à droite. « *Est-ce être plus à droite que les communistes que de mentir autant qu'eux ?,* interroge-t-il. *Nous ne devons pas nous laisser impressionner par la politique du parti communiste et nous devons avoir le courage de l'affronter en parlant vrai.* » L'orateur déplore qu'aient été tenus à la tribune « *des discours de fermeture* ». « *Je crois,* poursuit-il, *que le nôtre est un discours d'ouverture. Nous nous sommes gardés des polémiques inutiles. Il dépend de François Mitterrand que l'accord politique soit conclu. Pour notre part, nous y sommes prêts.* »

M. Charles Hernu, député du Rhône (motion Mitterrand), estime en revanche que le ton employé par M. Rocard est celui de quelqu'un « *qui a choisi la rupture, non pas avec le capitalisme, mais avec nous* ». Sous les quolibets de la salle, il s'adresse à M. Pierre Mauroy en lui demandant d'apporter des réponses aux mises en cause prononcées par M. Rocard : « *Le bureau exécutif du P.S. est-il une chambre d'enregistrement ? Les votes émis en faveur de François Mitterrand sont-ils ceux du troisième âge ?* » M. Hernu regrette ensuite que M. Taddei ait proposé de « *lancer une offensive contre le parti communiste* ». Il demande là encore à M. Pierre Mauroy s'il est d'accord.

M. MAUROY : la logique du rassemblement

Le maire de Lille monte alors à la tribune. Il est longuement applaudi. « *Des millions de Français,* déclare-t-il, *attendent la relance de l'espoir et l'unité dans l'action. Là est le seul enjeu de ce congrès.* » M. Mauroy estime ensuite que les débats et les *affrontements qui ont précédé les* assises ont été excessifs et trop personnalisés. « *Notre tâche,* affirme-t-il, *n'est pas de désigner notre champion, après une joute à l'américaine.* » Il dénonce en particulier les antagonismes artificiels et tactiques et déclare refuser la bipolarisation due au poids des médias et au système présidentiel. Il récuse également le « *jeu stérile des tendances* ». Il souligne que l'esprit de synthèse qui l'anime est partagé par *l'immense majorité des socialistes* et des électeurs du P.S. Ceux-ci, dit-il, attendent du congrès « *la bonne nouvelle* », c'est-à-dire un accord entre les différents courants. *Il rappelle le rôle unificateur* qu'il a personnellement joué en 1971, lors du congrès d'Epinay, et, en 1974, à l'occasion des assises du socialisme. « *Notre volonté a toujours été celle de l'ouverture et du rassemblement. Le parti socialiste n'est ni une contre-société ni une forteresse assiégée. Il est par nature et par fonction le lieu d'une synthèse permanente.* »

Le maire de Lille, pour qui le P.S. est toujours « *l'alliance en marche des héritiers de Jean Jaurès et de Jules Guesde* », invite ses camarades à ne pas passer du débat démocratique à la division permanente, à ne pas se laisser imposer des affrontements entre camps rivaux, notamment à l'occasion de l'élection présidentielle. « *Nous ne serons pas chaque fois d'accord sur tout, mais il faut l'unanimité dans l'action. Il ne faut pas réduire à néant les efforts menés depuis dix ans. La ligne d'Epinay ? C'est la synthèse et le mouvement. (...) Le mouvement d'extension de sa majorité a toujours enrichi le parti. Méfions-nous de la logique des minorités délibérément provoquée et organisée. La logique du rassemblement est la logique d'Epinay. La ligne d'Epinay est une ligne de départ et non une ligne de démarcation entre les socialistes.* »

Abordant les points de désaccord, M. Mauroy note, à propos de l'union de la gauche, que celle-ci est dans l'impasse et que cette « *vérité cruelle* » ne sera pas changée par de simples appels *incantatoires* à l'union. « *Pour ramener le P.C.F. dans l'union,* déclare-t-il, *il faut un parti socialiste fort qui, dans le cadre strict de l'union de la gauche, affirme davantage son identité et son autonomie.* »

Sur la rupture avec le capitalisme, il indique : « *Le marché n'est pas une entité capitaliste, c'est le lieu du choix même pour les socialistes. Il faudra changer sa nature comme il faudra changer celle de la croissance.* »

A propos de l'union des forces populaires, il note qu'il ne s'agit pas d'un substitut à l'union de la gauche, mais de « *la pratique sociale de l'union au-delà de l'alliance électorale entre les partis* ».

En ce qui concerne l'Europe, M. Mauroy remarque que des convergences se sont dessinées au cours du congrès. Il est convaincu qu'il n'y a pas de ligne supranationale et qu'il s'agit là d'un faux débat. « *Les différences qui demeurent,* précise-t-il, *opposent ceux qui veulent participer à la construction européenne pour en changer la nature, à ceux qui se battent sur des positions nationalistes.* » Il poursuit : « *Les questions de personnes doivent céder le pas devant les exigences d'un accord politique. On a beaucoup parlé de Jaurès et de Guesde ; j'aurais aimé qu'on en parle plus depuis sept ans alors que beaucoup avaient perdu notre mémoire collective. L'enjeu du congrès de Metz n'est pas de révéler des divergences idéologiques entre deux cultures mais de relancer l'union de la gauche et le parti dans les luttes. Nous craignons qu'il n'existe deux logiques de refus de la synthèse pour des raisons extérieures aux débats. L'accord entre nous tous est nécessaire et possible.* »

M. Pierre Mauroy est longuement applaudi par les congressistes qui scandent : « *Unité, unité* ».

Mme Irène Charamande (motion Rocard) centre son intervention sur la question féminine et précise : « *Il n'est plus possible de traiter du socialisme sans traiter de l'exclusion politique des femmes.* » M. Lionel Jospin (motion Mitterrand) rappelle les grandes lignes du scrutin qui a précédé le congrès. Il indique : « *Quand un texte obtient 40 % et plus, cela veut dire que la synthèse a déjà commencé.* » Il ne relève « *aucune inflexion dans les discours de ceux qui sont minoritaires* » et ne voit pas de leur part de « *mouvements qui amorcent la synthèse* ». Il s'applique ensuite à souligner les contradictions qui existent, selon lui, entre les orateurs favorables à M. Michel Rocard et ceux qui ont signé la motion de M. Pierre Mauroy.

M. Frédéric Jalton, premier secrétaire de la fédération de la Guadeloupe, constate que les socialistes des DOM sont « *partie prenante dans les luttes pour changer la vie* ». « *C'est pourquoi,* dit-il aux congressistes, *vous n'avez plus le droit de nous décevoir.* »

M. Christian Pierret estime que ce n'est pas en se renvoyant Guesde, Jaurès ou Proudhon que les socialistes avanceront dans la construction de leur parti. Il *plaide en faveur d'un accord* entre tous les courants, sans exclusive. M. Yves Durand (motion Mitterrand) se demande à quel prix la synthèse est possible. Il estime qu'il faut en déterminer les conditions et ne pas la transformer en un petit jeu tactique. Après M. Chapuis (motion Rocard), Mme Yvette Roudy (motion Mitterrand) reproche aux partisans de MM. Rocard et Mauroy de ne pas avoir promu au comité directeur du P.S. le nombre minimum de femmes prévu par les statuts. M. Michel Pezet (Bouches-du-Rhône) appelle à une synthèse autour de M. François Mitterrand et Mme Annie Le Gall défend les thèses de la motion féministe.

M. Paul Quilès, député de Paris (motion Mitterrand) regrette d'avoir « *entendu certains parler un langage de division et d'exacerbation alors que les textes parlaient de synthèse* ». Le député de Paris considère : « *La solution n'est pas dans une stratégie autonome. L'enjeu est de savoir si le P.S. réussira à être le moteur de la ligne de la gauche tout en restant lui-même. Sinon un jour il rejoindra le camp des forces modérées.* » Il souhaite « *en finir avec le système qui fait du parti une fédération de courants* » et affirme : « *Il est temps d'assurer le respect des décisions majoritaires.* »

Dimanche, divers orateurs relatent les réunions de la commission des résolutions. M. Pierre Bérégovoy (motion Mitterrand) indique : « *L'exclusive n'est pas venue de nous. Je n'ai pas senti dans le discours de Michel Rocard la même volonté d'aboutir à la synthèse que chez François Mitterrand.* » M. Bérégovoy indique qu'il a décelé dans les propositions de M. Rocard la menace « *d'un travaillisme qui ne correspond ni à l'histoire ni à la tradition française et qui conduirait à isoler les forces syndicales refusant d'adhérer à ce schéma* ». L'orateur discerne deux lignes au sein du P.S. : « *Celle d'Epinay, largement approuvée par le parti, et une autre ligne qui, sans abandonner les mots, modifie le contenu de l'union de la gauche.* » Il évoque en conclusion la possibilité d'un accord « *dans les semaines ou dans les mois qui viennent* » avec le CERES.

M. André Labarrère (motion Mauroy) souligne que l'orateur qui l'a précédé a défendu la ligne d'Epinay alors qu'il y était hostile au moment où celle-ci a été élaborée. Il ajoute : « *La motion de M. Mitterrand a réussi cette synthèse exceptionnelle : faire tenir le même langage à MM. Jospin et Notebart. Pourquoi M. Mitterrand n'a-t-il pas accepté cette synthèse avec MM. Mauroy et Rocard ? Le refus de la synthèse est venu des camarades de la motion de M. Mitterrand.* » M. Labarrère conclut en indiquant qu'il est, selon lui, indispensable de désigner au printemps prochain le candidat socialiste à l'élection présidentielle.

M. Daniel Percheron (motion Mauroy) *affirme que* « *rien ne peut justifier les risques pris par M. Mitterrand en choisissant la rupture* ».

M. ROCARD : je ne serai pas candidat à la présidence de la République contre le premier secrétaire

M. Michel Rocard dit sa « *tristesse* » de constater que le gouvernement du parti va devoir « *s'exercer sur une base minoritaire* ». Il dénonce ceux qui « *ont instruit des procès personnels et fermé la porte à un accord* ». Il ajoute : « *On a voulu nous faire croire que s'affrontaient deux lignes. Il serait temps que cesse cet inacceptable procès d'intention. Une seule ligne affirmée à Epinay, enrichie depuis, anime le parti (...). Mais Epinay n'avait pas tout prévu. Epinay n'avait pas prévu la crise, le chômage, le désordre monétaire, les conséquences sociales de la révolution technologique et la montée des périls internationaux. Face à cela, on peut être conduit à un repli frileux sur ses positions. On peut être aussi tenté de suivisme à l'égard du P.C. On peut enfin chercher à remettre en cause ce qui ne correspond plus à la situation. Cette dernière logique est celle de l'ouverture internationaliste et autogestionnaire.* »

M. Rocard insiste ensuite sur le fait que son souci a été « *l'homogénéisation des deux cultures qui nourrissent le parti, à une seule condition : que l'une ne soit pas trop dominante* ». Il indique enfin que l'accord aurait pu être trouvé au sein de la commission des résolutions, notamment sur les questions du Plan et du marché et de l'union de la gauche. En ce qui concerne le fonctionnement interne du parti, il souligne que son objectif était d'améliorer les mécanismes de la collégialité, et conteste qu'il y ait eu, de sa part, volonté d'atteindre personnellement le premier secrétaire. M. Rocard conclut : « *Nous sommes en présence d'une rupture voulue politiquement. Un climat a été créé. Il sera long et difficile à remonter. Un gouvernement collégial du parti reste possible. Notre opposition sera politique, militante et collective. Elle ne sera pas procédurière. A moins que nous n'y soyons réduits.* » Il ajoute que si M. François Mitterrand est candidat à l'élection présidentielle, il « *ne sera pas candidat contre lui* ».

M. Didier Motchane (CERES) constate qu'il n'a pas été possible de conclure, dès le congrès, un accord politique avec M. Mitterrand. Il indique : « *Ce congrès apporte seulement un début de clarté. L'une des deux lignes entre lesquelles il nous fallait choisir apparaît indiscutablement minoritaire. Mais où est la ligne clairement majoritaire ?* » M. Motchane évoque ensuite les difficultés qu'il y a à rapprocher dans une collaboration étroite des militants qui, « *dans des circonstances graves, se sont opposés et combattus* ». Il souligne : « *On nous a fait valoir également que l'image de notre courant rendait peu opportune notre présence au moment de la campagne pour les élections européennes. Or nous avons assez d'éléments pour affirmer que, sur ce sujet européen, aucune divergence sérieuse ne mérite de compromettre la synthèse.* » M. Motchane donne ensuite lecture de quatre propositions qui, selon lui, peuvent fonder un accord politique avec M. Mitterrand.

M. Christian Pierret (député des Vosges) constate, de son côté : « *Il n'y a plus dans le P.S., malgré le vœu unanime des militants, que des minorités. Jamais la division des socialistes n'a été aussi manifeste.* » Il critique l'attitude du CERES et conclut : « *Pourvu que ce ne soit pas le parti tout entier qui soit perdant !* »

Enfin, Mme Edith Lhuillier confirme que le courant qu'elle

(1) N.D.L.R. — M. Fabius a, en Seine-Maritime, pris la succession de M. Tony Larue. Sa désignation comme candidat avait suscité localement quelques remous. Il avait, en effet, supplanté un ouvrier, syndicaliste C.F.D.T. à Renault-Cléon, M. René Youinou, maire d'Elbeuf.

envisage une alliance avec le CERES

samedi matin, l'existence de « deux stratégies symétriques » de refus de la synthèse.

La journée du samedi devait pourtant être marquée par le blocage de la mécanique mise en place par les amis de M. Mitterrand. Les interventions des orateurs signataires de la motion de M. Rocard jointes à celle de M. Pierre *Mauroy ont permis de renverser la charge de* la preuve : au soir du deuxième jour, M. Rocard n'est plus apparu comme mis en demeure d'apporter la preuve de sa bonne foi unitaire, en faisant les concessions nécessaires. Il revenait *au contraire à M. Mitterrand soit de rendre* possible une synthèse, soit de prendre la responsabilité d'une rupture avec les courants de la majorité sortante. Le tableau de marche du premier secrétaire semblait pourtant devoir être respecté.

Après une intervention de M. Jean Le Garrec, proche de M. Mauroy, énonçant les dangers de la division; M. Laurent Fabius prononça un discours de fermeture. Il ne fut plus permis de douter de la volonté des amis de M. Mitterrand de refuser un accord avec M. Rocard. Non que sur le fond l'intervention du député de la Seine-Maritime ait été différente de celle du premier secrétaire : comme lui, il a réfuté les thèses rocardiennes, dans le domaine économique notamment. Mais il l'a fait de façon abrupte, ne refusant ni les formules-choc (« on nous dit entre le marché et le rationnement, il n'y a rien : si, il y a le socialisme »), ni les éclats de voix. S'étant délibérément placé sur *un terrain proche de la polémique (celui sur* lequel d'ailleurs M. Rocard s'était lui-même distingué dans une interview au « Républicain Lorrain », en évoquant les « votes du troisième âge » en faveur de M. Mitterrand, ce qui lui *valut cette réponse : « Oui, François Mitterrand* est le troisième âge du socialisme, Jean Jaurès étant le premier âge, Léon Blum le second ! »), M. Fabius dut tout de même assumer un risque majeur : celui d'avoir suscité dans la salle un *climat houleux, les huées des uns répondant* aux ovations des autres, bref, un climat d'agressivité réciproque qui avait disparu des débats entre socialistes depuis plusieurs années.

C'est ce moment que les amis de M. Rocard choisirent pour *faire converger leurs interventions* vers un appel à la synthèse. Précédée par plusieurs réunions de courants, voire entre responsables de courants (ceux de MM. Mauroy et Rocard), la séance de l'après-midi fut donc placée sous le signe de l'unité.

Ces réunions avaient permis d'une part à M. Mauroy de ressouder son courant, d'autre part à M. Rocard de prendre la mesure d'un sentiment, largement répandu chez les députés signataires de sa motion, favorable à un effort de réconciliation.

L'habileté de M. Gilles Martinet fut dès lors de tenir un langage unitaire, même s'il le fut plus dans la forme que sur le fond. Ainsi se trouvait défriché le terrain sur lequel s'engagea le maire de *Lille*.

Ne négligeant pas, lui non plus, quelques « effets de tribune », s'appuyant sur l'attachement sentimental de nombre de militants à sa personne et surtout à l'idée d'un grand rassemblement, M. Mauroy s'employa à ramener les socialistes à une raison qu'ils semblaient prêts à entendre : « Mes camarades, notre pays compte plus d'un million et demi de chômeurs (...), des millions de Français attendent de nous la relance de l'espoir et l'unité dans l'action ! (...) Rassemblez-vous pour les travailleurs qui attendent, pour permettre au socialisme de triompher ! »

L'ovation qu'il reçut d'une salle soudain réconciliée paracheva *l'opération* qui faisait dépendre de la seule volonté de M. Mitterrand la conclusion ou le refus d'une synthèse.

Restait à MM. Lionel Jospin et Paul Quilès le soin de remonter le courant. Tour à tour, ils s'employèrent à mettre en garde les congressistes contre des attitudes, selon eux, contradictoires. « N'oublions pas les votes qui ont été émis ! », s'exclama M. Jospin. Il rappela qu'il n'avait trouvé « aucune inflexion dans les discours de ceux qui sont minoritaires, aucun mouvement qui amorce la synthèse », préfigurant ainsi ce que serait, le soir, l'attitude des amis de M. Mitterrand.

Quant aux orateurs du CERES, ils s'appliquèrent à faire apparaître leurs convergences avec M. Mitterrand, voire à gommer les divergences qu'ils avaient avec lui, notamment sur les questions européennes.

Au terme d'une seconde journée de débats, le congrès a donc paru dévier de la route qu'avait choisi de lui faire prendre le député de la Nièvre. Ce dernier voyait sa marge de manœuvre réduite par l'accueil fait par les délégués aux appels incantatoires du maire de Lille à l'union. Mais le capacité d'action du premier *secrétaire ne pouvait être réellement mise en péril* dès lors que l'arithmétique électorale était appelée à reprendre ses droits dès lors que se réunissait la commission des résolutions. La pierre d'achoppement fut une question relative au fonctionnement du parti, preuve, s'il en était besoin, que le véritable enjeu *du congrès était le partage du pouvoir* plus que la stratégie.

La séance de clôture fut consacrée au récit des travaux de la commission. Chacun dit sa « tristesse » de n'être point parvenu à une synthèse. *Chacun avait auparavant paru justifier* son attitude en assurant que l' « unité profonde du parti » n'était pas en cause. Voire. Il est des engrenages dont il faut se méfier. Il est des dynamiques minoritaires qu'il peut être *difficile de maîtriser*.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

représente (les femmes) refuse de prendre position.

M. François Mitterrand explique que la synthèse est une « *affaire de volonté politique et non point d'habileté de parole ou de plume.* » « *Oui, j'ai la volonté politique de rassembler les socialistes sur un seul texte*, poursuit-il, *oui, j'ai la volonté politique de les rassembler sur une ligne claire.* » Il explique, néanmoins, qu'il préfère la fermeté sur l'orientation plutôt qu'un rassemblement indistinct. Quant à la question de savoir qui doit assumer la responsabilité de l'éclatement de la majorité sortante du P.S., le premier secrétaire estime que le *débat sur ce point a occupé* tactiquement plus de temps que la discussion de fond. Apportant sa réponse, il déclare : « *Depuis un an, qui a parlé et qui s'est tu? Qui a organisé le débat à l'extérieur?* »

M. Mitterrand rappelle ensuite que, lors du congrès d'Epinay-sur-Seine en 1971, il y avait huit motions et que la plus importante n'atteignait pas 35 % des voix. Il entend ainsi montrer que les résultats du congrès de Metz n'ont pas lieu d'être dramatisés. Il admet toutefois que la majorité sortante était à la fois nombreuse en mandats, mais insuffisante par sa capacité d'une action en commun. Quant à une alliance avec le CERES, il estime que le débat n'a pas encore été suffi*samment approfondi du fait que* la motion présentée par l'ancienne minorité n'était pas au centre de la *discussion*.

L'orateur revient ensuite sur les différents points de désaccord en ce qui concerne l'opposition entre le marché et le rationnement effectuée par M. Rocard, *il juge* cette formule imprécise. Selon le premier secrétaire, le marché « *est la forme capitaliste du rationnement par l'argent, le savoir, le pouvoir* ». En ce qui concerne l'union de la gauche, il déclare : « *J'avoue, j'ai signé le programme commun, pas seul, avec une bonne équipe qu'il est dommage de voir se dissocier ; c'était un compromis, il méritait bien des critiques. Il avait le mérite d'exister.* »

Tout en admettant que les choses ont changé depuis l'échec électoral de la gauche et en *constatant que les relations avec* le parti communiste « *se limitent de leur part aux petites injures quotidiennes et à la contrefaçon des textes* », M. Mitterrand explique que l'essentiel, aujourd'hui, est de ne pas abandonner le terrain au P.C., de ne pas donner l'illusion que le parti socialiste s'écarte de l'union. « *La suite*, explique-t-il, *dépend bien sûr de notre capacité d'être nous-mêmes.* »

Récusant les amendements déposés par M. Rocard lors de la réunion de la commission des résolutions, le premier secrétaire note qu'il n'est « *pas possible que la description de l'avenir passe par la condamnation réelle ou apparente de l'action menée depuis Epinay* ». Selon lui, la volonté politique ne permettait pas, de part et d'autre, la synthèse, une synthèse destinée à rassembler et non à organiser la confusion. A propos de la vie associative, M. Mitterrand met en cause, sans la nommer, la C.F.D.T. Il s'en prend en effet à « *tel syndicat donneur de leçons, particulièrement à la veille des congrès socialistes* ». Devant les *remous suscités* par cette remarque dans la salle, le premier secrétaire poursuit : « *Si certains d'entre vous acceptent de se laisser morigéner par qui n'a pas qualité pour le faire, il n'y aura pas de synthèse là-dessus.* »

Enfin, M. Mitterrand aborde la question du fonctionnement interne du parti socialiste. Il estime que, dans l'amendement déposé par les amis du député des Yvelines, la façon qu'il a de concevoir ses fonctions a été durement évoquée. Il juge l'amendement des partisans de M. Rocard « *insolite et injurieux* » et fabriqué d'une manière à être jugé inadmissible par le premier secrétaire.

M. Mitterrand précise, au passage, qu'il n'a aucun différend personnel avec M. Michel Rocard. « *Rocard et moi*, déclare-t-il, *sommes par nature des gens aimables.* » Il poursuit : « *Qui ai-je fait taire? Qui n'a pas parlé? Tout le monde parle beaucoup, souvent, ça dure (...). Le dépôt, à la dernière minute, d'un texte inadmissible sur le simple plan de nos relations personnelles montre qu'on ne voulait pas la synthèse.* »

En conclusion, le premier secrétaire indique, en réponse à M. Motchane, qu'il est disposé à engager un dialogue avec le CERES en vue d'élargir sa majorité. *Les deux motions, explique*-t-il, se rencontrent sur des points essentiels, mais il est encore *nécessaire d'approfondir* le problème de la construction européenne. Le premier secrétaire se déclare disposé à prendre en compte les textes déposés devant le congrès par M. Didier Motchane. Il explique, toutefois, que ces conversations ne pourront pas *aboutir avant le scrutin européen* du 10 juin, car il ne souhaite pas offrir aux adversaires du P.S. la possibilité de publier des textes contradictoires sur des points capitaux. Il rappelle que le parti socialiste est européen.

Les délégués passent ensuite au vote sur les différentes motions. Sur 7 040 mandats, le texte présenté par M. Mitterrand en recueille 3 192 (46,97 %) ; celui de M. Rocard, 1 444 (21,25 %) ; celui de M. Mauroy, 1 142 (16,80 %) ; celui du CERES, 1 018 (14,98 %) ; celui de M. Pierret, 214 ; la motion féministe, 22, et l'on dénombre 8 abstentions.

Alors que les délégués commencent à quitter massivement la salle, M. Jean-Pierre Chevènement *explique que le congrès de* Metz avait deux objectifs : la clarification politique et la création *d'une nouvelle dynamique.* Se félicitant de la réponse de M. Mitterrand à M. Motchane, qui permet de penser que les analyses communes peuvent être renforcées, le député de Belfort conclut que si la clarification est acquise au terme des assises, il *reste à créer* une nouvelle dynamique.

Auparavant les congressistes avaient adopté le principe de la représentation dans les instances fédérales du courant de M. Pierret. Le texte précise que pour les courants ayant obtenu moins de 5 % au niveau national, une représentation est assurée au niveau fédéral là où ce courant *obtient plus de 10 %. Cette repré*sentation est laissée à l'appréciation des directives fédérales là où il obtient entre 5 % et 10 %.

J.-M. C. et T. P.

POLITIQUE

LE CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

EN COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

Le parti n'a pas de <grand prêtre>

La commission des résolutions, élue à la représentation proportionnelle, et présidée par M. Gaston Defferre, a siégé dans la nuit de samedi à dimanche à Woippy, dans la banlieue de Metz, puis derechef dimanche matin. L'impossibilité d'aboutir à une synthèse générale a été constatée après six heures de discussion entre les soixante et un membres des grands courants du parti, M. Pierret et le courant « femmes » n'ayant droit qu'à un observateur chacun.

Rendant compte des travaux de cette commission, M. Claude Estier a expliqué que les amendements au texte de M. Mitterrand présentés successivement par MM. Mauroy et Rocard « *n'ont pas été de nature à permettre la synthèse* ». M. Estier a indiqué : « *Nous avons constaté que ces deux courants n'avaient fait aucun effort véritable pour une synthèse.* » En particulier, a-t-il affirmé, l'amendement déposé au nom du courant de M. Rocard par M. Patrick Viveret constituait une « *véritable provocation à l'égard du premier secrétaire* ».

Le texte incriminé précisait notamment : « *Le P.S. n'a aucun dogme et il ne connaît pas de grand prêtre. Il doit être avant tout un parti tolérant refusant toutes les chasses que l'on voudrait donner aux chrétiens, aux laïcs ou aux marxistes et ouvrant à tous ses membres une réelle liberté d'expression.* » Ce texte a été considéré comme « *insolite et injurieux* » par le premier secrétaire. Après une suspension de séance, il fut donc constaté que la rupture était consommée.

De son côté, M. Rocard a fait valoir que cet amendement a servi de prétexte à M. Mitterrand pour justifier cette rupture. Il a indiqué, d'une part, que, comme cela le lui avait été demandé, il l'avait « immédiatement » retiré, et, d'autre part, qu'il reprenait la motion du premier secrétaire. Celle-ci dispose, en effet : « *Nous n'obéissons à aucun dogme et n'avons pas de grand prêtre. La chasse aux chrétiens ou la chasse aux laïcs n'est pas dans notre nature. Pas davantage la nouvelle mode de la chasse aux marxistes. Tous ont leur place parmi nous. La fraternité n'a pas de hiérarchie. L'unité naît de la tolérance.* »

L'évidence des textes a donc permis à M. Rocard d'expliquer à la tribune : « *Comment, parlant de collégialité, éluder le sujet qu'est l'autorité justement de notre premier secrétaire, comment y toucher, d'une manière qui soit claire quant à ce qu'elle voulait dire, qui ne soit point blessant et puisse être par lui reconnue, sinon en reprenant ses propres phrases dans sa propre motion ?* »

Il n'a pu faire valoir qu'un accord aurait pu être trouvé s'il y avait eu volonté d'aboutir, notamment sur les questions économiques.

Quant à l'Europe, qui était avec le plan et le marché, l'union de la gauche, la rigueur économique et la rigueur sociale, et l'organisation du parti, l'un des cinq points à l'ordre du jour, il ne fut guère possible d'en parler, faute de temps.

La négociation s'est ensuite poursuivie entre M. Mitterrand et le CERES, non seulement au sein de la commission, mais aussi au cour sd'un long aparté, à la tribune du congrès, entre MM. Chevènement et Mitterrand. La commission a également débattu d'une proposition de M. Mauroy tendant à obtenir que le candidat socialiste à l'élection présidentielle soit désigné au printemps 1980. Seuls les représentants de MM. Mauroy et Rocard ont approuvé cette proposition.

J.-M. C.

Au « Club de la presse »

M. MITTERRAND : le problème de l'élection présidentielle est inactuel.

Au cours du « Club de la presse » d'Europe 1, M. François Mitterrand a déclaré, dimanche 8 avril, à propos de l'élection présidentielle de 1981 : « *Il est vrai qu'un certain nombre d'hommes politiques — il n'y a pas que les journalistes — y pensent beaucoup. (...) Moi, je n'y pense guère. D'abord parce que j'ai autre chose à faire, parce que c'est avoir beaucoup de prétention, de présomption, que de faire des plans en une matière aussi mouvante. J'ai des responsabilités considérables à la tête du premier et du plus grand parti de France. Je pense que l'on peut marquer sa trace dans l'histoire si je parviens, avec mes amis politiques, comme je l'ai déjà indiqué, à restituer le socialisme à la France.*

» *Pour le reste, c'est un peu affaire de circonstance. Mais ce qui est vrai, c'est que le parti socialiste comprend dans ses rangs, en effet, plusieurs hommes qui pourraient faire de bons élus à la présidence de la République. Vous pensiez à Michel Rocard. En effet, Michel Rocard, au premier chef, est de ceux-là. (...) J'ajoute que je n'ai jamais déclaré que j'avais l'intention d'être candidat. C'est un sujet inactuel.* »

En ce qui concerne la confirmation apportée par M. Rocard qu'il ne serait pas candidat à la candidature contre le premier secrétaire, M. Mitterrand a indiqué :

« *J'ai trouvé que c'était vraiment une belle manière ! Je pense que c'est une bonne façon d'approcher les choses. Il y a beaucoup de chances pour que moi-même je ne sois pas candidat, quelques chances que je le sois. Ce que je préfère, voyez-vous, c'est que je prenne la décision, plutôt que ce soient les autres.* »

Dans la presse parisienne

L'AURORE : un triste spectacle.

« *Pour la première fois depuis Epinay, François Mitterrand a été hué et sifflé dans un congrès socialiste.*

» *Pour la première fois, il a dû se justifier, argumenter, plaider.*

» *Pour la première fois, le charme a semblé rompu.*

» *Une fois encore, les socialistes ont paru céder à leur démon familier, à cette tentation permanente d'étaler leurs querelles intestines sur la place publique (...).*

» *Bref, un triste spectacle que les socialistes se sont donné à eux-mêmes à Metz, mais aussi — et c'est plus grave — qu'ils ont donné aux autres.* »

(MARC THIBAUT.)

LE FIGARO : la rupture.

« *C'est donc sur une rupture que s'est terminé le congrès du parti socialiste à Metz. Une rupture, non une scission (...).*

» *Ce clivage au sein du parti socialiste doit normalement s'accentuer. Pour aboutir à un éclatement ? Cela paraîtrait logique, si l'on ne se souvenait qu'après tout Jaurès et Jules Guesde, dont le débat doctrinal était assez comparable à celui qui oppose Mitterrand et Rocard, sont parvenus à coexister au sein de la même formation (...).*

» *Il semble évident que le parti communiste va s'employer à élargir la brèche qui sépare les deux tendances du P.S. et à profiter de l'occasion qui lui est ainsi offerte de regagner la prépondérance au sein de la gauche.* »

(PIERRE THIBON.)

L'HUMANITE : la vieille tradition.

« *(...) Le congrès de Metz s'inscrit parfaitement dans la vieille tradition des congrès de la S.F.I.O. d'antan.*

» *Les grandes fresques historiques, les formules révolutionnaires, les envolées lyriques ont très largement occupé l'avant-scène. (...)*

» *Seule la mémoire est révolutionnaire* », *proclamait-il dans son discours d'ouverture. Pensait-il vraiment faire oublier (...) son refus tout récent des mesures sociales et des nationalisations démocratiques que proposait le programme commun de la gauche ?*

» *Il a tenu, en tout cas, à marquer la filiation qui l'unit à Léon Blum. Ce dernier n'hésitait pas, lui non plus, à se réclamer du marxisme, et même de la dictature du prolétariat, alors que sa pratique politique le conduisait, selon ses propres termes, à se comporter en « gérant loyal du capitalisme ».*

» *(...) Aujourd'hui, l'élection minoritaire de la direction issue du congrès de Metz atteste des problèmes sérieux que rencontre le parti socialiste dans la réalisation d'une ligne stratégique orientée à droite. (...)*

» *Or, depuis mars dernier, l'essor des luttes de classes contre le chômage, et contre la politique européenne du pouvoir, a pris de vitesse les stratèges de la collaboration de classes.*

» *Et ceux qui rêvaient d'un déclin du parti communiste plaçant le parti socialiste en position dominante ont dû se réveiller de leur songe.*

» *D'où ces oscillations, ces manœuvres, ces retournements auxquels nous avons assisté à Metz dans la recherche tactique des meilleures positions possibles — sans parler des ambitions personnelles des uns et des autres.* »

(FRANCETTE LAZARD.)

LE MATIN DE PARIS : l'épreuve de vérité.

« *Malade depuis un an de l'échec de la gauche, paralysé par la « guerre des chefs », enlisé dans un débat théorique souvent mal perçu par la base, le parti socialiste semble avoir subi avec succès à Metz l'épreuve de la vérité que tout le monde réclamait. (...)*

» *Désormais, les choses sont claires : l'unité est préservée, l'ancrage à gauche est maintenu, la minorité assure François Mitterrand de sa loyauté. Toutes les conditions paraissent réunies pour que le P.S. justifie la confiance que les Français placent en lui. (...)*

» *Mais, le fait que pour la première fois dans l'histoire du P.S. on ait à ce point hué l'adversaire donne à penser que l'affrontement entre les diverses tendances laissera des traces durables.* »

LIBERATION : Mitterrand diminué.

« *Le congrès de Metz devait être l'occasion du triomphe du premier secrétaire du P.S. Malgré une « majorité » de 46,97 % des mandats, François Mitterrand en sort diminué. Les nouveaux mitterrandistes ,en jouant les sabras intransigeants ont empêché la « dynamique de rassemblement » que le premier secrétaire avait cherché à esquisser. Le CERES, affaibli, est devenu groupe charnière et Rocard en sort renforcé dans un nouveau rôle d'opposant.* »

LA LETTRE DE LA NATION : le germe d'affrontements plus graves.

« *Pauvres travailleurs ! les voilà bien lotis par les résultats de cette empoignade d'hommes, de cet affrontement d'ambitions et de déchaînement d'appétits. Oh ! c'était un beau débat démocratique. Il y a bien eu — paraît-il — quelques entorses, mais pas assez pour empêcher chacun de laver le linge sale des autres. De quoi réjouir les nostalgiques des grands congrès radicaux d'avant-guerre et de la lutte des « deux Edouard ». (...)*

» *La rupture entre Mitterrand et ses ex-lieutenants dans son ancienne majorité a été consommée par un conflit sur le pouvoir personnel au sein du parti, chacun ayant tenu pour une « provocation » les propositions de l'autre. Et il est bien vrai qu'en refusant un « grand prêtre » au parti socialiste, Rocard privait Mitterrand d'emploi. (...).*

» *Le dénouement du congrès n'a pas été une surprise (...). Mais la violence des affrontements a dépassé toutes les prévisions. Et il est difficile d'imaginer qu'elle ne porte pas en germe d'autres affrontements plus graves encore.* »

(PIERRE CHARPY.)

Incertitude

(Suite de la première page.)

Sur ce registre, c'est au tour de M. Rocard d'être avantagé. Les amis de M. Mitterrand le savent et ne doutent pas que si les votes du congrès de Metz avaient porté sur la désignation du candidat socialiste à l'Elysée le score du député des Yvelines aurait été plus élevé.

Une fédération de courants

A l'issue du congrès, non seulement les données de fond restent inchangées, mais en outre M. Mitterrand n'a pu masquer l'effritement de son pouvoir. Ne disposant pas d'une majorité absolue, il apparaît d'abord comme le chef de file de la plus importante des minorités d'un P.S. qui s'apparente plus que jamais à une simple fédération de courants. Dès lors, la suite des opérations se présente pour le premier secrétaire de manière plus délicate que ne le laissaient penser les votes indicatifs.

Si M. François Mitterrand ne demeure pas personnellement en première ligne jusqu'en 1981, on voit mal comment, en dépit de l'activisme de ses nouveaux croisés, il pourra sauvegarder son pouvoir sur le parti. Surtout face à un candidat à la présidence de la République qui, dans l'hypothèse d'un effacement du premier secrétaire, ne pourrait venir que des rangs des opposants à la direction. Ni M. Chevènement, qui se prépare à venir étayer la majorité relative de M. Mitterrand, ni M. Laurent Fabius ne sont aujourd'hui prêts à s'engager dans la course avec une chance sérieuse de succès.

Le député de la Nièvre semble donc condamné à tenter une troisième fois sa chance ou sinon à voir lui échapper le contrôle d'un parti sur lequel il a cherché, à Metz, à renforcer son emprise. Pour atteindre cet objectif le premier secrétaire n'a pas hésité à payer le prix d'une nouvelle dégradation de son image de rassembleur et c'est sans réelle surprise que l'on voit *l'Humanité* de lundi parler, à propos de M. Mitterrand, du « plus pur style d'un pouvoir personnel ».

Le printemps ou l'automne 1980 ?

M. Michel Rocard a certes confirmé, à la tribune du congrès, sa déclaration du 10 février au *Monde*. Il ne sera pas postulant à la candidature contre le premier secrétaire. M. Mitterrand, qui a souhaité au « Club de la presse » d'Europe 1, pouvoir prendre librement sa décision, n'a pas pour autant entière satisfaction. M. Rocard et M. Mauroy ne sont disposés ni l'un ni l'autre à attendre jusqu'à l'automne 1980 pour connaître son choix. Le maire de Lille a repris dimanche matin en commission des résolutions une suggestion de M. Marc Wolf, maire de Mons-en-Barseul, proposant que le candidat socialiste soit désigné au printemps prochain. Or M. Mitterrand veut attendre jusqu'à l'automne.

Au-delà de cette bataille de calendrier, l'affrontement entre le député de la Nièvre et celui des Yvelines va se transférer, plus nettement qu'auparavant, des instances du P.S. dans l'opinion. C'est notamment à travers les études des instituts de sondage que l'un et l'autre marqueront ou non des points. Cette rivalité pèsera d'un poids toujours plus lourd sur le parti tant qu'un arbitrage ne sera pas rendu. C'est d'ailleurs ce qui a conduit M. Mauray à demander que la date de la décision soit avancée, le maire de Lille ne faisant, en outre, guère mystère du fait qu'il se sent désormais délié de toute obligation envers M. Mitterrand et qu'il ne proposera plus nécessairement la candidature du premier secrétaire.

Bien que les congressistes de Metz aient affecté d'ignorer l'échéance de 1981 et se soient pliés à la règle « y penser toujours, n'en parler jamais », la compétition devient d'autant plus difficile à gérer que l'unité du P.S. s'affaiblit. Il y a d'ailleurs là un risque grave pour le futur candidat socialiste. Il aura du mal à mobiliser vraiment en sa faveur l'ensemble des militants de sa formation. Ce handicap s'ajoutera à celui que fait déjà peser l'attitude du parti communiste. Rien n'indique en effet que le P.C.F. soit disposé d'ici à 1981 à renaissance d'un climat unitaire. Il reste donc à la gauche à attendre que la crise économique et sociale aura des retombées politiques et à former des vœux pour que le conflit entre MM. Giscard d'Estaing et Chirac voue la majorité à l'échec.

THIERRY PFISTER.

POLITIQUE

Avant le XXIIIe congrès du P.C.F.

M. PAUL LAURENT JUSTIFIE LE MAINTIEN DU CENTRALISME DÉMOCRATIQUE

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du P.C.F., commente, dans *France nouvelle* du 7 avril, le projet de modification des statuts *soumis au XXIIIe congrès* du parti. Récusant l'organisation de courants, tendances et fractions, M. Laurent déclare : « *Tout cela conduit à l'appauvrissement de la pensée personnelle, à la référence unique à des individus plutôt qu'à des idées, à la cristallisation autour de groupes plutôt que l'épanouissement de la réflexion collective. On en parle souvent comme si la volonté du P.C. était là de tout subordonner à l'efficacité d'un point de vue majoritaire. Il est vrai que la nécessité de cette efficacité et de cette clarté dans l'intervention du P.C. entre largement en ligne de compte. Mais limiter à cela la non-possibilité de s'organiser en tendances, c'est masquer l'aspect profondément démocratique de notre fonctionnement. (...)* »

Après avoir souligné que les décisions entre les congrès doivent être prises par les directions locales et nationale, M. Laurent poursuit : « *Une fois réaffirmée la valeur de principe, à nos yeux, du centralisme démocratique, il est évident que l'essentiel, c'est le perfectionnement de la vie démocratique du P.C. (...)*

» *Même si nous avions, il y a vingt ans, le sentiment — et je pense qu'il était justifié — d'être à l'époque le parti le plus démocratique de France, et même si cela reste profondément vrai aujourd'hui, cela ne nous empêche pas de nous poser des questions liées à ce développement. Avec la volonté d'avancer.* »

A Arcueil (Val-de-Marne)

UN OPPOSANT EST VIOLEMMENT CHASSÉ D'UNE CONFÉRENCE DE SECTION DU P.C.

La conférence au cours de laquelle la section communiste d'Arcueil (Val-de-Marne) a désigné ses délégués à la conférence fédérale, en vue du vingt-troisième congrès, s'est achevée, dimanche 8 avril, sur un incident violent. Un opposant, M. Yves *Roucaute*, qui n'était pas délégué à la conférence, mais qui avait pu, selon la règle, assister en *observateur à ses travaux depuis* le vendredi précédent, a été pris à partie par quatre personnes alors qu'il se disposait à entrer dans la salle, où avait été organisé un buffet pour la clôture de la conférence.

M. Roucaute a cherché à attirer l'attention de M. Marcel Trigon, maire d'Arcueil, élu *comme suppléant de* M. Georges Marchais aux élections législatives et membre du comité central du *P.C.F., sur le fait qu'on lui* interdisait l'entrée de la salle. Ses agresseurs se sont alors de nouveau dirigés vers lui et l'ont entraîné dehors en le frappant, sans que M. Trigon intervienne. Dans la rue, M. Roucaute a été jeté à terre. Deux délégués qui étaient sortis pour voir ce qui se passait ont été rappelés à l'intérieur du bâtiment (l'école communale de la *cité du Chaperon-*Vert) par Mme Josiane Mathieu, conseiller général.

La conférence de section avait été marquée par l'absence de toute opposition parmi les délégués, alors que, à la veille du vingt-deuxième congrès (février 1976), la section d'Arcueil avait adopté un amendement au passage de la résolution concernant la moralité. Cette année, M. Trigon a présenté un rapport final *insistant sur* les valeurs morales défendues par le P.C.F. contre la « *décadence bourgeoise* », et il a cité, à *ce propos*, le cas de M. Marc Croissant, employé communal d'Ivry-sur-Seine, dans le même département, *suspendu* de ses fonctions, et auquel la carte du parti pour 1979 a été reprise parce qu'il s'était prononcé en faveur de la tolérance de la pédophilie. M. Trigon a approuvé cette mesure et déclaré que, en rendant cette affaire publique, *le Monde s'était fait* le soutien de la « *prostitution des enfants* » (voir *le Monde* des 29, 31 mars et 1er-2 avril).

Répondant à l'intervention d'un délégué, M. *Guy Martin*, qui s'était demandé s'il ne fallait pas exclure les opposants qui s'expriment hors du parti, M. Trigon a fait une distinction entre « *ceux qu'il ne faut pas laisser sur le bord de la route* » et les autres. Cette position est différente de celle de M. Marchais, qui avait déclaré, le 4 juin 1978 : « *nous ne voulons exclure personne.* »

M. Trigon ne pouvait pas être joint au téléphone lundi matin, non plus que *le secrétaire* de la section d'Arcueil. A la fédération communiste du Val-de-Marne, on déclarait « *n'avoir pas encore été informé* » de l'incident.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

M. Servan-Schreiber brigue un siège sur la liste de l'U.D.F.

Le comité directeur du parti radical a siégé samedi pour fixer son *attitude avant les élections* européennes. Le principe de la participation à la liste soutenue *par l'U.D.F. et conduite* par Mme Simone Veil a été adopté à l'unanimité ; l'éventualité d'une *autre solution n'a pas été véri*tablement défendue. Les dirigeants radicaux ont aussi donné *leur aval* à un texte, « *Le plein* emploi par l'Europe », rédigé par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui constituera leur contribution aux thèses de l'U.D.F. et qui *sera soumis* aux autres partis de l'alliance. L'adoption de ce document d'une trentaine de pages par les partenaires du parti radical pourrait permettre à M. Servan-Schreiber de justifier son *changement d'attitude* à l'égard de la liste U.D.F.

Ce changement d'attitude a reçu une confirmation officielle samedi, puisque le président du parti radical, qui avait initialement déclaré qu'il ne briguerait pas une place sur cette liste, était du nombre de ceux parmi lesquels le comité directeur devait choisir les candidats radicaux à la candidature. Une liste de trente-cinq noms avait été dressée sur laquelle chaque votant devait en *rayer quinze. Les six personnes* arrivées en tête de la consultation sont candidates aux places attribuées au parti *radical dans les* vingt-cinq premiers rangs de la liste U.D.F. (quatre en principe).

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a obtenu le plus grand nombre de suffrages : 108 sur 155. Viennent ensuite : MM. André Rossi, député de l'Aisne (69 voix), *Jean-Thomas* Nordmann, vice-président du parti (67), Yves Galland, président de la fédé*ration de Paris (65), Mme* Brigitte Gros, sénateur des Yvelines (62) et Jean-Pierre Pierre-Bloch, député de Paris (52).

LE GÉNÉRAL BILLOTTE APPELLE A VOTER POUR LA LISTE DE MM. CHIRAC ET DEBRÉ

Le général Billotte, ancien ministre, président du Mouvement pour le socialisme par la participation (M.S.P.), a déclaré, vendredi 6 avril, après la réunion du bureau exécutif du M.S.P. :

« *Dans ses dernières déclarations du début avril, M. Raymond Barre a fait la démonstration irréfutable qu'il n'avait rien retenu de l'enseignement de Charles de Gaulle, dont il s'est pourtant si souvent réclamé. Le M.S.P. a donc décidé, pour lever toute ambiguïté, de se ranger parmi les opposants déclarés au gouvernement de M. Raymond Barre, tout en demeurant, à l'évidence, fidèlement attaché aux institutions de la Ve République, à leur esprit et à la manière gaullienne de les appliquer.* »

Le M.S.P. appelle « *les Français soucieux des intérêts de la nation, et, notamment, les gaullistes de gauche* », à voter, le 10 juin prochain, pour la liste conduite par MM. Jacques Chirac et Michel Debré.

L'Europe et la voix de la France

(Suite de la première page.)

L'évolution démographique de l'Allemagne fédérale est pire que la nôtre. Il n'y a certes pas lieu d'en tirer satisfaction en se disant, par exemple, que, à terme, cela compensera l'infériorité de notre système bancaire. Au contraire : à nous de proposer et d'appliquer d'abord chez nous autre chose que des mesures dérisoires. Un regard vers tel ou tel pays d'Europe de l'Est pourrait stimuler notre esprit d'invention.

Nous voulons que l'Europe exerce, face notamment aux Etats-Unis, des responsabilités mondiales. En *attendant que se* multiplient les domaines de l'action effectuée en commun (comme pour la négociation des accords d'Helsinki, comme pour les accords tarifaires du « Kenendy-round » et aujourd'hui du « Tokyo-round »), donnons l'exemple d'une politique engagée clairement exposée. La critique acide adressée au président Carter n'en tient pas lieu. Qu'on explique au *moins* franchement pourquoi on a donné un soutien logistique aussi inconditionnel à l'exilé de Neauphle-le-Château : au nom de la démocratie ? Au nom d'intérêts économiques ? *Dans l'un et dans* l'autre cas, le résultat n'apparaît pas plus brillant, pour la France comme pour l'ensemble des pays européens, que ceux obtenus par le président américain tant raillé. Et si le traité Sadate/Begin ne règle pas l'essentiel, qu'on dise au moins ce qu'il aurait fallu faire — et jusqu'où la France, elle, irait dans la voie d'engagements économiques coûteux pouvant servir à consolider un peu la paix.

La morosité, la crainte du lendemain, la sourde hostilité à l'égard de tous les partis politiques, la mise en question des valeurs sociales hier les mieux établies — voilà qui n'est certes *pas une spécificité française !* Au contraire : il s'agit de phénomènes pour le moins européens. Alors, si vraiment « *notre action vise à atteindre des buts qui, parce qu'ils sont français, répondent à l'intérêt des hommes* », comme disait le général de Gaulle, si vraiment « *l'indéfinissable génie de la France lui permet de concevoir et d'exprimer les besoins profonds de l'esprit humain* », comme a déclaré François Mitterrand, si vraiment « *la France, c'est ce qu'il y a de meilleur* », comme nous l'a assuré notre actuel président, faisons retentir la voix de la *France pour* aider tous les Européens à sortir de leurs inquiétudes et de leurs impuissances !

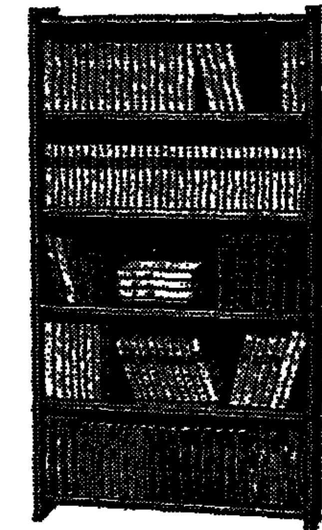
ALFRED GROSSER.

M. PIERRE LIS ÉLU MAIRE DE ROYAN

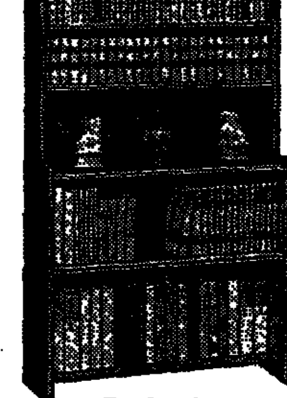
M. Pierre Lis, candidat *des* conseillers de la majorité, a été élu le 7 avril maire de Royan (Charente-Maritime) par 20 voix contre 7 au candidat de la gauche, M. Jean Papeau. Il *succède* à M. Guy Tétard, qui, déjà inculpé pour ingérence et complicité *de faux*, avait *donné* sa démission le 2 avril, après avoir été mis en cause au sujet d'une affaire immobilière, et avoir vu son conseil refuser de voter une partie du budget (*le Monde* du 4 avril).

[Né le 25 juin 1913 à Phnom-Penh (Cambodge). M. Lis, aujourd'hui à la retraite, a été inspecteur des anciens combattants. Il est conseiller municipal de Royan depuis 1977.]

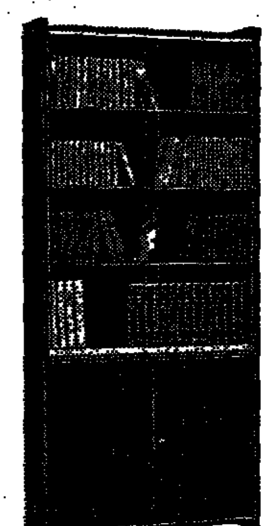




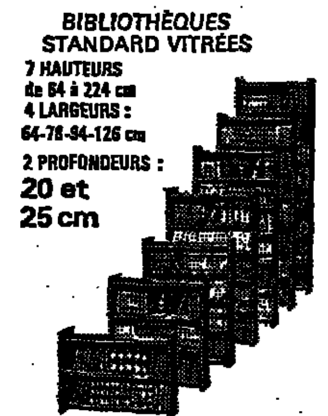
Standard 5 rayons
Haut. 144 - Larg. 78 - Prof. 20
contenance 125 vol club



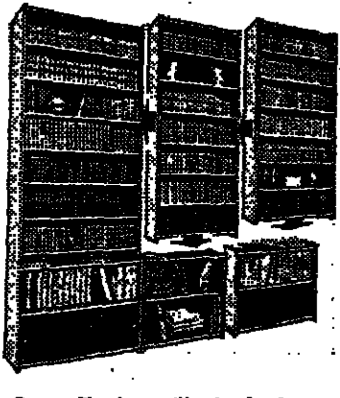
Tous formats
Haut. 195 - Larg. 94 - Prof. 38/25 cm
contenance 120 Vol club + 400 disques



Modèle Collectivité
Haut. 222 - Larg. 78 - Prof. 38 cm
entièrement fermé à clé
contenance environ 200 vol



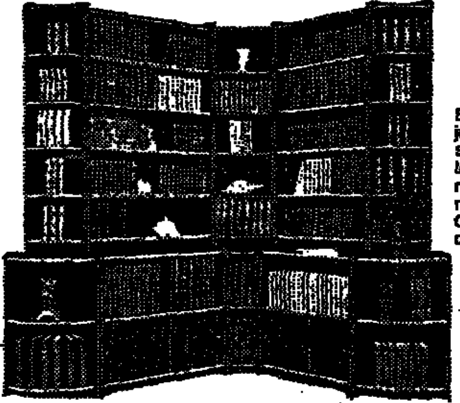
Profondeur hors tout 20 cm - Profondeur utile 16,5 cm - Hauteur utile entre les rayons 25 cm.
Profondeur hors tout 25 cm - Profondeur utile 21,5 cm - Hauteur utile entre les rayons 25 cm.



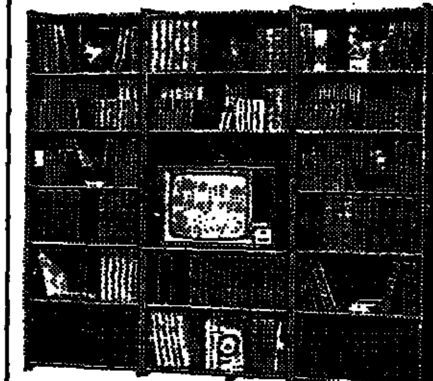
Superposition. Les modèles de même largeurs de profondeurs et hauteurs différentes peuvent être posés l'un sur l'autre sans fixation.
Juxtaposition. Les modèles de mêmes profondeurs mais de hauteurs et largeurs différentes peuvent être juxtaposés sans aucune fixation.



Profondeur hors tout 30 cm - Profondeur utile 26,5 cm - Hauteur utile entre les rayons bas 36 cm, autres 33 cm.
Profondeur hors tout 38 cm - Profondeur utile 34,5 cm - Hauteur utile entre les rayons bas 36 cm, autres 33 cm.



Ensemble constitué par la juxtaposition et la superposition de modèles standard tous formats et de 1/4 de ronds réunis par un de nos meubles d'angle.
Contenance : env. 360 vol. club + 126 gros vol.



Ensemble obtenu en juxtaposant 3 meubles grande profondeur (30 ou 38 cm) sans aucune fixation par simple pose, permettant l'installation d'un poste de télévision. Largeur de l'ensemble 250 cm - Hauteur : 222 cm - Contenance : env. 350 volumes (qui peut être augmentée par l'utilisation de 1/2 tablettes "libraire") Livrés démontés.

Le Monde

société

Petite guerre dans un village d'enfants

Une petite guerre oppose depuis plusieurs semaines la direction du Mouvement pour les villages d'enfants (M.V.E.) à plusieurs « mères » de la commune de Boissettes (Seine-et-Marne). Fondé il y a vingt ans, le M.V.E. accueille des enfants orphelins ou qui ont été retirés à leur famille. Les mères qui en ont la garde n'en ont pas la responsabilité effective. Celle-ci est exercée par la direction du mouvement.

Cette situation est à l'origine du conflit, qui s'est envenimé jusqu'à conduire les protagonistes devant la justice. L'affaire de Boissettes prend un relief particulier au moment où le gouvernement souhaite améliorer l'accueil et le placement des enfants en difficulté (le Monde *du 30 mars).*

Le vill..ge de Boissettes, où est né le conflit, est situé en bordure d'un bois, dans l'un des quartiers les plus cossus de la périphérie de Melun. Chaque mère y dispose d'une maison confortable, où elle accueille huit à douze enfants. Le village est placé sous l'autorité d'un « chef » généralement marié (les mères ne le sont pas), auquel la direction du village délègue, quand elle ne l'exerce pas, son autorité. Les mères sont secondées dans les tâches matérielles par des aides familiales, mais elles disposent d'un budget propre pour nourrir et vêtir leur « famille ». C'est elles qui veillent sur la scolarité et les loisirs de leurs enfants.

Le village d'enfants est une formule séduisante : il permet de reconstituer une sorte de vie familiale et évite la dispersion dans des établissements différents des enfants nés de mêmes parents. Chaque mère accueille ainsi deux ou trois groupes de frères et sœurs.

Né en 1958, le mouvement s'est développé rapidement. Cinq villages existent aujourd'hui à Boissettes, Cesson (Seine-et-Marne), Villabé (Essonne), Pocé-sur-Cisse (Indre-et-Loire) et Duclair (Seine-Maritime). Le mouvement possède en outre un foyer d'accueil et de formation des futures mères, deux foyers d'adolescents et deux centres de vacances qui lui ont été légués ou qu'il a fait construire.

Fort de ses cent trente salariés, dont cinquante-trois mères, de ses trois cent cinquante enfants et de la bénédiction des pouvoirs publics (Mme Giscard d'Estaing est venue célébrer le vingtième anniversaire de l'association), le Mouvement pour les villages d'enfants continuerait de mener une vie sans histoire s'il avait su évoluer à temps.

Le conflit s'est cristallisé autour du statut des mères de famille, à qui le mouvement demande beaucoup : elles doivent être célibataires (ce qui est généralement bien accepté) et disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elles n'ont cependant pas l'autorité parentale, qui est exercée par la direction du mouvement. Celui-ci peut décider de retirer un enfant à sa mère et le placer dans un autre village. C'est lui qui décide des rapports de l'enfant avec sa famille d'origine (lettres, visites...) et dispose de son dossier de placement. La mère, elle, n'y a accès que partiellement. Souvent, elle ignore pourquoi ses fils ou ses filles ont été retirés à leur famille d'origine et ce qui a nécessité leur placement. Ce statut de « super-nourrice » plus que de mère devait, un jour — l'affection et l'aspiration à plus de responsabilités aidant — provoquer un conflit.

En septembre 1977, comme l'exigent les statuts, le fils de Mlle Andrée Debar, qui vient d'avoir quatorze ans, est placé contre son gré dans l'un des foyers d'adolescents du mouvement (les filles, elles, vivent sous le toit maternel jusqu'à leur majorité). Mlle Debar conteste cette décision et multiplie les démarches auprès de la direction. Un matin, de guerre lasse, elle quitte brusquement Boissettes, laissant derrière elle ses enfants.

Une atmosphère virile

Soucieuse de trouver une solution, la direction tente de renouer le dialogue. Mais elle refuse que Mlle Debar, qui le demande elle-même, puisse élever ses enfants en dehors du village. Recueillis quelque temps par d'autres familles de Boissettes, les enfants, en dépit de l'attachement qu'ils portent à Mlle Debar, sont aujourd'hui dispersés.

Comme les mères qui ont pris fait et cause pour Mlle Debar, la direction fait de cette affaire une question de principe.

Certaines mères contestent la nécessité de placer, dès quatorze ans, les garçons dans un foyer. Présidente et fondatrice du mouvement, Mlle Suzanne Masson, regard volontaire, tailleur gris et légion d'honneur à la boutonnière, conteste ce point de vue : « *Cette séparation n'est que relative : les garçons reviennent chaque week-end chez eux. Certains sont des enfants difficiles. Il n'est pas mauvais à cet âge d'être plongé dans une atmosphère virile.* »

Sans contester ce point de vue, un psycho-sociologue dont la direction avait sollicité l'avis concluait, il y a quelque temps, à la nécessité de fixer entre treize et seize ans l'âge de la séparation, ce qui est fait depuis. D'autres remarques, relativement favorables aux mères de famille, figuraient dans son rapport. Mais c'est au prix d'une indiscrétion d'un « chef de village », puis du vol du document, que celles-ci l'apprirent, le compte rendu qui leur avait été donné d'abord ayant été soigneusement expurgé, « *à la demande de l'auteur* », prétend la direction, « *pour nous cacher la vérité* », affirment les mères.

D'autres conflits ont surgi depuis. Une des mères, Mlle Cécile Rolland, avait obtenu un congé de trois ans pour passer une licence de psychologie. En octobre 1978, elel obtient la prolongation de ce congé pour préparer la maîtrise. Mais il apparaît à la direction que Mlle Rolland ne tire pas assez vite de sa nouvelle qualification les ressources qui permettraient au mouvement de réduire le soutien financier qu'il lui apporte.

Surtout, Mlle Rolland milite activement dans l'Association de recherche et d'intervention auprès des villages d'enfants (ARIVE), créée par des mères, des animateurs et des psychologues liés au mouvement, dans un but d'analyse et de réflexion, association qui, selon la direction, veut « *détruire* » le mouvement.

Sous le prétexte que le temps de Mlle Rolland est utilisé « *à autre chose que sa formation* », la direction met fin brusquement à son aide, à l'exception d'un chèque de 1 000 F par mois que toutes les mères ayant dix ans d'ancienneté reçoivent jusqu'à leur retraite, qu'elles aient ou non quitté le mouvement, afin de louer un logement assez grand pour recevoir leurs enfants et leurs petits-enfants.

Afin de faire valoir ses droits, Mlle Rolland demande une lettre de licenciement. La direction refuse. A ses yeux les mères ne sont pas salariées (malgré un bulletin de paye en bonne et due forme), mais détentrices d'un « mandat » (au sens de l'article 1984 du code civil) qu'elles exercent à titre onéreux. Deux afafires sont donc portées devant la justice : celle de Mlle Rolland, et, sur plainte de la C.F.D.T., le refus par la direction, de la désignation d'une déléguée syndicale che zles mères.

Constituées en comité, les « contestataires » ont décidé d'alerter l'opinion et, avec l'aide de la C.F.D.T., distribuent des tracts à la sortie des messes à Melun, où le M.V.E., qui y a son berceau, est honorablement connu. La direction campe sur ses positions, faisant observer que les mères en révolte ne sont qu'une très petite minorité, ce qui est vrai, encore que leurs revendications soient légitimes ... est vrai. Tous enfin sont persuadés d'œuvrer dans l'intérêt des enfants.

BERTRAND LE GENDRE.

SCIENCES

LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'AGENCE EUROPÉENNE

Lancement envisagé de deux satellites pour la télédétection spatiale

Le Centre européen d'opérations spatiales (ESSOC) de Darmstadt (R.F.A.), d'où sont suivis et contrôlés tous les satellites mis en orbite pour le compte de l'Agence spatiale européenne (ESA), sera dirigé à partir de juillet prochain par M. Reinhold Steiner. Agé de cinquante et un ans, M. Steiner, de nationalité helvétique, est ingénieur chimiste de formation.

Réuni au siège de l'ESA les 3 et 4 avril, le conseil de l'Agence n'a pas pris d'autre décision importante. En particulier il ne s'est pas mis d'accord sur le budget pour 1979 de l'Agence. Comme ce fut le cas l'an passé, où le budget fut finalement régularisé en fin décembre, l'Agence va devoir continuer à « vivre » de douzièmes provisoires, ce qui n'est guère favorable à une saine gestion. Le blocage tient toujours à la position italienne, qui veut voir modifier la façon dont l'ESA convertit les différentes monnaies en unités de compte. Une étude sur ce point a été demandée au Fonds monétaire international, et discutée au conseil.

Cela ne bloque pas complètement l'avancement de l'Europe spatiale. Ainsi un nouveau programme se met peu à peu en route : la télédétection spatiale. En mars, l'Agence a décidé de financer, à hauteur de 9 millions d'unités de compte (50 millions de francs) une étude préparatoire de deux ans. On envisage actuellement le lancement de deux satellites d'un poids de 1,5 ou 2 tonnes à lancer au milieu de la prochaine décennie.

Ces satellites emporteront plusieurs appareils. Ils seront équipés d'un radar à synthèse d'ouverture (SAR), analogue à celui qui est étudié pour le Spacelab, et qui pourra « voir » à travers les nuages des objets d'une dimension de 30 mètres. Il y aura aussi un système d'observation optique, fonctionnant dans le visible et proche infrarouge. Suivant les missions, il couvrira un champ étroit avec une résolution analogue à celle du SAR, ou observera une bande beaucoup plus large, mais moins précisément.

Deux missions possibles ont été plus particulièrement envisagées : LASS (Land Applications Satellite System) serait une observation détaillée des sols ; COMSS (Coastal Ocean Monitoring Satellite System) aurait pour objectif la surveillance des régions océaniques proche des côtes.

Les océans sont aussi concernés par un autre programme de l'Agence : celui des télécommunications maritimes. Dix-huit représentants de pays qui formeront l'organisation internationale Inmarsat, dont la création est prévue pour cet été, se sont réunis fin mars. Ils ont décidé à une forte majorité que le futur système serait constitué de trois satellites Intelsat, munis de répéteurs spécialement adaptés aux communications avec les navires, et de trois satellites spécifiques Marecs, construits par l'ESA.

MAURICE ARVONNY.

ÉDUCATION

CORRESPONDANCE

L'anglais, exclusivement... pour mieux diffuser les techniques françaises

Nous avons publié dans le Monde *du 22 mars, une lettre du professeur Hugues Gounelle de Pontanel, de l'Académie nationale de médecine, qui faisait part de sa consternation à propos de l'utilisation exclusive de la langue anglaise lors d'un congrès scientifique organisé en juin prochain en France par des universitaires français. Les organisateurs, le professeur Solassol et le docteur Joyeux, du Centre anticancéreux de l'université de Montpellier, nous ont, à ce propos, adressé la réponse suivante :*

(...) Le cours que nous organisons n'est pas un congrès, il est essentiellement réservé aux médecins et aux chercheurs étrangers qui désirent connaître et appliquer dans leur pays les techniques que nous avons mises au point au Centre anticancéreux de Montpellier.

Force est de reconnaître que la seule langue internationale pratiquée dans le domaine scientifique est la langue anglaise. Actuellement, la non-pratique de cette langue est un obstacle majeur à la diffusion de l'ensemble des travaux et techniques françaises. L'émulation internationale implique que les équipes françaises fassent l'effort de se porter au-delà de leurs frontières pour se confronter avec les équipes de renommée internationale. Il nous paraît encore plus louable d'attirer vers notre pays les étrangers, le plus souvent ignorants de la technologie française et toujours freinés par la non-connaissance de notre langue.

Est-on faire preuve de « renoncement et d'esprit de démission » — ou négliger notre « patrimoine culturel » dont la médecine française fait depuis longtemps partie — qu'essayer de diffuser aux étrangers une technique spécifiquement française dont peuvent bénéficier les malades de tous les continents quelle que soit leur langue.

Nous sommes à notre tour « profondément consternés » qu'un membre de l'Académie nationale de médecine utilise le prestige que lui confère sa position nationale pour une critique non constructive et qui indirectement ne peut qu'nuire à la diffusion des progrès de la médecine française... Il nous aurait semblé plus utile que le professeur Gounelle de Pontanel sollicite l'aide de Mme le ministre des universités et de toutes les autorités de tutelle pour qu'elles accordent les crédits nécessaires à financer une traduction simultanée de qualité que nous nous engageons à utiliser s'il y parvient...

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

Manifestations d'objecteurs de conscience à Paris.

Deux groupes d'objecteurs de conscience, une quarantaine au total, ont successivement occupé samedi 7 avril pendant deux heures l'une des tours du Sacré-Cœur avant d'être emmenés au commissariat de police pour vérification d'identité. Au même moment, un groupe plus important défilait sur les Grands Boulevards, de la station de métro Strasbourg-Saint-Denis à l'Opéra, avant d'être dispersé par la police sans incident aux abord de la gare Saint-Lazare. Ces deux manifestations visaient à protester « *contre les restrictions importantes qui sont faites à l'obtention du statut d'objecteur* ». Alarmés par une récente vague de refus de la commission juridictionnelle chargée d'examiner ces demandes (*le Monde* du 2 février), les objecteurs de conscience viennent de voir trois des leurs privés, après un second examen par la commission, de l'accès au statut. Deux d'entre eux, MM. Jacques Vimare et Jean-Marc Dollet, qui avaient reçu leur feuille de route pour le 1er avril, sont désormais placés en position d'insoumission. Le troisième, M. Alain Bonnefoy, doit être appelé le 1er juin sous les drapeaux. Les deux premiers font déposer un recours en Conseil d'État pour demander l'annulation des décisions de la commission juridictionnelle.

Bombe au cinéma Olympic.

Une bombe de fabrication artisanale a été découverte, samedi 7 avril vers 16 heures, dans la sacoche d'un vélomoteur stationné devant le cinéma Olympic, rue Boyer-Barret, à Paris (14e). L'engin, qu'un système de minuterie devait faire exploser quelques minutes plus tard, a pu être désamorcé. Le cinéma Olympic organise actuellement une « semaine de la culture juive ».

Avalanches dans les Alpes.

Au cours du dernier week-end, de nombreux alpinistes et randonneurs ont été pris dans des avalanches, dans les Alpes. Un guide de Chamonix et son client, dans le massif du Mont-Blanc, ont été emportés par une plaque à vent alors qu'ils pratiquaient le ski hors piste, au pied de la Dent du Géant (4 013 mètres). Seul, le guide a u survivre, après avoir passé plus d'une heure sous un mètre de neige. Dans le parc de la Vanoise, huit randonneurs qui progressaient sur le glacier du Génépy ont été bousculés par une coulée de neige. Un seul a été blessé.

En Suisse, les avalanches ont été particulièrement meurtrières. Dans le Valais, l'une d'elle a enseveli cinq personnes sous 3 mètres de neige. Les deux cents secouristes, accompagnés de cinq chiens d'avalanche, qui furent mobilisés aussitôt, ont retrouvé trois morts et deux blessés. Enfin, à Arosa, un skieur, qui s'était aventuré hors des pistes balisées, a lui aussi été tué par une coulée de neige. — (Corresp.)



Une majorité de praticiens est hostile aux profils d'activité

L'un des objectifs de la convention nationale signée en 1971 entre le corps médical et les caisses de sécurité sociale est de permettre une prise de conscience par chaque médecin des conséquences économiques de son activité. A cet effet, des commissions médico-sociales paritaires départementales sont invitées à définir des tableaux statistiques d'activité du praticien (T.S.A.P.), appelés souvent profils, qui recensent l'ensemble des actes et des prescriptions de chaque praticien.

Les médecins, mieux informés, devraient ainsi discipliner d'eux-mêmes leurs prescriptions : tel est du moins l'espoir de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, qui voit dans les T.S.A.P. un moyen privilégié de diminuer les dépenses de santé. Des sanctions éventuelles, comme le déconventionnement, ne doivent concerner que quelques praticiens « non conscients de leurs responsabilités économiques », pour reprendre les termes d'une déclaration commune des caisses et des syndicats.

Aujourd'hui la mise en place des T.S.A.P. est désormais possible partout puisque l'équipement informatique des caisses est réalisé dans tous les départements. Ces tableaux chiffrés étaient, le 1er janvier 1979, établis par 72 caisses primaires — soit une trentaine de plus que l'année dernière.

Aucun médecin pourtant n'a encore été déconventionné en raison de l'allure par trop inhabituelle de son activité, même si deux ou trois dossiers sont actuellement examinés en ce sens. Pourtant le corps médical est très réticent face à ces initiatives : un sondage de la SOFRES publié par *le Panorama du médecin* révèle que 61 % des généralistes interrogés sont hostiles à l'établissement de ces T.S.A.P.

Est-ce à dire que leurs prescriptions ne sont pas excessives ? Tel n'est pas, semble-t-il, leur avis : 59 % d'entre eux estiment que les prescriptions de médicaments sont abusives, et la moitié pensent que trop d'arrêts de travail sont prescrits. Cette hostilité des médecins face aux T.S.A.P. est peut-être simplement le reflet de leur méfiance face à l'activité et au personnel des caisses de sécurité sociale.

Mais à Evreux (Eure), une des quatre caisses pilotes pour la mise en place de ces T.S.A.P., le corps médical et les administrateurs de la Sécurité sociale semblent, d'après l'enquête que nous avons menée, collaborer depuis plus de deux ans dans un esprit de confiance réciproque.

La caisse primaire d'Evreux, dans l'Eure, est un peu, en matière de T.S.A.P., une vitrine de la Caisse nationale d'assurance-maladie, celle que l'on montre en raison de son double caractère d'expérience-pilote... et d'expérience réussie. Cette réussite-là tient d'abord à un heureux concours de circonstances : un département de petites dimensions, une tradition de collaboration entre le corps médical et les caisses dans une région dont provient le docteur Monnier, un des principaux promoteurs de la politique de concertation, enfin, un président du conseil de l'ordre décidé à collaborer à cette expérience dans la mesure où la responsabilité économique du médecin lui semble désormais faire partie de son éthique. De plus, le système informatique, qui a tout de suite bien fonctionné, a permis également de rendre crédible l'établissement de ces tableaux ; le sourire du directeur de la caisse a donné également à l'informatisation un visage humain.

Il y eut, certes, des erreurs de conception au départ. La commission médico-sociale paritaire, composée de huit médecins et de huit administrateurs des caisses, a commencé par mesurer la moyenne des prescriptions pour chaque acte des praticiens. Ainsi le médecin qui multipliait les actes, diminuait ses moyennes de prescriptions et obtenait un bon profil, contrairement à celui qui espaçait ses visites.

Pas plus de vingt

Désormais, chaque trimestre, depuis la fin de 1976, les tableaux statistiques mesurent le nombre d'arrêts de travail et le montant des dépenses de pharmacie, de laboratoire et de séance de kinésithérapie par client examiné. Les T.S.A.P. indiquent également le nombre moyen d'actes par malade différent et le pourcentage de visites par rapport aux consultations. Ces six séries de chiffres sont envoyées à chaque praticien : les plus jeunes semblent très intéressés par cette information dont ils discutent entre eux, les plus âgés restent, semble-t-il, plus discrets. A partir de ces données, la commission relève de façon anonyme chez les deux cent quatre-vingts généralistes du département les comportements jugés « *inhabituels* » — un terme qui est préféré aux « *anormaux* ». Quels sont-ils ? Essentiellement les médecins qui, d'après les seuils fixés par la commission elle-même, dépassent de près de 50 % les prescriptions moyennes de l'ensemble du département. Ces médecins sont-ils nombreux ? « *Il n'y en a pas plus d'une vingtaine à chaque fois,* déclare de docteur Leroux, directeur de la caisse. *Et encore, ce sont souvent les mêmes depuis le début de l'expérience.* »

Les cas de ces praticiens sont alors examinés nommément par une section médicale composée des seuls médecins de la commission. Lors du premier relevé, en 1976, neuf des médecins évoqués seront même conviés à fournir des explications : « *Ce fut extrêmement pénible et pour eux et pour nous* », déclare le docteur Vial, président du syndicat départemental de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.).

Des explications sont dans tous les cas fournies à la commission paritaire. La forte prescription de médicaments s'expliquera chez l'un « *par une clientèle composée de sujets âgés* ». Chez un autre, l'importance des examens de laboratoires trouvera une justification dans sa volonté « *d'épuiser toutes les possibilités d'investigation ou de thérapeutique en sa possession avant de diriger le malade vers un spécialiste ou un centre hospitalier* ». Chez un troisième, le pourcentage important d'arrêts de travail serait dû « *à une implantation dans une ville industrielle et une clientèle de travailleurs sans spécialité ou immigrés qui recherchent l'arrêt de travail* ».

Perfectionnisme et anxiété

Reste le problème des cinq ou six médecins dont le comportement s'explique par la seule anxiété ou par un perfectionnisme plus ou moins justifié. Les membres de la section médicale se refusent catégoriquement à les juger. Ils espèrent simplement que cette information répétée jouera peu à peu sur leur comportement « *comme des rappels de vaccin* ». Mais depuis deux ans les gros prescripteurs sont restés des gros prescripteurs, sauf deux ou trois en matière d'arrêt de travail. « *Vous savez,* dit le docteur Schimmer, président du conseil de l'ordre départemental, *il faudra attendre une génération* ». Pourtant d'ores et déjà, pharmaciens et kinésithérapeutes commencent à se plaindre des T.S.A.P., alors que ceux-ci n'ont eu encore aucune conséquence sérieuse sur les prescriptions des médecins.

La menace de déconventionnement peut-elle hâter ce processus ? A cette question, le Dr Vial rugit et blêmit : la question doit être à la limite de la décence alors même que son syndicat, la C.S.M.F., a reconnu qu'il ne pouvait s'opposer à ce que certains médecins subissent les conséquences de leur incompréhension répétée. D'ailleurs l'année dernière dans l'Eure, un gros prescripteur d'arrêts de travail qui ne voulait rien entendre des injonctions de ses confrères dut pourtant céder à la menace très précise d'un éventuel déconventionnement. Il réduisit alors de 50 % ses prescriptions.

La voie reste étroite entre les délais fort longs que suppose l'apprentissage de l'autodiscipline et les risques de rejet que susciterait toute coercition. Un des administrateurs de la caisse, qui avait proposé au début de « *serrer d'un cran le volume des prescriptions des médecins* », a été vite ramené à des idées plus réalistes : « *C'était évidemment tentant* », dit en riant le directeur de la caisse.

NICOLAS BEAU.

La troisième « journée de santé publique » de la faculté Paris-Sud

L'adolescence, une zone d'ombre...

Alors que beaucoup de tranches d'âge de l'existence ont été, depuis des siècles — et surtout quelques décennies, — scrupuleusement étudiées par la médecine, l'adolescence reste, à plus d'un égard, une zone d'ombre. Cette constatation du professeur Royer, président de la troisième Journée de santé publique, récemment organisée à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart par le département de santé publique que dirige à la faculté de médecine Paris-Sud le professeur Flamant, n'aura heurté ni les psychiatres ni les somaticiens venus confronter leurs diverses expériences de l'adolescence. Certes, les données épidémiologiques permettent aujourd'hui de mieux cerner la pathologie de cette classe d'âge, comme l'a démontré le docteur Hatton (Institut national de la santé et de la recherche médicale). On sait aujourd'hui que sur une population d'adolescents la pathologie est massivement dominée par les accidents : 54 %, suivis par les maladies de l'appareil digestif (9 %), respiratoire (5 %), la pathologie mentale (3 %) et les maladies du système nerveux. Ces données sont presque identiques chez les filles, où le taux d'accidents est toutefois bien inférieur (29 %) et où apparaissent les complications des accouchements et des avortements. Encore faut-il noter qu'il est quelque peu arbitraire — mais le moyen de faire autrement ? — de distinguer nettement pathologie mentale et accidents, tout particulièrement à cet âge de la vie.

Le pédiatre, a noté le docteur Julien Cohen-Solal, est confronté, dans ce domaine, à une demande multiforme, mais, a-t-il estimé, « *près de la moitié de nos consultations sont motivées, pour ce qui concerne les adolescents, par des problèmes d'ordre relationnel et psycho-social* ». Procédant par antiphrase, le docteur Cohen-Solal devait ajouter dans un sourire : « *On ne peut pas dire que l'enseignement de la pédiatrie précède ce mouvement-là...* »

La psychiatrie elle-même a d'ailleurs dû *reconsidérer certaines des notions qui paraissaient acquises sur* l'adolescence, a noté le professeur Roger Misès (U.E.R. de Kremlin-Bicêtre), car la nosologie classique a trop longtemps opposé les manifestations *considérées comme* « normales » de l'adolescence (la « *crise d'originalité juvénile* ») de celles que l'on interprétait comme signe d'entrée dans la pathologie mentale adulte. « *Il n'est plus possible de maintenir une dichotomie aussi précise,* a remarqué le Pr Misès, *car l'apparition d'un trouble ne signifie pas nécessairement que l'histoire morbide vient seulement de commencer.* »

Un fonds dépressif

Quoi qu'il en soit, l'adolescence reste une période de grande vulnérabilité, car l'enfant doit alors « *procéder à des révisions massives sur son image corporelle comme sur ses projections dans l'avenir* ». Ce « *second processus d'individuation* » n'a rien de continu, d'autant que l'adolescent est constamment « *déchiré entre son désir d'autonomie et celui de maintenir des liens* ». Le libéralisme total affiché par certains parents, a ajouté le Pr Misès, ne fait d'ailleurs qu'aggraver l'insécurité de l'adolescent en supprimant les points de repère dont il a besoin : il y a un fonds dépressif propre à l'adolescence qu'il importe évidemment de ne pas négliger.

C'est ce fonds dépressif lui-même qu'a analysé le docteur Philippe Gutton, car il est à la racine d'un certain nombre de passages à l'acte, « *l'acte ayant souvent pour office d'évacuer une tension* » et de « *sortir l'adolescent de cet état dépressif* ». Si la santé est le silence des organes, a noté le docteur Gutton, reprenant l'expression de René Leriche, « *la santé mentale est le silence des conduites* ».

La découverte, par l'adolescent, des échanges sexuels s'inscrit parfois aussi dans cette succession d'actes-symptômes, de même que les grossesses accidentelles, les inhibitions devant la contraception, les avortements... Sur cet ensemble de problèmes, l'équipe de gynéco-obstétrique de l'hôpital de Clamart a apporté un ensemble de données fort éclairantes. Les grossesses d'adolescentes, a remarqué le docteur Berardi, sont considérées comme « *à haut risque obstétrical* », d'abord en raison de leur détection tardive : « *Il n'est pas rare que l'adolescente consulte à vingt-cinq-vingt-six semaines de grossesse... En outre, les complications sont fréquentes à cet âge : toxémie gravidique, hypertensions, menaces d'accouchements prématurés...* » S'ajoutent à ces facteurs de risque, outre des problèmes psychologiques évidents, une fréquence qui semble plus élevée des malformations congénitales. *Si l'abandon de l'enfant à* la naissance est rare, le délaissement — c'est-à-dire l'abandon de fait — *ne l'est pas.* D'où l'importance — mais la difficulté — d'instituer une contraception chez l'adolescente dès *qu'elle amorce sa vie sexuelle.*

L'âge des premiers rapport sexuels, a noté pour sa part le docteur René Frydman (Clamart), s'est *abaissé* en France de trois ans en vingt ans. 35 % des femmes ont eu leur première *expérience sexuelle avant ou* pendant leur dix-septième année. « *Mais elles utilisent très peu la contraception* », d'autant qu'une vie sexuelle épisodique peut rendre difficile une astreinte quotidienne à la *prise de pilule. En outre,* a estimé le docteur Frydman, l'adolescente garde souvent une inquiétude par *rapport à ce mode de* contraception. Il faut lui prescrire un examen gynécologique, un frottis vaginal, surveiller son taux de triglycérides, sa tension artérielle, l'état de sa peau, a-t-il ajouté. Des contraintes qui peuvent paraître particulièrement lourdes à cet âge de la vie. « *Aussi le médecin doit-il résister à la tentation de prescrire systématiquement des pilules, présenter — et expliquer — la contraception mécanique, éviter le recours de stérilet (en raison des risques d'infection) sauf si aucune autre possibilité n'est envisageable, et rappeler qu'il n'existe pas de solution idéale.* »

Exposée à des grossesses non voulues — et à des avortements, — l'adolescente l'est également à la contagion vénérienne, dont le docteur Gérard Héluin (Clamart) a rappelé l'inquiétante recrudescence. Enfin les docteurs Jean Wilkins (Montréal) et Victor Courtecuisse (Clamart) *ont exposé la spécificité de* l'accueil des adolescents dans une consultation hospitalière, « *où le personnel doit constamment s'adapter à des réalités qui changent, celles qui font le monde de l'adolescent (1)* ». *Auparavant,* le docteur Cohen-Solal avait rappelé le mot de Winnicott : « *Le rôle essentiel des pédiatres est de prévenir la maladie mentale. Si seulement ils le savaient...* »

CLAIRE BRISSET.

(1) On peut déplorer à cet égard qu'il n'existe encore en France aucune structure hospitalière réservée à l'accueil des adolescents, qui se trouvent tantôt placés dans des services de pédiatrie, tantôt accueillis dans des structures destinées aux adultes.

RELIGION

DANS UNE LETTRE ADRESSÉE AUX PRÊTRES A L'OCCASION DU JEUDI SAINT

Jean-Paul II réaffirme la loi du célibat sacerdotal

A l'occasion du jeudi saint, fête de l'institution de l'eucharistie et jour où, traditionnellement, les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales à l'évêque, Jean-Paul II adresse une courte lettre aux évêques et une autre, cinq fois plus longue, aux prêtres. Signés le 8 avril, dimanche des Rameaux et de la Passion, ces deux documents ont été rendus publics ce lundi 9 avril.

Aux évêques, Jean-Paul II rappelle l'enseignement de Vatican II sur la collégialité épiscopale, qui prend son origine en « *cette fraternité qui a rassemblé les Apôtres autour du Christ* » :

« *Il faut donc souhaiter, vénérés et chers Frères*, écrit le pape, *et aujourd'hui tout particulièrement, que tout ce que le concile Vatican II a si merveilleusement renouvelé dans notre conscience prenne un caractère toujours plus marqué de collégialité, aussi bien comme principe de notre collaboration* (collegialitas effectiva) *que comme lien fraternel cordial* (collegialitas affectiva), *pour bâtir le Corps mystique du Christ et approfondir l'unité de tout le peuple de Dieu.* »

En souhaitant que les liens se resserrent également entre les évêques et le *presbyterium*, c'est-à-dire les prêtres sous leur charge, le pape déclare qu' « *il faut à nouveau aujourd'hui faire tous les efforts possibles pour susciter des vocations* ». Et il ajoute : « *La pleine reconstitution de la vie des séminaires dans toute l'Eglise sera le test le meilleur de la réalisation du renouveau vers lequel le concile a orienté l'Eglise* ».

Vis-à-vis des prêtres, « *frères, en vertu du sacrement de l'Ordre* », Jean-Paul II se livre à une longue méditation, sur un ton très personnel. « *Sans cesse je pense à vous*, écrit le pape, *je prie pour vous, avec vous je cherche les voies de l'union spirituelle et de la collaboration (...). Je veux donc vous dire aujourd'hui, en adaptant les paroles de saint Augustin* : « Pour vous je suis évêque ; » avec vous, je suis prêtre ». »

S'appuyant sur toute la tradition concernant le ministère des prêtres, sur les textes conciliaires et synodaux et sur l'encyclique de Paul VI réaffirmant le célibat, *Sacerdotalis caelibatus*, le pape affirme vouloir, dans la présente lettre, « *aborder seulement quelques points qui me semblent d'une importance extrême en cet instant de l'histoire de l'Eglise et du monde* ».

Un sacerdoce hiérarchique et ministériel

Le pape rappelle, tout d'abord, la théologie du sacerdoce exposée dans les textes conciliaires.

« *Le sacerdoce auquel nous participons par le sacrement de l'Ordre, qui a été « imprimé » à jamais dans nos âmes par un signe particulier de Dieu, le « caractère », est en relation explicite avec le sacerdoce commun des fidèles, c'est-à-dire de tous les baptisés, mais, en même temps, il y a entre eux « une différence essentielle et non seulement de degré »* (1). »

« *Notre sacerdoce sacramentel*, poursuit le pape, *est donc à la fois « hiérarchique » et « ministériel ». Il constitue un ministerium particulier, c'est-à-dire un « service » à l'égard de la communauté des croyants. Il ne tire donc pas son origine de cette communauté, comme si c'était elle qui « appelait » ou « déléguait ». C'est en réalité un don pour cette communauté, et il provient du Christ lui-même, de la plénitude de son sacerdoce.* »

Pour Jean-Paul II, « *le sacerdoce est « hiérarchique », c'est-à-dire lié au pouvoir de former et de conduire le peuple sacerdotal, et, par cela même, « ministériel ». (...) En elle* (notre identité sacerdotale) *s'exprime en même temps la grandeur de notre dignité et la « disponibilité » correspondante.* » C'est pour cela, ajoute le pape, qu' « *on attend de vous, prêtres, une sollicitude et un engagement bien supérieurs, et bien différents de ceux d'un simple laïc* ».

Cette sollicitude s'exerce de diverses manières : les prêtres accomplissent leur vocation sacerdotale : « *Les uns dans la pastorale paroissiale ordinaire ; d'autres en terre de mission ; d'autres encore dans le domaine des activités liées à l'enseignement, à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, en travaillant dans des organisations et des milieux divers pour y accompagner le développement de la vie sociale et culturelle ; d'autres auprès de ceux qui souffrent, sont malades ou abandonnés (...).*

Le célibat : choix libre et parole donnée

» *Néanmoins, dans toute cette variété, vous êtes toujours et pardessus tout porteurs de votre vocation particulière : vous êtes porteurs de la grâce du Christ, le prêtre éternel, et du charisme du Bon Pasteur. Cela, vous ne pouvez jamais l'oublier ; vous ne pouvez jamais y renoncer.* »

Et le pape de citer quelques grandes figures sacerdotales du passé — François de Sales, Vincent de Paul, Alphonse de Liguori, le curé d'Ars, Jean Bosco, Maximilien Kolbe — qui, chacun à sa manière, s'adaptait à son temps. Mais, cette adaptation était une réponse originale à l'Evangile. Le zèle et la sainteté sont la seule règle et « *il n'est pas possible de considérer comme une « adaptation » adéquate les divers projets et tentatives de « laïcisation » de la vie sacerdotale.* »

Après avoir développé les dangers de la laïcisation et le besoin pour le prêtre d'apparaître aux hommes comme « *un signe et une indication* », Jean-Paul II consacre deux longs passages au célibat sacerdotal. Qualifiant de « *fort douteux* » et de « *valeur toute relative* » les critères sur lesquels se fondent ceux qui remettent le célibat en question, le pape reprend la doctrine de ses prédécesseurs. Si l'amour conjugal est un « *don de l'Esprit, fondamental pour construire l'Eglise* », le célibat est lui aussi « *un don de l'Esprit* », un « *trésor* » pour l'Eglise. Dans l'Eglise latine, c'est une tradition que ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordre renoncent au mariage « *en vue du Royaume des cieux* », et elle « *est décidée à persévérer dans cette voie, malgré toutes les difficultés* ».

Jean-Paul II affirme catégoriquement que le célibat, plus qu'une loi disciplinaire, est le résultat d'un choix libre et d'une « *parole donnée au Christ et à l'Eglise* » : « *On peut considérer comme le fruit d'une équivoque — pour ne pas dire de la mauvaise foi — l'opinion assez répandue selon laquelle le célibat sacerdotal dans l'Eglise catholique serait simplement une institution imposée par la loi à ceux qui reçoivent le sacrement de l'Ordre. Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi. Tout chrétien qui reçoit le sacrement de l'Ordre s'engage au célibat en pleine conscience et en toute liberté, après une préparation de plusieurs années, une profonde réflexion et une prière assidue. La décision de vivre dans le célibat, il ne la prend qu'après être parvenu à la ferme conviction que le Christ lui concède ce « don » pour le bien de l'Eglise et pour le service des autres.* »

Le pape établit ensuite un lien étroit entre la fidélité du prêtre et celle des époux : ceux-ci « *ont le droit d'attendre des prêtres le témoignage de la fidélité à la vocation jusqu'à la mort* ». Dans l'épreuve, dans les moment de crise, « *au lieu de recourir à la dispense entendue au sens d'intervention administrative* », il faut chercher le soutien dans la prière.

« *Que doit faire l'Eglise, quand il semble que les prêtres font défaut, quand leur manque se fait sentir spécialement en certains pays ou en certaines régions du monde ?* » demande Jean-Paul II pour terminer. Il faut se convertir chaque jour, répond-il. Par la prière.

« *La prière est d'une certaine manière la condition première et ultime de la conversion, du progrès spirituel, de la sainteté. Ces dernières années — au moins en certains milieux — on a peut-être trop discuté sur le sacerdoce, sur « l'identité » du prêtre, sur la valeur de sa présence dans le monde contemporain, etc., et peut-être, par contre, a-t-on trop peu prié* », conclut le pape, qui souligne l'importance également de la « *formation permanente* » — car « *il ne suffit pas d'en rester à ce que nous avons appris au séminaire (...), nous devons être des témoins de Jésus-Christ, adéquatement qualifiés* », — avant de terminer sa lettre en confiant les prêtres à la Mère du Christ, « *qui est d'une manière particulière la Mère des prêtres* ».

(1) Constitution dogmatique « Lumen gentium », 10.

Une reprise en main

Jean-Paul II sait ce qu'il veut et où il va. Et de discours en encyclique, de petite phrase en petite phrase, nous voyons se dessiner, subtilement, la reprise en main.

En adressant une lettre personnelle à ses « *frères* » dans le sacerdoce — aux évêques et aux prêtres — le pape veut redonner à l'Eglise une vision et un idéal du prêtre, dont l'identité et le crédit s'étaient progressivement perdus depuis le concile, auprès des chrétiens, et des prêtres eux-mêmes.

Dans son style intimiste, et par *moments presque familier, le pape* cherche à entraîner ses lecteurs à sa suite, les gagner à sa cause, moins par un raisonnement tâtillon, à la manière de Paul VI, que par la chaleur et la vigueur de ses propres convictions. Invitant les prêtres à se confier à la mère du Christ, il ajoute : « *Je vous en prie.* » On sent vibrer la sincérité.

Mais, derrière l'émotion le message est clair. Ecrivant aux évêques, le pape dit que la meilleure manière de réaliser le renouveau conciliaire est « *la pleine reconstitution de la vie des séminaires dans toute l'Eglise* ». Il y avait donc relâchement ? Et la conclusion de la lettre aux prêtres est sans équivoque : « *On a peut-être trop discuté sur le sacerdoce, sur l'« identité » du prêtre, sur la valeur de sa présence dans le monde contemporain, et, peut-être, par contre, a-t-on trop peu prié.* »

La théologie du sacerdoce, explicite ou implicite tout au long de l'exposé de Jean-Paul II, est des plus classiques. Il n'hésitera pas à faire appel à la théorie scolastique du « *caractère* », en écrivant : « *Le sacerdoce qui a été « imprimé » à jamais dans nos âmes* » ; et la phrase de Pie XII, citée par Vatican II, à savoir qu'il y a entre le sacerdoce commun des fidèles et celui des prêtres « *une différence essentielle et non seulement de degré* », lui plaît tellement qu'il la cite quatre fois. Il va jusqu'à dire que la sollicitude et l'engagement du prêtre sont « *bien supérieurs et bien différents de ceux d'un simple laïc* » — langage qui n'est pas celui tenu par le concile sur le peuple de Dieu. Et voilà que le laïc, qui cherchait à devenir adulte, retombe sous tutelle !

Le prêtre jouit d'un « pouvoir sacré »

Quant à la question, qui a récemment fait couler beaucoup d'encre en France (1), de savoir si le prêtre possède un « *pouvoir sacré* » transmis par la hiérarchie et qui la perpétue, ou s'il n'est pas plutôt un ministre de service suscité par la communauté chrétienne, selon les *besoins de celle-ci, puis confirmé* par la hiérarchie — les deux visions théologiques se trouvent, du reste, dans les textes conciliaires, — le pape opte nettement en faveur de la position traditionnelle.

Pour Jean-Paul II, le sacerdoce est à la fois « *hiérarchique* » et « *ministériel* », certes, mais s'il constitue un « *service* » à l'égard de la communauté des croyants, « *il ne tire pas son origine de cette communauté, comme si c'était elle qui « appelait » ou « déléguait »*. Car « *le prêtre jouit d'un pouvoir sacré* ».

Mais, c'est sans doute la prise de position sur le célibat sacerdotal qui provoquera le plus de réactions. Là où Paul VI avait permis une certaine latitude dans la discussion — n'avait-il pas laissé la porte ouverte, lors du synode de 1971, à la possibilité d'ordonner un jour les hommes mariés dans les pays de mission ? — Jean-Paul II tranche : « *L'Eglise est décidée à persévérer dans cette voie* [du célibat], *malgré toutes les difficultés.* » Et, alors que Paul VI, dans son encyclique *Sacerdotalis caelibatus*, avait loyalement exposé les arguments en faveur d'un changement de la discipline (*même s'il avait fini par réaffirmer* la position traditionnelle), Jean-Paul II va plus loin en écrivant que, plus qu'une loi disciplinaire, le célibat des prêtres est lié au « *langage de l'Evangile lui-même* », et il rejette comme « *douteux* » les critères anthropologiques pour une remise en question.

Sur le plan de la discipline, on pressent une pareille rigueur. On dit que le pape se réserve actuellement l'examen de tous les dossiers de demande de laïcisation (2). Quoi qu'il en soit, dans sa lettre il demande aux prêtres tentés de partir de recourir à la prière plutôt qu'à la « *dispense, entendue au sens d'intervention administrative* ». Est-ce un avertissement ?

En somme, Jean-Paul II a décidé de réagir. Le ton est sans doute paternel, fraternel, voire amical ; les idées sont élevées et la foi brûlant indéniable, mais le sens est clai C'est une reprise en main.

ALAIN WOODROW.

(1) Voir l'article de Christian Duquoc, « Théologie de l'Eglise et crise du ministère », *les Etudes*, janvier 1979, 15, rue Monsieur, 75007 Paris (*le Monde* du 23 février).
(2) D'après les dernières statistiques pontificales, l'Eglise compte quelque quatre cent mille prêtres. Selon la presse italienne, trente-trois mille quarante et une demandes de laïcisation ont été présentées depuis 1914, dont trente-deux mille deux cent trente et une depuis le concile.

Le Monde

culture

LE JOUR DE LA MUSIQUE

L'Orchestre de Lyon à Pékin.

L'Orchestre de Lyon a donné, dimanche soir 8 avril, son premier concert à Pékin. Placés sous la direction de Serge Baudo, les musiciens lyonnais ont notamment interprété des œuvres de Stravinski et de Berlioz. Le pianiste chinois Liu Shikun s'est joint à l'orchestre pour une interprétation du Concerto numéro 1 de Liszt.

C'est la seconde fois en moins d'un mois qu'un orchestre symphonique occidental se produit en Chine. Le Boston Symphony Orchestra avait, en effet, joué au mois de mars dans la même salle, sous la direction de Seiji Ozawa. Assez curieusement, d'ailleurs, les deux orchestres avaient choisi d'inscrire à leur programme la Symphonie fantastique de Berlioz, ce qui a permis au public chinois de comparer le style des musiciens français et américains. La direction de Serge Baudo a été particulièrement appréciée par les amateurs. Dans les deux cas, les concerts ont été retransmis en direct par la télévision.

Les musiciens de l'Orchestre de Lyon devaient rencontrer, lundi et mardi, leurs collègues pékinois pour ce que l'on aime appeler en Chine des « échanges d'expériences ». Dès dimanche soir, Serge Baudo avait ravi son public en faisant interpréter une œuvre chinoise tirée du Concerto du Fleuve jaune.

C'est d'ailleurs une véritable semaine musicale franco-chinoise qui a lieu à Pékin. Une exposition d'instruments de musique français s'est, en effet, ouverte vendredi au Palais de la culture de la capitale, où sont présentés non seulement des instruments anciens — vingt-deux d'entre eux ont été prêtés par le Conservatoire de Paris — mais également les techniques de fabrication les plus contemporaines. De nombreux spécialistes chinois y interrogent longuement les exposants. De même que l'Orchestre de Lyon, l'exposition doit, après Pékin, se transporter à Shanghai. — (Corresp.)

Le pêcheur d'Aldeburgh.

Il est vraiment étrange que, trente-quatre ans après sa création, une œuvre aussi extraordinaire et émouvante que le Peter Grimes de Benjamin Britten reste encore quasi inconnue en France (bien qu'elle ait été représentée à Strasbourg en 1951). L'admirable enregistrement qui vient de paraître révélera le puissant drame de ce pêcheur d'Aldeburgh (petit port de l'est de l'Angleterre où le compositeur devait se fixer par la suite) : un être assez mystérieux, d'une psychologie instable, renfermé, peut-être sadique, dont les apprentis meurent mystérieusement l'un après l'autre, qui est mis au ban de son village par des voisins hypocrites et cancaniers, et finalement contraint au suicide en mer par ceux qui ont eu pitié de lui.

La musique de Britten donne à ce drame serré, rapide, une intensité exceptionnelle; la mer, la tempête enveloppent le destin de ce frère du Hollandais volant et de Wozzeck qui, à travers les brumes de son cerveau, s'épanche parfois en d'admirables visions poétiques

Le pittoresque acéré de cette partition recrée de façon saisissante la vie quotidienne de ce village, avec des personnages excellemment typés, souvent en quelques lignes musicales ; on citera au moins l'émouvante Heather Harper, l'institutrice, au milieu des brillants chanteurs de Covent Garden dont l'orchestre n'a jamais été si éblouissant, sous la direction de Colin Davis. Rappelons que Britten lui-même avait gravé il y a vingt ans, avec Peter Pears, un premier enregistrement très différent d'accent, mais non moins beau. — J. L.

★ Trois disques Philips, livret trilingue, 6769.014.

Musique

SEPT MILLE CINQ CENTS TOULOUSAINS POUR STRAUSS

Regards sur « Salomé »

Toute la France est vraiment saisie de cette passion de la musique qui s'amplifie d'année en année comme par une progression géométrique à peine endiguée par les contingences financières... A Toulouse, capitale du bel canto, on s'étonne à peine que le Capitole donne en ce moment douze représentations de la Grande-Duchesse de Gérolstein avec Régine Crespin, mais il est plus surprenant qu'elles coïncident avec trois superbes représentations de la Salomé de Richard Strauss, qui ne passe pas pour une œuvre populaire.

Or il se trouve à Toulouse sept mille cinq cents personnes de tous milieux pour applaudir avec un enthousiasme délirant cette Salomé dans la salle extraordinaire de la Halle aux grains, vaste hexagone réservé jadis aux combats de catch et aux meetings politiques, où l'on est fort mal assis sur des gradins, mais où chacun se sent intégré à la musique et au drame, d'autant plus que l'acoustique en est exceptionnelle. Un lieu analogue aux théâtres romains ou élisabéthains, dont Paris n'a pas l'équivalent.

Salomé s'adapte merveilleusement à la Halle aux grains, sans doute parce que c'est un spectacle de « voyeurs », centré sur la danse d'amour et de mort de la fille d'Hérodias, danse d'une intensité presque insoutenable pour laquelle chaque spectateur a les yeux exorbités d'Hérode...

Tout ici est en effet dans les regards, celui d'Hérode, mais aussi celui de Narraboth, frissonnant de désir (« Comme la princesse Salomé est belle ce soir », et c'est le premier mot du drame de Wilde, avec cette réplique du page terrifié : « Vous la regardez trop. Il ne faut pas regarder les gens de cette façon. Il peut arriver malheur. »), celui de Jochanaan qui se dérobe (« Tu as vu ton Dieu, Jochanaan, mais moi tu ne m'as pas vue », dira Salomé), et celui de Salomé dévorant le prophète dont elle veut faire sa proie et qui ira au bout de son assouvissement par l'ultime dialogue, véritable scène d'amour, avec la tête coupée de Jochanaan que, dans un geste horrible et admirable (dans la mise en scène de Toulouse), elle envoie rouler enfin au fond de la fosse du supplicié — cette scène effroyable devant laquelle Hérode lui-même et la sanguinaire Hérodias détournent les yeux...

La réalisation d'Henri Ronse et le décor monumental aux couleurs miroitantes de Beni Montresor accusent cette puissante concentration de l'action. La citerne, où est enfermé Jochanaan, au milieu de la scène, est dominée par un vaste escalier abrupt conduisant à un parvis d'où montent deux autres escaliers de côté jusqu'à la salle où se déroule le festin d'Hérode aux couleurs opulentes de Rubens. Comme les spectateurs, tous les acteurs qui vont s'étager aux divers niveaux plongent sur le drame et l'écrasent. Décor qui joint à une sorte de grandeur antique une sorte de délire fantastique accentué par les violents changements d'éclairage.

« Salomé » et « Lulu »

Au centre de tout cela donc, l'action orgiaque de Wilde et Strauss. Or, par un curieux paradoxe, on ne retrouve pas ici le personnage terrifiant, la vamp exacerbée par une sensualité dépravée et démoniaque qu'incarnaient naguère une Anja Silja ou une Gwyneth Jones. Karen Armstrong, petite, menue, est davantage une créature de rêve à la Gustave Moreau, dans ses voiles légers de papillon ou de libellule. Et sans rien estomper, bien au contraire, de ces danses de séduction et de désir, elle joue avec une tranquille impudeur et une gaminerie de femme-enfant qui ne peut pas ne pas faire penser à la Lulu de Teresa Stratas : elle court rapide, légère, à travers les escaliers, joue à cache-cache avec Jochanaan, le saisit par le menton, se bouche les oreilles pour ne pas entendre ses imprécations, s'effondre comme un tas de chiffons d'où sort négligemment une jambe ravissante, nargue Hérode qui titube d'ivresse, s'expose toute nue sur la table du festin, s'assied, curieuse, les jambes ballantes au bord de la citerne pendant qu'on décapite le prophète, tout cela avec une spontanéité primesautière, des gestes de chatte qui, pourrait-on dire, « désacralisent » le drame sans nullement l'amoindrir.

Le parallélisme avec Lulu ne peut être fortuit : il indique à n'en pas douter une sorte de chute des tabous, sans doute consécutive à la « libération sexuelle » de notre époque, qui donne à ces héroïnes terribles une fraîcheur d'innocence insoupçonnée. L'étonnant est que l'œuvre n'en souffre pas, tant est grande la plasticité de la musique. En déculpabilisant (en décevant ?) le spectateur, le jeu de Karen Armstrong libère le lyrisme de Strauss (lequel n'avait d'ailleurs que dégoût pour les contorsions hystériques de ses Salomé et Elektra !) qui jaillit avec une force et une vénusté renouvelées dans cette voix aux couleurs merveilleuses, d'une étoffe souple, bondissante, avec un admirable vibrato, où le désir se transfigure.

Toute la distribution est d'ailleurs excellente, avec Ludovic Spiess en Hérode débraillé, criard, tigre impuissant et furieux ; Michèle Vilma, Hérodias aux sombres et furieux accents de Junon sarcastique ; Bent Norup, qui a la voix terrible et âpre du prophète implacable, et tant d'autres qu'il faudrait nommer, tels Constantin Zaharia ou Jacques Mars. Mais on doit surtout souligner l'extraordinaire intensité et la précision de Michel Plasson qui dirige l'œuvre dans sa plus grande plénitude à la tête de l'Orchestre de Toulouse, qui s'est surpassé.

Une si belle Salomé porte forcément quelque ombrage à la Grande-Duchesse d'Offenbach, donnée en alternance. On imagine d'ailleurs l'effort techique et l'« accommodation esthétique » demandés par Michel Plasson à l'équipe du Capitole (et à lui-même) pour passer ainsi de l'une à l'autre, d'un jour à l'autre. Certes, l'orchestre paraît moins à son avantage avec les trames assez pauvres du « Mozart des Champs-Elysées » que seule peut racheter une qualité instrumentale extrême. Mais le spectacle est d'excelente venue, animé par les branquignolades de Robert Dhéry, dans des décors pimpants et drôles d'Hubert Monloup.

Et Régine Crespin fait ue brillante rentrée, avec une voix reposée, toute neuve (malgré quelque éclat un peu dur dans l'aigu), une voix de Carmen enjôleuse et railleuse, et un jeu plein d'humour, sans aucune surcharge, laissant à Charles Burles, Rémy Corazza, Michel Tremploni, France Prince, tous pleins d'abattage, le soin de faire les pitres, avec, dans le rôle de Wanda la petite fiancée, la malicieuse Danièle Castaing. Malgré la gaieté et les efforts de tous, il est cependant difficile de rire à gorge déployée tout au long de cette œuvre d'un temps révolu où l'on se satisfaisait un peu trop facilement d'une musique un peu trop bonne fille.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation de Salomé le 12 avril. La Grande Duchesse de Gérolstein sera donnée les 10, 11, 13, 15, 16, 24, 25, 27, 28 et 29 avril.

Théâtre

Un anniversaire

Une grande façade rouge dominant la rue principale de Montgeron. On entre, et on baigne aussitôt dans les eaux calmes des jours éternels. Des ombres diaphanes nous côtoient en s'excusant. Nous demandons Mme Simone. « Mme Porché ? rectifie l'infirmière. C'est au premier, chambre 59. »

On est d'abord salué avec effusion par Chloé, un minuscule Yorkshire-terrier qui se tortille sur le lit. Mme Simone est là aussi, souriante et affable, le visage parfaitement lisse, les cheveux tirés.

« Comment vous portez-vous ?

La réponse vient vivement, un peu boudeuse.

— Bien. Ce qui veut dire qu'il ne m'arrive rien. C'est un peu triste, non ? Toute ma vie, il m'est arrivé tant de choses ! »

Bien sûr, mon Dieu ! Je regarde ce corps effacé qui forme à peine un renflement sous la couverture. Elle a débuté sur scène en 1902. Elle a joué avec Sarah Bernhardt. En 1910, elle créait le rôle de la Faisane dans Chantecler, de Rostand. Elle a été animée par Alain Fournier, le jeune auteur du Grand Meaulnes. Elle a publié vingt volumes...

J'observe que la grande baie vitrée qui ouvre sur le parc est en partie masquée par des piles de livres.

« Vous lisez ?

— Je ne peux plus. Ce sont mes lunettes. Il faudrait que j'aille les changer chez l'oculiste.

— On vous fait la lecture ?

— Je n'aime pas ça...

— Recevez-vous trop ou pas assez de visites ?

— Les deux. Ça vient par vagues. Ensuite, plus rien. »

Elle nous offre des chocolats.

« Mon fils vient de me les apporter. C'est mon anniversaire, vous savez ? »

Nous savions. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes ici. Les fameuses vagues...

Je demande timidement :

« Est-ce que je peux vous photographier ?

— Ah non ! Pas ça ! »

Je remarque que, en effet, cette ancienne comédienne n'est pas maquillée. La prochaine fois, je préviendrai. On parle des uns et des autres.

« Comment va Mme Marcle Vinal, mon astrologue ?

— Pas trop bien, avoue Dominique Aury.

— Pourvu qu'il ne lui arrive rien ! Elle m'a toujours prédit tout ce qui allait m'arriver ! Dès qu'elle le pourra, qu'elle vienne ? »

Merveilleuse Simone ! Elle brûle de connaître les surprises que lui réserve cette cent troisième année, dans laquelle elle vient d'entrer.

MICHEL TOURNIER.

Cinéma

Le Carrefour du film policier à Royan

Au second Carrefour du film policier, qui vient de se tenir à Royan (du 5 au 9 avril), le jury (Odette Bruce, Suzy Delair, Claude Brasseur, Sébastien Japrisot, Jean-Pierre Mocky, Pierre Tchernia, Philippe de Broca) a attribué son prix à Agatha, de Michael Apted. Le prix de la critique est revenu à The Big Fix, de Jeremy Paul Kagan, avec, en plus, une mention spéciale à James Cagney. Une rétrospective de classiques accompagnait les six inédits en compétition.

A vrai dire, il n'y avait pas le choix. Seuls les deux lauréats ne sont pas totalement débiles ou complètement abjects comme l'est Rolling Thunder, de John Flynn (titre français Légitime violence). Il y avait un film de Hongkong, les Anges de la mort, lui aussi plein de violence, avec ses numéros de kung fu exécutés par trois jolies jeunes filles aux yeux bridés et une blonde aux yeux bleus, aux joues curieusement maquillées en rose fuchsia. Mais c'est de la bande dessinée, à peine du Grand-Guignol : le doublage accuse la distance et le comique naïf, alors que la naïveté et l'humour sont tout à fait absents de Rolling Thunder, empreint d'une amertume revancharde engluée de fascisme.

Agatha, au contraire, est embué de flou esthétique. L'histoire brode autour d'un mystère dans la vie d'Agatha Christie et s'inspire des méthodes de la romancière. En 1926, elle a disparu pendant onze jours. On l'a retrouvée dans un palace d'une ville de cure. Elle s'était inscrite sous le nom de la maîtresse de son mari... Le metteur en scène reconstitue avec grâce le décor d'une société encore victorienne qui distille un ennui distingué. Le film vaut pour Vanessa Redgrave qui fait plutôt penser à quelqu'un comme Virginia Woolf. Dustin Hoffman s'amuse à prendre un air plus anglais que nature malgré son rôle de journaliste américain. Il est beaucoup plus petit qu'elle, leur couple n'est pas triste.

C'est aussi l'interprétation de Richard Dreyfus qui donne son style à The Big Fix. Comme il a produit le film, il s'est taillé la part du lion et cabotine superbement dans son personnage de détective privé, ancien gauchiste, nostalgique des années 60, qui écrase une larme en visionnant des actualités d'époque. L'intrigue, aussi compliquée et absurde que celle de The Big Sleep, est prétexte à actions mouvementées dans des décors pittoresques. Mais il faut reconnaître le génie des Américains pour orner de couleurs séduisantes les clichés les plus conventionnels, pour accrocher l'attention, en particulier grâce à la solidité et à la richesse des seconds rôles.

Il est probable que les deux films primés ne feront pas des étincelles et le Carrefour non plus. La ville de Royan, ayant perdu son festival de musique contemporaine, a cherché un produit de remplacement moins onéreux, ouvert à un public moins spécialisé, susceptible de faire vivre le commerce pendant la morte-saison. Seulement le créneau policier n'est peut-être pas un bon choix. On en est saturé sur les grands et les petits écrans. Le succès du Festival d'Avoriaz vient de ce que le fantastique est un genre marginal, que l'on ne se fatigue pas à aller voir — à l'exception des superproductions — à moins d'une occasion spéciale. Les organisateurs des deux manifestations ont cherché à pimenter le Carrefour avec un colloque sur « Mythe et réalité du personnage » avec un prix littéraire (attribué à Gilbert Picard pour les Trois Cannes blanches aux Editions du Masque) avec une conférence sur Gaboriau. Il manquait quelque chose de surprenant, d'original. Il manquait le suspense. Peut-on encore le créer avec un genre aussi classique ? Il faudra bien si le Carrefour veut vivre.

COLETTE GODARD.

Réalisateurs et spectateurs dénoncent les conditions de projection

Réunis le vendredi 6 avril à l'occasion d'une conférence de presse, la Société des réalisateurs de films (S.R.F.), l'Union fédérale des consommateurs et l'Association de défense des spectateurs ont rendu public un rapport sur les conditions de projection dans les salles de cinéma. Ce rapport, rédigé à l'initiative d'un groupe de réalisateurs, membres de la commission supérieure technique (C.S.T.), qui a pour mission de contrôler les normes de projection, est fondé sur une enquête effectuée entre le 6 juillet et le 22 novembre 1976, dans dix salles de la région parisienne, tirées au sort parmi un groupe de soixante-sept salles nouvellement construites ou rénovées. Achevé en février 1977, le rapport a été transmis aux responsables de la C.S.T., puis modifié et complété, sur leur demande, à trois reprises, en août, novembre et décembre 1977.

Le bureau de la C.S.T. en a refusé définitivement la publication au mois de février 1978. En octobre de la même année, les membres de la « commission de la réalisation » donnent leur démission. En novembre 1978, déclare la S.R.F., « encouragés par les associations de spectateurs et de consommateurs, les réalisateurs de la S.R.F. décident de poursuivre l'action engagée, et tout d'abord de diffuser ce rapport ».

Le rapport, avec une profusion de détails, relève des déficiences multiples, dans l'image et dans le son qui, à son avis, dénaturent les films projetés dans ces dix salles « nouvelles » de la région parisienne désignées seulement par un nom de code. Le principal reproche adressé à la C.S.T. est de ne tenir compte, avant l'ouverture d'un complexe de salles nouvelles ou rénovées, que des indications fournies « sur plan, avant les travaux », sans vérifications ultérieures. Le rapport dénonce également les écrans minuscules, qui défigurent le cadrage des œuvres originales, souligne la tâche impossible du projectionniste, obligé souvent d'assurer seul le contrôle de plusieurs salles.

Jacques Tati, Costa-Gavras, Bertrand Tavernier, Henri Colpi, Henri Verneuil, entre autres, dans l'impossibilité d'assister à la conférence de presse, avaient envoyé des télégrammes de solidarité. Le plus violent, celui de Costa-Gavras, l'ancien président de la S.R.F., déplore l'inertie de cette commission supérieure technique qu'il estime « vautrée dans les compromis ». Invitant tous les spectateurs à se joindre à l'action qu'ils lancent, les organisateurs réclament des pouvoirs publics une réaction sans délai auprès des directeurs de salles et de tous les responsables de la dégradation du spectacle cinématographique qui, selon eux, n'est certainement pas étrangère à la désaffection du grand public.

Des mouvements similaires se développent en province, et d'abord à Grenoble, où un comité d'usagers, constitué en association régie par la loi de 1901, se déclare solidaire de la réunion du 6 avril.

LOUIS MARCORELLES.

« CALIFORNIA HOTEL », d'Herbert Ross

Unité de temps et de lieu : vingt-quatre heures dans un grand hôtel californien. Pluralité d'intrigues : quatre histoires que rien ne lie les unes aux autres. Herbert Ross (le Tournant de la vie) reprend ici la vieille formule du film à sketches, sa principale initiative consistant à entremêler par un artifice de montage les différents récits.

En fait, beaucoup plus que Herbert Ross dont la mise en scène reste strictement fonctionnelle, le véritable responsable de California Hotel est Neil Simon, auteur de la comédie qui a inspiré le film. Neil Simon est aujourd'hui l'un des rois de Broadway. Son esprit, ses dialogues incisifs et caustiques le font parfois comparer à Noël Coward. Un des sketches de California Hotel justifie cette réputation.

Ce sketch est celui qui nous introduit dans la vie conjugale d'une actrice britannique, candidate aux « oscars », et de son mari, un antiquaire aux goûts homosexuels avoués. Déçue de n'avoir pas reçu la récompense espérée, l'actrice s'enivre et une scène éclate entre les deux époux. Jalousie, amertume, d'un côté, cynisme et sarcasmes, de l'autre, tout pourtant finit dans la tendresse. C'est joliment écrit, brillamment enlevé, et superbement joué par Maggie Smith et Michael Caine.

Les trois autres histoires sont d'une encre beaucoup plus médiocre. Passe encore pour celle où deux divorcés se disputent la garde de leur enfant. La beauté, l'autorité de Jane Fonda, la cruauté féline qu'elle communique à son personnage font oublier la banalité du propos. Mais les grimaces auxquelles se livre Walter Matthau, quand il se trouve pris au piège d'une situation vaudevillesque, ne nous arrachent que de rares sourires. Et les mésaventures qui opposent deux couples de médecins noirs sont d'une consternante platitude.

Vingt minutes plaisantes, vingt minutes passables, le reste pesant lourd. Ce California Hotel ne mérite guère qu'une étoile.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

■ La Fondation Philip-Morris pour le cinéma lance son troisième concours d'affiches, doté d'un prix de 5 000 francs. Les affiches doivent être remises avant le 22 mai au secrétariat de la Fondation, 33, avenue Mac-Mahon, 75017 Paris, tél. 755-71-40.

Danse

W. PIOLLET ET J. GUIZERIX A L'ESPACE CARDIN

Wilfride Piollet et Jean Guizerix, étoiles à l'Opéra de Paris, ont su se constituer un capital de sympathie assez rare auprès du public. On admire leur haute technicité, leur ardeur au travail ; on s'attendrit sur le couple ouvert à toutes les formes de la danse. Leur curiosité d'esprit, leur disponibilité corporelle, leur ont d'ailleurs permis d'élargir leur champ d'expression. C'est ainsi que, tout en assumant les grands rôles du répertoire, ils ont été parmi les rares danseurs capables d'assimiler le style de Cunningham lorsque celui-ci fut invité à créer avec John Cage un ballet pour le palais Garnier. Le récital de l'espace Cardin, où ils présentent la somme de six années d'essais chorégraphiques, n'en est que plus décevant. Seules leurs grandes qualités d'interprètes sauvent du néant une suite de gesticulations puériles, effets d'écharpes, juxtaposition de mouvements sans continuité. Ils sont comme deux enfants qui se déguiseraient et s'amuseraient dans un grenier.

Aux poses théâtrales de « Tristia », aux balbutiements pseudo-modernes de « Distances », on préfère encore les danses folkloriques stylisées de « Grange » qui au moins s'appuient sur le vocabulaire classique. Quelque chose pourtant s'ébauche sur des petites pièces de Schoenberg : une rencontre entre deux corps, exaltée par quelques beaux portés. Le ballet s'intitule « Comme un souffle » ; il date de 1973, c'est un de leurs premiers essais.

Entre-temps, on peut fermer les yeux, retenir son souffle et écouter avec ravissement la danse des notes de Debussy déroulée au piano par Georges Pludermacher.

MARCELLE MICHEL.

★ Espace Cardin, 20 h. 30.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : Cosi fan tutte.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Centre Georges-Pompidou, 18 h. : Débat (matériaux et bruits) ; 20 h. 30 : Atelier chorégraphique.
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Boulez.

Les autres salles

Athénée, 20 h. 30 : Avec ou sans arbre.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 45 : le Cadeau.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Essaïon, I, 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire, I, 18 h 30 : le Manteau à coudre ; 20 h. 30 : Bonsoir, Brose Selavy ; 22 h 45 : A la recherche du temps perdu. — II, 18 h. 30 : Une heure avec F.G Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Plaisance, 20 h. 30 : Laurence.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la *Fugue*.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles
Theâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar ; 22 h. : le Pompier de mes rêves.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Les Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu vieus, on s'en va ; 21 h. 30 : I. Mayereau. — II, 20 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : J. Bourbon ; 22 h. Tempo Riou-Pouchain.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30 : V. Gillet ; 23 h. : A. Ricard.
Le Plateau, 20 h. 30 : le Train des épouvantes ; 22 h : Chœur débile.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h 30 : Venez nombreux ; 21 h 30 : Bye Bye, Baby ; 22 h 30 : R. Mirmont, M. Dalba.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : L'an 2000, c'est merveilleux.

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : R. Dyens (musique latino-américaine).
Athénée, 21 h. : E. Soderstrom, M. Sjobakh (Wolf, Kilpiner, Liszt, Grieg, Sjörgren, Rachmaninov).
Café d'Edgar, 18 h. 30 : L. Blanchard, S. Barthop, E. Meningang (la Servante maîtresse).

Lundi 9 avril

Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Trio Deslogères, ondes Martenot (Ives, Tessier, Chaynes, Guinjoan).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : les Solistes de l'Orchestre de Paris, avec D. Barenboïm, C. Curzon (Schubert).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : Quintette de cuivres de la Royal Shakespeare Company (musique du treizième au vingtième siècle).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Double Quatuor Frida (chansons du dix-huitième siècle).

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Muhal Richard Abrams ; 22 h. 30 : Sugar Blue Quintet.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : Arcane V.
Campagne-Première, 20 h. : Mama Bea Tekielski ; 22 h. : The Gardner Berman Quartet.
Le Patio, 22 h. : Cat Anderson.
Petit-Opportun, 21 h. 30 : A. Mattei, J.-P. Mulot, Cl. Tissendier.

La danse

Espace Cardin, 20 h. 30 : W. Piollet et J. Guizerix.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans.
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, relâche.
Beaubourg, 15 h., 17 h. et 19 h. : Barabbas, de L. Feuillade ; 21 h. : Regards sur le cinéma expérimental (l'œuvre de H. H. K. Schoenherr).

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)
ALLEGRO NON TROPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LES BURLESQUES DE MELIES (Fr.) Le Seine, 5e (325-95-99)
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86)
LE CAVALEUR (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE CHOC DES ETOILES (A., v.o.) : *Cluny-Palace, 5e (033-07-76)* ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 8, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Cambronne, 15e (74-42-96) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
CHRONIQUE ALBANAISE (Fr.-Alb.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.
LA CIBLE ETOILEE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
COUP DE TETE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
DROLE D'EMBROUILLE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81)
ECOUTE VOIR (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-56-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; *Murat*, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98)
L'ESPRIT DE FAMILLE (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41)
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Parnassien, 14e (329-83-11), Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47)
FIDELIO (Fr., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67).
LA FILLE (It., v.o.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Ambassade, 8e (359-19-08), Normandie, 8e (359-41-18), Français, 9e (770-33-88), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES GIVRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-City, 8e (225-45-76), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33)
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) Omnia, 2e (233-39-36), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Balzac, 8e (561-10-60), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), *Bienvenue-Montparnasse, 15e* (544-25-02).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
ILS SONT GRANDS CES PETITS (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-71-08), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MAGIC (A., v.o.) Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-48) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MESSIDOR (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23)
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15)
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o., v.f.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) v.f. : Calypso, 17e (754-10-68).
LA NUIT DES MASQUES (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45)
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04)
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (Fr.-It.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, *14e* (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PRISONNIERS DE MAO (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Olympic, 14e (542-67-42).
SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UNE SIMPLE HISTOIRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52)
UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Impérial, 2e (742-72-52)
LE VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

Les festivals

ASPECTS DE LA CULTURE JUIVE (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : le Dibbouk ; à 24 h. : Mazeltov.
HOMMAGE A LA DANSE, U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) : Ivan le Terrible.
CINEMA AMERICAIN (v.o.), Studio Cujas, 5e (033-89-22) : American Graffiti ; Un galop du diable.
JERRY LEWIS (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
HITCHCOCK (v.o.), Dominique, 7e (705-04-55) : l'Etau.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Chercheurs d'or.
CINEMA AMERICAIN (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. 30 : The Missouri Breaks ; 16 h. 30 : Une étoile est née ; 19 h., 23 h. : The Rocky Horror Picture Show ; 21 h. : Portier de nuit.
AVENTURE (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33) : les Aventures de Pinocchio.
MARGUERITE DURAS, Olympic, 14e (542-67-42) : India Song (sam.) ; Baxter Vera Baxter (dim.).
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : les Liaisons coupables.
CHATELET-VICTORIA (v.o.), 1er (508-94-14) — I : 13 h. : le Pont de la rivière Kwaï ; 16 h. 5 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : la Vie devant soi ; 20 h. (+ sam., 24 h. 30) : Cabaret ; 22 h. 15 (+ ven., 24 h. 50) : Orange mécanique — II : 14 h. : Alexandre Newski ; 16 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. Casque d'or ; 20 h. : Pourquoi pas ; 22 h. (+ ven., 24 h. 10) : Midnight Express ; sam., 24 h. 10 : l'Œuf du serpent.
LAUREL ET HARDY (v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98)
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : relâche.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.), 13 h 40 : les Damnés ; 16 h. 10 : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 18 h 10 : Un été 42 ; 20 h : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : Salo ; ven., sam., 24 h. : The Rocky Horror Picture Show.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.). — I : 13 h. 50 : la Fureur de vivre ; 14 h. 40 : le Lauréat ; 16 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 15 : Taxi Driver ; 20 h. : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; ve., sam. : 23 h. 50 : Panique à Needle Park — II : 13 h. : Easy Rider ; 14 h. 30 : Let It Be ; 16 h. :





هكذا من الأصل

SPECTACLES

Remember my Name : 17 h 40 : les *Trois Femmes* ; 19 h. 45 . Au-delà du bien et du mal : 22 h. : Midnight Express ; ven., sam., 24 h. : Orange mécanique.

Les séances spéciales

ACCIDENT (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16). 22 h. (sf Mar.).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86). 14 h.
LE CHANTEUR DE JAZZ (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. (sf S., D.).
DESIRS HUMAINS (A., v.o.) : Saint-Ambroise. 11e (700-89-16). Mar., 21 h.
DES PRISONS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h (sf S., D).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 12 h. 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). 12 h 30.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 10 h. 12 h., 24 h.
HUMOUR EN FUITE (C.M.) : Espace-Gaîté. 14e (320-99-34). 12 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
LA CECILIA (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98). 20 h., 22 h.
LENNY (A., v.o.) : Luxembourg. 6e (633-97-77). 10 h., 12 h., 24 h.
LUCE GUILBEAULT, cinéaste canadienne. Centre culturel canadien. le 7. 14 h 30.
MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) 14 h 15.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99). 22 h. 15.
MON ONCLE (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98). Mar., 21 h.
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). 18 h. (sf S., D).
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Cosmos 6e (548-62-25) H sp
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77). 10 h., 12 h., 24 h
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), Mar. soir.
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98), J., V.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LE DEUXIEME SOUFFLE (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98). S., 17 h.
TROIS NOUVELLES DE TCHEKOV (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

LES FILMS NOUVEAUX

CALIFORNIA HOTEL, film américain de H. Ross. — V.o. : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; *Parnassien, 14e (329-83-11)*. — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE SKIEUR DE L'EVEREST, documentaire canadien de Y. Miura : Vendôme, 2e (742-97-52).

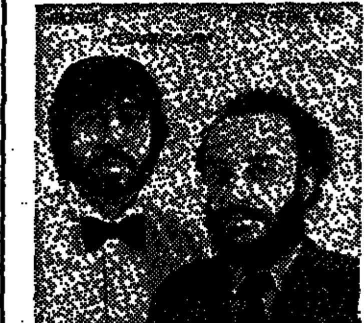
JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE, film *français* de J. Yanne : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; *Cambronne*, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70).

BARBE BLEUE, film inédit de G. Ulmer. — V.o. : Action République, 11e (805-51-33).

DOUX, DUR ET DINGUE..., film américain de *J.* Fargo. — V.o. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; *Paramount-Montparnasse*, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

GOLDORAK, dessin animé japonais. — V.f. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; *Marignan, 8e (359-92-82)* ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; *Lumière*, 9e (770-84-64) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-96) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; *Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE, film américain de R. Satlof — V.o.-v.f : Paramount-City, 8e (225-45-76) — V.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; *Paramount-Bastille*, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)



RADIO-TÉLÉVISION

SUR ANTENNE 2

L'Allemagne des Allemands

« *De quelle Allemagne parlez-vous au juste ?* » Un de nos confrères d'outre-Rhin suggérait un jour dans un colloque que cette question préalable fût systématiquement posée à quiconque prétend raconter ou expliquer *sa* R.F.A. Michel Meyer, correspondant d'Antenne 2 et de France-Inter à *Bonn*, a *réalisé*, avec Bernard Benyamin et Yves Bonsergent, un film qui, lui, annonce dès son titre ses intentions : *il s'agit de regarder vivre et s'interroger sur elle-même « l'Allemagne des Allemands »*.

Entreprise plus malaisée qu'il n'y paraît, et dont toute *subjectivité* n'est pas absente. En effet, la *formule retenue — celle d'une* série d'entretiens « en situation » avec des *citoyens fort divers de* la République fédérale — laisse *naturellement* la part belle au choix personnel des réalisateurs. Et l'on pourra *toujours reprocher* à ceux-ci de n'avoir pas retenu *tel ou tel type* d'interlocuteurs, ni posé telle ou telle question. *Il n'empêche : le film que diffuse* Antenne 2 ce lundi, à l'occasion d'une *soirée exceptionnelle* consacrée à la R.F.A., constitue une passionnante et instructive galerie de portraits.

Voici, à tout seigneur tout honneur, le nouveau « patron des patrons » ouest-*allemand*, M. Otto-Wolf von Ammerongen, successeur de Hanns Martin Schleyer, et, à ce titre, protégé jour et nuit par des policiers en armes. Il explique que la cogestion imposée, comme le fédéralisme, par les Alliés après la deuxième guerre mondiale, est un mariage de raison entre les travailleurs et les capitalistes (au demeurant, ce capitaliste par excellence semble bien être, lui aussi, un travailleur...). Et il assure qu'il ne croit pas à une prospérité éternelle de l'Allemagne.

Ce n'est pas Anton, cinquante-deux ans, contremaître dans une grande usine métallurgique de la Ruhr, qui le démentira. Il gagne bien sa vie, met plus de 2 000 F par mois de côté, mais se lève à 5 heures du matin, ne va au supermarché qu'après un minutieux pointage des tarifs les plus avantageux, et stocke dans un réduit spécialement aménagé conserves et provisions diverses, « *pour ne manquer de rien en cas de guerre...* ».

Puis viennent deux portraits de jeunes filles. L'une, sage étudiante en biologie, se déclare satisfaite du système politique et économique allemand, mais reconnaît qu' « *il y a quelques problèmes de société, comme le terrorisme et l'isolement des travailleurs immigrés* ». On la voit jouer longuement du violon, au cours d'un de ces après-midi familiaux et vaguement ennuyeux *dont* la bourgeoisie allemande n'a certes pas le monopole. Quels *changements* souhaiterait - elle pour son pays ? Que la morale y soit *mieux respectée*, la nature aussi, et qu'il y fasse plus beau. *La seconde*, filmée au Strandcafe de Francfort, est plus contestataire : « *Ici, on ne travaille pas pour vivre, on vit pour travailler.* » Elle n'est pas du tout d'accord avec l'idée d'une « *Modell Deutschland* », et pense qu'il est irresponsable de mettre des *enfants* au monde à l'heure actuelle. Elle aime ce café étudiant, *où elle* retrouve des gens qui lui ressemblent. Et elle a cette phrase *elliptique et* terrible, en regardant à travers les vitres — *dépolies* et teintées, il est vrai : « *Dehors ? C'est l'Allemagne...* » *Contrairement* à *quelques* clichés tenaces, la seconde n'est pas moins représentative d'une certaine tradition allemande que la première.

A ces visages, Michel Meyer a *voulu, à juste titre, ajouter ceux* de deux hommes politiques et d'un *artiste engagé. Les deux hommes* politiques présentent à eux seuls *un singulier raccourci des contra*dictions, et parfois des paradoxes, qu'offre l'Allemagne d'aujourd'hui. Le premier, jeune loup type, est M. Manfred Lahnstein, secrétaire d'Etat aux finances. Son âge et *son* appartenance à la coalition socialiste-libérale pourraient faire de lui, *sinon* un contestataire — c'est toujours assez rare parmi les membres d'un gouvernement, sous toutes les latitudes — du moins un critique lucide de la vie politique et sociale de Bonn. En fait, c'est plutôt M. Manfred Rommel, pourtant chrétien-démocrate, et de surcroît fils de son père, qui tient ce rôle. Il est vrai que le maire de Stuttgart passe à bon droit, et de longue date, pour un esprit fort et libre (1). Il exalte notamment en connaissance de cause, l'importance du pouvoir régional dans le système fédéral allemand. Vertus décentralisatrices qu'illustrent aussi, à leur façon, un journaliste de la télévision du Bade-Wurtemberg, retour du Liban, et une troupe locale d'opéra en train de répéter.

Quant à Volker Schlöndorff, prodigue en raccourcis ingénieux, en intuitions que l'on sent justes, son intervention finale ne décevra pas ses admirateurs du grand écran. Ce qu'il dit devant une colline artificielle de la banlieue de Munich, où l'on a planté du gazon sur un monceau de ruines de la guerre, mais aussi érigé un mémorial en souvenir de toutes les victimes du second conflit mondial, force l'attention par l'intelligence du propos, et aussi par sa beauté formelle.

A toutes ces déclarations, quel *point commun, quel fil conducteur* trouver ? Peut-être le senti*ment, au-delà du vieux débat*, entre remise en cause ou acceptation des *structures socio-politiques*, d'assister à une véritable *crise* d'identité. Quelques images presque oniriques du mur de Berlin le suggèrent sans insister. La question mériterait, en soi, un autre film, et les auteurs de celui-ci ne l'ignorent pas. La réunification des deux Allemagnes ? Nouveau paradoxe. « *Il y a vraiment des problèmes plus urgents* », tranche le jeune secrétaire d'Etat « *Il est impossible qu'une nation reste éternellement le dos tourné à son passé et à la moitié de son territoire* », estime au contraire le cinéaste de gauche.

Ouvert par quelques images de l'Allemagne historique — celle des châteaux du Rhin de la « *trouée héroïque* » — et conclu par une aurore incertaine sur une Ruhr à laquelle sa monstruosité industrielle finit par donner une sorte de beauté au second degré, le film comporte une courte séquence particulièrement forte : celle où l'on assiste fugitivement à des réjouissances collectives au moment du Carnaval. Dans la multitude joyeuse danse un travesti macabre. En une seule image, que de choses essentielles sont dites sur l'Allemagne ! La foule : on oublie trop souvent à quel point ce pays est dense ; la fête, n'en déplaise à ceux qui croient l'Allemagne éternellement ennuyeuse ; la musique, consubstantielle à ce peuple si proche et si éloigné du nôtre ; la mort. Loin des débats académiques sur l'Allemagne des germanistes, voici l'Allemagne des Allemands. Elle mérite qu'on l'écoute et qu'on la regarde vivre.

BERNARD BRIGOULEIX.

(1) Lire notamment à ce sujet l'interview qu'il nous avait accordée dans *le Monde* daté 27-28 novembre 1977.

(*) Antenne 2, lundi 9 avril, à 20 h. 40, dans le cadre de l'émission « Question de temps ».

POLÉMIQUE ENTRE « LA LETTRE DE LA NATION » ET ANTENNE 2

M. Maurice Ulrich, président d'Antenne 2, a adressé à M. Charpy, directeur de la Lettre de la nation, *une lettre concernant l'éditorial consacré le vendredi 6 avril à l'émission « Une heure avec le président de la République » que diffusera cette chaîne le 18 avril* (le Monde *du 7 avril). Il écrit :*

Contrairement à ce que vous indiquez, les responsables des sociétés de télévision ont eu, bien avant l'annonce faite par la présidence de la République, le 5 avril 1979, connaissance de cette émission et ils ont été pleinement associés à la mise au point de ce programme.

C'est ainsi que j'ai moi-même proposé, pour cet entretien, la date du 18 avril qui a pu finalement être retenue.

Permettez-moi d'ajouter que les appréciations que vous portez sur *vos confrères d ala télévision me* paraissent particulièrement désobligeantes et injustes.

Dans la Lettre de la nation *du 9 avril, M. Pierre Charpy réplique :*

J'apprécie pleinement la formule « les Responsables des sociétés de télévision ont eu connaissance de cette émission ». Ce qui donne à penser qu'ils ont bien été mis devant le fait accompli. Que ce soit le 5 avril ou avant n'y change rien. Mais rendons-leur cette justice que le secret avait été bien gardé, notamment vis-à-vis des premiers intéressés, c'est-à-dire des journalistes de la télévision.

M. Maurice Ulrich nous reproche en outre d'avoir tenu sur ceux-ci des « *propos désobligeants* et injustes ». Pas du tout. Ce qui *est « désobligeant et injuste »* est d'enfermer les journalistes de *la* télévision *dans* l'aternative d'avoir à sacrifier soit les règles de *leur* métier, soit la sécurité de leur emploi.

Un colloque du FIREP sur le développement des satellites

LA TECHNIQUE EST EN AVANCE

Le colloque du Festival international des régies de production radio-télévision (FIREP) sur « Le devenir des monopoles nationaux de radio-télévision face au développement des *satellites* », s'est achevé le 6 avril, à Nice, sur une intervention de *M. Jacques Barrot*, ministre du commerce et de l'artisanat. « *La cohésion en matière de communication*, a-t-il déclaré, *est un élément essentiel de la politique internationale de paix. Le gouvernement français est attentif aux recherches à conduire dans le domaine de l'application, et il ne l'est pas moins quant à sa responsabilité politique à l'égard de ces techniques nouvelles d'éducation et d'information.* »

Le colloque a confirmé que la technique était en avance par rapport aux *applications qu'on* en fait au niveau de la communication. Les Etats-Unis, *dans ce* domaine, devancent l'Europe, mais celle-ci semble à présent bien placée pour la technologie de la transmission directe. La République fédérale allemande développe actuellement un projet de ce type. M. Leonid Sedov, le « père des Spoutnik », qui *permit*, en 1957, le lancement du premier satellite artificiel, a précisé au cours du colloque que l'U.R.S.S. a également à l'ordre du jour de ses recherches *le* satellite par radiodiffusion directe.

LUNDI 9 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Documentaire . Le témoin silencieux (le Saint-Suaire de Turin).

Une troublante affaire. En 1898, un avocat italien, passionné de photographie, découvre sur la relique conservée depuis quatre siècles dans une chapelle de la cathédrale l'empreinte d'un homme crucifié. S'agit-il du linceul qui enveloppa le corps du Christ ? Si l'hypothèse d'un faux semble pouvoir être écartée nul ne peut dire, en l'état actuel des recherches, quelle est la matière dont est faite l'image.

21 h. 30, Débat avec :

MM. A. Legrand, membre de la commission internationale de sindologie, Y. Wilson, historien, journaliste, auteur d'un livre sur le Saint-Suaire, le professeur Bréhant, membre de l'académie de médecine, le docteur Jammet, physicien atomiste, spécialiste des radiations, docteur en médecine, P. Emmanuel, écrivain ; Mgr Thomas, évêque d'Ajaccio, et la déclaration de Mgr Ballestro, archevêque de Turin.

22 h. 30, Les grandes expositions : Chardin.
23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal (en direct de Bonn).

20 h. 40, Magazine : Question de temps (l'Allemagne d'aujourd'hui)
(Lire l'article de Bernard Brigouleix.)

21 h. 40, Dramatique : Marie, de M. Geissendorfer.

Une adolescente se pose des questions angoissées sur les relations qui ont pu exister entre son père et sa mère.

23 h. 15, Ballet : « Prométhée », de Scriabine, réal. J. Montès-Baquer.

Version « audiovisuelle » du poème symphonique de Scriabine par une équipe d'artistes et de techniciens de Cologne, Syracuse et Los Angeles

23 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Le mouvement démocrate ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé : 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : FANNY, de M. Pagnol et M. Allegret (1932), avec Raimu, O. Demazis, Charpin, A. Rouffe, P. Fresnay, R. Vattier. (N. Rediffusion.)

Abandonnée par Marius, Fanny, enceinte, épouse Panisse, qui assume la paternité de son enfant. Un jour, Marius revient.
Deuxième volet de la trilogie marseillaise. La vérité de la vie et des sentiments sur une intrigue de mélodrame. Et la présence de Marseille.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », *d'après J. London* ; 19 h. 25, Présence des arts : « l'Enlèvement des Sabines », de N. Poussin ;

20 h., Copyright one : « la Pointe des trois amants », de R. Barteve ; « L'une se maquille, l'autre pas », de R. Santon ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : le sacrifice du mont Moriah ou les épiphanies du bélier ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Rat-onnades.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 2, Jazz pour un kiosque ;
20 h., Les grandes voix Paul-Henri Vergnes : 20 h. 30, En direct de Madrid... le Quatuor Dimov « Quatuor à cordes no 8 en ut mineur » (Chostakovitch) ; « *Quatuor à cordes no 10 en mi bémol majeur* » (Dvorak) ; « Quatuor à cordes no 4 » (Bartok) ; « Quatuor *à cordes no 16 en fa majeur » (Beethoven)*, par D. Dimov et A. Tomov, violon ; D. Chilikov, alto ; D. Kosev, violoncelle ; 23 h., *Ouvert* la nuit : Janacek ; 1 h., Douces musiques : épigraphes.

MARDI 10 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; *13 h., Journal ; 13 h. 45,* Acilion et sa bande ; 14 h. 15, Le regard des femmes ; 18 h., TF 4 ; *18 h. 25,* Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; *19 h. 10, Une minute pour les femmes* ; 19 h. 40, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Documentaire : *La roue de la vie* (II. — Tant qu'il y a l'enfance).

De jeunes Népalais et l'enseignement de Bouddha, des enfants irlandais et la guerre... Que seront ces enfants de l'an 2000 ?

21 h. 35, Variétés : Show Shirley Mac Laine.

22 h. 15, Documentaire : Les Petites filles modèles (no 1 : L'attente et le regard)

Plutôt que d'expliquer en quoi consiste ce mythe de la jeune fille inventé par les hommes, les réalisateurs ont multiplié les citations de poètes, les documents d'archives, les toiles de maîtres et les interviews anodines.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Le sixième sens ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 50, Feuilleton Pilotes de course ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Jeunesse, prévention, tabac et cancer) ; 15 h., Emissions pédagogiques ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le ballet royal khmer ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux partis politiques : le M.R.G. ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Les dossiers de l'écran : La vie de Shakespeare.

C'est le sixième et dernier épisode du feuilleton sur Shakespeare qui constitue les « Dossiers de l'écran » de cette semaine et qui servira de prologue à un débat sur la vie et l'œuvre de Shakespeare.

Vers 22 h., Débat : *Le géant du théâtre et* son mystère.

Avec MM. Gruelet, professeur à la faculté de Dijon, P. Henrion, professeur agrégé d'anglais, R. Knecht, professeur d'histoire à l'université de Birmingam, R. Planchon, metteur en scène.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission du ministère des universités ; 18 h. 30, Pour les jeunes. 18 h. 55, Tribune libre : La fédération des républicains de progrès ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : TINTIN ET LE MYSTERE DE LA TOISON D'OR, de J.-J. Vierne (1961), avec J.P. Talbot, G. Wilson, G. Loriot, C. Vanel, D. Moreno. (Rediffusion.)

Le capitaine Haddock se rend en Turquie pour prendre possession d'un bateau qu'on lui a légué et qui suscite d'étranges convoitises. Le jeune journaliste Tintin dissipe le mystère.
Transposition réussie des bandes dessinées d'Hergé, avec des acteurs qui ressemblent bien aux personnages très célèbres.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », d'après J. London ; 19 h. 30, Sciences : la sagesse du lièvre ;

20 h., Dialogues avec... H. Boell et R. Aron : les intellectuels dans la société aujourd'hui et demain ; 21 h. 15, Musique de notre temps . E. Satie ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : chiens écrasés ; rat-onnades.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 18 h. 50, Toboggan ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Le royaume de la musique ; 20 h. 30, Concert de la semaine chorale d'Ile-de-France ; atelier régional « A cœur joie » Direction J. Sourisse. Avec l'Ensemble instrumental « Ile-de-France » Direction N. Clement ; et l'ensemble de violes Ricercare de Paris. Atelier jeux musicaux de la semaine chorale d'Ile-de-France, direction G. Reibel. Ateliers chœurs romantiques, direction J. Sourisse et M. Piquemal ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : A vos flûtes... Italie ; 1 h., Jazz-pastel.

Le Monde

sports

JUDO

Le temps des déménageurs

Les championnats de France de judo par catégories de poids, qui se sont disputés les samedi 7 et dimanche 8 avril au stade de Coubertin à Paris, ont vu la victoire de Thierry Rey (— 61 kg), Guy Delvingt (— 65 kg), Christian Dyot (— 71 kg), Bernard Tchoulouyan (— 78 kg), Patrick Bonnelli (— 86 kg), Roger Vachon (— 95 kg) et Jean-Luc Rougé (+ 95 kg).

Le judo a un point commun avec le rugby : la victoire n'est *complète* que si elle est acquise avec panache. Du temps du « *pack de fer* », les lignes avant qui ramenaient le « grand chelem » le nez dans la pelouse laissaient le public boudeur. Donnez-lui les chevauchées blondes d'un Jean-Pierre Rives, et il applaudira à tout rompre. Tant pis pour la victoire, pourvu qu'il y ait la manière.

Dans l'intimité des cercles de judo, certains sont pourtant tentés de ne considérer que les résultats. Or, avec ses tableaux électroniques pour l'affichage des points, la compétition moderne est *trop souvent une affaire* de comptables soupçonneux. Un petit avantage ici, une légère sanction là, aussitôt enregistrés, pèsent plus dans la décision finale que l'esprit même du combat. Au fil des ans, il est ainsi apparu sur les tapis des judokas des commandos entraînés à vaincre avant toute chose. Pareils à des « marines » « *nettoyant* » les plages du Pacifique, ils nous présentent des empoignades furieuses et déchaînées, où tous les coups sont bons.

Samedi et dimanche, les candidats au titre de champion de France nous ont trop offert ce spectacle. Les sans-grades comme les plus galonnés. C'est ainsi qu'un méchant petit bonhomme du Judo-club de Villiers-le-Bel n'a pas hésité à marmonner des torrents d'injures à ses adversaires tout au long des combats, en effarouchant plus d'un. *C'est* ainsi que Jean-Luc Rougé, entouré d'une nuée de jeunes supporters et constamment poursuivi par les caméras de télévision, s'est contenté d'une victoire à l'économie dans cette catégorie des lourds (plus de 95 kilos) où il reste sans rival sérieux.

Bref, on a beaucoup vu des combattants le nez dans la poussière du tapis, les bras comme des brancards de charrette, ayant pour seules audaces de sauvages coups de pieds dans les tibias de l'adversaire ou de grossiers crocs-en-jambe, véritable judo de tranchées. *Oh, bien sûr !* l'enjeu de ces combats ne prêtait peut-être pas aux fioritures. Des résultats dépendaient en effet les sélections aux championnats d'Europe de Bruxelles, en mai prochain, et aussi aux championnats du monde de Paris, en décembre. De surcroît, la date de ces compétitions convenait mal à certains. Thierry Rey, par exemple, a eu toutes les peines du monde à perdre 6 bons kilos pour rester dans sa catégorie des super-légers (moins de 60 kilos) et, fatigué par ce régime, il a conservé son titre seulement grâce à des ruses de vieux briscard.

Les débardeurs

Mais tout cela n'est finalement qu'arguties. Ni l'arbitrage, ni l'entraînement n'y changeront rien. La vérité est que le niveau technique général de ces championnats était le plus médiocre depuis bien des années. A tel point qu'on a compté sur les doigts de la main les quelques taches vives qui ont rehaussé le niveau de ces corps-à-corps obscurs. D'abord, cette clé de bras lancée debout avec laquelle Bonnelli a terrassé Sanchis, son compère du Racing Club de France, pour le titre des moyens (moins de 86 kilos). Un véritable *morceau d'anthologie*, d'une exécution rare et parfaite puisque, en l'occurrence, l'épaule de Sanchis n'a pas... cassé. Puis ce fauchage de hanche par lequel le jeune Christian Dyot, un autre racingman, a abattu Alain Landart pour le titre des légers (moins de 71 kilos). Encore faut-il préciser que Bonnelli et Dyot ne sont arrivés à ce stade de la compétition qu'après avoir proprement déblayé le terrain à la baïonnette, l'un et l'autre jouant surtout de leur force et de leur condition physiques.

Il était dit, d'ailleurs, que les souleveurs de fonte devaient l'emporter jusqu'au bout. Le dernier combat mettait en lice pour le titre des mi-lourds, d'un côté Angelo Parisi, de l'autre Roger Vachon. D'un côté, la passion du judo comme aurait pu la rêver Michel-Ange ; de l'autre, une *fureur de Tartare. D'un côté*, un champion auréolé de cent victoires, mais récemment blessé dans ses chairs et son âme ; de l'autre, un jeune espoir qui veut confirmer de récentes performances dans les grands tournois internationaux de Tbilissi (Géorgie) et de Pécs (Hongrie). Eh bien, ce déménageur qui marche en crabe a littéralement anesthésié Parisi, méconnaissable. Fini les voltes et les gigues meurtrières, qui l'avaient conduit jusqu'à la finale : la libellule était prise dans la toile d'araignée.

On frémit à la pensée que cette forme de judo puisse un jour s'imposer définitivement. Mais tout n'est sans doute pas perdu puisque l'Allemand de l'Est Deitmar Lorenz, qui a *semé la terreur pendant des* années, en jouant les débardeurs, s'impose désormais avec une technique parfaite. Y aurait-il un meilleur exemple à suivre pour Vachon ?

ALAIN GIRAUDO.

TROIS FRANÇAISES CHAMPIONNES D'EUROPE

Le judo féminin français se porte bien comme nous l'avions constaté le 4 février lors des championnats nationaux. A Kerkrade (Pays-Bas) où se sont disputés les 5 et 6 avril les championnats d'Europe, les Françaises, qui n'avaient gagné aucune médaille d'or en 1978, ont enlevé trois titres, une place de seconde et trois places de troisième. En moins de 48 kg, Edith Bouthemy s'est imposée face à Josée Homminga (Pays-Bas), en moins de 61 kg Brigitte Deydier a dominé la Britannique D. Netherwood et en moins de 72 kg, Jocelyne Triadou a battu la Suissesse J. Salzman. En toute catégorie Catherine Pierre s'est inclinée face à l'Allemande de l'Ouest Barbara Classen. Enfin Sylviane Trucios (— 56 kg), Muriel Iglesias (— 66 kg) et Muriel Samery (+ 72 kg) ont obtenu des médailles de bronze.

AUTOMOBILISME

Les Ferrari encore une fois au-dessus du lot

Los Angeles. — Doublé en Afrique du Sud *le 4 mars sur un circuit rapide*, doublé le 8 avril à Long-Beach en Californie, sur un circuit lent, de type urbain : les nouvelles Ferrari T-4 du Québécois Gilles Villeneuve et du Sud-Africain Jody Scheckter ont effectué une entrée fracassante en formule 1. Même si l'on peut objecter que le Grand Prix d'Afrique du Sud, disputé en début de course sous la pluie, ne s'était pas déroulé dans des conditions tout à fait normales, et par là même probantes, le Grand Prix des Etats-Unis, côte Ouest, a montré, à l'évidence, que les voitures italiennes étaient pour l'instant au-dessus du lot, un peu à la manière des Ligier en début de saison, en Argentine et au Brésil.

Les pneus, à coup sûr, ont joué un grand rôle à Long-Beach. On en veut pour preuve que le vainqueur de l'année dernière, l'Argentin Carlos Reutemann — à l'époque chez Ferrari, passé depuis chez Lotus — avait confié, samedi 7 avril, à Gérard Ducarouge, le directeur du service compétition de Ligier, que les pneus Michelin, dont sont équipées les Ferrari, les mettraient hors d'atteinte. Pour avoir bénéficié, à Long-Beach, en 1978, du même avantage, Reutemann sait de quoi il parle. Et le fait est que Villeneuve et Scheckter ont donné *l'impression de se promener* tout au long de la course et que la victoire du premier, comme la deuxième place du second, n'ont jamais été menacées.

Le Québécois Gilles Villeneuve, engagé par Ferrari à la fin de l'année 1977, ne paie apparamment pas de mine. C'est le plus petit des pilotes de formule 1, dont la taille, en général, est pourtant loin de pouvoir être comparée à celle des basketteurs. Mais l'essentiel est que son talent soit grand et, sur ce point, Gilles Villeneuve n'a rien à envier à quiconque, même s'il ne court en *formule 1 que depuis deux ans* à peine. C'est le troisième Grand Prix qu'il remporte — Canada en 1978, Afrique du Sud et Etats-Unis cette année — et il ne participait à Long-Beach qu'à sa vingt-troisième course de championnat du monde.

Pour engager Gilles Villeneuve, Enzo Ferrari a, encore une fois, eu le nez creux. C'est comme d'habitude par la télévision qu'il a remarqué ce petit bonhomme à l'occasion du Grand Prix de Grande-Bretagne en 1977, auquel Villeneuve participait sur une Mac-Laren. Enzo Ferrari ne se rend jamais sur les courses, n'assiste à aucun grand prix (1), par coquetterie ou pour toute autre raison qui lui est personnelle. C'est donc par la télévision ou la rumeur, le bouche à oreille, qu'il fait son choix lorsqu'une place est libre dans son équipe. Il a eu d'autant plus de mérite de faire confiance à Villeneuve, et surtout de lui garder cette confiance, que ses débuts n'ont rieu eu de remarquable. Le jeune Québécois, au tempérament fougueux, a détruit, en quelques courses et quelques *séances* d'essais, plus de voitures qu'aucun pilote de Ferrari ne l'avait fait en si peu de temps. *Rien ne pouvait mieux servir la* renommée de Villeneuve que la venue de Jody Scheckter dans l'équipe Ferrari. Scheckter, à juste titre, a la réputation d'être un pilote extrêmement rapide, courageux, batailleur, et le fait de lui damer le pion depuis le début de l'année en dit long sur *les qualités de Villeneuve* et sa faculté d'avoir aussi vite assimilé l'a, b, c de la formule 1. C'est, à *n'en pas douter*, un champion du monde en puissance, pourvu que les Ferrari conservent tout au long de la saison leur avantage.

De notre envoyé spécial

L'avenir des Ligier

Cette réserve est nécessaire car le cas des Ligier, qui, tout autant que les Ferrari, ont dominé les deux premiers Grands Prix de l'année, incite à la prudence. Encore que *rien ne prouve vraiment* que les voitures françaises soient rentrées dans le rang. En Afrique du Sud et à Long-Beach, elles ont été battues sur des terrains qui leur convenaient fort peu. On en saura plus sur l'avenir des Ligier le 29 avril à Jarama, à l'occasion du Grand Prix d'Espagne, sur un circuit où la qualité de tenue de route dans les courbes — en fait l'arme essentielle de ces voitures — sera soumise à un examen décisif. Or, aux essais libres organisés à Jarama il y a quinze jours, les Ligier de Jacques Laffite et de Patrick Depailler ont *démontré qu'elles n'avaient* vraiment rien perdu de leur efficacité. Au lendemain du Grand Prix des Etats-Unis, on peut juste penser, jusqu'à preuve du contraire, que la supériorité des Ligier sur un type précis de circuit demeure.

Pour ne rien arranger, à *Long-Beach*, les pilotes de Ligier ont été confrontés à des ennuis mécaniques nombreux et inhabituels, *de sorte* que personne ne peut savoir, avec précision, s'ils auraient pu ou non rester dans le sillage des Ferrari. Jacques Laffite, le vainqueur des Grands Prix d'Argentine et du Brésil, a eu d'abord sa boîte de vitesses bloquée dans le tour de reconnaissance. Le temps de sauter dans la *voiture de réserve* — le « mulet » dans le jargon des pilotes — et il était aux prises avec des freins défaillants. Il abandonnait au neuvième des quatre-vingts tours que comptait l'épreuve, juste au moment où, de son côté, Patrick Depailler commençait à connaître les mêmes ennuis de freins. Le mérite de Depailler a été d'autant plus grand de tenir jusqu'au bout et de se *classer cinquième*, que s'y sont ajoutés par la suite des problèmes de boîte de vitesses et que pour finir, ses pneus se sont dégradés. A l'évidence, ce n'était pas le jour des Ligier.

Ce n'était pas non plus le jour de Renault. A cause de bris de transmission répétés — quatre en deux jours, — Gérard Larrouse, le directeur de la compétition chez Renault, a dû prendre la décision de retirer ses deux voitures. Par miracle, Jean-Pierre Jabouille a échappé, samedi 7 avril, à un grave accident en tapant dans les murs de protection à 280 kilomètres-heure, et son coéquipier, René Arnoux, a connu le même sort mais à moindre vitesse, dimanche matin. Jabouille, blessé à un poignet, était donc indisponible. Il aurait été possible de laisser Arnoux prendre le départ, mais la décision de s'abstenir, eu égard aux risques encourus par le pilote, était sage à prendre et surtout réaliste. D'autant que les essais de la *nouvelle Renault* ont commencé et que les vieilles voitures, engagées à Long-Beach, appartiennent presque au passé.

FRANÇOIS JANIN.

(1) Enzo Ferrari fait toutefois de courtes visites au circuit de Monza pour le Grand Prix d'Italie, mais jamais le jour de la course. On le voit quelquefois dans le stand le vendredi ou le samedi pour les essais.

JEUX OLYMPIQUES

Le C.I.O. reconnaît Pékin sans exclure Taiwan

Le Comité international olympique (C.I.O.), qui tenait sa quatre-vingt-unième session à Montevideo (« le Monde » du 13 mars et du 5 avril), a décidé par 36 voix contre 28 de reconnaitre la Chine populaire sans exclure Taiwan. La résolution, qui a été adoptée après trois heures de débats, précise que la question des drapeaux, des hymnes et des différents emblèmes sera réglée ultérieurement, ainsi que celui de la dénomination exacte des deux comités.

La Chine populaire s'était retirée du C.I.O. et de toutes les fédérations sportives internationales en 1958. Elle avait demandé sa réadmission au sein de la famille olympique en avril 1975. Le président du C.I.O., Lord Killanin, a qualifié de « grand succès » *le vote par lequel Pékin a été réadmis. Toutefois, il reste encore de nombreuses hypothèques à lever qui tiennent au maintien de Taiwan.*

Alors que la commission exécutive du C.I.O., outre la reconnaissance du Comité olympique chinois de Pékin, parlait du maintien du Comité olympique de Taiwan, l'assemblée plénière a fait préciser : « Comité olympique chinois de Taiwan ».

Ce qualificatif de « chinois » *a fait sursauter les représentants de Pékin qui ont toujours affirmé qu'il n'existe qu'une seule Chine, la République populaire, et qu'ils n'accepteraient pas la reconnaissance de deux comités chinois.*

La rupture n'a pourtant pas eu lieu. Après mûre réflexion, le vice-président du Comité olympique chinois de Pékin, M. Song Zhong, a remis à la presse un communiqué déclarant « inacceptable » *la résolution du C.I.O., mais laissant la porte ouverte à la négociation.*

Ce texte indique que la Chine populaire accepte comme mesure temporaire que « l'organisation sportive de Taiwan » *demeure au sein du C.I.O. comme* « Comité olympique chinois de Taiwan ». *mais se refuse à ce qu'elle utilise les symboles de la République de Chine. Cette réaction a été bien accueillie par les membres du C.I.O. qui y voient une importante concession et semblent décidés à demander à l'autre partie de faire à son tour un* « bout de chemin ».

Lord Killanin s'est déclaré convaincu qu'il pourra, avant les Jeux de Lake Placid (New-York, Etats-Unis), en février 1980, arriver à un accord sur le problème des noms, hymnes, drapeaux et statuts des deux comités. Faute d'accord, les deux représentants pourraient théoriquement participer aux Jeux, mais sans emblème national.

A Taipeh, M. Shen Chia-ming, président du comité national olympique de Taiwan, a déclaré : « Je ne vois pas d'objection à l'application de la décision du C.I.O. par toutes les organisations sportives mondiales, tant qu'elle concorde avec les dispositions de sa charte. » *Il a ajouté :* « qu'il y avait d'autres exemples de l'existence de deux comités olympiques dans un seul pays ».

A Pékin, la presse officielle chinoise n'a pas encore fait état des décisions de Montevideo. Toutefois, dans les milieux diplomatiques de la capitale chinoise, on estime que si un accord était obtenu sur la représentation chinoise entre les deux gouvernements, communiste et nationaliste, ne serait-ce qu'à titre « *temporaire* », *ce pourrait être là le premier résultat de* « l'offensive de charme » *entamée par Pékin vers Taipeh au lendemain de la normalisation sino-américaine.* — (A.F.P.).

CYCLISME

Paris - Roubaix : on prend les mêmes...

De notre envoyé spécial

Roubaix. — Le vieux manager Paul Ruinart affirmait que le cyclisme est l'image de la vie et les professionnels du vélo estiment que Paris-Roubaix constitue la meilleure illustration du sport cycliste. Cette épreuve, aux difficultés peut-être excessives, condamne impitoyablement les faibles et les malchanceux, ceux qui ne sont pas inspirés, qui manquent d'ambition, ou qui ne savent pas souffrir. Il faut être habile pour en déjouer les pièges, il faut avoir « la baraka » pour sortir en bonne position de l' « enfer du Nord » — 50 kilomètres de pavés et de fondrières — et pour éviter les accidents matériels de toute sorte qui éliminent souvent les plus valeureux.

Mais cette course unique en son genre, qui multiplie les risques au point de cautionner l'injustice, revient toujours à un champion de premier plan. Nous l'avons encore constaté dimanche 8 avril en assistant à la victoire de l'Italien Francesco Moser, qui avait déjà gagné mercredi la classique belge Gand-Wevelgem, en battant le même adversaire, Roger De Vlaeminck.

Malgré les chutes, les crevaisons et les impondérables qui bouleversent, ici plus qu'ailleurs, les données de la compétition, la logique des résultats se vérifie d'une année à l'autre. En 1978, derrière Moser et De Vlaeminck, déjà classés respectivement premier et deuxième, on trouvait Raas (troisième), Kuiper (sixième), Marc De Meyer (dixième), Godefroot (onzième), et Hinault, premier Français (treizième). Cette fois, Kuiper est troisième, Raas cinquième, Marc De Meyer huitième, Godefroot passe de la onzième place à la treizième. Inversement, Hinault remonte... de la treizième place à la onzième et obtient comme Poulidor naguère la consolation de terminer premier Français. La similitude de ces deux classements n'est pas l'effet du hasard. Elle découle d'une sélection naturelle extrêmement rigoureuse.

Le dernier des quatre

Reportons-nous au kilomètre 242. Voilà deux heures que les coureurs se battent sur les routes défoncées de Neuvilly, de Wallers, de Grupez et d'Attiches. Ils tournent en rond, loin des grands itinéraires, et s'engagent à travers champs sur des chemins tordus qui les éloignent systématiquement de l'agglomération lilloise. Quatre hommes ont fini par se détacher dans ce dédale : Moser, De Vlaeminck, Kuiper et Marc De Meyer. Les meilleurs, à l'exception de Raas qui a dû s'arrêter à deux reprises pour changer de roue. Derrière eux, les écarts se creusent. Soudain, De Meyer lève le bras pour appeler son directeur sportif. Il vient d'être victime d'une crevaison, mais l'intendance n'a pas suivi et il continue de rouler sur la jante, à quarante à l'heure, en attendant du secours... Puis c'est au tour de Roger De Vlaeminck, de mettre pied à terre, immobilisé par la faute d'un boyau défaillant. *De Vlaeminck, le virtuose*, qui avait la réputation d'esquiver *tous* les obstacles et qui bénéficiait depuis sept ou huit ans d'une réussite insolente.

A quatorze kilomètres du but, Kuiper crève également et Moser reste seul. Il sera contraint de descendre de vélo lui aussi. Ce dernier incident ne rétablit pourtant pas l'équilibre car dans ces lieux les crevaisons n'ont pas la même importance. Certaines sont catastrophiques. D'autres presque négligeables. Escorté par sa voiture et dépanné immédiatement, l'Italien ne perd que quinze secondes. Sur la ligne d'arrivée, quelques instants plus tard, son avance dépasse la demi-minute.

Il fallait bien ce petit suspense à un final qui se veut pathétique et qui *n'a* pas connu son intensité habituelle. Nous avons suivi dimanche une course claire, rapide (*plus de 41 km-h de* moyenne) et favorisée par le temps sec, qui laissera le souvenir non pas d'un très grand, mais d'un bon Paris-Roubaix.
Hinault, a souffert de son man-

La fameuse classique réputée pour son aspect inhumain était-elle moins difficile que les années précédentes ? Nous le supposons en constatant que les non-spécialistes s'y sont mieux comportés que par le passé, à l'exemple de Zoetemelk qui n'avait jamais fini aussi près du vainqueur. Les Français n'ont cependant classé aucun représentant parmi les dix premiers, et *l'on en* dénombre trois dans les vingt premiers, ce qui est conforme à l'ordre établi. Le meilleur d'entre eux, Bernard Hinault a souffert de son manque de souplesse, sinon de sa condition encore incertaine. Il doit de toute évidence affiner son style s'il veut rivaliser à l'avenir avec Moser et De Vlaeminck.

JACQUES AUGENDRE.

Les résultats

Automobilisme

GRAND PRIX DES ETATS-UNIS
(côte ouest)

1. Villeneuve (Ferrari), moyenne : 142,15 kilomètres-heure ; 2. Scheckter (Ferrari) ; 3. Jones (Williams) ; 4. Andretti (Lotus) ; 5. Depailler (Ligier) ; 6. Jarier (Tyrrell), à un tour, etc.

Classement provisoire du championnat du monde des conducteurs

1. Villeneuve (Ferrari), 20 pts ; 2. Laffite (Ligier), 18 ; 3. Scheckter (Ferrari), 13 ; 4. Reutemann (Lotus), 12 ; 5. Depailler (Ligier), 11 ; 6. Andretti (Lotus), 8, etc.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DE PREMIERE DIVISION
(trente et unième journée)

*Strasbourg et Bordeaux 1-1
*Metz b Paris F.C. 5-1
*Paris-St-G. b. Marseille 4-3
*Lille b. St-Etienne 3-0
*Nantes b. Sochaux 4-0
*Reims b. Angers 3-1
*Nîmes b. Nice 4-1
*Lyon b. Nancy 2-1
*Monaco et Valenciennes 2-2
Bastia b. *Laval 1-0

Classement : 1 Strasbourg, 45 pts ; 2. Nantes, 44 ; 3. Saint-Etienne, 42 ; 4 Monaco, 38 ; 5. Bordeaux, 36 ; 6. Lyon, 35 ; 7. Nîmes, Lille, Metz, 32 ; 10. Sochaux, Bastia, 30 ; 12. Marseille, 29 ; 13. Paris-S.-G., 28 ; 14. Nancy, 27 ; 15. Anger, 26 ; 16. Laval, Nice, 25 ; 18. Valenciennes, 21 ; 19. Paris F.C., 20 ; 20. Reims, 17.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(dernière journée des matches de poules)

GROUPE A

poule A
Toulon b. *Gaillac 4-0
Béziers b. *Aurillac 22-15
Oloron b. *Bagnères 21-10
Graulhet b. *Auch 22-6
*La Rochelle b. Thuir 14-7
Gaillac relégué dans le groupe B.

poule B
*Bourg et Brive 9-9
Carcassonne b. *Mauléon 15-0
*Romans b. Montauban 35-7
*Perpignan b. Montferrand 19-6
*Racing b. Avignon 20-9
Mauléon relégué dans le groupe B.

poule C
*Pau b. Tarbes 11-9
Stade Toulousain b. *Castres 46-16
*Nice b. Mazamet 68-0
*Tulle b Lourdes 15-7
*Agen b. Mont-de-Marsan 54-12
Mont-de-Marsan relégué dans le groupe B.

poule D
*Bayonne b. St-Jean-de-Luz 30-16
Valence b. *Bègles 11-7
*Narbonne b. Bourgoin 63-8
Biarritz b. *Dax 37-6
*Le Boucau et Tyrosse 20-20
St-Vincent-de-Tyrosse relégué dans le groupe B.

GROUPE B

poule E
*Beaumont b. Marmande 33-7
Grenoble b. *Condom 20-19
Salles b. *Le Creusot 13-10
Cahors b. *Bédarrides 9-7
*Vic b. Millau 23-9
Bédarrides et Condom relégués en deuxième division.

poule F
*Chambéry b. PUC 24-15
Périgueux b. *Mimizan 16-12
*La Voulte b. Orthez 14-6
*Castelsarrasin b. Rodez 16-4
*La Seyne b. Lannemezan 41-12
Mimizan et Castelsarrasin relégués en deuxième division.

poule G
*Carmaux b. Arras 26-3
*Limoges b. Bergerac 16-14
*Castelnaudary b. Mérignac 40-0
Albi b. *Saint-Claude 26-6
*Nîmes b. Saint-Médard 33-7
Saint-Claude et Saint-Médard relégués en deuxième division.

poule H
*Vichy b Peyrehorade 38-6
*Montchanin b. Fumel 45-3
*Angoulême b. La Teste 25-3
*Voiron b. Dijon 18-6
*St-Girons b. Lombez 30-0
Voiron et Dijon relégués en deuxième division.

TABLEAU DES SEIZIEMES DE FINALE DU 22 AVRIL
Béziers (1) - Montchanin (32).
Lourdes (16) - Bagnères (17).
Oloron (9) - La Rochelle (24).
Nice (8) - Avignon (25).
Biarritz (5) - Aurillac (28).
Mazamet (12) - Agen (21).
Graulhet (13) - Dax (20).
Perpignan (4) - Grenoble (29).
St. Toulousain (3) - Périgueux (30).
Valence (14) - Pau (19).
Montferrand (11) - Bourg (22).
Toulon (6) - Bourgoin (27).
Brive (7) - Tarbes (26).
Bayonne (10) - St-Jean-de-Luz (23).
Carcassonne (15) - Romans (18).
Narbonne (2) - Limoges (31).

Sports équestres

Le cavalier autrichien Hugo Simon, sur Gladstone, *a gagné, dimanche 8 avril à Goeteborg (Suède), devant dix mille personnes, la première Coupe du monde de jumping, après avoir disputé un barrage avec la concurrente américaine Katie Monaham sur* The Jones Boy. *Un Irlandais, Eddie Macken, et un Américain, Norman Dello Joio, ont pris la troisième place.*

Tennis

TOURNOI DE NICE
Demi-finales
Pecci (Par.) bat Caujolle (F.), 6-2, 6-7, 6-1 ; Alexander (Austr.) bat Barazzutti (It.), 6-2, 4-6, 6-3.
Finale
Pecci bat Alexander, 6-3, 6-2, 7-5.

TOURNOI DE ROTTERDAM
Finale
Borg (Suède) bat McEnroe (E.-U.), 6-4, 6-2.

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Le rapport Mayoux sur la décentralisation bancaire

Le rapport que doit remettre cette semaine au premier ministre et au ministre de l'économie M. Jacques Mayoux sur la décentralisation bancaire est une véritable bombe au flanc de l'ensemble du système français, public, semi-public, commercial, nationalisé et privé, tant pour la collecte de l'épargne que pour la distribution du crédit. Partant de l'idée d'une décentralisation plus poussée afin de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, il a étendu ses recherches et ses propositions au rétablissement d'une concurrence véritable et au décloisonnement des réseaux, puis aux rapports entre les banques et les entreprises, notamment en matière de taux d'intérêt, peut-être le point le plus explosif. D'ores et déjà, ce rapport soulève des protestations vigoureuses et contradictoires émanant de tous les protagonistes du système, ce qui signifie qu'il a incontestablement mis le doigt sur les aspects les plus brûlants.

Une véritable bombe

PAR une lettre de juin 1978, M. Raymond Barre, soucieux de rapprocher les petites et moyennes entreprises des sources de financement et des établissements de crédit, confiait à M. Jacques Mayoux, alors inspecteur général des finances en mission et nommé, depuis, président du groupe sidérurgique lorrain Sacilor-Sollac, la tâche de rédiger un rapport sur la décentralisation bancaire, à remettre à la fin de l'année.

M. Mayoux se mettait incontinent à l'ouvrage, constituait une commission d'une trentaine de personnes qui, pendant des mois, consultèrent les personnalités les plus représentatives du système financier français, public ou privé, commercial ou mutualiste, parisien ou régional. Apparemment, ces consultations et l'élaboration du rapport se révélèrent plus longues et plus difficiles que prévu. D'abord, M. Mayoux devait, parallèlement, prendre ses fonctions de président de Sacilor, étudiant son nouveau métier dans un domaine qui lui était jusqu'alors inconnu et dans les conditions que l'on sait.

Ensuite, et par un trait de caractère que ses détracteurs jugent passablement diabolique, M. Mayoux, qui fut, ne l'oublions pas, directeur général du *Crédit agricole*, avec un succès incontesté, jugea bon de ne point se cantonner au problème de la décentralisation, mais d'aborder celui de la concurrence entre établissements et des taux d'intérêt consentis notamment aux P.M.E.

Cette démarche fut peu goûtée de certains membres de la commission, notamment de MM. Jacques Calvet, directeur général de la B.N.P., et Georges Hervet, président de la banque du même nom et de l'Office commercial des banques privées : jugeant que M. Mayoux débordait du cadre de sa mission et mettait la profession en accusation, ces derniers claquèrent la porte. Aujourd'hui, après maintes retouches, le rapport est prêt et va être remis.

Sera-t-il publié ? C'est possible, MM. Raymond Barre et René Monory ne cachant guère leur volonté d'amorcer une réforme profonde du système bancaire français. En attendant, de très nombreuses indiscrétions et fuites calculées, notamment de la part de M. Hervet, ont pu donner quelques indications sur les principales conclusions du rapport, qui aborde trois points principaux : la décentralisation, le régime de la concurrence et les rapports entre les banques et les entreprises.

A tout seigneur, tout honneur : le rapport commence par le problème de décentralisation, avec pour objectif, le raccourcissement des circuits de prise de décision et de distribution en matière de crédit, essentiellement vis-à-vis des P.M.E. en province. Tout en reconnaissant que des efforts importants ont été faits en matière de délégation de pouvoirs aux régions, notamment par le Crédit national et les grandes banques, les membres de la Commission ont estimé que dans l'état actuel des choses on *n'irait pas beaucoup plus loin*, d'autant qu'il est difficile d'apprécier la portée réelle des délégations accordées en matière de décision (voir *le Monde* daté 28-29 janvier 1979, *Lyon, place financière*).

Une première proposition, assez originale, consisterait à déconcentrer les grandes banques nationales en constituant soit des divisions autonomes avec un directeur général résident, soit des filiales à 100 %, soit des filiales avec participation plus ou moins majoritaire dans un capital partiellement souscrit par les régions. L'archétype, bien entendu, est fourni par le groupe du *Crédit industriel et commercial* et de ses banques associées, CIAL, Lyonnaise de Dépôts, Scalbert-Dupont, Nancéienne Varin-Bernier.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 20.)

La Trilatérale en action

LA manière dont les pays industrialisés sont en train d'organiser le libre-échange peut sembler déconcertante. La conclusion heureuse des négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) est imminente ; mais, dans le même temps, la Commission de Bruxelles menace, sur un ton agressif chez elle inhabituel, le Japon de représailles. Deux événements, peut-être moins contradictoires qu'il n'y paraît au premier abord. On peut même *considérer qu'il s'agit là d'une double manifestation parfaitement* cohérente, au-delà des apparences, de la stratégie anticrise esquissée en juillet 1978 au sommet *économique occidental par les sept* grands de la Trilatérale (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon).

En vertu d'une règle non formulée, le libéralisme économique et, donc, la cohésion du club « occidental » ne peuvent être préservés que si chacun de ses membres joue le jeu de façon identique, *qu'à la condition que les privilèges tendent à disparaître*. Ce n'est pas par hasard si un ministre français, Jean-François Deniau, et *deux membres de la Commission, MM. Wilhelm Haferkamp et Etienne* Davignon, trois des principaux acteurs de la négociation, *ont salué comme le principal succès des N.C.M.* le fait que les Etats-Unis aient accepté « *de mettre fin à trente ans d'exception* », notamment en renonçant au régime hyperprotecteur de l'*American Selling Price* qu'ils appliquent aux importations de produits chimiques et en se résignant à introduire enfin dans leur législation la notion de « préjudice manifeste » (il faudra prouver que l'importation de produits subventionnés dans leur pays d'origine cause un tel préjudice aux *industriels américains pour que l'administration puisse les frapper* de droits compensateurs).

M. Gundelach, le *vice-président* de la *commission chargée des* affaires agricoles, a souligné que les N.C.M. telles qu'elles sont en train de s'achever, mettent fin à une « guerre de tranchées » de plus de quinze ans : « *La politique agricole commune*, a-t-il expliqué, *est désormais acceptée comme un fait, même si certains partenaires ne l'aiment pas.* » Effectivement, les négociateurs communautaires qui avaient la charge de défendre l'Europe verte semblent s'être très convenablement acquittés de leur rôle. Il reste que la Communauté, même si elle a réussi à éviter toute mise en tutelle, s'est *engagée à modérer sa politique de subvention à l'exportation de* produits agricoles. Il lui faut, elle aussi, appliquer le code de la Trilatérale.

En quoi le Japon ne la respecte-t-il pas ? Aucune voix ne s'est élevée pour juger excessive la mise en garde qui vient de lui être adressée par Bruxelles. Selon la Commission, le gouvernement de Tokyo « *n'a rien fait* » pour parvenir « *à une intégration pleine et entière du Japon dans l'économie mondiale* ». Cette faible propension à importer, que la « *politique de persuasion raisonnable* » menée par la C.E.E. n'a pas modifiée, est jugée contraire aux règles du club occidental. L'écart de comportement est ici d'ordre *sociologique. Il n'en est pas moins insupportable.*

Effacer les différences : la règle est donc apparemment en train de s'appliquer. *Mais avec des nuances : il est bien évident* que les rapports de forces au sein du monde industrialisé n'ont pas pour autant soudainement disparu. A ce stade, il est encore difficile de passer au crible de la critique les résultats du « Tokyo round ». Toutefois, bon nombre d'experts, tout en reconnaissant que cela aurait pu être pire, considèrent qu'ils ne sont pas équilibrés, que la Communauté a tout de même « payé » plus que les Etats-Unis. Quant aux Japonais, ils ont lâché davantage de lest au profit des Américains qu'à celui de la Communauté.

Comment ne pas noter enfin que, dans cette réorganisation du libre-échange, le tiers-monde est superbement oublié. On cherche *vainement quels sont ses gains dans le « Tokyo round ». Le dialogue* Nord-Sud est au point mort.

PHILIPPE LEMAITRE.

COMMENT LES GRANDS GROUPES ONT RÉAGI A LA CRISE

C.G.E. : un dessein industriel ...ou financier ?

RUE La Boétie, au 54. Au second étage de l'immeuble sur cour, saint des saints du groupe C.G.E. (Compagnie générale d'électricité), le président Ambroise Roux se fait patelin : *« Si j'osais, je dirais que je suis un industriel heureux ! »* Ne vient-il pas encore de surprendre le monde des affaires en prenant une participation dans ce vaste conglomérat agro-alimentaire qu'est la Générale occidentale. Une opération souhaitée par l'Elysée propre à confirmer son retour en grâce.

Oubliées les alarmes de 1974, consécutives aux changements politiques à la *tête* de l'Etat. Surmontées les difficultés nées il y a cinq ans de la crise économique mondiale. Dans quelques semaines, sacrifiant au rite annuel, M. Roux va présenter à un millier d'actionnaires une série impressionnante de chiffres, de contrats, de réussites techniques, de marchés. Tous prouvant, si besoin était, la bonne santé de la C.G.E., *« un des rares îlots de prospérité au milieu de la tourmente générale »*. Le chiffre d'affaires consolidé a été multiplié par trois en cinq ans, atteignant 36 milliards de francs en 1978. *La marge brute d'autofinancement* dépasse largement le milliard de francs. La distribution aux actionnaires sera majorée de 20 % cette année.

Sans doute, une bonne partie de cette croissance spectaculaire a-t-elle été obtenue par des absorptions, ou la consolidation de sociétés affiliées (31 % dans l'Alsthom-Atlantique, qui pèse plus de 10 milliards de francs, et 20 % *dans* C.I.I.-Honeywell-Bull, qui représente 3,7 milliards de francs). Il reste que la C.G.E. est aujourd'hui la quatrième affaire française et qu'elle est présente *sur des créneaux qui*, au dire de tous les experts, figurent parmi les plus prometteurs : la distribution, la production, le transport de l'énergie, secteur traditionnel de la C.G.E., étendu maintenant aux économies d'énergie et au énergies nouvelles ; les télécommunications, élargies à l'ensemble de la télématique et à l'électronique ; le bâtiment et les travaux publics, qui donnent cependant quelques soucis aux dirigeants du groupe.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 21.)

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET L'EXTENSION DES SERVICES NON MARCHANDS

Une initiative dangereuse ...pour l'emploi

par JEAN MARCZEWSKI (*)

ESTIMANT que le développement de l'industrie ne pourra à lui seul satisfaire toutes les demandes d'emploi, *certains analystes* (1) envisagent donc une extension plus rapide des activités tertiaires répondant aux besoins en matériels. Parmi ces activités, ils mentionnent spécialement les services *non marchands*, dont l'importance a déjà été soulignée par Jacques Delors.

Je pense qu'il s'agit là d'une initiative extrêmement dangereuse pour l'avenir de l'économie française et pour... l'emploi. Le développement *excessif* des services et, en particulier, des services non marchands, non seulement n'est pas susceptible de *résoudre le problème du chômage*, mais encore est de nature à en accroître considérablement la gravité.

Prenons tout d'abord le cas des services marchands. En principe, ils ne sont pas inflationnistes, puisque leur coût est financé par un prélèvement sur le pouvoir d'achat des consommateurs. *Mais, dans la plupart des services*, la productivité croît moins vite que dans les branches industrielles *le plus en progression*.

Or les accroissements des salaires nominaux s'alignent, dans toutes les branches, sur le taux de croissance des salaires dans *les branches les plus progressives*. Les prix des services augmentent donc nettement plus vite que la moyenne des prix et, en faisant monter l'indice général du coût de la vie, contribuent à accélérer la hausse des salaires et, par conséquent, à réduire la compétitivité de l'industrie française. Comme le secteur des services marchands est déjà très (pour ne pas dire trop) développé en France et que, par ailleurs, son organisation laisse souvent à désirer (absence *fréquente de concurrence*), *il* est beaucoup plus urgent de prendre des mesures en vue d'améliorer son fonctionnement et d'en réduire le coût pour la nation que *de chercher à le développer* artificiellement. Son extension doit suivre, et non précéder, la demande spontanée des consommateurs qui, dans ce domaine, *ne peut que croître*.

Les risques d'inflation...

Le cas des services non marchands est plus grave. Par définition, ils sont fournis aux consommateurs gratuitement. *Leur coût n'est donc pas prélevé* directement sur le pouvoir d'achat de ceux-ci. Ils doivent être financés soit par l'impôt direct ou indirect, soit par la *création monétaire*. Les deux derniers modes de financement sont inflationnistes.

La majoration des impôts indirects s'incorpore normalement *dans les prix et, si elle ne le fait* pas (cela dépend de l'élasticité de la demande), elle réduit les possibilités d'investissement des entreprises concernées. Le financement *par la création monétaire* aboutit à distribuer un pouvoir d'achat supplémentaire qui, dans le cas des services gratuits, n'a pas de contrepartie réelle et qui, *par conséquent*, se porte sur les autres biens et services en en augmentant la demande, sans en accroître simultanément l'offre.

Pour que ce financement ne *soit pas inflationniste, il faudrait* que l'offre des marchandises demandées soit très élastique et qu'elle puisse s'accroître sans une augmentation simultanée des coûts (*y compris* des coûts salariaux). Ces conditions sont généralement satisfaites en ce qui concerne l'offre des produits importés, dont le coût n'est pas affecté. Elles le sont rarement en ce qui concerne l'offre des produits fabriqués en France.

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faudrait que, malgré l'augmentation de la production, les salariés renoncent à exiger des hausses des salaires nominaux supérieures à l'amélioration moyenne de la productivité nationale.

... et d'affaiblissement de la compétitivité

En l'absence de ce consentement, le financement des services non marchands par la création monétaire risque de provoquer une accélération des importations, conjugée avec un ralentissement des exportations et, par conséquent, une dégradation de la balance des paiements avec une diminution de la valeur extérieure du franc. La détérioration des termes de l'échange qui s'ensuivrait aboutirait à augmenter le coût réel des importations et obligerait la France à exporter *davantage pour couvrir* ses besoins essentiels en énergie et autres biens importés.

(Lire la suite page 22.)

(*) Professeur honoraire à l'université de Paris-I.

(1) Nous pensons notamment à Jacques Delors, ainsi qu'à Pierre Drouin à propos de son article du 14 mars 1979 : « Mages et chômage ».

Raisonner autrement

par JACQUES DELORS (*)

POUR apprécier les possibilités concrètes d'un accroissement *des services collectifs*, et donc celles d'une réduction par ce biais du chômage, il convient tout d'abord de tenir compte des réalités présentes *de l'économie française*. J'en rappellerai quelques-unes, afin de ne pas tomber dans l'engrenage d'un raisonnement par trop linéaire et par trop éloigné, *me semble-t-il*, des données de nos économies mixtes marquées par des rigidités excessives, des structures et des pratiques défectueuses et génératrices d'*inflation* :

1) Il existe d'ores et déjà des transferts de gains de productivité entre secteurs performants et secteurs moins performants. Toutes choses étant égales par ailleurs, la maîtrise de ces transferts est une nécessité si l'on ne veut pas pénaliser les entreprises *confrontées à une compétition* internationale plus agressive que jamais. J'ai toujours soutenu, de ce point de vue, la nécessité d'une politique concertée des prix, des patrimoines et des revenus, de telle sorte que ces derniers connaissent une progression tant en valeur *nominale* qu'en pouvoir d'achat compatible avec un taux supportable de hausse des prix et avec la progression par tête du produit *national, c'est-à-dire du surplus* réel à répartir. Cette exigence demeure.

2) La France dépensera, en 1979, 25 milliards de francs environ pour indemniser les chômeurs. Est-ce déraisonnable de penser qu'avec une partie de cette somme on pourrait payer *des salaires* à des « sans-emploi » qui accepteraient de travailler pour répondre aux multiples besoins actuellement non satisfaits dans des domaines aussi variés que *l'entretien des infrastructures*, l'amélioration de l'environnement, le développement des services que les communes doivent à leurs administrés, l'aide *aux personnes qui ont des difficultés* à faire valoir leurs droits et à s'intégrer dans la société, les activités culturelles, l'éducation permanente ?

3) Le taux des prélèvements obligatoires est en France de 42 %. *Il est inférieur à celui* d'autres grandes nations industrielles européennes. Avec un point de plus, on dégagerait 20 milliards de francs bien utiles pour financer aussi *bien les paris industriels et technologiques de* demain que ces emplois d'utilité *collective que je viens d'évoquer*.

4) Ces dernières années, *la* création monétaire a été utilisée — et je le déplore — pour financer une partie du déficit des finances publiques. Alors que le volume de l'épargne est élevé en *France, ne pourrait-on pas imaginer* des financements plus sains ? En dépit des promesses gouvernementales, on attend toujours, par exemple, les décisions *qui permettraient de protéger* l'épargne populaire contre la dégradation des prix. Si les mesures nécessaires étaient prises, cette épargne pourrait se développer davantage et contribuer à la réalisation de ce que l'on appelle les grands équilibres.

Des expériences positives

Ces conditions préalables étant rappelées, il convient de se demander si ces créations d'emplois d'utilité collective répondent à de *réels besoins*. C'est la raison pour laquelle le centre de recherche Travail et Société (1) a procédé, pour le compte du ministère du travail, à une étude sur les expériences étrangères. Car les faits sont têtus : il faut en tenir compte.

Dans cinq pays européens, des expériences ont donc été tentées dans ce sens. Des centaines de milliers d'emplois ont été créés, à titre temporaire certes, pour lutter contre le chômage, bien entendu, mais aussi pour répondre à des besoins collectifs. Or ces expériences apportent des éléments indiscutablement positifs, à un triple point de vue :

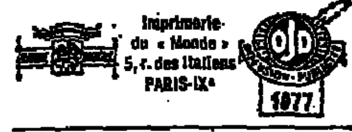
● La réalité de ces besoins — jusqu'alors insatisfaits — s'est affirmée dans de nombreux cas. A tel point que, une fois achevées les premières expériences, leurs initiateurs ont décidé de les renouveler afin précisément de répondre durablement à ces besoins. Ce qui prouve qu'il existe de nouvelles frontières pour le développement économique et social répondant à des aspirations qui se manifestent depuis des années.

(Lire la suite page 22.)

(*) Professeur associé à l'université de Paris-Dauphine.

(1) N.D.L.R. : Ce centre est dirigé par l'auteur de cet article.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Plaidoyer pour un bilan financier

On a toujours cherché à obtenir du bilan plus d'informations qu'il ne pouvait en offrir, mais la disposition d'un seul document de synthèse présente toujours d'incontestables avantages. Il permet aux partenaires de l'univers économique et social de confronter leur point de vue à partir d'une même base d'information. Après tout, on peut sauvegarder l'essentiel en multipliant les documents annexes plus ou moins spécialisés. Cette attitude est au moins réaliste jusqu'au moment où les déformations subies par l'information pour répondre à toutes les exigences en même temps lui ôtent toute signification. Ce moment est sans doute venu pour les « financiers ».

par PIERRE CONSO (*)

L'OBJECTIF poursuivi par les pouvoirs publics en autorisant la réévaluation des bilans aurait dû pourtant leur donner toute satisfaction puisque, si l'on en croit les textes, « *la réévaluation contribue à une mesure plus exacte des fonds propres de l'entreprise pour l'appréciation de leur situation financière* ». On peut craindre que les modalités choisies n'aillent à l'encontre du but visé. Quelles sont les conséquences de la « neutralité comptable et fiscale » recherchée par le législateur ? Tout d'abord la création au passif du bilan d'une rubrique « Ecart de réévaluation » qui comprend une « réserve de réévaluation » de caractère définitif correspondant à la réévaluation des actifs non amortissables et une « provision spéciale de réévaluation » de caractère temporaire correspondant à la réévalution des actifs amortissables. Cet écart de réévaluation ferait partie de la situation nette, c'est-à-dire des capitaux propres.

Par ailleurs, le supplément annuel d'amortissement débité au compte d'exploitation est compensé en portant au crédit du compte de pertes et profits une fraction de même montant de la provision spéciale. Le résultat obtenu est la diminution progressive d'une fraction des capitaux propres. Les textes nous expliquent cette situation : « *Ces fonds propres diffèrent toutefois par leur nature de ceux qui figurent aux autres postes de la situation nette dès lors qu'ils représentent des profits en attente non encore effectivement réalisés à la clôture de l'exercice* ». On voit bien là apparaître la préoccupation fiscale de taxation des plus-values qui vient contredire l'objectif de mesure des fonds propres.

Le mythe de l'évaluation

« Le bilan exprime la situation patrimoniale » de l'entreprise, l'amortissement « mesure la *perte subie par la valeur d'actif* immobilisé ». Ces deux axiomes expliquent la pratique actuelle de la présentation du bilan et notamment la déduction des amortissements de l'actif immobilisé et la mise en évidence de la valeur comptable nette. L'abandon de la présentation *comptable traditionnelle* qui consistait à accumuler les fonds d'amortissement au passif du bilan résulte d'un choix a priori légitime : donner aux tiers une information valable à tout moment sur l'évaluation de l'actif de l'entreprise en tenant compte de sa dépréciation. Cet instrument n'a pas résisté à l'érosion monétaire, aux manipulations fiscales de l'amortissement qui l'ont accompagnée et aux réformes telles que celle concernant la réévaluation. La confusion entre les règles fiscales et les règles juridiques et comptables *ont progressivement* déformé l'instrument qu'était le bilan *juridico-fiscalo-comptable* tel qu'il va être présenté avec une nouvelle rubrique de capitaux propres sans signification financière. Ce bilan n'est plus un document d'information et de synthèse financière valable pour les « financiers » et le public. Il est indispensable de revenir à quelques principes simples d'analyse financière pour appréhender facilement les modalités de la croissance de l'entreprise et informer les partenaires sociaux. Le « bilan financier » devrait être à l'abri des contraintes de présentation fiscale et ne devrait plus être dominé par le mythe de l'évaluation.

Un véritable bilan économique et financier de l'entreprise doit mettre en évidence l'origine des ressources financières et leur affectation. Le système comptable dispose des informations permettant de mesurer les conditions d'accumulation des actifs physiques (industriels et commerciaux) et des actifs financiers par *les associés, « par l'entreprise elle-même et par les prêteurs »*.

Le « bilan financier » directement issu des informations fournies par la comptabilité générale pourrait comporter à l'actif les valeurs brutes, sans déduction des amortissements, et, au passif, trois rubriques principales : l'apport des associés, l'autofinancement cumulé et l'ensemble des dettes et des engagements de crédit-bail. On peut, à partir de ce schéma, concevoir une analyse des différentes rubriques, en fonction des seules caractéristiques financières. On se bornera à en indiquer ici quelques exemples.

A l'actif, l'économiste comme le financier ne sont guère concernés par la notion de valeur comptable nette globale d'un ensemble d'actifs, mais, au contraire, par la connaissance du potentiel industriel mesuré, par exemple, par l'âge des actifs, leur degré d'amortissement, la durée des amortissements. La répartition des créances par échéance après réintégration des effets escomptés et non échus fournirait d'utiles informations sur les conditions de l'équilibre financier à court terme.

Au passif, la présentation actuelle des capitaux propres met bien *en évidence le* capital au sens juridique du terme (le capital social) et les apports des associés (capital et *prime d'émission*). Il faudrait sans doute y introduire définitivement la réserve de réévaluation des opérations faites avant 1959. En revanche, la création d'une rubrique « autofinancement » permettrait de faire apparaître le financement interne de l'entreprise en distinguant l'épargne proprement dite (réserves et provisions de *différente nature*) de l'accumulation des fonds d'amortissement qui constituent l'essentiel de l'autofinancement des entreprises industrielles. Il conviendrait de présenter séparément les amortissements calculés suivant le mode linéaire à partir des durées de vie fiscale et l'excédent des *amortissements* provenant de la pratique du dégressif ou des amortissements accélérés et exceptionnels, dont les modalités sont soumises aux fluctuations de la politique économique conjoncturelle.

L'endettement ne pose pas de problèmes majeurs de présentation. *Encore faut-il distinguer* très nettement : les opérations financières d'emprunt, les engagements de crédit-bail, les dettes provenant du cycle d'exploitation, les crédits de trésorerie, y compris le produit de l'escompte des effets de commerce. Chacune de ces rubriques devrait faire l'objet d'une ventilation *par échéance* (mois ou années selon la durée de la dette).

Ces quelques remarques, plus que des propositions, *ont surtout* pour objet de plaider en faveur d'un deuxième bilan qui ne serait *pas soumis à différentes* contraintes d'origine juridique ou fiscale, *mais qui traduirait* les conditions financières dans lesquelles « *l'entreprise accumule, conserve et accroît son capital économique* ». Un tel bilan serait d'ailleurs en harmonie avec les rubriques du tableau de financement dont l'usage se répand rapidement dans l'analyse financière (voir le « Monde de l'économie » du 28 novembre 1978).

Il ne saurait être question de discuter aux pouvoirs publics le droit et l'obligation qui leur est faite de contrôler les conditions de calcul du bénéfice imposable, mais il faut cesser de feindre que le bilan comptable ainsi asservi peut constituer une information économique et financière suffisante. C'est à la communauté financière qu'il appartient de prendre l'initiative de lever l'ambiguïté sans attendre qu'un hypothétique plan comptable ne vienne à nouveau tenter de concilier à la fois toutes les exigences... ce qui relève évidemment d'une mission impossible.

(*) Professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Innover, mais sans négliger les activités classiques

Le développement passe par l'innovation. Tout le monde en convient. Mais, à court terme au moins, *l'innovation a souvent des effets négatifs sur l'emploi. Aussi importe-t-il de ne pas négliger les activités plus classiques.* Des stratégies appropriées permettent de s'en tirer, voire de se développer, même dans des secteurs que l'on dit parfois condamnés.

RENONCER aux produits comportant peu de valeur *ajoutée, pour lesquels* la compétition internationale ne cesse de s'accroître, et concentrer ses efforts sur les technologies avancées, cette idée est devenue un lieu commun, développé tant par les industriels que par les pouvoirs publics. Sans oublier les hommes politiques, de la *majorité ou de* l'opposition, qui se donnent ainsi, à peu de frais, un vernis de compétence en matière industrielle.

La théorie, il est vrai, a pour elle des arguments de poids. Comment, par exemple, résister aux textiles indiens ou coréens, dont les prix sont parfois inférieurs de 30 % aux prix français ? Et si la sidérurgie allemande a échappé à la crise où se débat la sidérurgie française, *n'est-ce pas parce qu'elle* a su se dégager des « créneaux » encombrés pour mettre l'accent sur les produits élaborés ?

Mais, dans nombre de cas, l'innovation technologique se traduit par une accentuation de la compétition internationale. On le constate en particulier dans tous les secteurs où fait irruption l'électronique. Dans le jouet. Et dans l'horlogerie, où non seulement les industriels doivent se fournir en composants aux Etats-Unis ou en Extrême-Orient, mais où certains fournisseurs (Texas Instruments, National Semiconductor) sont aussi *devenus les concurrents de* leurs clients. Dans ces deux secteurs, les entreprises françaises — des P.M.E., principalement — sont mal armées pour faire face à l'offensive de « géants » américains ou japonais dont le potentiel financier et technologique est sans commune mesure avec le leur.

Ajoutons que l'innovation, au moins à court terme, n'est pas toujours créatrice d'emplois. Loin de là. Dans les télécommunications, l'introduction de l'électronique entraîne certes un accroissement des qualifications des ingénieurs et techniciens (mais *au prix d'un recyclage*, parfois difficile, du personnel en place), mais elle va aussi se traduire par des suppressions d'emplois dans les ateliers. De sorte que, lorsqu'il faut créer massivement des emplois en Lorraine ou dans le Nord, ce n'est pas vers les technologies avancées que l'on se tourne, mais vers les valeurs sûres, comme l'automobile.

Comment surmonter les handicaps

En fait, il serait téméraire de miser exclusivement sur les technologies avancées. L'expérience de nombre d'entreprises montre en effet qu'il existe des stratégies permettant non seulement de survivre, mais de se développer, dans des secteurs que l'on dit parfois condamnés. Stratégies qui supposent toutefois que l'entreprise, dotée d'un handicap au départ (le plus souvent le coût de la main-d'œuvre), fasse un *effort pour le compenser*.

L'effort peut porter sur l'outil industriel. De Schlumpf (textile) à Flandria (électroménager), *la défaillance de beaucoup* d'entreprises s'explique non par la fatalité, mais surtout par l'obsolence des équipements et l'insuffisance des investissements.

L'entreprise peut aussi faire preuve de créativité pour « enrichir » un produit apparemment prosaïque. D'Haemmerlin, leader mondial de la brouette, qui a doté ses roues de roulements à billes et créé un modèle plastifié anti-corrosion, à Gardena (*jardinage*), *qui a lancé un « manche universel »* adaptable à plusieurs outils, les exemples ne manquent pas. Une telle politique peut avoir pour objectif d'élever le seuil technologique d'accès à un marché. Ainsi, les fabriquants de skis sont-ils en voie de renouveler avec les skis de fond l'opération déjà réussie avec les skis alpins : sophistiquer les produits afin de se mettre à distance de nouveaux compétiteurs éventuels. Stratégie *efficace. Mais qui va à l'encontre* de l'idée reçue selon laquelle la crise favoriserait un retour à la simplicité des produits. Les producteurs des pays développés, en tout cas, n'y ont pas intérêt.

L'effort peut encore porter sur la promotion du produit et de la marque. Dans le textile, des entreprises comme Eminence et Ipem (Hom) ont pu, en jouant habilement sur les « motivations » du consommateur, s'en *tirer, voire consolider leurs positions*, dans un domaine, le sous-vêtement, pourtant particulièrement menacé, la banalité du produit n'étant guère exposée au jugement extérieur... Dans la montre, Herbelin prouve qu'il est encore possible, par le *design* et la publicité, de se faire un nom. *Dujardin* tente de faire de même dans les jeux. En revanche, à quelques exceptions près comme Gautier ou Roset, les fabricants français de meubles souffrent de n'avoir pas su conduire une politique de marque.

Enfin, les produits importés des pays qui jouent essentiellement sur le coût de la main-d'œuvre présentent un certain nombre d'inconvénients, l'irrégularité de la qualité et des approvisionnements, en particulier. L'entreprise française irréprochable sur ces points peut espérer ainsi compenser son handicap. Certains distributeurs de textile, *à qui il est arrivé d'être déçus* par des lots importés d'Asie, n'y recourent que si l'écart des prix est substantiel (20 %).

Cela ne signifie pas que certains replis ne soient pas inéluctables. Mieux vaut alors en prendre l'initiative que d'y être contraint. Ce qui importe, pour le *secteur* ou l'entreprise concernés, c'est de maîtriser l'évolution technique et commerciale. De faire en sorte que la vie des produits dépende des hommes et non les hommes de la vie des produits.

JEAN MEILHAUD.



Le rapport Mayoux sur la décentralisation bancaire

(Suite de la page 19.)

Autre exemple, celui de la SOGENAL, importante filiale alsacienne de statut privé dépendant de la Société générale.

Inutile de dire que les dirigeants des banques nation..les en question réagissent avec vigueur à cette proposition de démantèlement partiel : répondant par avance, à l'occasion du dîner annuel de la Chambre syndicale des conseillers financiers le 15 mars dernier, M. Claude Pierre-Brossolette, président du Crédit lyonnais, saluait « la grande réussite » des banques françaises, qui occupent à l'étranger la part mondiale la plus importante par rapport à leurs assises nationales, et rappelait la notion de « masse critique » indispensable à une montée en puissance hors des frontières.

Autre thème considéré comme très important par les membres de la commission, celui de la déconcentration de la distribution des crédits moyen terme à l'équipement, avec une attention particulière pour les enveloppes spéciales « énergie » et « exportations ». Sur le plan régional, les délégations du pouvoir de décision seraient étendues, notamment par les établissements semi-publics (Crédit national, Crédit hôtelier, etc.) ou, alors, les banques commerciales exerceraient elles-mêmes ces attributions sous le contrôle de la Banque de France à travers ses deux cent vint et une succursales locales, ainsi mieux utilisées. Autre proposition radicale qui pourrait secouer le système : le crédit moyen terme mobilisable serait supprimé, les banques commerciales devant accorder sur leurs ressources un montant minimum de ces crédits sous *label spécial*...

Pour faire bonne mesure, les membres de la commission suggéreraient d'étendre aux Caisses d'épargne *ordinaires le statut de* celle d'Alsace-Lorraine, banque à part entière depuis 1909, avec possibilité de disposer plus réellement et plus librement de 50 % de leurs en-cours dans le cadre d'une loi Minjoz « aérée », ce qui ne manquerait pas d'alarmer la Caisse des dépôts, bénéficiaire, *on le sait, d'une bonne part de* ces en-cours, reprêtés à long terme aux collectivités locales sous son contrôle.

Rétablissement de la concurrence et décloisonnement

Par une pente bien naturelle, M. Mayoux et les membres de la *commission sont passés* aux conditions de concurrence. Première exigence : il faut supprimer le plus tôt possible l'encadrement du crédit, qui « gèle » les positions acquises et aboutit à la négation du métier de banquier dans sa forme dynamique. En attendant des jours meilleurs, une plus grande place devrait être faite aux banques régionales et aux banques populaires, défavorisées par rapport aux grands établissements parisiens du fait qu'elles consentent moins de crédits à l'exportation désencadrés.

L'idéal serait de proportionner *les engagements des banques aux* fonds propres, ou d'indexer ces derniers sur les crédits désencadrés, ce qui serait à l'avantage des banques régionales, mais pénaliserait les banques nationales : on sait que l'établissement de « ratios » en ce sens est discuté actuellement, et vivement critiqué *précisément* par les mêmes banques nationales. Au même dîner du 15 mars 1979, M. Pierre-Brossolette, évoquant la « pauvreté » des banques françaises et leur grande hétérogénéité, s'interrogeait « *sur l'utilité et l'efficacité de ces ratios, aussi bien pour le contrôle de la masse monétaire que pour la sécurité des dépôts, « auto-assurés » dans le cas des grandes banques...* ».

C'est peut-être dans ses propositions de décloisonnement que le rapport est le plus révolutionnaire. *Il* recommanderait la « libération » progressive du Crédit agricole et du Crédit mutuel, déjà amorcée, avec, pour contrepartie, l'assujettissement des excédents à l'impôt sur les sociétés. Les esprits mal tournés y verraient sans doute la trace des antécédents de M. Mayoux au Crédit agricole, n'était une autre proposition, assez explosive, qui consisterait à récupérer les fonds « libres » de l'épargne-logement, l'une des mamelles nourricières du Crédit agricole, qui détient plus d'un tiers du marché national.

On sait que 25 % seulement des fonds de l'épargne-logement *sont engagés en* prêts pour la construction, les trois quarts restant liquides et servant à refinancer les créances hypothécaires du marché immobilier « commercial » à 10 % environ. Le solde de 75 % pourrait, pour partie, faire l'objet de prêts « aidés » que les banques accorderaient *directement aux collectivités* locales. Cette offensive contre une forme d'épargne subventionnée à près de 50 % par le contribuable, ne manquerait pas de provoquer de vives réactions dans tous les azimuts.

Autre mécanisme mis en avant, celui d'un « livret d'épargne régional », à bas taux avec exonération d'impôt, complémentaire du livret A de Caisse d'épargne, mais non cumulable avec le livret bleu du Crédit mutuel (comportant déjà l'exemption fiscale), placé par les banques inscrites, le Crédit agricole et le Crédit mutuel.

Quant aux dépôts sur les livrets A des Caisses d'épargne, dont la progression pourrait se ralentir, ils serviraient au financement des emplois d'intérêt national. Le mécanisme reviendrait à « banaliser » le livret bleu, avec sa contrepartie pour l'utilisation des *dépôts à des fins* collectives, et à trouver ainsi une solution pour sortir de l'impasse où M. Jean-Pierre Fourcade engagea les pouvoirs publics lorsqu'il fit accorder en 1976 l'exonération fiscale partielle aux livrets du Crédit mutuel, créant ainsi un « privilège » de plus.

Ajoutons enfin l'idée de voir le Crédit foncier devenir la « Caisse nationale de crédit agricole » des banques pour les investissements fonciers de l'agriculture, et une série de réflexions sur l'introduction progressive du Crédit agricole et du Crédit mutuel *dans les entreprises, et sur* les procédures de caution mutuelle, qui pourraient être étendues, en liaison avec la Caisse nationale des marchés de l'Etat.

Les rapports « brûlants » des banques et des entreprises

Ce *sont* peut-être les propositions sur les rapports des banques et des entreprises, notamment les P.M.E., qui provoqueront — et ont déjà provoqué — les réactions les plus vives. Sans être révolutionnaires, elles sont, néanmoins, de nature à ébranler les piliers de l'édifice bancaire, *et à déranger de vieilles* habitudes solidement ancrées. Il s'agit d'abord du problème bien connu de la fixation « officielle » par la banque du plafond de découvert accordé à une entreprise : bien souvent, ce plafond n'est précisé que verbalement, le banquier, prudent, se refusant *à le faire par écrit*, ce qui lui permet, éventuellement, de réduire le montant du découvert en l'absence de toute trace de confirmation. C'est cette confirmation que le rapport voudrait voir exprimer par lettre : premier sujet *de friction* avec les banquiers.

Deuxième sujet de frictions probables, et même d'affrontements violents, celui des fameux « barèmes ». On sait qu'en matière *de crédit aux entreprises* sous forme d'escompte d'effets commerciaux, de crédits de campagne, de découvert par caisse, les banques appliquent, à partir d'un « taux de base » (T.B.B.), une échelle de taux croissant en fonction de divers critères : taille des entreprises, chiffres d'affaires, *nature des activités*, risques encourus, qualité des dirigeants, etc.

Il existe parfois sept catégories, avec un écart maximum « théorique » de 5 %, selon l'Association professionnelle des banques (A.P.B.) entre le taux privilégié, presque égal au T.B.B. actuellement de 8,80 %, et le moins favorable, sans compter celui de « dissuasion » pour les clients à gros risques.

En réalité, comme le souligne, dans un *ouvrage* très révélateur, le *Guide pratique des chefs d'entreprise face aux banquiers* (1), M. Nicolas Coulon, ces écarts peuvent atteindre des dimensions bien supérieures, le taux final pour une P.M.E. un peu aventurée pouvant dépasser largement le taux légal de l'usure (21,38 % depuis le 31 décembre 1978).

En effet, il convient d'abord de tenir compte de la fameuse commission de plus fort découvert, 0,05 % par mois, calculée sur les pointes d'utilisation et plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs. Si le chef d'entreprise ne prend pas garde à sa trésorerie, pour un taux de base de 16 % (risque élevé), il pourra payer jusqu'à 24 %...

Par ailleurs, et c'est l'un des *points sur lesquels la commission* s'est penchée, il convient de calculer un taux « actuariel » qui tienne compte des agios supplémentaires résultant du calcul des « jours de valeurs » (les comptes sont débités plusieurs jours avant présentation des effets ou chèques (date d'opération), et crédités *plusieurs jours après remise* à l'encaissement de ces mêmes effets ou chèques. Si le client n'y prend pas garde, et ne vérifie pas ce calcul, il arrive, du fait de l'accumulation de ces décalages, à un taux actuariel passablement supérieur au taux nominal. Or, dans la plupart des cas, un patron de P.M.E. est rigoureusement incapable de déchiffrer le relevé d'agios de sa banque, véritable grimoire pour initiés.

En revanche, les grandes entreprises, dont les directions financières sont souvent issues de la banque, peuvent tout à la fois surveiller et discuter les « jours de valeurs ». La commission estimerait qu'une enquête sérieuse, et non par sondage, sur la *réalité des taux* serait pleine d'enseignements, et révélerait qu'en France les conditions des banques sont parmi les plus chères d'Europe, pour les P.M.E. tout au moins : les grandes entreprises obtenant des taux très bas, parfois inférieurs au taux de base : ce sont les crédits « spot ». Résultat, les banques se rattraperaient sur les P.M.E., leur faisant payer le maximum, tant qu'elles ne protestent pas, et, le plus *souvent, elles ne sont* pas en état de protester, du fait de leur situation délicate. Naturellement, les porte-parole de la profession, M. Hervet en tête, protestent vigoureusement, faisant état des risques encourus, beaucoup plus grands pour les P.M.E., et du coût de gestion des « petits » crédits. *Le dossier est* ouvert...

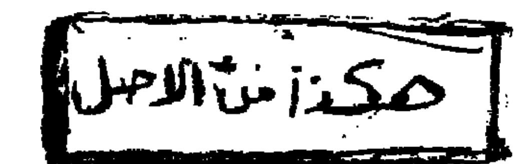
Poursuivant sa tâche, la commission proposerait la suppression de l'escompte traditionnel, du C.M.C.C. (Crédit de mobilisation des créances commerciales) et du découvert par *caisse, remplacés par un compte* d'avances, à l'imitation du système allemand. C'est, également à l'imitation de ce système, que la pratique du « pool » de banque pour un seul client se verrait supprimée, le banquier principal assurant, désormais, plus de 50 % des concours.

La commission aborderait enfin le problème des fonds propres des entreprises et proposerait une détaxation permanente du capital, à hauteur de 7,50 %, avec un avoir fiscal porté à 100 %, une exonération importante des revenus investis dans des comptes de développement régional et un statut des organismes de participation dans les P.M.E. comme Siparex à Lyon, avec la *possibilité de pratiquer* des crédits à moyen terme, bonifiés et d'obtenir des garanties de participation, ce qui constitue une pierre dans le jardin des *sociétés* de développement régional.

En conclusion, il n'est pratiquement pas une activité, pas une fonction du système français de crédit et d'épargne que le rapport ait « oubliées ». C'est une véritable révolution qui est ainsi proposée, très *inspirée* de ce qui se passe outre-Rhin, et de nature à susciter les réactions les plus vives et les plus contradictoires de la part de tous les partenaires *sans* distinction : banques inscrites, Crédit agricole, Crédit mutuel, banques populaires, Caisse d'épargne, Caisse des dépôts, Crédit national, etc. Nul ne sait quelle suite sera donnée à ces propositions en haut lieu : ce qui est sûr, en revanche, c'est que leur *mise en application éventuelle* prendra du temps... et suscitera des grincements de dents.

FRANÇOIS RENARD.

(1) Editions Hommes et Techniques, 1978, 118 F.



LE REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

Un complexe de fuite

L'accord que Renault-Véhicules industriels (R.V.I.), qui regroupe SAVIEM et Berliet, vient de signer avec le constructeur américain des camions de gros tonnage Mack *devrait* permettre de compenser, par des exportations accrues, la chute des ventes de camions sur le marché national. Il est un nouvel exemple de la politique suivie par les grandes firmes françaises d'investissements à l'étranger. C'est cette politique que critique l'article ci-dessous.

LE redéploiement annoncé comme la pierre de touche de la politique industrielle française n'apparaît que comme une restructuration brutale du système productif, aux *conséquences sociales incalculables*, sans même que les effets bénéfiques du développement des nouvelles activités n'aient encore vu *le jour*.

Les résultats sont là pour le prouver : la *production industrielle* du pays dépasse à peine, au début de l'année 1979, le niveau atteint en juillet 1974 avant *le début de la récession. Mais*, surtout, l'investissement des entreprises se maintient avec une belle constance au-dessous de toutes les *prévisions* officielles, puisqu'il aura représenté en 1978 environ 250 milliards de francs, à peu près autant (en volume) qu'en 1973.

Il faut donc s'interroger sur les points faibles de l'analyse menée par les responsables de la politique industrielle et comprendre que celle-ci repose sur une vision inexacte des mécanismes de décision des grandes entreprises. Mais reprenons cela : au niveau du discours officiel, quelques formules-clés illustrent et schématisent les préoccupations des pouvoirs publics. Deux théorèmes de M. Michel Albert, commissaire général au Plan, ont connu un grand succès. Le premier pose la crise économique française comme une crise industrielle : l'emploi est lié à la croissance, la croissance à l'équilibre extérieur, et l'équilibre extérieur à l'adaptation de notre industrie. Le second, dit « théorème de l'O.S. », précise en partie *les* modalités de cette adaptation : *« Toute entreprise située dans un pays à haut niveau de vie dans le secteur exposé et employant beaucoup de main-d'œuvre peu qualifiée est vouée à sa délocalisation ou à disparaître. »* Approche tout à fait complémentaire de celle exprimée par le chancelier Helmut Schmidt dans une phrase qui semble avoir eu beaucoup d'impact en France : *« En 1980, les exportations de notre pays seront constituées à 90 % par des brevets et de la technologie »*.

Au-delà des formules et des *« petites phrases »*, la *doctrine* française en matière de politique industrielle peut être définie en deux propositions :

— La France doit abandonner les secteurs ou sous-secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée ;

— Elle doit se développer essentiellement sur des créneaux déterminés par les critères suivants :

● Une forte valeur ajoutée et la possibilité d'employer une large proportion de main-d'œuvre qualifiée et bien *rémunérée* ;

● Une progression rapide de la demande mondiale ;

● L'existence d'entreprises françaises susceptibles d'être *compétitives* face à la concurrence étrangère ou de le devenir rapidement.

Or, manifestement, la première partie du programme (régression de secteurs vieillis) s'effectue malheureusement sous nos yeux, mais la réalisation de la seconde est moins évidente.

Les débats de type autonomie-spécialisation ou même stratégie *offensive*-stratégie défensive au niveau national ne sont plus de mise, ils sont mal situés. Dans le cadre néo-libéral, le vrai débat se situe en effet au niveau *des grandes entreprises*, qui sont les seules, avec l'État, à pouvoir *envisager d'investir les sommes* gigantesques nécessaires au *développement de secteurs à forte* intensité technologique. Le vrai *choix*, c'est désormais celui qu'effectue l'entreprise, au niveau de sa *stratégie*, entre internationalisation et diversification.

Or force est de reconnaître que, pour l'entreprise, la voie la plus facile sera très souvent celle de l'internationalisation. Pour maintenir *les* profits face à une concurrence étrangère croissante dans un secteur en voie de maturité. Il est finalement plus simple de transférer peu à peu une partie de la production à l'étranger, dans le double but d'abaisser les coûts et de réaliser des bénéfices sur des marchés extérieurs en forte croissance, que d'attaquer de nouveaux secteurs industriels.

Il est plus risqué et moins rentable *à court terme pour la régie* Renault d'investir massivement *dans la machine-outil en France* que de développer à l'étranger *des filiales*, dont certaines connaissent rapidement une réussite *certaine (autant commerciale que* financière : FASA-Renault, notamment — *filiale espagnole de* la Régie, — a produit en 1977 *plus de deux cent cinquante* mille véhicules et détient 28 % du marché espagnol). Il est vrai également que le groupe PUK, dont les filiales étrangères représentent plus de 23 % du chiffre d'affaires (et 40 % de la marge brute d'autofinancement), avait besoin d'investir à l'étranger, notamment pour s'assurer à moindre coût l'énorme approvisionnement en électricité nécessaire à sa production d'aluminium.

Pour pouvoir rester présentes dans le peloton de tête des entreprises mondiales dans leur secteur d'activité traditionnel, les grandes firmes françaises *vont donc jouer la carte de l'in*ternationalisation avec l'appui *des pouvoirs publics, qui* leur *ont fixé pour objectif* premier la *rentabilité coûte que coûte*.

Trois remarques s'imposent alors :

● Contrairement à des affirmations hâtives, dans un sens comme dans l'autre, l'impact réel pour la France de l'internationalisation des grandes firmes *nationales* reste, au *stade* actuel, un objet de recherche. En effet, *à côté d'un flux financier positif* pour la balance des paiements *française* (rapatriement de dividendes), l'impact *sur la balance commerciale* est plus difficile à apprécier sur le long terme. Il *est sûr que, dans* les premières années, la création d'une filiale crée un flux d'exportations à partir de la maison mère. Mais, peu à peu, le courant risque fort de se tarir, voire de se renverser. L'exemple de l'automobile est assez frappant à cet égard. Au début, la filiale de production ne fait que de l'assemblage, mais, peu à peu, une partie croissante des composants est produite sur place, ce qui peut même aboutir, à terme, à l'importation en France d'automobiles entières : c'est le cas, chez Renault, des R 5 en provenance de la filiale espagnole et des R 14 en provenance de la Belgique.

● *Le but recherché est le* maintien des bénéfices d'où qu'ils viennent. La chaîne profits-investissements - emplois, que le chancelier Schmidt rappelle volontiers dans ses discours, ne *fonctionne* que si la *part de* l'étranger dans les investissements en capacité de production des firmes françaises n'est pas trop importante. Sinon, il faut se limiter à espérer pour plus tard la création en France d'emplois induits par ces investissements de production à l'étranger. Or, actuellement, *Michelin en* est un bon exemple, le nombre des usines nouvelles *installées à l'étran*ger va croissant. Il y a là un grave *danger de création* d'un cercle vicieux : les marchés *étrangers plus rentables* attirent l'investissement qui risque de faire défaut à la production nationale, la rendant par là-même moins compétitive, et ainsi de suite...

● Si l'on admet que les grandes *entreprises* françaises des secteurs mûrs (automobile, pneumatique, non-ferreux, chimie) sont contraintes de s'internationaliser plutôt que de se diversifier vers de nouveaux secteurs à intensité technologique plus élevée, il faut donc que la charge du développement de ces nouveaux secteurs revienne à d'autres. Or, quand on songe à la *petite taille d'entreprises comme* la SESCOSEM (composants électroniques) *ou la LOGABAX* (mini-informatique) par rapport à leurs concurrents étrangers dans ces secteurs d'avenir, on mesure l'importance de l'aide que l'État devrait être à même de leur fournir pour leur permettre d'être réellement compétitives.

Une économie financière

Il n'est donc pas du tout sûr que la véritable reconversion de l'industrie française soit en train de s'effectuer. Ce qui peut être bon pour Renault, toute entreprise nationalisée qu'elle soit, n'est pas forcément bon pour la France. Dans la recherche d'un nécessaire équilibre de leurs comptes, celles qui restent les plus grandes entreprises françaises sont situées dans des secteurs mûrs, et elles risquent de transformer progressivement la France en une économie *financière* encaissant des profits à partir *d'activités de production* localisées essentiellement à l'étranger, avec *tous les risques que* cela comporte.

Face à cette situation de fait, le discours officiel manque de *contenu, il ne colle pas à la* réalité. A l'exception du nucléaire (Creusot-*Loire* et *Framatome)*, il ne se développe pas encore en *France*, en *réalité*, de très grandes entreprises dans les secteurs d'avenir. Aucune I.B.M. française ne se profile à l'horizon. La doctrine française reste essentiellement technocratique et ne se prolonge pas par une action suffisamment énergique sur les investissements et la production.

Là réside sans doute le défaut essentiel de la politique industrielle française : il n'y a pas de coordination suffisante entre les stratégies des entreprises et celle, plus globale, de l'État.

L'État parle le langage de la restructuration, de la spécialisation, et les grandes entreprises celui de l'internationalisation. Or, au nom du libéralisme, on *laisse* les grandes firmes détenir seules *les clés de la réalité industrielle* de demain.

Chacun doit jouer pleinement son rôle : il n'est pas question de *bloquer toute forme d'inter*nationalisation des firmes françaises, *surtout dans les secteurs* où le marché n'est que mondial. *Mais l'État et les entreprises* doivent définir ensemble ce que sera la France industrielle des dix prochaines années, c'est-à-dire faire entrer dans les faits une reconversion insaisissable. Sinon, les lendemains seront encore plus durs, car l'automobile ne pourra pas indéfiniment servir de bouche-trou pour régions industrielles sinistrées...

JEAN-HERVÉ LORENZI
et MICHEL PIERRE.
(Economistes.)

Le dessein de la C.G.E.

(Suite de la page 19.)

Le programme autoroutier, le « boom » immobilier, le développement des infrastructures un peu partout dans le monde, avaient fait il y a une dizaine d'années du bâtiment et des travaux publics le grand axe de *diversification de la C.G.E.* A coups de rachats d'entreprises, *elle s'y est taillé un bel empire* et a engrangé de coquets profits *pour* des investissements minimes. Or *« le gâteau n'est plus ce qu'il était ». En* France, les grands programmes d'équipement sont réduits et la crise du bâtiment perdure. Aujourd'hui, pour faire du chiffre d'affaires, le groupe est parfois amené à prendre des contrats risqués à l'étranger. Les effectifs ont diminué. Sans drame, eu égard aux conditions particulières de travail du secteur (l'embauche est faite par chantiers). Les entreprises font le gros dos, vivent sur leurs réserves financières, les derniers kilomètres d'autoroute, le génie civil des centrales nucléaires. *Enfin, la Générale* d'entreprises se lance dans la maison individuelle.

En tout cas, la *croissance* des deux autres domaines d'activité *compense largement les* difficultés du bâtiment et des travaux publics.

La maison à basse énergie

« S'il y a bien une chose qu'on ne peut pas nous reprocher, c'est de gérer à court terme (...) Dès 1973, précise M. Roux, *j'ai orienté la C.G.E. sur ce magnifique créneau que sont les économies d'énergie et les énergies nouvelles. »* L'idée est de disposer d'une panoplie complète de produits dans ce secteur (pompes *à chaleur, pompes solaires, piles* photovoltaïques, isolation, *systèmes de régulation) et de pro*poser des maisons à basse consommation énergétique. Ce marché a l'avantage d'être immense (habitats ancien et nouveau) et d'abord national. Il permet également une synergie à l'intérieur du groupe. Cette future maison intéresse tout à la fois la société Générale d'entreprises, Sogelerg, C.I.T.-Alcatel, CIPEL. La C.G.E. va y consacrer 300 millions de francs d'investissement en trois ans, les énergies nouvelles absorbant pour leur part 60 millions de francs.

Autres secteurs porteurs : les piles et accumulateurs (avec les recherches sur le stockage de l'énergie et en toile de fond la voiture électrique) et la société Ceraver, *spécialisée dans les* isolateurs et les matériaux spéciaux pour le nucléaire.

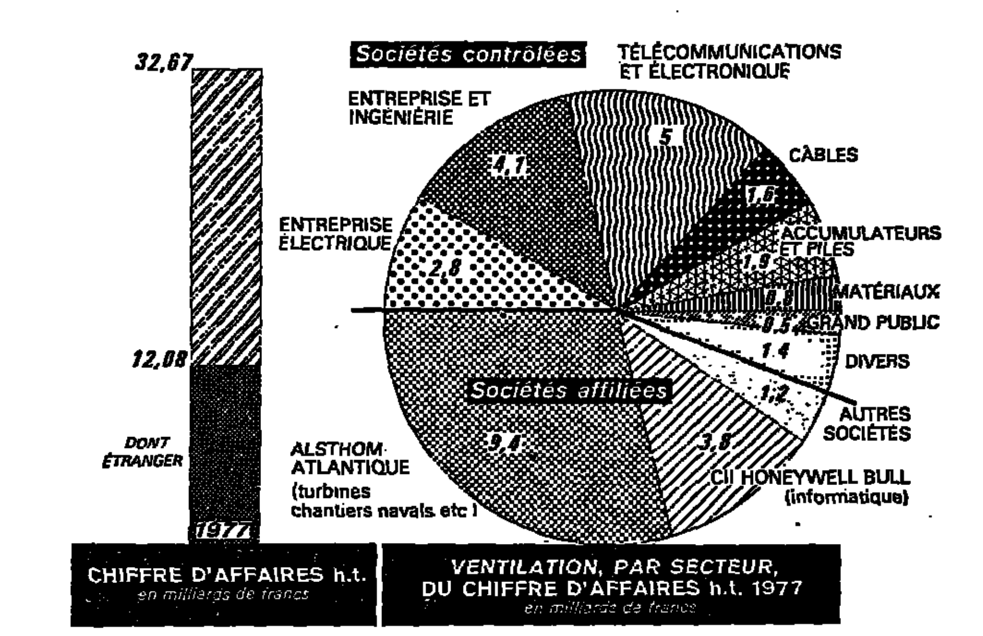
« Nous avons pris position sur la télématique bien avant que ce terme ait été inventé par MM. Nora et Minc », poursuit le président de la C.G.E. En reprenant SINTRA, il a pris pied sur le confortable marché des matériels militaires d'informatique. Outre les automatismes, le groupe est également *implanté* dans la péri-informatique, et sa filiale, la Générale de services *informatiques*, est devenue, à *coups* d'absorptions, la première affaire européenne dans son secteur. *Enfin, il est présent dans* la construction d'ordinateurs à travers sa participation de 20 % dans C.I.I.-Honeywell Bull.

L'évolution de cette compagnie irrite et satisfait tout à la fois les dirigeants de la rue La Boétie. Chacun sait qu'ils auraient aimé jouer le rôle de *« patron industriel »* de C.I.I.-H.B. et qu'ils ont été réduits au rang de *« sleeping partner »*. Ils se consolent avec la bonne gestion financière de *C.I.I.-H.B. « Après tout, je n'ai pas fait une mauvaise affaire*, constate M. Roux. *Le capital investi n'est pas perdu et le revenu que le groupe en tire n'est pas ridicule. Certes, en se lançant dans la mini et la péri-informatique, C.I.I.-H.B. nous fait concurrence. Mais, à la limite, cela ne me choque pas. Si dans un secteur nous devons être deux, je préfère encore que l'un soit la C.G.E. et l'autre une affaire dans laquelle nous avons des intérêts. »*

« L'Autre... »

« Dans le traitement électronique du courrier, le récent rachat de la société américaine Friden nous permet d'être le numéro deux mondial », précise M. Georges Pebereau, administrateur-directeur général. A cela s'ajoutent le traitement de textes, le matériel de bureau, *la* téléphonie et la péri-téléphonie. Sans oublier les transmissions (avec cependant une lacune dans les faisceaux hertziens) et, à tout seigneur tout honneur, la commutation téléphonique, dont l'*« histoire »* ravit les dirigeants du groupe. N'ont-ils pas *« osé »* dans les années 60 *« faire le saut en sautant la génération des centraux semi-électroniques (spatiaux) pour orienter toutes les recherches sur le tout-électronique (temporel) »*.

Un *« succès exemplaire »* (1) qui a permis à C.I.I.-Alcatel d'avoir avec son central temporel E. 10 une *« avance technologique considérable »*. Pourtant, on ne serait pas loin de penser dans l'entreprise que, *« décidément, on n'a pas de chance »*. *Les hésitations* gouvernementales dans le choix des centraux ont fait perdre en 1975-1976 deux années précieuses. Cela au moment *précis où il eût été nécessaire* d'attaquer les marchés étrangers. Et puis, *il y a eu l'ar*rivée sur le marché français du téléphone de *« l'Autre »*. Alors que C.I.I.-Alcatel pouvait espérer exploiter *tranquillement* sa réussite technologique sur le marché français, elle a vu se dresser un nouveau et redoutable concurrent en la personne du groupe Thomson. Même si aujourd'hui on fait, rue La Boétie, contre mauvaise *fortune* bon cœur, il reste, comme l'indique un haut fonctionnaire, que *« jamais en 1969 M. Ambroise Roux n'aurait pu s'imaginer que Thomson aurait dix ans plus tard une part du marché français du téléphone supérieure à celle de C.I.I.-Alcatel... »*



CHIFFRE D'AFFAIRES h.t. *en milliards de francs* — *VENTILATION, PAR SECTEUR, DU CHIFFRE D'AFFAIRES h.t. 1977* *en milliards de francs*

Une erreur en quinze ans

A l'amère victoire du téléphone correspond *« l'heureuse défaite »* du nucléaire. A l'origine, c'est *« la seule erreur en quinze ans »*, reconnaît M. Ambroise Roux. *Il a su, en 1973-1974*, qu'il y aurait place pour deux *fabricants de centrales nucléaires*. Or son groupe a été évincé au profit de celui du baron Empain, et, sur le moment, le coup a été durement ressenti. Aujourd'hui, il se frotte les mains, et ce n'est pas sans une ironie mordante qu'il évoque les difficultés financières présentes de Creusot-Loire et de Framatome.

« Dans toute cette affaire, la C.G.E. a finalement obtenu ce qui lui tenait le plus à cœur : la concentration autour d'Alsthom de la fabrication des turbo-alternateurs nucléaires. A l'époque, on ne « parlait que des difficultés d'Alsthom. Aujourd'hui, la société a effacé ses « rides » nucléaires et Alsthom-Atlantique est une affaire saine. » A cela près que le déficit de la partie construction navale tracasse M. Roux. Il aimerait bien être débarrassé des Chantiers de l'Atlantique. *« Si le gouvernement veut maintenir quelques chantiers navals, le versement d'une subvention ne me choquerait pas. »* On pourrait également envisager la constitution d'une société avec une majorité de capitaux d'État, la C.G.E. et le groupe Empain détenant une minorité du capital en échange de l'apport de leurs chantiers navals. Le jour où ce problème sera réglé, la C.G.E. est *« prête à accroître sa participation dans Alsthom-Atlantique. En tout cas, il faut trouver rapidement une solution. »*

Couper les bras morts, voire même simplement malades, a toujours été une tentation pour la C.G.E. Elle est souvent passée aux actes dans le passé. *« Nous travaillons dans le cadre du redéploiement où des investissements limités permettent des développements considérables »*, explique-t-on officiellement. Ce que d'aucuns traduisent dans le groupe par : *« La véritable stratégie de la C.G.E. est de se dégager de tout ce qui est lourd, encombrant consommateur d'investissements, au profit de tout ce qui est léger, nécessite peu d'investissements et plus de matière grise, et offre des taux de profits élevés et rapides »*. Le meilleur exemple en est la C.G.E.E.-Alsthom (Electronique-ingénierie), toute fière de ne faire que 50 millions d'investissements pour un *chiffre d'affaires* de 2,8 milliards de francs et une valeur *ajoutée* de 50 %.

Reste à savoir si cette *« bonne gestion financière est forcément et toujours une bonne gestion stratégique »*. A l'intérieur comme à l'extérieur du groupe, beaucoup en doutent et s'inquiètent des faiblesses que diverses affaires ont mises en lumière récemment... Ainsi, le dossier des composants est considéré comme *« exemplaire »*.

L'affaire des composants

Voilà plus de dix ans que tous les experts savent que la maîtrise des composants électroniques est déterminante pour un pays, pour un groupe industriel qui se veut de taille mondiale. Du moins quand on a d'autres ambitions que celle d'être un simple sous-traitant ou d'être cantonné à quelques créneaux marginaux.

La C.G.E., après avoir vendu en 1968 à Philips ses activités dans ce secteur — bel exemple de stratégie à long terme ! — semblait décidée à remonter la pente. Il y a près de trois ans, on expliquait rue La Boétie qu'il était vital pour un fabricant de systèmes de télécommunication ou de péri-informatique comme C.I.T.-Alcatel d'avoir accès en même temps que ses concurrents américains, aux circuits intégrés les pays évolués. Or, à l'arrivée du *« plan composants »*, la C.G.E. a disparu. Ses ambitions se sont évanouies.

« On a préféré la Moutarde, la Pie qui Chante aux circuits intégrés ! » Le rapprochement entre la prise de participation de la C.G.E. dans la Générale occidentale (pour un montant de 60 millions de francs) et son abstention dans l'affaire de composants ne pouvait manquer d'être fait. Si, à l'extérieur, on ironise quelque peu sur cette *« stratégie du conglomérat à la mode I.T.T. des années 60 »*, à l'intérieur du groupe, une certaine amertume est perceptible parmi les cadres, et plus particulièrement les *« électroniciens »*. Eux savent combien les investissements en recherche et développement sont nécessaires pour conserver le contact avec les grands concurrents internationaux. *« Ces 60 millions auraient été plus utiles dans le téléphone, les fibres optiques, le traitement de texte, voire la voiture électrique »*. Car la C.G.E. a devant elle de redoutables échéances. Avec l'électronique, la durée de vie des produits s'amenuise, et son avance technologique dans le téléphone risque, si elle n'y prend garde, de fondre comme neige au soleil.

« Lorsqu'il s'agit de réaliser des coups financiers comme celui de la Générale occidentale, on trouve l'argent, et la décision est prise rapidement. Mais quand il s'agit de financer des recherches, de construire des usines, d'élaborer une stratégie de rachats d'entreprises aux États-Unis, cela devient un véritable steeple chase. » Certes, ces deux dernières années, la C.G.E. a amélioré son implantation internationale, notamment aux États-Unis. Mais elle est partie bien tard dans ce domaine. Des groupes comme Philips, des grandes sociétés japonaises ou allemandes s'attaquaient au marché américain, alors que la C.G.E. en était encore à peser le pour et le contre. Comment expliquer également que, entre l'idée de M. Roux de se lancer sur le créneau des économies d'énergie et du solaire et un début de réalisation, il se soit écoulé plus de cinq ans ?

Bref, le groupe donne parfois l'impression de ne plus savoir prendre de risques industriels, et de s'être peu à peu laissé envahir par la bureaucratie financière de la holding.

Sans doute, la prise de participation dans la *Générale* occidentale donnera-t-elle quelques idées de diversification à la C.G.E. Déjà, un petit groupe s'intéressait à la *biosynthèse (culture* des algues pour récupérer l'énergie solaire) et à l'électronique agricole (stabulation automatique, par exemple). Il reste que cette opération ne pouvait mieux illustrer la principale caractéristique — d'aucuns ajouteraient le drame — de la C.G.E., perpétuellement écartelée depuis ses origines, entre les ambitions de ses industriels et les opérations au *« coup par coup »* de ses financiers.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) *La C.G.E. a quelque peu* tendance à oublier d'y associer le Centre national d'études des télécommunications, à l'origine du projet, et l'État qui en a financé l'essentiel.

LES NOTES DE LECTURE d'Alfred Sauvy

● POUR UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL.

Mohammed BEDJAOUI

Dès l'abord, la personnalité de l'auteur et la clarté du titre incitent à pénétrer le contenu, lequel, à son tour, ne déçoit pas. Deux grandes parties : la première, largement économique, portant sur l'état de fait ; la seconde, juridique, sur les moyens à mettre en œuvre.

Cette première partie est un réquisitoire sévère contre les pays occidentaux, au moyen d'arguments classiques. Si justes que soient certains rapprochements et si choquants, en revanche, certains contrastes, la question se pose, en fin de lecture, du degré d'efficacité. Fond et forme semblent plus propres à renforcer la conviction des défenseurs des pays pauvres, voire des pays socialistes, curieusement épargnés, qu'à toucher ceux qu'il faut bien appeler la partie adverse. Les sympathisants eux-mêmes, qui éprouvent tant de difficultés à convaincre leurs concitoyens, perdus dans leurs difficultés intérieures, risquent d'être frappés par la singularité de certains chiffres et, tout au moins, par leur extrême sélection. Chez les lecteurs sans tendance précise, la classique réaction de défense risque de l'emporter sur le fléchissement vers une cause noble.

Bien exposée, la critique contre Malthus et « les hommes en trop », en écho à la Conférence mondiale de Bucarest sur la population, ne sera peut-être pas pleinement suivie. En revanche, plus efficace peut-être sera l'argument si classique des termes de l'échange, bien qu'il porte, pensons-nous, sur un mauvais terrain, tant par les moyens proposés jusqu'ici, que par la base proprement statistique.

Une mention des accords de Lomé eût été opportune et n'aurait pas contredit les défauts de la décolonisation. S'ajoutant aux effets du rétrécissement du monde depuis la guerre, la décolonisation devrait, non sans épreuves, déboucher sur la notion de *solidarité*.

Plus forte et plus pénétrante est la seconde partie : maître du jeu sur ce terrain de droit international, l'ambassadeur d'Algérie en France non seulement souligne les défauts de ce qui n'est même pas un ordre, mais jette les bases de ce « nouvel ordre » qui suscite tant d'espérances et de craintes. Nous retrouvons, à l'échelle mondiale, les querelles classiques de la démocratie nationale, le conflit sur le vote, par tête ou par ordre, des Etats généraux, la lutte entre la puissance et le nombre, comme aussi le risque de craquements en cas de tension excessive.

Après une critique, non dépourvue d'humour, du « charme désuet » de cette pratique internationale, combien fragile, qu'est le consensus, nous passons à la partie constructive, avec la description de l' « autorité de la mer », en train de s'instituer, au-delà de l'établissement public international, le projet de révision de la Charte, du Conseil économique et social. Puissant et réfléchi. C'est la route de demain qui nous est, sans *doute, tracée ; il reste à déterminer* le rythme de la marche.

Bibliographie abondante (25 pages), où est curieusement presque oublié le nom du pionnier, René Dumont.

★ Editions de l'UNESCO, Paris, 1979 ; 24 cm, 38 F.

● ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION.

Jean-Claude EICHER, Louis LEVY GARBOUA

C'est depuis la guerre seulement et la généralisation partielle de l'enseignement qui l'a suivie que sont reliés, dans les recherches, les deux grands secteurs jusque-là bien distincts. Dans cette voie, Anglais et Américains nous ont devancés, mais le retard semble largement comblé aujourd'hui, grâce à l'activité du Credoc, de l'IREDU, de l'INSEE et de l'INED ainsi qu'au travail patient de divers chercheurs, parmi lesquels les professeurs Jean-Claude Eicher, directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (IREDU) à Dijon, et Louis Lévy Garboua. Une fois de plus, l'éditeur n'a pas jugé utile de présenter les auteurs.

La somme monumentale qui nous est présentée ici, richement documentée, concerne les deux optiques classiques que l'on pourrait trivialement appeler « coûts et avantages ». A côté de ces deux domaines, puissamment traités, figurent de nombreuses considérations sur la formation des hommes et le rôle du milieu social.

Les effets économiques de l'enseignement, appelés couramment concept du « *capital humain* » (rapport notamment entre le diplôme et *le revenu gagné), sont moins nets* qu'on ne le pensait, l'origine sociale jouant un rôle, même à formation égale. Doctrines et enquêtes se contredisent assez largement, rendant nécessaires des analyses plus fines encore. La rigidité des salaires, de plus en plus éloignés du marché, complique, du reste, les recherches.

Citons, parmi tant d'autres résultats, les courbes de revenus selon l'âge et la profession du père, dramatiques dans leur simplicité.

Plus précises, plus sûres, sont, naturellement, les données sur le coût de l'enseignement, pour les collectivités et pour les familles. Un excellent article de Serge Cuénin fait le point, distinguant notamment *éducation* et *enseignement*, trop souvent confondus par ailleurs. Quelques précisions seraient cependant utiles, notamment le classement des dépenses de cantine.

Pour les dépenses d'enseignement supérieur (M. Fr. Orivel), la France se trouve en très mauvais rang, èn compagnie des autres pays latins, mais peut-être le classement selon le nombre d'étudiants serait-il à l'inverse.

Mentionnons encore l'excellente exposition de M. A. Mingat sur les redoutables « limites » de la démocratisation de l'enseignement.

Ce travail considérable, en quantité et en qualité, devrait, désormais, servir de base, être régulièrement mis à jour selon les nouvelles recherches. Ce serait, en même temps, une occasion de rendre plus clair le style, par moments trop fidèle à des tendances ésotériques, dans un *domaine où la connaissance* a besoin d'être largement répandue.

★ Economica, Paris, 1979 ; 24 cm, 378 pages, 68 F.

● LE DÉFI ÉCONOMIQUE DU TIERS-MONDE.

Yves BERTHELOT et Gérard TARDY

C'est, en quelque sorte, le revers de la médaille qui nous est présenté ici, la défense du pays riche contre les remises en question de situations jugées jusqu'ici acquises. Il s'agit d'un rapport, ne disons pas *officiel*, mais résultant des travaux d'un groupe d'experts administratifs, d'universitaires et de représentants des entreprises.

Les dangers qui résultent, pour l'industrie française, de la montée de divers pays en développement sont aujourd'hui mieux connus en France — avec un retard important d'ailleurs, — mais non mesurés dans leur étendue. L'impression dégagée ici est plutôt rassurante, mais laisse cependant une ombre, tant l'opinion est peu portée à voir au-delà de l'Hexagone et ne demande qu'à être rassurée.

La protection contre l'Extrême-Orient, génératrice de représailles, est d'autant plus rejetée que la *France a intérêt, dit la thèse maîtresse*, au développement industriel des pays attardés et doit, de ce fait, investir chez eux. Cette carte, pleinement libérale, n'a cependant pas recueilli l'unanimité des participants. Selon certains, des fermetures de marché s'imposeront, un jour ou l'autre, aux pays riches.

Des résultats sont donnés, avec les fourchettes nécessaires et le jeu de scénarios usuel, sur les pertes probables de débouchés. Textiles, habillement, chaussures, meubles, verre, sont vulnérables, tant du fait de l'industrialisation outre-mer que de l'admission des pays du Sud dans la Communauté européenne. Certaines régions seraient particulièrement touchées.

L'idée suggérée d'un plan Marshall accordé à ces pays ne semble pas avoir été sérieusement étudiée, du moins dans son effet sur l'emploi. Tout ce qui concerne ce dernier domaine est, du reste, superficiel, tant la science économique recule, depuis Keynes, devant l'idée d'emploi multidimentionnel.

Le rapport n'avait pas pour objet la *restructuration* de l'industrie française. Ce sera l'œuvre de travaux ultérieurs et, sans doute, du VIII[e] Plan.

★ Préface de Michel Albert. la Documentation française, Paris, 1978 ; deux volumes 24 cm, 94 pages pour le rapport et 313 pages pour les annexes, 70 F.

● MÉMOIRES ET TEXTES INÉDITS SUR LE GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE DES ANTILLES.

LE MERCIER DE LA RIVIERE (1719-1801)

Poursuivant sa reconstitution d'une époque et d'une doctrine également riches, le trop modeste L. Ph. May (non présenté, du reste, par l'éditeur) nous fournit cette fois des textes inédits, très éclairants, sur l'application pratique de la physiocratie par le célèbre intendant des îles Sous-le-Vent. Comptes de la nation et fiscalité sont établis ou proposés dans l'optique du *produit net*, qui fournira à Marx le *concept* de *plus-value*. La vie de la colonie avant la Révolution apparaît donc sous forme comptable, vue du dessus. L'aspect social n'est guère évoqué et, du reste, les commissaires chargés de préparer de nouvelles lois s'expriment sans ambiguïté là-dessus : « *L'esclavage est une espèce de marais, dont il est dangereux de remuer les terres.* »

Lecture pleine d'enseignements et de pittoresque, recommandée aux économistes et aux historiens.

★ Commentaires et notes de L. Ph. May, Editions du C.N.R.S., Paris et Marseille, 1978 ; 20 cm, 259 pages, 48 F.

● L'ANALYSE DES DÉCISIONS D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL.

Jacques LESOURNE et René LOUÉ

Les hommes, les usines, les logements, se sont longtemps fixés, non certes au hasard, mais largement selon les décisions d'industriels et de financiers, plus faciles à prendre d'ailleurs dans les débuts de l'industrie. Depuis la guerre, les pays cherchent à aménager rationnellement, sinon scientifiquement, leur territoire, c'est-à-dire à prévoir, le mieux possible, l'emplacement optimal, dans les divers cas, compte tenu de la diversité des facteurs et des objectifs. Les méthodes utilisées sont décrites ici par le renommé professeur du Conservatoire national des arts et métiers et l'ingénieur chargé de la collection « Aspects de l'urbanisme ».

Les décisions se font selon certains objectifs et conditions initiales, divisés en quatre chapitres : le premier concerne les *décisions ponctuelles* ou unitaires (localisation d'une usine, d'un hôpital, etc.). Dans l'intéressant exmple fourni par le pont qui relie Noirmoutier au continent, il a fallu déterminer et concilier l'intérêt de la nation, celui du département et le souci d'équilibre financier

Dans la mesure où le financement vient, même partiellement, de l'Etat, il faudrait encore faire intervenir le choix entre divers investissements analogue en d'autres régions.

Quelque peu contesté par les auteurs, le *modèle régional* est d'application plus délicate. Un puissant exemple est cependant donné de la province de Turin il y a vingt ans, avec le concours de F. Rosenfeld.

A un étage de plus, nous trouvons l'*aménagement régional*, où l'horizon est à moyen terme, avec le modèle *Cossar*, utilisé en France et en Italie, et l'exemple de la Bretagne.

Enfin la *prospective régionale* fait intervenir le « long terme ». Quelques inexactitudes dans l'exposé de présentation n'ôtent rien à l'intérêt des scénarios proposés, et en particulier à la célèbre projection sur l'an 2000.

Lecture d'un grand intérêt, même pour des non-spécialistes, en dépit d'une typographie un peu « aménagée ».

★ Dunod, Paris, 1979 ; 30 cm, cartonné, 242 pages, 150 F.

● DICTIONNAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS ET LEXIQUE FRANÇAIS-ANGLAIS DES TERMES POLITIQUES, JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES.

Alain-Emmanuel DREUILHE et Anne-Emmanuelle DEYSINE

Ouvrage conçu par deux jeunes enseignants à l'intention des francophones, lesquels ont assez rarement à passer du français à l'anglais. A l'époque où, sans les supplanter, est-il dit, Friedman et Galbraith concurrencent quelque peu Shakespeare et Chaucer, le besoin s'imposait d'un ouvrage approprié. Les bons anglicisants eux-mêmes connaissent-ils, tous, le sens de « *pairing* » ou de « *F.I.F.O.* » ? Sans être encyclopédique, le dictionnaire contient des indications permettant d'éviter les « faux amis » et de connaître les sens nouveaux donnés à des mots anciens.

★ Flammarion, Paris, 1978 ; 20 cm, 289 pages de dictionnaire et 65 pages de lexique, 68 F.

Une initiative dangereuse... pour l'emploi

(Suite de la page 19.)

Seul le financement par l'impôt direct sur le revenu des personnes physiques n'est pas, en principe, inflationniste, puisqu'il réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. Mais, pour apporter un remède efficace au chômage, l'extension des services non marchands devrait prendre une ampleur considérable. La majoration nécessaire des impôts directs ne pourrait pas rester limitée au groupe restreint des gros contribuables. Elle provoquerait inévitablement des revendications sociales qui aboutiraient à des augmentations compensatrices des revenus et donc des coûts au détriment de la compétitivité française.

Ainsi, quel que soit le mode de financement adopté, l'extension des services non marchands conduit nécessairement à un affaiblissement de la compétitivité du travail français et, par conséquent, à une réduction du taux de croissance maximum compatible avec l'équilibre de la balance des paiements (2).

Cette constatation ne comporte qu'une seule exception : celle des services non marchands dont les « effets externes » sont susceptibles d'accroître la productivité moyenne de la nation. Mais la plupart de ces services existent déjà (enseignement public, services statistiques et économiques, etc.). Le nombre et les effectifs des services de cette catégorie qui pourraient encore être *utilement* créés, sont donc extrêmement limités. Leur création ne pourra en aucun cas apporter une solution au problème angoissant du chômage.

Faut-il en conclure que ce problème est insoluble ? Certainement non, mais sa solution est ailleurs.

JEAN MARCZEWSKI.

(2) Cf. J. Marczewski, *Inflation et chômage en France*, Economica, Paris, 1977, p. 181.

Raisonner autrement

(Suite de la page 19.)

● L'un des problèmes majeurs posés à la politique de l'emploi réside dans la segmentation du marché du travail qui accroît les inégalités d'accès à la vie professionnelle, aux dépens des travailleurs âgés de plus de cinquante ans, des femmes qui cherchent ou recherchent un emploi après quelques années passées à leur foyer, des jeunes — par centaines de milliers — défavorisés par leur cursus scolaire. Pour toutes ces catégories, il s'agit d'élever, selon un concept aride, le niveau d'« employabilité » des intéressés, c'est-à-dire leurs capacités psychologiques et techniques à occuper un emploi. Or les expériences étrangères montrent que, dans un cas sur deux, elles ont permis d'élever ce niveau et donc de résoudre une des difficultés majeures dans l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

● Enfin, ces emplois d'utilité collective ont évité aux intéressés les affres du chômage avec ses retombées psychologiques : le sentiment d'être inutile, « en dehors du coup ». Que de drames *cachent la situation de chômeur*, que de dommages causés en profondeur à notre société qui, comme d'autres exemples le prouvent, risque de perdre son goût pour le travail, sa capacité d'innovation. Sans oublier la prolifération du travail noir ! C'est contre ces dangers qu'il faut mettre en garde nos contemporains, avant qu'il ne soit trop tard.

M'appuyant sur ces bases expérimentales, je me sens confirmé dans l'idée de créer un nouveau cadre d'activités (2) à côté du secteur de l'économie de marché et du secteur de l'administration. Il s'agit de répondre, d'une manière plus personnalisée et plus rigoureuse, aux besoins d'une société menacée par la bureaucratie et la prolifération d'institutions qui « prennent en charge » nos contemporains. Ces derniers ont, après tout, leur mot à dire. Ils peuvent prendre des initiatives pour répondre à des besoins locaux, pour trouver une solution adaptée dans le cadre d'une décentralisation effective du système socio-économique.

A partir de là, des innovations multiples verraient le jour. Certaines auraient sans doute une durée de vie assez courte. Il en est ainsi dans toute société qui crée et qui se renouvelle. Les formes de financement, elles-mêmes, se diversifieraient depuis l'échange de services à l'intérieur d'un groupe, comme, par exemple, une crèche ou une maternelle organisée dans le cadre d'un immeuble, jusqu'au paiement de cotisations pour les bénéficiaires eux-mêmes. Ainsi serait limité le risque d'un financement exclusivement public. J'irais même jusqu'à envisager que celui-ci soit réservé, après quelques années, au lancement des expériences nouvelles.

Dans un autre ordre d'idées, et si ces unités du troisième secteur devaient rémunérer des emplois, rien n'interdit de penser que ces travailleurs feraient un arbitrage différent entre leur rémunération et la qualité du travail, puisque dans ces unités ils bénéficieraient des avantages d'une activité intéressante et gérée de manière autonome, j'allais dire autogestionnaire.

A propos de cette controverse, partie d'une interrogation sur les avantages et inconvénients d'une extension des services, je voudrais souligner que nous ne sortirons pas de la crise de la croissance et de l'emploi sans imaginer une économie plus souple et plus décentralisée, mais aussi plus disciplinée. Telle est la contradiction à surmonter pour emprunter les sentiers d'un développement plus respectueux des exigences de l'homme comme des équilibres naturels, tournant le dos à la consommation ostentatoire et aux gaspillages qui nourrissent l'inflation.

Mais pour cela il faudrait que nous apprenions à évaluer autrement nos avantages et nos coûts, grâce à une mutation conceptuelle qui doit être absolument mise en débat. Est-il normal, par exemple, que nous comptions, comme un enrichissement du P.N.B. les dépenses de carburant supplémentaires dues à l'encombrement des routes et des villes ?

Les exemples pourraient être multipliés. Si nous acceptions d'autres manières de compter, une prise de conscience s'effectuerait qui faciliterait le dialogue social et les problèmes de répartition.

C'est dans cet espoir que j'avais plaidé pour adjoindre à la comptabilité économique une batterie d'indicateurs sociaux traduisant mieux ce que nous apporte tel ou tel type de croissance, mais aussi ce qu'il nous enlève en temps libre, en santé, en possibilités d'épanouissement personnel...

JACQUES DELORS.

(2) Voir un résumé de ces réflexions dans les *Cahiers* du centre de recherche Travail et Société, Université Paris-Dauphine.

Les illusions dangereuses ou le contraire de la participation

Adopté en conseil des ministres le 31 octobre 1978, le projet de loi sur une distribution exceptionnelle d'actions gratuites aux salariés n'a guère suscité l'enthousiasme. La commission parlementaire constituée pour l'étudier vient de terminer ses auditions. Son avis est « réservé ».

LA classe politique, à droite comme à gauche, ignore souvent la réalité sociale française, et elle semble attacher plus d'importance à des principes doctrinaux qu'aux faits concrets. Ce qui la conduit souvent à proposer des solutions fausses à de vrais problèmes, dont elle ignore, ou feint d'ignorer, les véritables données. C'est ainsi que le projet sur la distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises repose sur une illusion déjà ancienne : à savoir que l'attitude des salariés, en particulier par rapport à la notion de propriété de l'entreprise, évoluerait s'ils étaient eux-mêmes propriétaires d'une partie du capital de leur entreprise (ou d'une autre). Ou encore que cela permettrait de réaliser une participation plus *étroite des intéressés à la marche* et aux responsabilités de l'entreprise : étant sous-entendu que cette participation consisterait surtout en une meilleure acceptation des décisions de la direction.

Il suffit de constater ce qu'est la participation des petits actionnaires à la marche et aux responsabilités de l'entreprise, et le peu d'ardeur des dirigeants à la développer, pour se rendre *compte* qu'il s'agit bien d'une illusion ! Le résultat des expériences déjà tentées, sous la même forme, dans certaines entreprises nationalisées, n'est d'ailleurs pas tel qu'on souhaite qu'elles soient généralisées.

On n'attacherait que peu d'importance à ce projet si, en outre, le gouvernement ne le situait dans une politique globale de développement de la participation. Car il contribue ainsi à rendre encore plus confuse une notion, simple à l'origine, mais que de trop nombreux discours *ont suffisamment obscurcie*. Et il permet de faire l'économie d'une relance de la participation, ce qui le rend néfaste aux yeux des partisans d'une participation réelle.

Il faut donc rappeler que la participation doit comporter deux aspects complémentaires : l'aspect financier et l'aspect organisationnel. Que si l'un des deux aspects est négligé, aucun résultat n'est obtenu. Enfin qu'il ne suffit pas de développer la participation dans l'un de ces deux domaines pour qu'elle *se* développe spontanément dans l'autre.

Des expériences d'une véritable et complète participation, il en existe déjà un certain nombre dans ce pays, et elles prouvent la valeur de ces principes. C'est pourquoi on pouvait espérer que le gouvernement commencerait *par améliorer le dispositif* mis en place en 1959 et 1967, ce qui lui permettait, s'il le souhaitait, de développer l'actionnariat dans le cadre de la participation.

Freinage des salaires et autofinancement

L'occasion est d'ailleurs bonne, car il ne cesse depuis des mois de répéter qu'il est nécessaire de freiner la hausse des salaires pour rétablir la rentabilité des entreprises et leurs possibilités d'autofinancement.

En cela, il a sans doute raison. Mais pourquoi ne pas ajouter qu'en contrepartie il est décidé à accroître le droit de créance des salariés sur cet autofinancement ?

Au lieu de cela, il se contente d'une opération ponctuelle, sans rapport réel avec la participation, et dont tout donne à penser qu'elle sera *sans effets* ; ce n'est certainement pas ainsi que les salariés seront un jour propriétaires de 20 à 30 % du capital des entreprises où ils travaillent, ni que les problèmes de relations dans l'entreprise seront résolus.

Il faudrait au moins que cette opération ait une suite, c'est-à-dire qu'elle soit complétée par des mesures visant à développer l'actionnariat dans le cadre des ordonnances de 1959 et 1967 : par exemple, faciliter la transformation en actions de l'entreprise des sommes placées, au titre de la participation, en comptes-courants bloqués ou dans des fonds communs de placement. Ou encore, aligner les exonérations fiscales prévues par ces ordonnances sur celles qui sont accordées lorsque l'intéressement (ordonnance de 1959) ou la participation (1967) sont réalisés sous forme de distribution d'actions de l'entreprise. Cet alignement consisterait à permettre aux entreprises la constitution d'une provision pour investissement égale à la valeur globale des actions distribuées, et pour les salariés à l'exonération des sommes correspondantes de l'impôt sur le revenu.

Si des clauses de ce genre étaient ajoutées au projet, le gouvernement pourrait, sans que cela soit une tromperie, dire qu'il constitue une étape dans le développement de la participation.

Mais il faudrait, en outre, que le projet soit amendé sur plusieurs points : pourquoi limiter l'obligation aux entreprises bénéficiaires ? *Pourquoi, surtout*, en réserver le bénéfice aux travailleurs de nationalité française ? S'il s'agit de participation, et non d'une libéralité, considère-t-on que les travailleurs étrangers ont moins que leurs collègues français œuvré pour le développement de leurs entreprises ?

Enfin, le mode de financement prévu laisse perplexe. On comprend, à la rigueur, que le gouvernement veuille dédommager les actionnaires actuels. Mais on s'étonnera d'abord que, pour financer une opération isolée, il crée une charge fiscale permanente. Et si l'augmentation de la taxe sur les cadeaux d'entreprise n'appelle pas de commentaires particuliers, on peut dire que l'augmentation de l'imposition forfaitaire annuelle (de 3 000 F à 5 000 F) est ubuesque. Car cette imposition, payée par toutes les personnes morales *soumises* à l'impôt sur les sociétés, n'est récupérée que par celles dont l'impôt réel est supérieur : elle constitue alors un acompte provisionnel sur l'impôt sur les sociétés. Mais pour les autres, c'est-à-dire les petites entreprises, ou les entreprises déficitaires, elle constitue une charge irrécupérable. Le projet actuel revient donc à faire acheter à ces entreprises, petites ou déficitaires, des *actions* des *grandes* entreprises bénéficiaires, et à les obliger à en faire immédiatement cadeau au personnel de ces grandes entreprises !

Il faut donc espérer que le Parlement modifiera profondément le texte qui lui est proposé. Sinon, il serait préférable qu'il le rejette globalement, pour obliger le gouvernement à préciser sa politique dans le domaine de la participation.

J. DUMONT,

professeur associé à l'université de Rennes.

LA MORT DE MARCEL JOUHANDEAU

Un mystique de l'enfer

par PIERRE DE BOISDEFFRE

Comment parler de l'œuvre de Jouhandeau sans évoquer sa ville, sa famille, son terroir ? *Pourtant, Guéret — où il naquit le 26 juillet 1888, « les pieds devant, la lèvre supérieure légèrement fendue », —* n'est *pas une ville qui prête à l'imagination.* Giraudoux disait que Châteauroux était « *la ville la plus laide de France* » : il avait oublié Guéret. Quatorze mille habitants, de toutes nos préfectures, la plus morne, la plus renfermée, la plus pauvre. Rien de moins poétique que l'enfance du petit Marcel : ses deux aînés sont morts en bas âge, la famille de son père a mis du temps à accepter sa mère, *son boucher de père est un* brutal, un coureur qui ne s'intéresse *qu'à l'argent et aux filles.* Comme Kafka, Jouhandeau se sent écrasé par ce joyeux *drille qui* règne sur les bœufs et les moutons, qu'il égorge de main de maître.

Mais, si nous écoutons Jouhandeau, la triste maison paternelle devient un lieu de délices. « *La boucherie de mon père était la plus vaste et la plus nette que j'ai vue au monde ; le pavé et les murs carrelés comme une chambre de porcelaine... pas une tache de sang n'y était soufferte longtemps, ni la moindre odeur, quelle que fût l'heure ou la saison...* »

Des femmes ont protégé, très tôt, le petit garçon « *merveilleusement astiqué, délicat, avec des yeux qui semblaient regarder au-delà des murailles* » (Marie-Louise Peyrat) : la grand-mère Blanchet, boulangère, rue de l'Ancienne-Prison ; la tante *Alexandrine, qui ne s'est pas mariée,* lui apprend l'allemand et la géométrie ; *elle mourra, le laissant quasi-*orphelin, à neuf ans ; les sœurs de la Croix, qui lui ont appris à lire, à écrire et à compter ; mais, par-dessus tout, sa mère.

Comme la mère de Proust pour un autre Marcel, Marie Blanchet, l'épouse de Paul Joudandeau, sera le grand amour de sa vie ; plus heureux que *Proust, Marcel, après avoir* vécu vingt ans chez sa mère, resta en *communion avec elle pendant vingt-*huit ans, grâce à des lettres souvent *quotidiennes. Publiées bien plus tard* (1971), elles ont gardé leur fraîcheur, une simplicité paysanne. « *Ce qui est sûr*, dira plus tard le fils prodigue, *c'est que nous avons créé à nous deux, par le moyen de ce journal inimitable, un monde qui nous était commun, que nous habitions seuls ensemble.* »

Par ses souvenirs, ses récits, ses encouragements surtout, Mme Jouhandeau est à l'origine de cette création, « *miraculeuse, même si on ne lui reconnaît aucun intérêt objectif* », que devait être l'œuvre de son fils.

Œuvre d'abord née de l'enfance, cernée par le petit monde des premières années. Fuyant un père trop viril, une maison où meurent, dépecées, les bêtes innocentes, le petit Marcel, dès que l'école est finie, se réfugie dans la rue ; il entre dans des boutiques amies, il écoute les bonnes femmes dévider leurs souvenirs. A chaque personne qu'il rencontre, il assigne un destin ; dans chaque foyer, il détecte une tragédie « *Pas une porte, pas une lucarne, pas une devanture qui ne permît d'entrevoir une physionomie en proie à son drame familier...* »

Plus tôt que Gide, moins surveillé peut-être, Marcel, aux mains d'un garçon plus âgé, a perdu, losqu'il avait dix ans, son innocence. « *Toute ma vie sensuelle et sentimentale n'a été que le recommencement de cet assassinat, de mon étonnement, de ce déchirement, de cet arrachement de quelque chose qui tenait en moi aux cheveux et à l'ongle des pieds et des mains... Et jamais, depuis, je n'ai été le même.* » Mais, c'est seulement à Paris qu'il pourra se donner au bonheur des rencontres, connaître l'angoisse et la joie de descendre aux enfers.

Mauriac a choisi de mener son existence à Paris, sans jamais perdre de vue le Bordeaux de son enfance. *De même*, Marcel, monté dans la capitale, étudiant à la Sorbonne, *professeur dans une école libre où il restera trente-sept ans*, marié à la *danseuse Caryathis, la fameuse Elise,* n'oubliera jamais les personnages de son Guéret natal. Chaque matin, M. Jouhandeau gagne Saint-Jean de Passy pour y faire sa chère classe de sixième (latin et français) à des garçonnets aux jambes nues. Le jour, il fait un métier qui assure son indépendance. Le soir, il est tout à son œuvre et à ses plaisirs.

Premiers cahiers

Depuis 1906, il tient des cahiers où il consigne tout : les courses chez l'épicier, l'assistance à la messe, des bouts de dialogue entendus dans le tramway et aussi le hasard des rencontres, la poursuite éperdue d'un beau dragon ou d'un petit pâtissier Mais c'est la comédie humaine de Guéret qui l'inspire : *Mme Alban, l'oncle Henri, les sœurs* Pincengrain.

En août 1914, Jouhandeau avait déjà écrit les premiers chapitres de *la Jeunesse de Théophile, les Pincengrain* et d'autres contes. Réformé, puis mobilisé — *mais à* Guéret *e* dans le service auxiliaire — il lit Platon et prend des notes qui trouveront leur place dans *Monsieur Godeau intime*.

En 1919, Jouhandeau, toujours aussi inconnu qu'on peut l'être, *porte à Gaston Gallimard son premier* manuscrit. En octobre 1920, *les Pincengrain paraissent* dans la N.R.F., encore dans toute sa jeune gloire. Un an plus tard, la maison d'édition publie *la Jeunesse de Théophile*. En froid avec sa famille, brouillé avec les gens de Guéret (qui insultent son père parce qu'ils se sont reconnus dans ses premiers livres), Jouhandeau fait la connaissance de Gide, *de Roger Martin du* Gard, de Paulhan, de Marie Lau*rencin. L'été, voyageant avec la* veuve d'un ami de jeunesse — une *juive de Budapest, très belle, qu'il* a baptisée « la Duchesse » —, Mar*cel découvre l'Espagne, l'Autriche,* l'Italie. En 1926, *Monsieur Godeau intime* fait la joie des connaisseurs. « *La nature secrète de Jouhandeau s'y trahissait quelque peu : pour tenter d'y échapper, il se maria.* » (José Cabanis.)

« La Belle Excentrique »

Elisabeth Toulemon, dite Caryathis, dite *Carya*, avait eu son heure de gloire lorsqu'elle avait dansé le ballet *de Satie, la Belle Excentrique*. Elle connaissait Cocteau, Auric, *le Groupe des Six, mais il y avait* déjà beau temps qu'elle ne dansait *plus et qu'elle* avait pris du poids. Elle épousa Marcel le 4 juin 1929, à Saint-Honoré-d'Eylau. Cocteau, Crevel, Marie Laurencin et Gaston Gallimard étaient les témoins du couple, mais aucun parent des deux époux n'assistait à la cérémonie.

Entre ce lévite au visage étroit, anguleux, à la voix douce, aux habi*tudes* quasi monacales (nonobstant quelques excursions en enfer), fidèle à ses amis, à ses photos jaunies, à ses souvenirs... et cette aventurière vigoureuse, impérieuse, glapissante, passant du rire à la colère, allait s'organiser une singulière coexistence. Leur *mariage ne porterait* d'autre fruit que leur perpétuelle *discorde, mais aucun des époux ne* songerait à rompre une union dont *le véritable* enjeu était leur mutuel salut. Pour suivre Elise, Marcel avait été jusqu'à renoncer, un moment, aux garçons ; Elise, de son côté, avait brûlé ses accessoires de ballerine et vendu ses bijoux.

Guéret réinventé

Jusque-là, le principal pôle de l'œuvre avait été Chaminadour : un Guéret réinventé, dépouillé *de son* peu de pittoresque, une ville non *pas reconstituée, mais reconstruite,* un labyrinthe peuplé de toute une « *ménagerie domestique* », de drames cachés, de révoltes sourdes, de plaisirs interdits. « *M. Jouhandeau ne connaît que son village de Maupuy qui n'est peut-être qu'un gravier, et il en parle comme de l'Himalaya* », s'esclaffait une dame dépourvue d'imagination. Rare éloge ! Grâce à ce conteur à vrai dire assez peu réaliste, surgissent à chaque pas des fantômes dont la démarche altière ou trotte-menu, *révèle des passions* cachées, une surprenante aptitude au *drame. Jouhandeau regarde un de* ces passants, il enregistre une atti*tude, puis il ferme les yeux, il écoute* une phrase, une intonation, et le voilà qui se glisse dans le corps de son interlocuteur. Il s'empare de son âme, la possède, la pétrit, la réinvente. « *Me blotissant au centre de sa vie, en lui je me coulais.* »

A l'origine de ces tableautins, il y a toujours un souvenir, une lettre, une photo, un visage ; mais lorsque le « déclic » a joué, le romancier *se donne toute liberté de réinventer* le personnage, fût-ce au prix d'une « infernale imposture ». Autant de figures qu'on n'oublie pas ; de petits Breughel ou, plus souvent, des Jérôme Bosch. C'est le monde des fabliaux, peint avec un humour plus cruel que tendre. On croirait lire ces récits d'autrefois, le *Dit du seul*, le *Dit du mal marié...* Mlle Auvial retrouve avec surprise à la grand-*messe, sous la chasuble dorée, trô*nant au milieu des enfants de chœur, *parmi les cierges et les fumées de* l'encens, le bel homme discret et em*pressé qu'elle accueille chaque lundi* matin, dans son lit. Elle a le tort de le lui dire... elle ne le reverra plus. Valérie, sorcière de 200 kilos, martyrise son malheureux père. Le curé Pérothon, au moment de la cueillette des cerises, guette le genou de Marie, haut perchée dans l'arbre, et tonne ensuite en chaire contre les garçons assez impudents pour regarder sous les jupes des filles.

L'histoire d'une abdication

Chaminadour, mais aussi Elise... et M. Godeau. M. Godeau est un mystique, mais c'est un mystique de l'Enfer. Comme les saints, il veut *rivaliser avec Dieu, mais c'est dans* l'abjection. « *L'enfer est la plus grande souffrance de Dieu avant d'être la mienne.*

« *L'histoire de mes péchés sera le chapitre des humiliations de Dieu en moi...*

« *L'enfer n'est pas ailleurs qu'à la place la plus brûlante du cœur de Dieu... Dieu est présent dans l'enfer avec moi...* »

Ces *maximes ne manquent* pas d'allure, ni M. Godeau de grandeur. *Seule, la modestie lui fait défaut.* Hélas ! M. Godeau s'est marié : *les Chroniques maritales* sont l'histoire de cette abdication. « *J'étais une forteresse et je ne suis plus qu'une ville ouverte occupée par l'ennemi... Je suis maintenant réduit à l'état de ma propre ombre. Ma liberté et ma joie m'ont été ravies...* »

Le *mariage* avec Elise, c'est une guerre perpétuelle. Du moins avec elle, si le bonheur est exclu, l'ennui l'est aussi. Sa « *férocité de lionne* » *veut* « *que vous la preniez sur vos genoux et que vous la caressiez comme une brebis. On se sent tellement plus fort qu'elle alors, parce qu'on a la douceur* ».

Chaminadour... M. Godeau... Elise.. Les trois volets d'un tryptique. Mais il existe un dernier volet : l'érotisme. Lorsque parut le *Pur Amour*, Marcel l'envoya à ses amis avec cette recommandation : « *Ne pas parler de ce livre à ma femme.* » A l'origine de cette confession brû*lante, il y avait un militaire, ren*contré en 1945, dans le train d'Avi*gnon : Robert, clarinettiste dans la* musique des équipages, pianiste fou de musique, un mélange « *de Candide et de l'Ingénu, avec un fond de réalisme souriant* » Un ange, mais un ange noir. Et, plus tard, un ange marié — comme M. Godeau. Peu importe : « *En moi rien ne peut rien contre ceux que j'ai aimés un seul jour. Je n'aime qu'éternellement. Ceux que j'agrée, c'est pour toujours.* »

Un vieux jeune homme indestructible

D'autres aspects de Jouhandeau ? *Jouhandeau et la paternité*. Céline, enfant adoptée, malheureuse, à demi-infirme, plus tard abandonnée par son mari, fera de Jouhandeau un grand-père extasié. *Jouhandeau animalier*. Dans le *Petit Bestiaire, Animaux familiers, Ménagerie domestique*, on voit passer des chats, des pigeons, un agneau, quelques chèvres... *Jouhandeau et le catholicisme.* Voilà qui exigerait de longs développements. Il semble que Jouhandeau *n'ait retenu du catho*licisme que ses aspects extérieurs ; *surtout le prochain lui importe peu.* « *Misère de la nature humaine que le christianisme engendre si peu de saints et tant de martyrs.* » Mais il a le sens de l'absolu.

Je garde un souvenir très présent de la rue du Commandant-Marchand : une maison entre rue et jardin, comme il en existait beaucoup à Auteuil ou à Passy, avant les destructions des années 60. A *deux pas de la porte Maillot, on* aurait pu se croire dans l'Illiers de Proust, *du côté de Bourges ou* de Poitiers. Il y avait un étroit escalier de bois, des fenêtres losangées, peintes par Elise, qui en avait fait des vitraux, des meubles cirés *comme on en voit en province, une grande cage pour les tourterelles.* Marcel vous attendait au rez-de-chaussée, vêtu *d'un pull à col roulé* ; *il ouvrait son album de photos : le Guéret* de 1900 ressuscitait, en canotiers, costumes sombres, robes à tournure... Sur *le ton de la* confidence. Marcel évoquait son enfance, des amours incestueuses, des adultères, voire des crimes. Mais, tombant de sa bouche cléricale, la *pire médisance* prenait l'accent du confessionnal. Dans l'escalier, la voix d'Elise éclatait bientôt comme un buccin.

Vingt ans plus tard, j'ai revu Marcel, devenu veuf, dans sa maison de *Rueil*, à deux pas de la Malmaison. O miracle ! Cette demeure ressemblait, trait pour trait, à celle de la porte Maillot. Passé quatre-vingts ans, Marcel était toujours beau, *mince*, frais, une élégance de séminariste, la même voix douce et feutrée, le même souci de la phrase grammaticalement exacte ; *il évoquait avec une admi*ration mêlée de rancune des contemporains illustres : *Gide, Cocteau,* Mauriac... Un vieux jeune homme *indestructible...*

Que restera-t-il de tant de livres, *d'une œuvre en cent cinquante volu*mes, presque entièrement tournée « *du côté de soi-même ?* ». Œuvre originale et parfois profonde, œuvre abondante, mais d'une surprenante inégalité ! Léautaud n'avait pas tort d'écrire, à propos d'un prière d'insérer qui parlait d'un « art exercé avec discrétion » : « *Je suis d'un avis contraire. Jouhandeau écrit trop. Cela le perdra.* » On a peine à croire que l'auteur de l'étonnante *Algèbre des valeurs morales* (1935), du traité de *l'Abjection* (1939) et du cycle de *Monsieur Godeau*, soit *devenu celui des innombrables, des* décevants *Journaliers*. Comment *Jouhandeau a-t-il pu délayer, dans* le quotidien le plus plat, le moins significatif, *parfois le plus sordide,* un talent fait pour les extases les plus *hautes* comme pour les vices les plus rares ?

Le malheur de Jouhandeau ne serait-il pas d'avoir disposé de trop de temps, et montré trop de facilité *pour écrire ?* Son goût pour les historiettes, pour les faits les plus *menus a grandi au détriment* du moraliste. Son côté Tallemant des *Réaux a finalement tué son côté* La Bruyère, et c'est dommage.

Parmi l'œuvre

« La Jeunesse de Théophile », *Gallimard, 1921.*

« Les Pincengrain », Gallimard, 1924.

« Monsieur Godeau intime », *Gallimard, 1926.*

« Prudence Hautechaume », Gallimard, 1927.

« Monsieur Godeau marié », Gallimard, 1933.

« Chaminadour », 1934, suivi de « Chaminadour II » et de « l'Arbre de visages », Gallimard, 1941.

« Algèbre des valeurs morales », Gallimard, 1935.

« Chroniques maritales », Gallimard, 1938.

« *De l'abjection* » (sans nom d'auteur), Gallimard, 1939.

« L'Oncle Henri », *Gallimard*, 1943.

« *Mémorial I. Le livre de mon* père et de ma mère », Gallimard, *1948. Sera suivi de six autres* volumes.

« L'Imposteur », Grasset, 1950.

« Eloge de la volupté », Gallimard, 1951.

« De la grandeur », Grasset, 1952.

« Réflexions sur la vieillesse et la mort », Grasset, 1956.

« Carnets de l'écrivain », Gallimard, 1957.

« Journaliers 1957-1959 », Gallimard, 1961. Premier tome d'une œuvre qui *en compte* actuellement vingt-six avec « Nunc *Dimittis* » *publié en 1978.*

« La Vie comme une fête », *recueil* d'entretiens, Pauvert, 1975.

Quelques études

Claude Mauriac : « Introduction à une mystique de l'enfer », Grasset, 1938.

José Cabanis : « Jouhandeau », Gallimard, coll. « La bibliothèque idéale », 1959.

Henri Rode : « Jouhandeau », éditions de la Tête de Feuilles, coll. « Approximations », 1972.

SALUÉ PAR SES PAIRS

Félicien Marceau, de l'Académie française.

« *C'est un écrivain capital qui disparaît. Marcel Jouhandeau avait un don extraordinaire de la langue. Il est arrivé à créer un monde entier par la magie de l'écriture et l'acuité du regard. Il a créé son univers en parlant de peu de choses. Si l'on compare son monde à celui de Proust ou de Balzac, c'est un univers qui est issu d'une ville de trente mille habitants.* »

Jean d'Ormesson, de l'Académie française.

« *Jouhandeau était un grand écrivain, qui était encore relativement méconnu. Il s'est imposé avec deux personnages : Elise et M. Godeau. Elise (sa femme), tour à tour chiffonnière et reine de Saba, est un personnage de bande dessinée. M. Godeau, c'est Jouhandeau lui-même, qui trouve un certain plaisir à être humilié par sa femme. Il a exprimé dans ce personnage la fascination de la victime pour le bourreau.*

» *L'autre personnage de Jouhandeau, c'est la province française. Il a exploré Guéret (Chaminadour) avec un regard aigu comme un pays inconnu. A partir de très petites anecdotes, il a créé un monde, et c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de grands événements dans ces chroniques qu'il est un grand écrivain...* »

Armand Lanoux, de l'académie Goncourt.

« *Je le tenais en très haute estime, c'était un des grands prosateurs contemporains. Il était le descendant direct d'une tendance que Jules Renard et Charles Louis-Philippe représentèrent avant lui, c'était un Jules Vallès sans engagement.*

» *Cette famille d'esprit a été très proche des Goncourt. Si Jouhandeau l'avait souhaité, il aurait pu être facilement de l'académie Goncourt, tout en étant plus proche de l'académie du temps de Lucien Descaves que de l'académie actuelle.* »

LA CHÈVRE

C'est la veille de Pâques.

Tous les petits garçons du village entourent le confessionnal. Silence complet.

Le prêtre tire son rideau : « Mon Père, je m'accuse... — C'est bien, mon enfant. Des distractions dans tes prières, un peu de gourmandise. Il n'y a pas autre chose ? — Si, mon Père, mais je ne sais comment dire. — Voyons, mon enfant. Tout ce qu'on a pu faire, on peut l'avouer. Explique-toi et je saurai comprendre. — Mon Père, c'est plutôt que je n'ose pas. — Comment ? Tu as bien osé t'en rendre coupable et tu n'apprendras rien au Bon Dieu. Moi, je ne compte pas. — Eh bien ! mon Père, voilà. J'ai embrassé la Chèvre. — C'est honteux, mon enfant, chez les juifs, ceux qui tombaient dans ce péché encouraient les plus grands supplices, mais la Loi nouvelle est toute indulgence ; tu me le promets, tu ne recommenceras pas ? — Non, mon Père. »

Au second : « Mon Père, je m'accuse d'avoir oublié ma prière souvent le matin et puis d'avoir manqué la messe deux fois. — C'est tout ? Tu as bien aussi menti ? — Non, mon Père, mais j'ai fait quelque chose de pire. — Quoi donc ? — Mon Père, je ne peux pas. — Mais si, mais si, essaie. — Eh bien ! mon Père, j'ai embrassé la Chèvre. »

Ainsi de suite, jusqu'au treizième, tous font le même aveu du même grave délit, mais le treizième s'en tient, obstiné, aux peccadilles. Le prêtre insiste : « Non. — Tu ne vois rien d'autre ? — Non, non, Père. — Eh bien ! mon enfant, remercions le Bon Dieu ensemble de la grâce qu'il t'a faite de garder au milieu de la corruption générale un cœur pur. Sans toi, je croirais ma paroisse maudite, quand la seule présence de l'innocent que tu es nous préservera tous de la colère du Ciel. Pour t'en témoigner ma satisfaction, tu vas venir à la sacristie, où je te remettrai une image de la Très Sainte Vierge. »

L'enfant attend sa récompense, que le prêtre lui apporte.

Au moment de la lui remettre :

« Dis-moi d'abord comment tu t'appelles, mon brave petit.

— La Chèvre, monsieur le curé. »

(*Eloge de la volupé*, Gallimard, 1951.)

LE ROMANCIER D'ALLEMAGNE DE L'EST BRUNO APITZ EST MORT

On apprend la mort de l'écrivain de l'Allemagne de l'Est Bruno Apitz, survenue le 7 avril à Berlin. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

[Bruno Apitz, qui naquit le 28 avril 1900 à Leipzig, milita très tôt dans l'extrême gauche allemande. Il fut arrêté, en 1917, pour avoir participé aux actions de propagande contre la guerre. Membre du parti communiste allemand depuis 1927, il fut arrêté par les nazis en 1933, puis en 1934. Il devait être déporté au camp de Buchenwald, où il resta huit ans.

Dans son roman « Nu parmi les *loups* », qui parut en 1958, il ressuscitait l'enfer de Buchenwald. Il décrivait, en particulier, l'action de prisonniers, qui réussiront à cacher un enfant polonais de trois ans. Ce livre, traduit en *plusieurs* langues, fut tiré à des millions d'exemplaires.]

CARNET

Naissances

— Iain et Geneviève WHYTE et Clara ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas, Iain,

le 23 mars 1979, à Paris.
195, avenue Gabriel-Péri.
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

Mariages

— M. et Mme Arthur BARNSDALE, M. et Mme Raymond CARITA, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Monica et Robert,

qui a eu lieu le samedi 7 avril 1979 à Sceaux (Hauts-de-Seine).
11, rue Jean-Aicard, Paris (11e).

Décès

— Nous apprenons le décès de notre confrère,

Jean-Maurice BASSET,
de l'Agence France-Presse,

survenu dimanche 8 avril, à Lisbonne, à l'âge de cinquante-quatre ans.

[Né le 27 avril 1925, originaire de Normandie, Jean-Maurice Basset participe dans la Résistance au réseau C.N.D.-Castille, dirigé par le colonel Rémy. Il entre à l'Agence France-Presse en janvier 1946 comme grand reporter et « couvre » notamment, comme correspondant, l'opération de Suez en 1956, où il est sérieusement blessé.

Rédacteur en chef adjoint, Jean-Maurice Basset dirigeait depuis janvier 1979 le service des synthèses de l'A.F.P. Il était le mari de Mme Micheline Basset, rédactrice en chef à « la Nouvelle République du Centre-Ouest ».]

— Mme Maurice Bayen, ses enfants et ses petits-enfants,
Sœur Marie-Béatrice Entringer,
Les familles Entringer, Chevaillier, Teil, Le Bayon, Aymard,
M. et Mme Jean Lemoine,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BAYEN,
architecte D.P.L.G.,
croix de guerre 1939-1945,
ancien président
du conseil de l'ordre des architectes de Meurthe-et-Moselle,

survenu à Waville (54), le 3 avril 1979.

Les obsèques ont eu lieu à Bayonville, le 5 avril 1979, dans la plus stricte intimité.

« Il se tenait dans l'ombre... et s'en revint en paix avec Dieu. »
Luc, XVIII, 9, 14.

— Mme André Comte,
M. et Mme Bernard Comte et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Comte et leur fils,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. André COMTE,
ancien directeur
et administrateur de sociétés
à la compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson,

leur époux, père et grand-père, pieusement décédé à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 1979, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, le mardi 10 avril, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pont-Saint-Esprit (Gard).
126, route de Melun,
77960 Chailly-en-Bière.

— Le 7 avril 1979, dans sa vingt-quatrième année,

Benoît ENAUD,

externe des hôpitaux de Toulouse, est retourné dans la paix de Dieu.

De la part :
Des docteurs Bernard et Geneviève Enaud,
De Brigitte, Yves et Laurent Enaud,
Des familles Enaud, Soulier, Boite, Biays, Jumelais, Bruley, Arquié, Clanet,
Et de ses nombreux amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Odeillo (Pyrénées-Orientales), le mardi 10 avril, à 14 h. 30.
La Font-dal-Sol,
66120 Font-Romeu.

— Mme Alexis Even, son épouse,
Les docteurs Gérard et Danièle Even, ses enfants et ses petits-enfants,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. Alexis EVEN,
receveur-percepteur
des finances honoraire,
ancien administrateur principal
à l'O.C.D.E.,

survenu à son domicile, après une longue maladie, le 4 avril 1979, à l'âge de soixante-neuf ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.
22, rue du Bassin, 92190 Meudon.
48, rue du 19-Janvier,
92380 Garches.

— Cherchell, Castiglione, Marseille.
Mme René Giroud, née Serrette Lucienne,
M. Jean-Marc Giroud,
Le docteur et Mme Bernard Giroud, leurs filles Catherine et Frédérique,
Mlle Anne-Marie Giroud,
Leurs familles, parents, alliés et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Edmond, René GIROUD,
officier
dans l'ordre des Palmes académiques,

survenu dans sa soixante et onzième année, le 27 mars 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse).
16, avenue Pastre-Solvert,
13009 Marseille.

— On nous prie de faire part du décès de

Mme Raymond MANEVY,
née Gabrielle Jean-Baptiste,
chevalier des Arts et des Lettres,

survenu le 3 avril 1979, à Rueil-Malmaison, dans sa soixante-dix-neuvième année.

De la part de ses enfants et petits-enfants.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Gy-l'Evêque.

Une messe sera célébrée à sa mémoire le mercredi 11 avril, à 11 heures, en la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, 1, rue Montalembert, Paris (7e).

— *Mme Lucien Pagnier,*
M. et Mme Marc Pagnier,
Mme Luce Doctobre,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien PAGNIER,

survenu le 4 avril 1979, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu à Aulnoye-Aymeries (Nord), le samedi 7 avril 1979.
64, rue Jean-Jacques-Rousseau,
59620 Aulnoye-Aymeries.

— M. Panassik Nikita,
M. et Mme Sanzo François et leurs enfants (Tunisie),
Mme veuve Di Stéfano Raymond et leurs enfants (France),
M. et Mme Kerbaul Jean et leurs enfants (Alger),
ont la douleur de faire part du décès de leur très chère et regrettée épouse, mère et grand-mère,

Ludmila PANASSIK,
née Klarowsky,

survenu le 25 mars 1979, à Poucharramet par Rieumes, 31370 (France), dans sa quatre-vingt-neuvième année.

— M. Gaston Prin, son époux,
M. et Mme Yves San Quirce et leurs fils,
Le baron et la baronne Hervé de Fos et leurs fils,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Nilsson et Lindström,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gaston PRIN,
née Maja Nilsson.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 5 avril 1979, en l'église suédoise de Paris, et l'inhumation le même jour au Mesnil-sur-Oger (Marne).
11, parc de Montretout,
92210 Saint-Cloud.

— La famille et les amis de

M. Philippe STERN,
conservateur en chef honoraire
des musées nationaux,
professeur honoraire
à l'Ecole du Louvre,

font part de son décès, survenu à Paris, le 4 avril 1979.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— M. François Urfer et sa fille Sabine,
M. et Mme Jacques Louzeau et leurs enfants, Alain, François et Nicole Tu-Hong,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme François URFER,
née Edith Louzeau,
et de sa fille,
Fabienne,

au cours du tragique accident survenu le lundi 2 avril au passage à niveau de La Verrière (Yvelines).

Les obsèques ont eu lieu le 10 avril à Déols (Indre).
9, square du Dragon,
Parly II, Le Chesnay (78150).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme veuve Salomon Znaty (Ashdod),
M. Albert Znaty (Casablanca),
Mlle Josselyne Znaty (Antibes),
M. et Mme Sam Znaty et leurs enfants (Antibes),
M. Charles Znaty (Paris),
M. et Mme Maurice Benzaki (Casablanca) et leurs enfants,
Mme te Me Claude Guez, avocat au barreau de Paris, et leurs enfants,
Mme veuve Eliezer Ouakine (Ashdod),
Les familles Znaty, Guez, Benzaki, Muratore, Gaudini, Loufrani, Saïd, parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Albert ZNATY,
née Huguette Sarah Guez,

leur belle-fille, épouse, mère, sœur, belle-sœur, parente et alliée, ravie à leur affection le 3 avril 1979, dans sa cinquante et unième année.

Les obsèques ont eu lieu à Antibes, le 5 avril 1979.

Remerciements

— Mme Benattia et ses enfants remercient toutes les personnes qui ont bien voulu témoigner leur sympathie après le décès de leur époux et père,

Simon BENATTIA.

— *Mme Bruno Coquatrix,*
Mme Patricia Ourevitch,
M. Jean-Michel Boris,
très émus par les nombreuses manifestations de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Bruno COQUATRIX

et ne pouvant répondre à chacun, vous remercient infiniment de votre soutien et votre fidélité.

Anniversaires

— En ce septième anniversaire de la disparition de

Janine BOUBLIL,

une pensée lui sera réservée par tous ceux qui l'ont connue et aimée, y associant le souvenir de sa maman,

Fleurette BOUBLIL,

tout près d'elle maintenant.

— En ce 10 avril 1979, seizième anniversaire du décès de
née Marcelle Chevillard,

Mme Georges REVILLIOD,

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connue et restent fidèles à son souvenir.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-V, jeudi 10 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Dominique Schapper : « Traditions culturelles et société industrielle ».

— Université de Paris-III, samedi 12 mai, à 14 heures, salle L.-Gréard, M. Maurice Cling : « Contact phonique et analyse contrastive. Contribution à l'étude fondamentale et appliquée du contact du français et de l'anglais ».

— Université de Paris-III, samedi 12 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marc Chenetier : « L'obsession des signes : l'esthétique de Vachel Lyndsay (1879-1931), prose, poèmes et dessins ».

— Université de Paris-I, samedi 19 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marcel Giry : « Le fauvisme, ses origines, son évolution ».

— Université de Paris-V, jeudi 10 mai 1979, à 14 heures, salle Louis-Liard Mme Dominique Schnapper : « Traditions culturelles et société industrielle ».

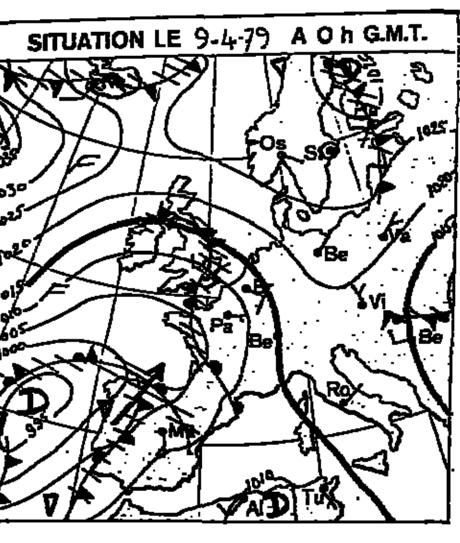
— Université de Paris-III, samedi 12 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marc Chenetier : « L'obsession des signes : l'esthétique de Vachel Lyndsay (1879-1931). Prose, poèmes et dessins ».

— Université de Paris-III, samedi 12 mai, à 14 heures, salle O.-Gréard, M. Maurice Cling : « Contact phonique et analyse contrastive. Contribution à l'étude fondamentale et appliquée du contact du français et de l'anglais ».

— Université de Paris-I, samedi 19 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Marcel Giry : « Le fauvisme, ses origines, son évolution »

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 10 AVRIL 79 DÉBUT DE MATINÉE
Brouillard
Verglas
dans la région

Evolution probable du temps en France entre le lundi 9 avril à 0 heure et le mardi 10 avril à 24 heures :

L'air chaud en provenance de la *Méditerranée* envahira la *France* entre les basses pressions du proche Atlantique et les hautes pressions d'Europe centrale. Les perturbations associées à ce courant chaud qui s'accentuera prendront un caractère orageux sur nos régions méridionales et occidentales ; elles s'étendront à la majeure partie de notre pays.

Mardi 10 avril, le temps sera généralement très nuageux sur la plupart des régions avec des pluies intermittentes qui épargneront le matin les régions Nord-Est et Est. Ces pluies seront plus fréquentes, et parfois orageuses, sur les régions proche de la Méditerranée, des Pyrénées et de l'Atlantique dès le début de la matinée, particulièrement sur les versants sud des massifs. Sur les autres régions, les pluies seront moins fréquentes, mais des orages isolés seront à craindre le soir. Il neigera en montagne à des altitudes de plus en plus élevées.

Les vents souffleront du secteur sud ou sud-est, modérés ou assez forts, ils seront souvent forts près des côtes ; de fortes rafales précéderont les orages.

Les températures seront généralement élevées, sauf sous les orages.

Lundi 9 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 008,4 millibars, soit 751,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 avril ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 15 et 3 degrés ; Biarritz, 21 et 15 ; Bordeaux, 19 et 10 ; Brest, 10 et 7 ; Caen, 13 et 7 ; Cherbourg, 8 et 6 ; Clermont-Ferrand, 20 et 9 ; Dijon, 14 et 4 ; Grenoble, 15 et 1 ; Lille, 12 et 6 ; Lyon, 16 et 5 ; Marseille, 16 et 8 ; Nancy, 13 et 2 ; Nantes, 14 et 11 ; Nice, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 13 et 5 ; Pau, 21 et 10 ; Perpignan, 17 et 9 ; Rennes, 17 et 8 ; Strasbourg, 14 et 1 ; Tours, 15 et 10 ; Toulouse, 16 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 34.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 12 degrés ; Amsterdam, 11 et 4 ; Athènes, 18 et 10 ; Berlin, 10 et 1 ; Bonn, 12 et 3 ; Bruxelles, 13 et 5 ; *Le Caire, 28 et 14 ; Iles Canaries,* 29 et 17 ; Copenhague, 9 et —1 ; Genève, 11 et 0 ; Lisbonne, 17 et 14 ; Londres, 9 et 6 ; Madrid, 17 et 10 ; Moscou, 5 et 0 ; New-York, 9 et 3 ; Palma-de-Majorque, 20 et 4 ; Rome, 15 et 4 ; Stockholm, 6 et 1.

Visites, conférences

MARDI 10 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Allaz : « Hôtel de Lauzun ».

15 h., place du Louvre, Mme Bouquet des Chaux : « L'Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois ».

15 h., 11, quai Conti, Mme Hulot : « Ateliers de frappe à l'hôtel de la Monnaie ».

15 h., métro Jasmin, Mme Guillier : « La villa La Roche de Le Corbusier » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro Etienne Marcel : « Les Halles » (M. Teurnier)

15 h., 4, boulevard Saint-Maurice à Charenton : « Les grandes caves Nicolas » (Tourisme culturel).

CONFERENCE. — 20 h. 30, 7, rue des Grands-Degrés (Paris-5e), Père Wresinski : « Pour aimer, comprendre et changer le monde... » (Mouvement aide à toute détresse — Quart Monde).

Transports

● *Renseignements sur les vols Air France.* — Depuis le 12 mars, le numéro d'appel téléphonique (535-68-00) qui était mis par Air France à la disposition des personnes désirant des informations sur ses vols est supprimé et remplacé par les trois numéros suivants : 320-12-55 pour les informations sur les arrivées à Paris, 320-13-55 pour les informations sur les départs de Paris, 320-14-55 pour les autres informations.

Paris

● *Le stationnement des autocars aux abords de Notre-Dame.* — Le préfet de police de Paris a publié le communiqué suivant : « *Comme les années précédentes, les autocars de tourisme pourront stationner pendant le temps strictement nécessaire aux visites touristiques, de 9 h. 30 à 20 h., du dimanche précédant la fête de Pâques inclus au dimanche suivant cette fête inclus et du 10 mai au 15 septembre, quai aux Fleurs côté Seine entre les ponts Saint-Louis et d'Arcole.* »

Banque

L'EMPLOI DES CHÈQUES BARRÉS D'AVANCE

L'usage des chèques barrés d'avance et portant une mention, apposée par l'émetteur, qui les rendent non transmissibles par voie d'endossement — sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé — est désormais généralisé. Les personnes qui reçoivent de tels chèques en paiement doivent les endosser au nom de leur banque, de leur caisse d'épargne ou de leur centre de chèques postaux, qui crédite alors leur compte du montant de ce chèque. Bien entendu, ces chèques peuvent, comme à présent, être utilisés par le détenteur du carnet pour retirer des fonds de son propre compte.

L'utilisation de ces nouvelles formules de chèques ne constitue toutefois pas une obligation. Les personnes qui désirent continuer à utiliser les chéquiers de l'ancien modèle peuvent s'en procurer, mais supportent un droit de 1 F par formule (soit 25 F pour un chéquier de vingt-cinq chèques). A titre de mesure transitoire, les chéquiers mis en service avant le 1er avril peuvent être utilisés jusqu'à épuisement, sans paiement de droit.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 8 avril 1979 :

DES DECRETS

● Relatif aux cotisations du régime d'assurance vieillesse complémentaire et du régime d'assurance invalidité-décès des médecins ;

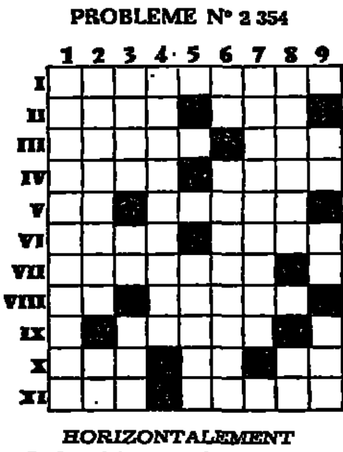
● Relatif aux cotisations du régime d'assurance vieillesse complémentaire et du régime d'assurance invalidité-décès des chirurgiens-dentistes ;

● Modifiant le décret n° 76-112 du 3 février 1976 relatif aux prêts aux jeunes ménages ;

● Instituant une subvention à la création d'emplois dans les zones de conversion industrielle.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 354



HORIZONTALEMENT

I. Couchées sur des feuilles. — II. Mot qui peut désigner la suite ; Peut devenir un bon sujet. — III. Pas gardées ; Est d'abord promise pour le fils. — IV. Vient parfois des montagnes ; Souvent levée quand il s'agit de croquer. — V. Fit l'objet de beaucoup de recherches ; Un million dans les affaires. — VI. N'est pas chargé quand il est bleu ; N'est pas fréquentable quand il est triste. — VII. Réduite en poudre. — VIII. Il faut généralement éviter de les écarter ; On en fait souvent des lots. — IX. Peut avoir besoin d'un bon demi. — X. Supprima ; D'un auxiliaire ; Comme un ver. — XI. Peut se dresser au-dessus du chef ; Utile quand on veut sortir.

VERTICALEMENT

1. Ne peut pas voir le patron en peinture. — 2. Qualifie des actes susceptibles d'être expédiés ; Riche (épelé). — 3. Ne pas chômer ; Abréviation qui peut remplacer le code ; Hommage fleuri. — 4. Qualité qu'on peut attribuer à ceux qui ont l'habitude de marcher. — 5. Est souvent blanche le matin. — 6. Fin de verbe ; A beaucoup de difficultés à cracher. — 7. Nom qu'on donne à une bonne blague. — 8. Endroit où l'on peut mettre le pied ; Mot d'enfant. — 9. Mieux que rien ; Pour lier ; Mot qui peut s'appliquer à tout ce qui est fin.

Solution du problème n° 2 353

Horizontalement

I. Enervants. — II. Potier. — III. Omissions. — IV. Ide. — V. Sua ; Cidre. — VI. Sagoutier. — VII. Lepte. — VIII. Té ; Ça ; Ers. — IX. Ecurie. — X. Rôtir ; Ecu. — XI. Sensés.

Verticalement

1. Epousseter. — 2. Nom ; UA ; Ecot. — 3. Etirage ; Ut. — 4. Ris ; Cris. — 5. Vésiculaire. — 6. Aridité. — 7. Œdipe ; Es. — 8. Ton ; Retrace. — 9. Stères ; Us.

GUY BROUTY.

PRESSE

A « Nice-Matin »

DEUX OUVRIERS LICENCIÉS SONT A L'ORIGINE D'UN GRAVE DIFFÉREND

De notre correspondant *régional*

Nice. — Un conflit larvé oppose, depuis une quinzaine de jours, le Syndicat du livre C.G.T. à la direction du quotidien *Nice-Matin*. A la suite d'arrêts de travail, d'une heure à deux heures et demie, de diverses catégories de personnel des services techniques, certaines éditions du journal n'ont pu paraître à deux reprises, le 22 mars et le 5 avril. Le P.-D.G., M. Michel Bavastro, a informé le directeur départemental du travail que « *le renouvellement de tels incidents conduirait à la fermeture de l'entreprise, la parution du journal ne pouvant être assurée dans de telles conditions* ».

Une partie des salariés de la maîtrise, des services techniques, administratifs, commerciaux et de la rédaction ont également pris position en exprimant, dans un communiqué anonyme, leur « *vive inquiétude* ».

Le Syndicat du livre C.G.T., qui a donné une conférence de presse le vendredi 6 avril à Nice, demande en particulier l'annulation du licenciement pour non-respect du contrat de travail de deux clavistes auxquels il est reproché d'avoir exercé une autre activité en dehors de l'entreprise. La *C.G.T. estime que la direction n'a* pas observé en la forme les procédures légales et juge cette sanction au fond « *injustifiée et discriminatoire* ».

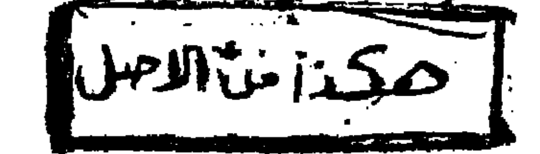
Le Syndicat du livre demande également l'application de la convention collective pour l'embauche prioritaire du personnel ayant effectué des remplacements, et veut obtenir de la direction « *qu'elle renonce à l'utilisation de l'informatique comme contrôle aveugle des hommes dans leur travail* ». A ce sujet, M. Gilbert Toesca, secrétaire de l'union départementale C.G.T., a affirmé que « *l'utilisation de l'informatique devient un véritable moyen de fichage des clavistes qui sont contrôlés minute par minute* ».

M. Bavastro a répliqué en publiant dans *Nice-Matin* une longue réponse à un article de l'hebdomadaire du parti communiste, *le Patriote-Côte d'Azur*, réponse dans laquelle il rappelle notamment les accords intervenus en 1973, puis le 5 octobre 1977, avec le Syndicat du livre au sujet de la production des clavistes et de la garantie de l'emploi. D'autre part, comme il l'avait fait lors de la dernière grève de l'atelier, en 1975, le P.-D.G. du quotidien niçois rend à nouveau publics les salaires et avantages « *qui sont...* écrit-il, *les plus élevés de toute la presse* », dont bénéficient les ouvriers du livre à *Nice-Matin*.

GUY PORTE.

● *A la Commission paritaire des publications et agences de presse, M. Jean-Claude Gatineau,* directeur du Syndicat national de la presse quotidienne régionale, est nommé membre titulaire de la section « agences » en tant que représentant des entreprises de presse. Il remplace M. Roger Bouzinac, ancien directeur délégué général du S.N.P.Q.R., actuel président-directeur général de l'Agence France-presse.

هكذا من الأصل



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69



emplois internationaux — emplois internationaux — emplois internationaux

OUTRE-MER MUTATIONS
Voir rubrique « INFORMATIONS DIVERS »



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



une des premières sociétés de conseil et services en informatique

RECHERCHE POUR SES FILIALES ET AGENCES REGIONALES

INGENIEURS COMMERCIAUX CONFIRMES

• **LEUR MISSION**

Elle consiste à commercialiser les activités de traitements informatiques (programmes standard en service bureau et en télégestion) du groupe SLIGOS auprès des Cabinets Comptables et des Entreprises.

• **LEUR PROFIL**

De formation Ecole Supérieure de Commerce ou équivalent ils ont une expérience de la vente de 2 à 3 ans minimum dans une société de services informatiques.

Ils sont ambitieux et ils ont le goût des relations humaines, conditions indispensables à la réussite dans l'activité de service de notre société.

• **LEUR REMUNERATION**

De niveau élevé, elle est composée d'une partie fixe (pour la plus grande part) et d'une prime.

• **L'AVENIR**

Le groupe SLIGOS de par son expansion (C.A. 1978 : 240 millions de FHT, C.A. prévu en 1979 : 300 millions de FHT) offre des possibilités de carrière très intéressantes à des candidats dynamiques et ambitieux.

• **LIEU DE TRAVAIL :**

En priorité TOURS, LE HAVRE, NANTES, mais aussi la plupart des autres métropoles régionales.

Adresser lettre de candidature, C.V., photo et prétentions en précisant la ville souhaitée à Monsieur CIRIER - SLIGOS - 91, rue Jean Jaurès - 92807 PUTEAUX.

EDITEUR, recherche pour son département

LIVRES ET PERIODIQUES

TECHNICIENS (NES) DE FABRICATION

Expér. solide d'au moins 2 ans dans l'édition spécialisée livres ou périodiques.
Formation Estienne ou équivalent souhaitée.

LE POSTE EST A POURVOIR EN PROVINCE (Val de Loire)

Adress C.V. et photo ss réf. 241 M. ARZUR - S.G.L.S. 41350 VINEUIL.

Sté surgérienne de constructions mécaniques 17700 SURGERES. (46) 07-02-10 recherche p. déplac. France et étranger

2 TECHNICIENS DIESELISTES

— 30 ans minimum.
— BTS ou DUT mécan. ou équ.
— Exp. qques années nécess.
— Langue étrangère souhaitée.

SOCIETE INTERNATIONALE recherche pour filiale de CANNES

ATTACHÉ DE DIRECTION

Ecrire avec C.V. et prétentions à Mlle GAYRAUD, 36, rue de Silly, 92100 BOULOGNE qui transmettra pour convocations.

F.J.T. *LA ROCHELLE* recherche

DIRECTEUR

ayant expérience F.J.T.
Adresser C.V. et manuscrit sur conception rôle Foyer et Directeur à Président, rue Rodin, La Rochelle avant le 21 avril.

Centre de rech. pharmaceutiques, 100 km Ouest Paris, recrute Pharmacien Biologiste expérimenté (ée). Ecr. SEP n° 251 B.P. 72, 27002 EVREUX, qui tr.

Offshore System Technology

Single Buoy Moorings Inc., leader dans le domaine de la technique offshore, est à l'origine du système des plates-formes flottantes pour la production, le stockage et l'acheminement du pétrole. La société, en rapide expansion du fait de la demande internationale pour ses produits, offre à des ingénieurs des opportunités de carrières très attirantes dans un environnement professionnel hautement stimulant.

INGÉNIEUR PROCESS : Basé à Monaco

Il participera au sein d'une équipe à *la conception et au développement des systèmes flottants de production.* Il conseillera l'équipement approprié du *processing*, qui serait installé sur les unités flottantes. Cet équipement comprend la séparation pétrole/gaz et pétrole/eau, la déshydratation, le traitement chimique et électrique, *la protection incendie et le traitement des gaz.*

Les candidats auront un diplôme d'ingénieur pétrole, ou pétrochimie ou équivalent.

INGÉNIEUR PROJET : Basé à Monaco

Il participera à l'équipe pour la conception et le développement des systèmes flottants de production, stockage et déchargement. *Il aura une expérience dans* les structures offshore, l'équipement processing et la technique de la production offshore du pétrole.

Les candidats auront un diplôme universitaire ou équivalent en constructions mécaniques ou navales ou ingénierie pétrole.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN : Basé à Monaco

Il participera à l'équipe pour la conception et le développement des systèmes flottants de production, stockage et déchargement. *Il aura à développer et concevoir les éléments mécaniques d'une grande fiabilité nécessaires aux* systèmes précités.

Les candidats auront un diplôme en construction mécanique ou équivalent. Une expérience de 3 à 5 ans en systèmes de contrôle hydraulique et/ou transmissions est requise.

PROJETEUR TUYAUTERIE PÉTROLE : Basé à Monaco

Il participera à l'équipe pour la *conception* et le développement des systèmes flottants de production, stockage et déchargement.

Les candidats auront une formation d'ingénieur mécanicien. Une expérience de 7 à 10 ans comme projeteur en tuyauterie dans les domaines du pétrole et de la pétrochimie, ainsi qu'une connaissance des codes API et ANSI.

Pour tous ces postes, une bonne connaissance de l'anglais est essentielle.

La société offre des salaires en rapport avec l'importance qu'elle attache à la sélection de son personnel. Des avantages extra-sociaux intéressants et une perspective de carrière permanente sont inclus dans ce groupe international en plein développement.

Les interviews se tiendront à Paris/Londres/Amsterdam.

Veuillez envoyer des détails sur votre carrière et joindre une photo à :



**Chef du Personnel,
Single Buoy Moorings Inc.,
P.O. Box 157,
Principauté de Monaco.**

UNE IMPORTANTE SOCIETE, SPECIALISEE DANS LES TELECOMMUNICATIONS
recherche pour sa Direction Régionale de l'Est située à NANCY son

DIRECTEUR REGIONAL

Ce cadre de haut niveau aura comme mission de diriger et de coordonner l'action des agences placées sous sa responsabilité dans la réalisation des objectifs assignés à la Direction Régionale.

Il sera responsable des résultats consolidés en terme de prises de commande, de facturation, de frais et de marge.

Une formation supérieure est indispensable. Une expérience dans un poste similaire est souhaitée.

Ecrire avec Curriculum Vitae détaillé et prétentions à n° 7562 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui transmettra.

---

le 1er CONSTRUCTEUR PROMOTEUR privé de l'OUEST recherche son

DIRECTEUR TECHNIQUE***

Ingénieur de 32 ans minimum, vous êtes un excellent organisateur et un professionnel confirmé dans :

- la mise au point technique des projets
- l'analyse des dossiers d'appel d'offres
- la négociation des marchés et la coordination des travaux
- le règlement des problèmes S.A.V, assurances, contentieux.

Vous prendrez la Direction d'une équipe de 12 personnes au sein d'un groupe qui construit et vend 500 logements par an et rayonne sur 11 départements.

Envoyez lettre man, CV + photo en précisant rémunération sous réf. DT2 à CAPFOR S.A. 9, rue Lafayette 44000 - NANTES

CAPFOR

Proximité ORLÉANS

Importante Société travaillant pour

l'Armement

recherche un

INGÉNIEUR Confirmé ÉLECTRONICIEN

Formation grande école ESE - TELECOM - ENSAE

pour son Bureau d'Etudes

Le candidat devra être capable, au sein d'une équipe, de développer et mener à bien des projets importants, de l'étude à la réalisation.

Nationalité française exigée

Ecrire avec C.V. et prétentions à no 6.337 CONTESSE Publicité. 20, avenue de l'Opéra. 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Société de Conseils juridiques et fiscaux, Région Nord, recherche Collaborateur ayant expérience droit des Sociétés et fiscalité. Ecrire avec C.V. au n° 7530, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

Recherche

INGÉNIEUR INDUSTRIEL

de formation technique supérieure, ayant bonne expérience de la P.M.I., goût des relations professionnelles, fortes aptitudes au commercial, pour monter et diriger agence régionale d'information scientifique et technique aux entreprises.
Traitement annuel : 100.000 F + selon expérience. Curriculum vit. à Chambre de commerce de Franche-Comté, 7, rue Charles-Nodier, 25000 BESANÇON.

Technicien en soudage.
Formation institut de soudure de préférence,
pour mise en œuvre suivi procédure.
Point d'attache.

MARSEILLE

avec déplacements.
Réponse manuscrite avec C.V. à HAVAS MARSEILLE n° 92916

SOCIÉTÉ DE DOCUMENTATION TECHNIQUE

recherche pour

région Méditerranéenne

RESPONSABLE D'AGENCE

Capable d'encadrer et d'animer une équipe de 20 ingénieurs et techniciens

Connaissances électroniques appréciées.

Envoyer C.V. et prétentions, à Monsieur PEUGNET, B.P. 88 - 75840 PARIS - Cedex 17.

SOCIETE INTERNATIONALE MACHINES D'IMPRIMERIE
grande renommée et déjà introduite en France
recherche pour départements Nord de la France

1 AGENT COMMERCIAL EXCLUSIF

L'agent recherché aura pour mission exclusive de prospecter une clientèle très large d'imprimeurs pour vendre une gamme étendue de machines d'imprimerie. Une grande compétence de vendeur. Une expérience du milieu professionnel et des connaissances techniques solides *sont exigées. Fixe + Commission + frais.*

POSSIBILITES GAINS ELEVES.

Très bon climat de travail

Adresser C.V. + photo + prétentions sous référence 775 à

SODECI 140, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS

BAHLSEN Production S.A.

créé pour son usine (200 personnes) de NOYON (60) le poste de

RESPONSABLE DU PERSONNEL

85 000 F+

Rattaché au Directeur, il sera chargé de l'ensemble de la fonction : recrutement, formation, liaisons avec les partenaires sociaux, législation du travail...

De formation supérieure (licence en droit, sciences économiques, I.E.P...), il a une première expérience de gestion de personnel, de préférence en usine.

Ecrire avec C.V. détaillé, sous réf. 76420M, à Denis JOUSSET

plein emploi
10, rue du Mail - 75002 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

Sud-Ouest - C.A. 120.000.000 F.

recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

Profil requis :

— Connaissance approfondie et pratique des circuits de commercialisation produits grande consommation.
— Pratique animation réseau commercial.
— *Formation* gestion et administration commerciale.

Appréciées, mais non indispensables

— Connaissance secteurs alimentaires.
— Pratique de l'Anglais.
— Notions marketing - Export.

Situation d'avenir pour Collaborateur dynamique.

Ecrire lettre de candidature avec curriculum vitae manuscrit, photo et prétentions : COGEC. Référence FGL - 4, r. Porte-Basse, 33000 Bordeaux

---

Banque Régionale

En très forte expansion, nous étoffons les structures de gestion de notre département «PLACEMENTS» par l'intégration d'un

Analyste Financier

ayant vocation de

Gestionnaire de Portefeuilles

Homme d'études, il fera preuve de rigueur dans l'analyse des grands secteurs économiques nationaux et internationaux, tout en suivant au plus près une vitalité dans l'évolution des marchés financiers.

Conseiller, il participera concrètement aux décisions de gestion prises par le département dans lequel il occupera une fonction active et motivante.

L'expérience et la formation supérieure (langues étrangères souhaitées), justifieront les possibilités de rémunération ainsi que l'évolution des responsabilités.

La poste est à pourvoir en Province dans une grande *ville universitaire.*

Votre dossier complet, adressé sous REF. 2856, sera traité confidentiellement par Mr JARDINI, avec qui vous pourrez prendre contact téléphoniquement si nécessaire.

40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG
Tél. : (88) 36.12.00

managing

ADJOINT AU DIRECTEUR D'USINE
(FONDERIE)

L'usine appartient à un groupe de 3000 personnes et compte elle-même 562 personnes. *Elle se consacre* à la fonte d'aluminium (coquille).
La Société offre à un jeune cadre de plus de 30 ans, ingénieur diplômé, des responsabilités et des perspectives *intéressantes.* Il devra posséder l'expérience de commandement de personnel ouvrier (> 200 personnes) acquise dans l'industrie métallurgique. Anglais très souhaité. Lieu de travail 50 km au nord de Paris. Ne pas adresser de CV.

France Cadres — 22 rue St. Augustin 75002 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Réf. 903 M.

DEPARTEMENT EXPORT D'UNE SOCIETE CONSTRUCTIONS METALLIQUES ET ENTREPRISE GENERALE

recherche

INGÉNIEUR TECHNICO CIAL

basé à Troyes pour prospection ; études, négociation de contrats auprès de bureaux d'Etudes et entreprises françaises ou européennes et à destination de l'ARABIE SAOUDITE

excellente formation en calcul, conception et devis de bâtiments industrialisés à base d'ossature métallique.

bonne expérience commerciale exigée ; connaissance de l'anglais souhaitée (formation pourra être complétée au sein de l'entreprise). fréquents déplacements en France et à l'étranger.

Adresser C.V. et photo n° 27937 P.A. SVP 37, rue Général-Foy, 75008 Paris

---

SOCIÉTÉ DE GESTION DE SERVICES

800 personnes

GRENOBLE

recherche son

CHEF COMPTABLE

RESPONSABLE des comptabilités générale et analytique et de l'établissement du bilan, des prévisions budgétaires, des déclarations fiscales.

EXIGENCES : niveau D.E.C.S.
10 ans expérience dans un poste semblable

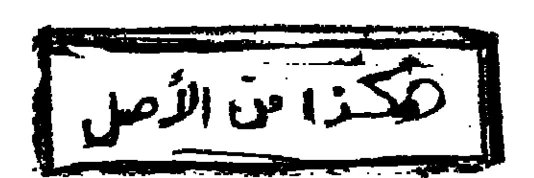
Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous le n° 7.538 à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

LE CENTRE D'ACHEVEMENT ET D'ESSAIS DES PROPULSEURS ET ENGINS de SAINT-MEDARD-EN-JALLES (Gironde) recherche

UN INGÉNIEUR (ENSI, ENSAM, INSA...)

ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle pour un poste d'Etude et de développement de banc d'essais pour propulseur à poudre.
Spécialités requises :
Thermodynamique. Mécanique des fluides. Mécanique générale, calcul scientifique sur ordinateur (FORTRAN).
Ecrire au serv. du Personnel avec curriculum vitae C.A.E.P.E. - B.P. N° 2 33160 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES.





offres d'emploi

PHILIPS

recherche
pour son Département Publicité
situé Avenue Montaigne

UN CHEF DE PUBLICITE

pour assurer la responsabilité de budgets importants.

Le candidat de Formation HEC, ESSEC, Sciences Po, Sup de Co, devra avoir une *expérience Marketing* d'environ 2 ans.

UNE ASSISTANTE DE PUBLICITE

diplômée de l'Enseignement Supérieur.
2 ans d'expérience marketing.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous no 479 au Département *du Personnel - 50*, avenue Montaigne 75008 PARIS.

TRÈS IMPORTANT LABORATOIRE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
BANLIEUE SUD
(15 km de Paris par autoroute)
recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE
Diplômé (e)
RECHERCHE SYNTHÈSE ORGANIQUE

...elques années d'expérience industrielle dans ce ...aine.
...trat à durée déterminée éventuellement renouv...ible.
... mois - Avantages sociaux - Restaur. d'entrepr.
... C.V. manuscrit, photo et prétent. n° 6348 ...NTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

---

La Compagnie Générale de Radiologie

offre plusieurs postes d'

ingénieurs électroniciens ou informaticiens

à des candidats issus d'une grande Ecole :
ESE — TELECOM — GRENOBLE ...

Ils ont acquis une expérience de trois ou quatre années dans un ou *plusieurs des domaines suivants* :

- systèmes digitaux rapides
- *microprogrammation* de processeurs de calcul dans systèmes temps réel
- contrôle de processeurs par microprogrammateurs
- analyse de systèmes temps réel sur mini-ordinateurs
- production de petites séries de systèmes digitaux rapides.

Pour l'ensemble de ces postes, une bonne connaissance de la programmation assembleur sera appréciée.

Nous vous remercions d'adresser votre C.V., photo et prétentions à
C.G.R. - Département des Affaires Sociales
B.P. 50 - 75755 PARIS Cedex 15.

Nous vous assurons d'une réponse rapide et de notre discrétion.

SOVAC
IMPORTANT GROUPE BANCAIRE

recherche
pour renforcer son équipe informatique

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Adr. C.V. manuscrit et prétentions à : SOVATEL, 18, r. Clément-Bayard, 92300 LEVALLOIS-PERRET ou tél. pour rendez-vous au 739-33-82, poste 222.

Fédération regroupant 200 sociétés adhérentes spécialisées dans le domaine du logement social, recherche

adjoint(e) du directeur

Cette personne, âgée de 28 ans minimum, aura une solide formation juridique, une première expérience dans le domaine de l'immobilier au niveau législatif et social (sociétés de crédit immobilier, établissements financiers, cabinets de conseils juridiques...).

Il s'agit pour ce poste de :
- mettre en place la structure du service,
- prendre en charge les demandes exprimées par les sociétés,
- informer les adhérents des nouvelles règlementations, etc....

Adresser lettre man., c.v., photo et prétentions s/réf. 0447/M à :

bac — PERSONNEL CONSEIL
86, rue de Lille 75007 PARIS.
CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

INDUSTRIE DU PAPIER
GROUPE INTERNATIONAL
recherche

LE GÉRANT

de sa filiale française
(Siège : Paris)

Son profil :
- Un technicien expérimenté dans la fabrication, le façonnage ou le traitement du papier.
- Une personnalité de niveau orientée essentiellement vers la vente.
- *Un homme pragmatique sachant diriger* une équipe.
- Un gestionnaire habile avec le goût de l'efficacité et de la rentabilité.

Curriculum vitae + photo sous la référence 1907 à :

Deutsch-französische Unternehmensberatung
Klaus W. Hertarich
44, rue la Boétie
75008 PARIS.
Tél. : 563-49-24.

interconseil

Responsable du contrôle de gestion

L'un des tout premiers groupes européens de grande distribution (5 000 personnes en France) crée le poste de responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne. Une solide expérience des systèmes informatiques et de la comptabilité analytique en milieux industriel et tertiaire est souhaitable afin de mettre en place la gestion budgétaire de l'audit interne et la comptabilité analytique.
Nous recherchons plus un conseiller qu'un contrôleur, un partenaire plus qu'un censeur, aux réelles aptitudes de contacts et de leadership. La rémunération prévue, liée à l'importance du poste et aux qualités personnelles du candidat (te) justifie une formation type Doctorat de Gestion, ICG, voire ESC, MBA ou Expertise Comptable.
Anglais et allemand souhaités.

V. Aygnesparse traitera de manière strictement confidentielle votre dossier (CV détaillé et photo) que vous lui adresserez chez :

MSL INTERNATIONAL
Management Consultants
73, Bd Haussmann - 75 008 PARIS.
Tel. (1) 266.04.93

MSL



emplois régionaux

La Société
VOLKSWAGEN FRANCE
recherche
pour sa division VENTE un

ATTACHÉ COMMERCIAL

...ans le cadre du développement du réseau ...ommercial, il sera chargé :
- de rechercher et de contacter des entreprises pour présenter notre marque et notre politique commerciale ;
- de constituer et d'étudier avec les candidats différents dossiers (vente, après-vente, investissement) ;
- d'élaborer, avec le concours de nos services de gestion, des bilans et des comptes d'exploitation prévisionnels ;
- de préparer le démarrage de la nouvelle concession.

...serait souhaitable que le candidat ait une ...remière expérience du milieu auto...mobile, mais il devra être gestionnaire et ...rganisateur.

...révoir des déplacements sur toute la France.

...nvoyer C.V. avec photo et prétentions ...u Département du Personnel - B.P. 62 - ...2600 Villers-Cotterêts, ...ous réf. ATC/165.

HAVAS CONTACT





INGENIEUR AGRO.

Directeur de l'entraînement de nos équipes de vente, je recherche mon ADJOINT, INGENIEUR AGRO, pour réaliser nos outils de vente, organiser et animer des séminaires, concevoir le matériel des campagnes produits. Un métier passionnant et actif, qui implique de bonnes connaissances en alimentation animale, des qualités rédactionnelles et pédagogiques, une expérience professionnelle de 2 ans dans le secteur agro-alimentaire, la pratique de l'anglais. Basé à notre siège de ROUEN, vous voyagerez 20 % de votre temps sur tout l'hexagone, vous bénéficierez d'une solide formation aux techniques d'élevage et d'animation, de la position cadre, d'une rémunération attrayante et bien entendu des perspectives d'évolution qu'offre une multinationale à dimension humaine.
Ecrire avec photo en indiquant prétentions sous réf : *7977 M* à

Selecom
225, faubourg Saint Honoré 75008 PARIS.

ENTREPRISE FRANÇAISE DE BATIMENT
recherche pour la Région
SUD-EST CORSE

UN CONDUCTEUR PRINCIPAL ou DIRECTEUR de TRAVAUX

Capable d'animer une équipe de conducteurs de travaux.

Formation Ingénieur ou Conducteur diplômé âge minimum 30 ans.
Forte personnalité.

D'origine CORSE ou ayant des attaches familiales en CORSE.

Plusieurs années de pratique en conduite de travaux bâtiment pour d'importants ouvrages (G.O. et T.C.E.) sont exigées.

Responsable des travaux jusqu'à la réalisation complète.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions, N° 6.197, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

GROUPE BANCAIRE SPÉCIALISÉ DANS CRÉDITS IMMOBILIERS
recrute

FUTUR DIRECTEUR

de son

BUREAU DE MARSEILLE

Ce poste peut convenir à un candidat :
- *Diplômé d'une école supérieure de commerce ;*
- *Agé de 35 ans minimum ;*
- *Ayant une bonne expérience bancaire et, si possible, des opérations de crédits à long terme ;*
- *Ayant le goût et l'aptitude des contacts commerciaux à tous niveaux.*

Le candidat sélectionné recevra une formation complémentaire au siège à PARIS pendant un an avant de prendre son poste.
Le salaire de départ sera de 120.000 F par an.

Adresser C.V. + photo à n° 7.526

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.

Important groupe industriel français
recherche

UN AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN

Les candidats doivent être titulaires du DUT ou du BTS (option électronique) et avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine des hyperfréquences.

Lieu de travail : PAYS DE LOIRE

Adresser C.V., prétentions et photo à n° 5.858, CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, Paris 1er, qui tr.

TEC
TECHNIQUES EUROPEENNES DE COMMUTATION

TEC - 300 personnes spécialisées dans la fabrication et la vente de matériels électriques (*relais, électro-aimants, automatismes*) - investit et se développe (40 % à l'export). La gestion est informatisée aux *3/4 sur disques, mais il faut maintenant* terminer les programmes les plus complexes et développer les saisies informatiques. *Pour ce faire, nous recherchons un*

analyste

En liaison directe avec la Direction Générale il : • dirigera le service, • analysera les problèmes de gestion avec les directeurs et ingénieurs, • les programmera et fera programmer.

Résidence possible région de Chantilly.

Adresser C.V., photo et prétentions à Monsieur Le Chef du Personnel
TEC
31, rue du Général Leclerc - 60250 MOUY

HASCO

Important fabricant d'éléments standards pour moules et outils, implanté sur le plan international,
recherche
pour renforcer l'équipe de sa filiale française

AGENT TECHNICO-COMMERCIAL

mouliste qualifié

- possédant une bonne formation technique ;
- expérience confirmée dans le secteur machines-outils ou de transformation de matières plastiques ;
- ayant acquis une expérience dans la vente.

Pour prendre contact
téléphoner à HASCO France, S.A.R.L. : 862-45-00.

Mission à l'informatique
CENTRE TECHNIQUE INFORMATIQUE
Assistance technique aux départements informatiques des administrations et organismes publics
recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Diplômés d'une Ecole d'Ingénieurs, 30 ans environ, 3 ans d'expérience dans l'un des domaines suivants :
- Développement de projets informatiques de gestion ;
- Système et logiciel de base ;
- Télétraitement.

Envoyer curriculum vitae et prétentions :
IRIA - CTI
B.P. 105
78150 - LE CHESNAY.

LA DIRECTION
DE L'ORGANISATION TECHNIQUE
de l'Union Nationale
des Caisses d'Epargne de France
recherche

ASSISTANT DE DIRECTION

FORMATION BTS COMPTABLE
ou équivalent.
CONNAISSANCES en *INFORMATIQUE*

Le candidat retenu aura une expérience de 3 à 5 ans dans un service de comptabilité *bancaire ou dans celui d'un établissement financier.*

Il sera chargé de travaux de conception et d'organisation comptables.

Les candidats adresseront leur C.V. photo et lettre manuscrite à :
UNCEF
5, rue Masseran - 75007 PARIS

CHEF DE SERVICE COMMERCIAL EXPORT
110.000 F

STRATIFIÉS THERMODURCISSABLES

Société française, filiale d'un important groupe international, spécialisée dans la fabrication des stratifiés (pour l'électrotechnique et l'électronique) et des isolants électriques, recherche pour son Siège Social situé en banlieue Sud de Paris

Un Chef de Service Commercial Exportation

Dépendant du Directeur Commercial de la Société, il aura la responsabilité des ventes et du développement du C.A. à l'étranger. Notre Société ayant pour objectif d'augmenter ses ventes à l'exportation, ce poste conviendrait à un candidat âgé de 30 ans au moins ayant une expérience de la vente de produits techniques.

La pratique courante de la langue anglaise est nécessaire ainsi que la connaissance d'une autre langue étrangère (espagnol, italien, allemand, etc.).

La rémunération de début, de l'ordre de *110.000 F* par an, pourra évoluer rapidement pour un candidat ayant de l'ambition et obtenant des résultats.

Envoyer C.V. complet, photo et prétent. à no 6.349, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS

Dans le cadre du développement de ses activités, la Direction des Recherches et de la Qualité recherche des INGÉNIEURS débutants ou ayant 2 ou 3 ans d'expérience pour son Centre de Recherches et d'Essais de GUERVILLE, près de Mantes

Pour le département Géologie et Matières Crues

un ingénieur chimiste

Diplômé d'une école supérieure de chimie ou de formation équivalente (Doctorat 3e cycle, ENSCI Sèvres...) il aura pour mission d'organiser et de conduire études, essais et recherches de laboratoire sur l'aptitude de matériaux divers à être utilisés en fabrication cimentière et de rédiger les rapports de synthèse. Des connaissances en physique du solide et en cristallographie sont vivement souhaitées. **Référence 638**

Pour le département Essais et Contrôles Industriels

un ingénieur chimiste

Diplômé d'une école supérieure de chimie, option chimie minérale, ayant des connaissances en thermique et en métrologie, il aura pour mission de réaliser en équipe des études critiques de fonctionnement des installations en usine : bilan thermique, mesure de nuisances et d'en effectuer les rapports de synthèse. C'est un poste de contacts auprès des différentes usines de la Société, où la mobilité et la disponibilité sont indispensables. (Permis de conduire obligatoire) **Référence 631**

Pour le département Essais Béton et Assistance Commerciale

un ingénieur ETP
ou de formation équivalente

Il sera chargé d'une part d'étudier les applications nouvelles du ciment en laboratoire, d'organiser les essais et leur mise au point, d'en effectuer les rapports de synthèse ; d'autre part, il interviendra en tant que support technique auprès du service technico commercial. C'est un travail d'équipe, un poste de contacts qui fait appel à la fois à des qualités d'homme de laboratoire et d'homme de chantier. De nombreux déplacements de courte durée sont à prévoir. **Référence 632**

Ces 3 postes, pour lesquels une bonne connaissance de l'anglais est vivement souhaitée, offrent des POSSIBILITES INTERESSANTES D'ÉVOLUTION au sein de la Société.

Adresser dossier de candidature détaillé en précisant la référence à :

SVP RESSOURCES HUMAINES
65 avenue de Wagram 75017 Paris
CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT CSNCR

Importante Société Nationale de Travail Temporaire recherche POUR REGION PARISIENNE

UN DIRECTEUR D'AGENCE

INGENIEUR ou B.T.S. pour reconversion en TECHNICO-COMMERCIAL
— 28 ans minimum ;
— Dynamique, ambitieux.

FORMATION ASSUREE.

— Possibilité promotion ;
— Salaire fixe + intéressem.

Adr. C.V., photo, prét. sous le nº 795.466 M, Régie- Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, q. t.

Import. organisme de formation PRES TROCADERO recherche pour son DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

UNE

Assistante spécialisée dans l'action commerciale téléphonique

Expérience des contacts à haut niveau et bonne présentation. Niveau BAC. Salaire 3.500/4.000 F X 13,3, 38 jours de congés, tickets restaurant, mutuelle.

Envoyer C.V., photo t prétent., sous réf. 3.240 MEDIA SYSTEM 104, rue Réaumur, 75002 Paris.

GESTION 2000
102, rue La Fayette, Paris (10e), PR DEPLACEM. ETRANGER,

INGÉNIEURS

Electricité, Supelec ou équivalent. - Anglais indispensable.

Tél. : 246-42-01

Important Groupe proche banlieue Ouest, recherche

JEUNES INGÉNIEURS

Diplômés Grande Ecole électronique, libérés service national, débutants ou 1 à 2 ans expérience motivés par action commerciale dans domaine électronique de pointe spécialement orienté vers les télécommunications. Anglais souhaité.

Adresser C.V., photo et prétent. nº 6.261 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

---

vallourec

1er Fabricant Français de Tubes d'Acier

INGENIEUR METALLURGISTE

Assistant de la Direction du Département Gros Tubes Soudés (85% de la production sont *exportés*) pour les questions de Qualité et de Gestion.

Chargé de l'étude *des dossiers techniques des clients*, il assiste les services commerciaux et de vente. Il entretient des relations avec les fournisseurs de matières premières : mise en fabrication et prix de revient. *Il assure le contrôle* de la gestion des usines.

Ce poste convient à un **INGENIEUR GRANDE ECOLE** ayant au minimum 30 ans, possédant une bonne pratique de la langue anglaise, de bonnes connaissances en métallurgie.

La formation en matière de contrôle de gestion peut être acquise dans l'entreprise.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo sous référence 5478A à Madame VARENE - Société VALLOUREC
7 Place du Chancelier Adenauer - 75764 PARIS CEDEX.



SOCIETE D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT DE MATERIELS DE HAUTE TECHNICITE
recherche pour
LA GESTION
DE SES PROGRAMMES SPATIAUX

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE EXPERIMENTE

(X - SUP AERO - ESE - CENTRALE - MINES ou équivalent)
susceptible d'assurer une fonction de

CHEF DE PROJET

SONT INDISPENSABLES :
— des qualités d'animateur et de gestionnaire
— une bonne connaissance
 - des techniques de gestion de projets
 - des problèmes administratifs et économiques
 - des techniques des matériels spatiaux (électronique, mécanique, optique).

Adresser C.V. et photo au Service du Personnel 1, avenue Descartes, 94450 LIMEIL-BREVANNES.

Chef du Personnel
120 000 F

Notre établissement rattaché à un grand groupe industriel se caractérise par une importante activité de chantiers (effectif en développement rapide, actuellement 500 personnes, cadres, techniciens et ouvriers dont 70 % amenés à se déplacer fréquemment). Pour se consacrer plus pleinement à ses tâches de gestion, notre Directeur Administratif et Financier souhaite s'adjoindre un Chef du Personnel à qui il confiera également les services généraux et qui saura par son action propre contribuer au maintien d'un bon moral dans l'établissement.

Le poste requiert une expérience d'au moins quelques années dans la fonction. Il nécessite de travailler en collaboration étroite avec la direction du personnel du groupe et les différents chefs de service pour *l'administration* et *la* gestion du personnel, le plan de formation annuel et les relations avec les instances syndicales.

Le lieu de travail est en banlieue NORD - PARIS.

Maryse PERCHE vous remercie de lui adresser votre C.V., avec photo récente et rémunération actuelle sous la référence 904179 M (à mentionner sur l'enveloppe).

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS MULTINATIONAL

contrôlant plus d'une douzaine de Sociétés de Financement

DE VENTE A CRÉDIT ET DE LEASING EN EUROPE

recherche

DIRECTEUR EUROPE

DOMAINE D'ACTIVITÉ :
— Société de Financement, gros et détail, de biens d'Equipement Domestique.

FONCTION :
— Définition de la politique de ces Sociétés en liaison avec les Directions Commerciales des marques, leurs Filiales de vente nationales, et la Direction Financière du Groupe (3 milliards de francs d'en cours) ;
— Animation de ces sociétés : 400 personnes réparties dans 7 pays ;
— Coordination et Contrôle de Gestion.

EXPÉRIENCE REQUISE :
— Diplôme d'enseignement supérieur (HEC, Sc. Po., MBA...) ;
— Age minimum : 35 ans ;
— Réussite confirmée (cinq ans au moins) dans un poste de même nature au sein d'une Société Multinationale ;
— Expérience des pays étrangers indispensable :
— *Anglais bilingue* absolument impératif, *Espagnol* souhaité.

Poste basé à Paris, mais nécessitant déplacements de brève durée.

Larges perspectives de carrière dans Groupe de tout premier plan.

Ecrire à REGIE PRESSE sous Nº 794.872, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra — Discrétion assurée — Veuillez préciser le nom des sociétés auxquelles vous ne désirez pas que votre dossier soit transmis.



Jeune responsable export Europe
Vins et Spiritueux

Un groupe français de Vins et Spiritueux (marques de notoriété) fortement implanté sur *le marché national, élargit sa distribution sur l'EUROPE et crée le poste de :*

Responsable exportation.

Il aura pour première mission de développer cette fonction : Organisation, planification, analyse des marchés, administration commerciale, relations avec les organismes à l'exportation et les administrations.

Responsable du développement du chiffre d'affaires, il procédera au recrutement des agents et distributeurs qu'il suivra et animera. Basé à Paris et, secondé par une secrétaire trilingue, il devra être disponible pour voyager fréquemment.

Homme d'action avec esprit d'entreprise, rompu aux problèmes d'exportation (un minimum de 5 années dans un poste similaire est nécessaire) il devra être efficace rapidement. Une expérience de la distribution de biens de grande consommation sera appréciée. Maîtrise de l'anglais indispensable, deuxième langue : Allemand.

Le salaire sera fonction du niveau et de l'expérience des candidats.

Documentation sur poste aux candidats présélectionnés.

APPRECIATION REMISE APRES PREMIER ENTRETIEN

FRANCE MARKETING — Ecrire avec photo et salaire actuel sous réf. 1104 P
39, rue Etienne Marcel - 75001 PARIS

membre de: CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

PARIS - LYON - NANTES - TOULOUSE - STRASBOURG

---

secrétaire général

Le Président d'une imprimerie d'héliogravure (200 personnes, siège à Ozoir-la-Ferrière 77) réputée sur le marché des catalogues cherche un secrétaire général, d'au moins 35 ans. Il prend en charge le contrôle de gestion, la comptabilité, la *trésorerie, les questions financières, juridiques, fiscales et administratives,* ainsi que les relations avec le personnel. Il peut également se voir confier des missions (négociation de contrats, etc.) en France et à l'étranger. **C'est un ESC ou *licencié en Droit*, ou *DECS*, *ayant une dizaine d'années* d'expérience dans l'industrie, gestionnaire rigoureux et ayant le sens du travail en équipe.** La connaissance de l'anglais est souhaitée.

Écrire à Mme M.C. TESSIER, réf. 3560 LM.

Savez-vous communiquer votre savoir informatique?

Vous êtes analyste-programmeur, organique ou programmeur système, *et avez cherché à approfondir votre* connaissance des techniques : COBOL, Assembleur, DB/DC dans un environnement DOS, enfin vous prenez plaisir à expliquer à autrui ce que vous savez.

Le département Système – Méthodes – Formation d'une grande SSCI parisienne s'adresse à des professionnels soucieux de mieux maîtriser leurs outils; il vous propose *de faire de la formation votre activité principale* sans vous couper pour autant de la technique.

Écrire à J. THILY, **Carrières de l'Informatique,** réf. 3487 LM.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

SOCIETE DE SERVICE PARIS spécialisée dans le domaine médical recherche

ANALYSTES, PROGRAMMEURS & PROGRAMMEURS

ayant si possible une *première expérience d'un langage assembleur.*
Ils devront s'intégrer à une petite équipe de haut niveau pour développer des applications temps réel sur mini 6 et PDP 11.
Lieu de travail PARIS 11ème.
Rémunération intéressante, 13ème mois, restaurant d'entreprise.

Envoyer CV, photo et prétentions s/réf. 2464 à P.LICHAU S.A. - BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

CABINET INTERNATIONAL DE CONSEIL

Dans le cadre de notre Division «Organisation et Systèmes», notre Centre Européen (basé à Paris) de CONSEILS EN INFORMATIQUE, GRANDS SYSTEMES recherche plusieurs :

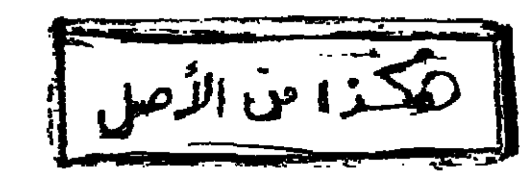
ingénieurs confirmés grandes écoles

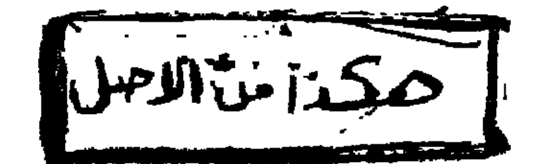
Ils auront une formation X, Centrale, Télécoms, Ensi, Supelec, etc ... et *3 à 5 ans d'expérience professionnelle* informatique.

Connaissances appréciées :
- Assembleur I.B.M. 370
- V.S. et I.M.S. ou C.I.C.S.
- *Mini-ordinateurs*
- Bases de Données
- Réseaux de Télétraitement

Ils participeront, en équipe, à la promotion, à la conception et à la réalisation de projets informatiques en clientèle, et au développement de nouveaux logiciels.
- *Pratique quotidienne de l'anglais* parlé indispensable (formation permanente assurée aux Etats-Unis).
- Promotion rapide pour les candidats ayant démontré leur aptitude à prendre des responsabilités.

Adresser C.V. manuscrit détaillé avec photo sous référence 2267 à : INTER PA - B.P. 508, 75066 Paris cédex 02 qui transmettra.
Il sera répondu à toutes les candidatures.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

KONÉ
ROLLAX®

Jeune ingénieur
commercial

KONE, groupe multinational comprenant 10.000 personnes, a créé au sein de sa filiale française, le Département *Manutention Stockage*, pour exploiter le système ROLLAX, d'une performance exceptionnelle dans le domaine des entrepôts mécanisés et developper des activités d'engineering s'y rattachant. Un poste d'Ingénieur commercial s'y trouve offert auprès du Directeur de ce Département.

En liaison avec celui-ci, il analysera les demandes de la clientèle, prendra tous les contacts nécessaires à la préparation des avant-*projets et suivra les affaires jusqu'à la signature des contrats.*

Ce poste évolutif et offrant de belles perspectives d'avenir convient à un jeune ingénieur diplômé (ESE ou AM, etc...) ayant une première *expérience de deux à trois ans dans une société d'engineering ou* dans la vente d'équipements lourds.

sélé CEGOS
Membre de SYNTEC

Adresser lettre manuscrite et Curric. Vitae détaillé *à M. J. FOURNIAT, sous Référence 23527/M* à Sélé-CEGOS - 33 quai Gallieni, 92152 SURESNES. Discrétion assurée.

CADRE FONCIER DE HAUT NIVEAU

Une des plus importantes sociétés françaises de promotion et de construction de maisons individuelles en secteur groupé, recherche CADRE FONCIER de HAUT NIVEAU.
Rattaché au Directeur Foncier, avec une équipe de spécialistes expérimentés, il prospecte, négocie, monte des opérations de maisons individuelles, par des contacts avec les propriétaires privés, les collectivités locales, les administrations et les architectes, en Région Parisienne et en Province.
Il bénéficie de l'appui des services techniques de la société.
Il dispose d'une large autonomie du fait de sa forte expérience, de ses qualités de négociateur et de sa capacité à monter des opérations complexes.
Ce poste offre de larges perspectives d'évolution, une rémunération et des avantages élevés.
Les candidats intéressés adressent un dossier à France Cottages sous référence : Fr/JMi — 14, rue Yvart - 75015 PARIS



Importante Société SECTEUR BOIS (1800 personnes), recherche pour son Siège Administratif situé à La Défense,

Assistant au contrôleur de gestion

Il sera chargé :
— de coordonner les procédures d'élaboration des budgets et des tableaux *de bord*, de déceler les écarts et d'en rechercher les causes ;
— de veiller à la cohérence entre les éléments de gestion et les éléments *comptables ;*
— d'aider à la mise en place de systèmes de contrôle de gestion dans les établissements décentralisés.

Ce poste conviendrait à un jeune cadre ; de formation supérieure (Ecole de Commerce, 2e Cycle d'université à vocation gestion ou I.U.T. option « gestion ») ayant, de préférence, quelques années de pratique dans les techniques du contrôle de gestion.

Déplacements fréquents en province à prévoir. Libre rapidement.

Envoyer C.V. détaillé manuscrit + photo (retournée) sous référence F.B.M., à AXIAL Publicité, 91, Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS, qui transmettra.

Importante société française,
nous sommes en relations d'affaires avec le monde entier. Nous recherchons un

spécialiste assurance transport

de formation supérieure, ayant une expérience de quelques années dans cette spécialité = assurance des transports terrestres et maritimes, responsabilités des transporteurs, marchandises transportées et assurances corps.

Au sein d'une équipe à vocation internationale, ses interventions viseront à apprécier les responsabilités financières que la société peut engager au niveau de cette branche d'activité.

A la fois technique et commercial, ce poste nécessite une pratique courante de l'anglais et si possible d'une autre langue (allemand ou espagnol). Il est basé à Paris et offrira, à terme, *l'opportunité de déplacements de courte durée à l'étranger.*

Cette recherche a été confiée à Bernard Julhiet Psycom qui garantit aux candidats une discrétion absolue. Les dossiers ne seront présentés qu'avec l'accord des candidats préalablement informés *sur le poste.*

Nous vous remercions d'adresser vos dossiers de candidature sous réf. B 4702 à Nicole Ribault au 1 rue de Berri 75008 Paris.

bernard julhiet psycom
MEMBRE DE SYNTEC



recherche

2 CADRES EXPORT
EXPERIMENTES

Bilingues Français - Anglais - Connaissance de l'Allemand souhaitée.

- Pour sa Division CIRCUITS IMPRIMES *(Référence 4001)*
Responsable de zone, il aura de préférence *une formation technique et une expérience* technico-commerciale à l'exportation.
Il sera capable de définir des plans d'actions et de les appliquer avec l'aide du réseau d'agents.

- Pour sa Division AUTOMOBILES *(Référence 4002)*
Il sera responsable :
- du suivi de l'action des vendeurs
- du suivi des offres
- de l'administration et de l'action commerciale.

1 CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

(Référence 4003)

Une expérience dans vente des composants électroniques serait très appréciée.

SECTEURS D'ACTIVITE : 18 - 36 - 37 - 41 - 49 - 72 - 79 - 85 - 86 - 87.

Adresser C.V. manuscrit et prétentions *sous référence* - 11, rue Galliéni 92100 BOULOGNE.



THOMSON-CSF

INGÉNIEURS grandes écoles

E.S.E., E.N.S.T. ou équivalent

intéressés par l'étude et le développement de matériels destinés aux

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ils seront intégrés dans les laboratoires et/ou les plates-formes d'essais, pour participer à des activités techniques concernant les domaines suivants:

- Faisceaux *hertziens* à vue directe et troposphérique.
- Liaisons spatiales (station terrienne, répétiteurs à bord de satellite).

Evolution possible vers les activités systèmes et commerciales.

Adr. C.V., *photo*, prét. à Thomson C.S.F., Service Recrutement, 33, rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS.

ingénieurs système

La Générale Informatique *d'Exploitation*

recherche pour le développement dans le secteur tertiaire d'importants projets informatiques utilisant des bases de *données et du téléprocessing, des* INGENIEURS SYSTEME.
Le matériel actuellement installé se compose de :
- UN 3033 - 8000 K,
- UN 370/168 - AP 6000 K,
- UN 370/168 - UP 5000 K,
- 700 terminaux téléprocessing.



Envoyer CV, sous réf. 3217 au Service du Personnel, Tour Franklin, Cédex 11, 92081 PARIS La Défense.



1ère Société Française de Réassurance PARIS 9ème recherche

jeune d.e.u.g. droit

Anglais nécessaire.

Connaissances en assurances appréciées, mais non indispensables, pour poste à caractère administratif et commercial.

Horaire mobile 38H45 en 5 jours.
Restaurant d'entreprise - 13ème mois.
Participation aux bénéfices.

Réponse à toute lettre manuscrite, C.V., photo + salaire, adressée sous référence 181 à M. ROY SCOR - 37, rue de la Victoire 75009 PARIS.

RANK XEROX
recherche
pour sa DIRECTION INFORMATIQUE un

CHEF DE PROJET

Mission
- participer, avec les utilisateurs concernés, à l'élaboration des cahiers des charges, sur cette base assurer la réalisation des projets qui lui seront confiés.
- encadrer l'équipe d'Analystes/Programmeurs *qui lui est affectée* pour accomplir ces tâches (2 à 5 personnes).

Profil
- Formation Supérieure.
- Personnalité ayant une bonne aptitude au contact et à la négociation.
- Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans la réalisation de projets.
- Bonne connaissance de l'Anglais.

Une évolution à moyen terme vers des postes de responsabilité plus large peut être envisagée.

Lieu de travail, banlieue NORD-EST de PARIS.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. sous Réf. C. 8 à Fabienne GUERIN-Service Recrutement - *RANK XEROX* - 4, rue *Nicolas Robert* - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS.

RANK XEROX

Plan Chamas

GRACE
CENTRE INFORMATIQUE EUROPEEN

60 km Sud-Ouest de PARIS, 40' de MONTPARNASSE

W.R. GRACE est un groupe international de tout premier plan fortement implanté en EUROPE, principalement dans la CHIMIE (+ 7000 personnes). L'expansion soutenue de ses activités nécessite la mise en place d'un SYSTEME COMMUN DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION intégrant l'ensemble des fonctions des sociétés européennes du groupe: Comptabilité, Vente, Marketing, Production, Personnel. . . Cet ambitieux projet qui fait appel aux méthodes de CONCEPTION et de REALISATION les plus avancées repose sur un réseau d'ordinateurs composé de 3 IBM 370 / 135 et 158 (prochainement remplacés par des *IBM 4341*) et des terminaux lourds dans les principales sociétés européennes.
LANGAGES : ASSEMBLEUR - COBOL - DL1.
En prévision du démarrage d'un gros système en temps réel, nous recherchons :

PROGRAMMEUR

BONNE CONNAISSANCE DE C.I.C.S.

Nous souhaitons engager un candidat expérimenté, de formation SUPERIEURE, ayant impérativement participé au démarrage d'un gros SYSTEME en temps réel avec C. I. C. S.
Sa première mission sera de contribuer à l'élaboration d'une *nouvelle méthodologie* adaptée au TEMPS REEL et à C.I.C.S.
La connaissance de l'ANGLAIS serait un atout important mais non indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à F. RAMON - Société GRACE - B. P. 10 - 28230 EPERNON - Téléphone : (37) 83.59.59.

CONSTRUCTEUR DE MATERIEL INFORMATIQUE

appartenant à l'un des premiers groupes industriels français recherche

CHEF DE SERVICE ACHATS

(Référence TIB/79)

Le candidat retenu aura pour première mission la création d'un réseau d'importation de composants électroniques et électromécaniques.

Il devra en particulier posséder une parfaite connaissance du marché Américain.

Une expérience minimum d'acheteur de 10 ans et plusieurs années passées chez un constructeur Américain seront exigées.

Fréquents voyages à l'étranger. - Rémunération élevée.

Possibilités de prendre des responsabilités importantes dans la Direction Industrielle pour un candidat de valeur.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions sous no 5876 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

ingénieur fluides et énergie

NOUS SOMMES L'UNE DES PREMIERES SOCIETES D'INGENIERIE avec des activités très diversifiées en France et à l'étranger, notamment dans les installations industrielles.
Nous cherchons, dans le cadre de la promotion de produits nouveaux, développés à partir des techniques des fluides et de l'Energie, un Ingénieur, A.M., T.P., E.C.P., E.N.S.A.I. ou équivalent de 35 ans minimum.
Il a acquis son expérience, soit dans une société d'ingéniérie, soit dans une entreprise détenant des process industriels (agro-alimentaire, pétrochimie, chimie ou autres...).
C'est à la fois un excellent technicien, un homme de développement et un animateur. Il est capable de travailler en anglais.

Veuillez adresser, s'il vous plaît, votre curriculum vitae avec une lettre *manuscrite à notre conseil sous la référence* 118 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach 75017 paris



Emplois et Carrières



Directeur (trice) des Programmes

Société d'H.L.M

Le développement rapide de notre société d'HLM, rythme annuel de construction 400 logements (locatifs, accession et foyers) amène notre Directeur Général à créer à PARIS le poste : DIRECTEUR (TRICE) DES PROGRAMMES.
Mission : animer et coordonner le service technique construction ainsi que les responsables du financement et de la commercialisation des opérations. Assurer le contrôle de gestion des programmes.
De formation supérieure, âgé (e) d'au moins quarante ans, son expérience confirmée de la direction de programmes du secteur aidé de l'Etat lui a *fait acquérir, outre de bonnes connaissances techniques et de gestion, des* qualités de négociateur, de coordinateur, d'animateur.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous réf. 79 712 M à notre conseil

EMPLOI centor
13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

offres d'emploi

La Division Alimentaire
d'un groupe Industriel Français
crée le poste de :

DIRECTEUR PERSONNEL ET JURIDIQUE

MISSIONS :

- Élaborer la politique du personnel, la recommander à la Direction générale et en suivre l'application *au sein des Sociétés de la Division.*
- Gérer les problèmes juridiques de la division (Conseils d'Administration, marques, contrats, assurances, contentieux, etc...)

PROFIL :

- Expérience de 10 ans dans les domaines personnel et juridique.
- Conception dynamique de la politique du personnel.
- Formation supérieure : gestion, droit, technique.
- Anglais courant souhaité.

Le poste est basé à Paris
Les Candidats intéressés écrivent à :

Corbin s. a.
Conseils en Organisation
57 rue du Temple 75004 PARIS
qui leur enverra la définition du poste.

SAFT Groupe CGE

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL exportation

LE DEPARTEMENT ACCUMULATEURS leader mondial dans sa spécialité couvre par ses produits techniques des domaines d'activités très divers : ferroviaire, aéronautique, téléphonie, spatial, océanographie, O.E.M.

Vous avez une première expérience de vente de produits techniques industriels.

Vous parlez anglais couramment,
Vous souhaitez élargir et diversifier votre activité en vous appuyant sur des produits techniques de haute fiabilité.

Adressez-nous votre candidature en mentionnant la rémunération souhaitée sous réf. AM 25-61 à Direction des Relations Humaines SAFT 119, rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Dans le cadre de son expansion
U.A.P. ASSISTANCE
rech., disponibles minimum *huit semaines entre 1-6 et 30-9,*

ASSISTANTS (TES)
Langues étrangères appréciées : espagnol, portugais, grec, allemand, roumain, néerlandais.

EMPLOYÉS (ÉES) DE BUREAU
pour gestion des dossiers, notions de droit et experience règlements assurance souhaitée.
Envoyer lettre + C.V., à U.A.P. ASSISTANCE
Service du Personnel, B.P. 337-09

IMPORTANTE SOCIETE
recherche pour une
NOUVELLE DIVISION
consacrée au marketing d'un produit inédit et de grande qualité

DE JEUNES COLLABORATEURS COLLABORATRICES
ENERGIQUES et DYNAMIQUES
Ils sauront saisir dans *cette nouvelle opération*
LES OPPORTUNITES DE PROMOTION
offertes aux leaders
Tél. ce jour *au* 538-11-56



TEC
TECHNIQUES EUROPEENNES DE COMMUTATION

Nous sommes un des deux premiers fabricants français de relais, électro-aimants, automatismes, et le premier exportateur dans notre spécialité (40 % de notre production). En France, nous sommes 300, mais nous nous appuyons *sur un* Groupe comptant 3.500 personnes.

Pour assurer la promotion de nos ventes en
ALLEMAGNE, SUISSE et AUTRICHE
nous recherchons un

chef de vente export

De niveau *BTS ou Ingénieur, maîtrisant* parfaitement l'allemand parlé, il aura une expérience réussie de la vente en milieu industriel. Animateur de nos *16 bureaux en* Allemagne, Suisse et Autriche, il déterminera et fera appliquer notre politique commerciale dans ces pays, avec une grande autonomie.
La poste est basé en région parisienne.

Pour un premier contact, envoyer C.V., photo et prétentions à *Monsieur le Chef du Personnel* -
TEC
31, rue du Général Leclerc - 60250 MOUY

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE
recherche pour son
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

INGÉNIEUR (DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE)

possédant quelques années d'expérience dans l'exploitation ou l'entretien de mines souterraines ou à ciel ouvert.

BONNE CONNAISSANCE ANGLAIS EXIGEE.

Travail PARIS dans un premier temps, puis déplacement longue durée à l'ETRANGER.

Adresser C.V. + photo, sous référence 5.078, à :
PUBLISCOPE JUNIOR,
11, rue Royale - 75008 PARIS.

BANQUE INTERNATIONALE
recherche

CADRE BANCAIRE

Diplômé de l'enseignement supérieur.
2 à 3 ans d'expérience dans opérations de commerce extérieur (crédit cofacé) acquises dans une banque ou éventuellement dans la direction financière d'un groupe exportateur.

Familiarisé avec les procédures, il a eu l'occasion de les proposer à la clientèle exportatrice et éventuellement à l'acheteur.

Collaborateur direct du responsable du département, ses responsabilités devraient se développer rapidement dans l'ambiance dynamique d'une banque *en pleine expansion.*

Env. C.V. et prét. sous le no 7548 à « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex, q. tr.

ORGANISATION CLAUDE SICARD
Groupe d'Ingénieurs Conseils
à vocation internationale,
recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

(X, Mines, ECP, ...)

ayant formation complémentaire *Business School,* en vue de pourvoir les postes suivants :

CHEF du département « PROJETS INDUSTRIELS », large expérience des études de faisabilité de projets et de la négociation de contrats.

INGÉNIEURS - ÉCONOMISTES, spécialisés en matière d'étude d'investissements nouveaux.

Adresser Curriculum vitae, photo et prétentions à :
OCS
17, quai de Stalingrad,
93100 BOULOGNE - Tél. : 604-41-71.

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
C.A. consolidé 2 milliards - Effectif 6.000 pers.
35 Filiales

dont les activités s'exercent essentiellement dans la distribution de biens d'équipement,
crée un poste :

d'INGÉNIEUR EN ORGANISATION

Il sera chargé des problèmes d'organisation, tant pour le compte du Siège que des filiales françaises et étrangères.

Ses fonctions seront diversifiées, allant du diagnostic à la mise en place de procédures nouvelles pour des projets à long terme ou des problèmes *ponctuels.*

EXPERIENCE REQUISE :
HOMME DE TERRAIN, AYANT PRATIQUE GESTION EN P.M.E., COMPLETEE DE PREFERENCE PAR QUELQUES ANNEES D'EXPERIENCE EN CABINET.

Formation Grandes Ecoles, diplôme Universitaire supérieur.

Age minimum 35 ans.
Déplacements Outre-Mer fréquents et parfois prolongés.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. à n° 6.167
cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ
par la vie économique de
VOTRE RÉGION
Nous vous proposons
un poste de :

DÉLÉGUÉ CONSEIL

IL FAUT :
— Avoir la personnalité
— Une excellente culture
— Être prêt à s'intégrer à une équipe jeune et dynamique.

Ceux-ci devront être capables de devenir nos

FUTURS RESPONSABLES

si cette fonction vous intéresse, téléphonez les 9 et 10 avril, à M. BORDAS, au 886-11-24,
ou envoyer C.V. sous la référence 7.166, à Publicité LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

Responsable Gestion du Personnel
120 000 F +

Un groupe pharmaceutique international recherche pour ses établissements français (siège et usines : 620 personnes au total), le Responsable de la Gestion du Personnel.
Sa mission consiste à prendre en charge :
- la mise en œuvre des politiques de personnel,
- l'administration du personnel (salaires, retraites et prévoyance, tableau de bord...),
- l'application de la législation sociale,
- la préparation des réunions : CE - DP.

Ce poste convient à un candidat de *formation supérieure (licence en droit de préférence) possédant une* excellente pratique du droit de travail et l'expérience de la paie informatisée. Autonome, il a un excellent contact humain et de réelles aptitudes rédactionnelles. Une expérience de 3 à 5 ans dans une fonction analogue est indispensable. Anglais souhaité.
Envoyez C.V., photo récente et rémunération actuelle sous réf. 902117 M (à mentionner sur l'enveloppe) à Christiane MONTEIL.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC
BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

CABINET D'ORGANISATION COMPTABLE
recherche

CHEF DE MISSION ORGANISATION

pour prise en charge de projets clé en main.
- Il faut une solide formation générale et comptable *(Grande Ecole souhaitée).*
- Plus de goût pour l'action que pour le papier.
- Une absence de complexe vis à vis des *Informaticiens.*
- Une disponibilité certaine.

Il est proposé :
- *un travail rapidement autonome au sein d'une* équipe dynamique;
- un profil de carrière calqué sur les résultats.

Envoyer CV manuscrit et prétentions à
P. CONVERT - U.F.E.C.
2, avenue Hoche 75008 Paris

150.000 +

CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE EUROPÉEN
cherche
CHEF DE SERVICE

JURIDIQUE et SOCIAL

- 35 ans minimum.
- Diplômé grande école ou université.
- Expérience 5 ans poste similaire dont gestion personnel, droit social, contentieux.
- Expér. complément. si possible compt., fiscalité.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo no T. 12.399 M. REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

---

answare

Importante Société de Services et de Conseils en Informatique, dans le cadre de son expansion,
recherche
pour la France et l'Afrique du Nord

- ingénieurs
- analystes programmeurs

- ayant une expérience d'une année,
- maîtrisant parfaitement l'un des langages suivants :
  - — COBOL ou PL/1 ou ASS
  - et CICS ou IMS
  - ou PROTEE

Notre activité vous permettra de pratiquer immédiatement les techniques de pointe (base de données, temps réel) au sein d'équipes structurées.

Envoyer sous réf. 61 01-04, votre C.V. détaillé, photo, prétentions et délai de disponibilité à ANSWARE 135, Rue de la Pompe, 75116 Paris.

Discrétion assurée, réponse rapide.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE PREMIER PLAN
en pleine expansion
spécialiste de l'immobilier industriel et commercial
recherche

COLLABORATEUR COMMERCIAL
(CADRE)

Le candidat devra :
— avoir maîtrisé, si possible au cours d'une première expérience commerciale de 2 à 3 années, acquise au sein d'une grande société nationale ou internationale, les relations avec la clientèle et les contacts à haut niveau ;
— avoir de préférence une formation du type Ecole Supérieure de Commerce.

Envoyer curriculum vitae, prétentions et photo, *sous le n° 27.894, à P.A. SVP, 37, r. du Général-Foy,* 75008 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
située près gares NORD et EST, recherche

1) INGÉNIEURS P1
ayant au minimum 1 an d'expérience dans conception systèmes à base numérique.
Formation : ISEP - ISEN ou équivalent.

2) INGÉNIEURS P1
1 an d'expérience en logiciel pour microprocesseurs

3) ATE Niveau V
ayant expérience ou débutant en techniques numériques et microprocesseurs

Envoyer curriculum vitae et prétentions, à SECRE, 214, rue du Fg-St-Martin - 75010 PARIS.

ENTREPRISE FRANÇAISE
à VOCATION INTERNATIONALE
recherche pour TRAVAUX
en ALLEMAGNE

INGÉNIEUR D'AFFAIRES BATIMENT

Age minimum : 30 ans.
Parlant parfaitement l'allemand.

Ayant déjà plusieurs années d'expérience dans les domaines suivants :
— Etudes de prix G.O. et T.C.E. ;
— Etablissement des dossiers d'offres ;
— Etudes de variantes ;
— Négociations avec le client ;
— Consultations sous-traitants.

Le poste est à pourvoir au siège de la société en
BANLIEUE SUD,
avec déplacements fréquents en ALLEMAGNE

Envoyer lettre et curriculum vitae, n° 6.193, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Importante Entreprise de Construction
recherche pour
proche Banlieue OUEST de PARIS

1 INGÉNIEUR TUYAUTEUR

IL EST DEMANDE :
— plusieurs années d'expérience ;
— être intéressé par le suivi d'affaires ;
— *savoir établir* un schéma du point de vue process, y compris appareils de mesures et régulation ;
— connaître les principes de cheminement, perte de charge et définition des pompes ;
— connaissance des classes de matériels pour réseaux acier noir, inox, alu (N.F., A.N.S.I., A.B.S.).

Adr. lettre et curric. vitae détaillé, ss le n° 6.050 à : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

GRANDE BANQUE PRIVÉE
recherche pour sa direction financière

UN INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

possédant une formation financière et économique complémentaire.
Les candidats seront titulaires d'un diplôme d'une Grande École et pourront justifier d'une première expérience de gestion d'entreprise. Anglais courant écrit et parlé exigé.

Envoyer lettre manuscrite, curriculum vitæ, photo et prétentions à Havas Contact, 156, boulevard Haussmann - 75008 Paris - référence 31864.

HAVAS CONTACT

UN GRAND GROUPE
DE PUBLICITÉ FRANÇAIS
recherche
DANS LE CADRE DE LA DIVERSIFICATION *DE SES ACTIVITES*

UN ou UNE SPÉCIALISTE PETITES ANNONCES

Expérience dans Agence spécialisée 2 ans min.
Il ou elle aura pour mission de monter au sein d'une des sociétés du groupe un département spécialisé dans les P.A.
La rémunération tiendra compte des qualités de dynamisme et d'expérience du candidat.

Ecrire s/no 795.376 M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra

---

ORGANISME FINANCIER
Quartier Opéra - Chaussée-d'Antin
recherche

CHARGÉ (ÉE) DE LA MISE EN PLACE D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

— Formation capacité en droit ou équivalent.
— *Connaissance comptable appréciée.*
— 2 à 3 ans d'expérience, si possible dans fonction similaire.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à
SODECCO
12, rue Lafayette, 75009 PARIS.

SOCIETE INTERNATIONALE PORTE MAILLOT
recherche

ASSISTANT au DIRECTEUR de GESTION

30 ans minimum, formation supérieure DECS ou DUT Gestion. Une parfaite maîtrise de l'anglais et une connaissance de la comptabilité anglo-saxonne sont indispensables.

Adresser lettre manuscrite, *C.V.* et prétentions no T. 012.420 M., REGIE-PRESSE,
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
Génie civil - Siège PARIS
recherche

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES RELATIONS HUMAINES

- *Niveau exceptionnel exigé.*
- *Qualités intellectuelles et d'animation.*
- *Connaissance des problèmes sociaux.*
- *Homme de terrain et de contact.*
- *Formation et gestion des ressources humaines.*
- *30 ans minimum.*

Envoyer C.V. détaillé, photo, prétent. au No 7540 « LE MONDE » Publicité - 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09, qui transmettra.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Ayant plusieurs clients internationaux
recherche

2 COLLABORATEURS

avec expérience approfondie de l'audit acquise dans un cabinet d'audit anglo-saxon.

— 1 COLLABORATEUR aura une expérience d'au moins 4 ans et aura des responsabilités au sein du cabinet ;

— LE SECOND aura une expérience de 2 ans acquise dans les mêmes conditions.

Ecrire à REGIE-PRESSE, sous n° T 012.208 M. 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

هكذا من الأصل

offres d'emploi

S.A. les 4 pentes
Groupe Air Maxim's International
Recherche

Jeune Diplômé (ée)

Ecole supérieure de Commerce, Sciences Po (Section ECO-Finances) ou Sciences ECO

Directement rattaché(ée) au Directeur Administratif et Financier

Il(elle) devra :
- Réaliser des analyses et des rapports à caractère financier ;
- Assurer la gestion administrative courante
- *Effectuer les prévisions de trésorerie.*

Larges possibilités d'évolution de carrière pour candidat de valeur

Envoyer curriculum vitae manuscrit avec photo et prétentions à :
S.A. LES 4 PENTES
9, Rue Nobiet - 92500 RUEIL-MALMAISON

bleu

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
recherche

CHEF DE SERVICE des Etudes en Lecture Optique
(X - SUP ELEC - CENTRALE)

chargé d'animer trois secteurs : Tri-postal, lecture optique de gestion et maintenance.

Il devra faire preuve de capacités :
- de management et de contacts à niveau élevé avec les clients ;
- de maîtrise des techniques de reconnaissance de forme (compromis entre matériel et logiciel).

Il aura une expérience de plusieurs années d'un service étude de systèmes d'informatique en temps réel.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD.

Adresser C.V. et prétentions n° 6.429, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RESTAURATION
recherche
pour son Département ENGINEERING

CHEF DE PROJET TECHNICO-COMMERCIAL

expérience confirmée de la conception, de la maintenance et de la vente d'installations de restaurants publics et de collectivités.

Anglais courant écrit et parlé indispensable, plus connaissance deuxième langue étrangère (Allemand ou espagnol).

Expérience au niveau international appréciée. Résidence PARIS Nombreux déplacements en France et à l'Etranger.

Adresser C.V. détaillé + photo et prétentions sous n° 45.382, HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75088 PARIS, qui transmettra.

ETABLISSEMENT PUBLIC recherche le

RESPONSABLE DE SA DIVISION INGÉNIERIE SPATIALE

Celui-ci sera chargé de la promotion des compétences spatiales françaises à l'étranger.

Il devra notamment :
- Etablir des contacts protocolaires et techniques avec *les organismes étrangers*, nationaux ou internationaux, intéressés.
- Assurer des missions de prospection.
- Etablir les offres de coopération en matière d'étude ou d'ingénierie.
- Coordonner l'activité des différents services de l'établissement appelés à intervenir dans ce domaine.

Le candidat retenu sera diplômé d'une école scientifique.

Il aura au moins 10 ans d'expérience professionnelle, en particulier, l'expérience de la négociation de contrats indus*triels si possible* au niveau international, et fera preuve d'une bonne technicité dans au moins un des domaines d'application de l'espace.

Une excellente connaissance de l'anglais est indispensable, la pratique d'une autre langue serait appréciée.

Adres. C.V. et prét. n° 6371 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

---

Import. Pépinière ornementale recrute (région parisienne)

DIRECTEUR COMMERCIAL
- 25 a. min., dipl. Ecole supér.
- *Très dynamique.*
- Développement des ventes en métropole et à l'étranger.
- Animation d'une équipe de jeunes cadres en place.
- Connaissance de la profession non indispensable.

Adresser C.V. et photo à Pépinières DERLY S.A. 27420 Les THILLIERS-en-VEXIN

Centre chirurgical Marie-Lannelongue, 133, av. de la Résistance, 92350 Le Plessis-Robinson, recherche pour son laboratoire d'analyses médicales

LABORANTIN (E)
Titulaire BTS ou DELAM av. capacité de prélèvements. Libre de suite. Tél. pour R.-Vs : 630-21-33, poste 36-05.

Recherchons pour IMPT GROUPE FRANÇAIS

INGÉNIEURS-LOGICIENS DIGITAL
INGÉNIEURS-LOGICIENS TECHNIQ. DE VISUALISATION
INGÉNIEURS-LOGICIENS connaiss. système « CROTAL »
INGÉNIEUR - TECHNICO-ÉCONOMIQUE

Envoyer C.V., photo, prétentions n° 6.913, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Recherchons pour IMPT GROUPE FRANÇAIS

INGÉNIEURS-INFORMATICIENS HARDWARE

Envoyer C.V., photo, prétentions n° 06.909, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

AIDE-STATISTICIEN
PRATIQUE FORTRAN
52.000 annuel - C.V. Mme Serre 5, rue Pasteur, 92100 Boulogne.

Centre d'information Féminin de Saint-Maur cherche

JURISTE
(LICENCE DROIT PRIVE)

Connaissant la vie locale Saint-Maurienne pour un poste à mi-temps.

Ecr. n° T 012336 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Organisme Public recrute

ÉCONOMISTE
- 30 ans minimum.
- Bonne connaissance production bovine-ovine.
- Contact humain naturellement aisé.

Ec. N° T 012337 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

EDITEUR PRESSE EDITION recherche

Metteur en pages (H. ou F.)
Pour mise en pages, montage et maquette de revues et ouvrages divers.
Expérience calibrage, cotation de copies et correction.
Ecr. av. C.V., prét. à SODER Mme LAFFOND, 112, r. de Richelieu, 75002 Paris

---

PROGRAMMEURS
GAP 2 - COBOL - GAMA 10
B.A.C.A. 36, r. Henri-Chevreau Paris-20e - 366-76-65.

Pour important organisme Paris Centre, recherchons pour Direction Informatique
1 CHEF DE PROJET
2 ANALYSTES
4 PROGRAMMEURS
Libérés O.M.
sur matériel IBM 370/158 assembleur, cobol, connaiss. CICS appréciée.
Ecr. C.V. N° 73.315, PUBLICITE ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, 75002 Paris q.t.

ENQUETEURS
Professionnels. Vacataires. Expérience milieu industriel. *Courte lettre à S.U.M.S.,* B.P. 2, 94230 CACHAN.

NIV. EXPERT COMPTABLE, 30 a. min. pour révision compt. et diagnostic de gestion de groupements de petites entrepr. Nombreux déplacem. à partir de Paris.
Ecr. av. C.V., photo et prétent. à F.N.C.G.A. 41, av. Hoche 75008 PARIS.

Notre progression en 1978 a été de 30 %.
Nos délégués, dans leur domaine, sont parmi les mieux payés de France.
- Il faut au moins 25 ans ;
- Une excellente présentation et un bon niveau général ;
- Aucun porte à porte ne vous sera demandé.

Travail intéressant sur rendez-vous téléphonique pris de notre siège. Tél. : 538-67-96, de 10 h. à 13 h. et de 15 h. à 17 heures.

SOCIÉTÉ OMERA
rech. pour ARGENTEUIL

DESSINATEUR
NIVEAU IV/1
Formation B.T.S. ou BAC F électronique souhaitée.

3 ans de pratique minimum. en implantations de cartes de circuits imprimés. *Logique et Analogique.* Mylar et dossiers.

Poste stable - 40 h. semaine, 13e mois. Restaurant d'entreprise.

Ecrire avec C.V. et prétent. Sté OMERA, 49, rue Ferdinand-Berthoud, 95108 ARGENTEUIL

ANALYSTES-PROGRAMMEURS
1) Cobol, assembleur, PL 1 CICS/DL ou IMS sur IBM 370 système OS,
2) GAP 2, CCP sur IBM 3/12 et 3/15.
INSET 95, rue Saint-Lazare (9e) 281-33-33

Importante Sté électronique proche banlieue Ouest recherche :

INGÉNIEUR 2
Diplômé grande école

Formation radio-communications pour poste à responsabilités. Expérience 2-3 ans souhaitée. Adress. C.V., photo (retournée), et prétentions : n° 6.766 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

CHRISTOFLE
ORFEVRE A PARIS
recherche le ou la

RESPONSABLE CONCEPTION ÉTALAGES

Poste exigeant formation générale et artistique

Bon niveau
Voyages courte durée auprès de nos revendeurs 50 % du temps.

Préférence sera donnée aux candidats ayant une expérience professionnelle dans même fonction

Envoyer C.V., prétentions, si possible photo - Chef service Publicité - CHRISTOFLE 112, rue Ambroise-Croizat 93206 ST-DENIS CEDEX 01

Et financier versaillais recherche

GUICHETIERS
aimant les contacts avec la clientèle - Niveau bac exigé *Formation cciale ou expér. bancaire* - Dégagé O. M. *Salaire brut annuel 50.000 F* *Envoyer C.V. n° 63.463 B BLEU 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.*

ORGANISME DE FORMATION
recherche pour ses activités dans les pays en voie de développement

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
- 5 années d'expérience, si possible à l'étranger (bâtiment ou Travaux publics)
- Expérience souhaitée dans le *domaine de la formation*
- Poste nécessitant de fréquentes missions à l'étranger.

Adr. C.V. détaillé avec photo ss/réf. 2.442 à Axial Publicité, 91, fg St-Honoré, Paris-8e, q. tr.

C.C.L.S.
SOCIETE DE DIFFUSION D'UN GRAND EDITEUR
recherche :

1 DÉLÉGUÉ RÉGIONAL POUR PARIS
1 DÉLÉGUÉ RÉGIONAL POUR NANCY OU DIJON

- Ils sont chargés de l'information, des relations, du suivi commercial et du développement du chiffre d'affaires par l'intermédiaire du réseau de distribution, ainsi que de toute action promotionnelle auprès de la clientèle sans vente à réaliser.
- Ils sont placés sous l'autorité de la Direction des régions respectives.
- Formation souhaitée : I.U.T. études commerc. ou BAC+3.
- Voiture fournie par la Sté, frais réels.

Adresser C.V. et photo à : C.C.L.S. (réf. MR 101), 12, rue de l'Eperon, 75006 PARIS.

SIPLAST
(500 PERSONNES)
recherche

UN CADRE COMPTABLE
Le candidat retenu aura la responsabilité de la comptabilité *générale et de la comptabilité* investissement (procédures mensuelles et informatiques), et des déclarations fiscales correspondantes.
Niveau D.E.C.S. exigé. Une expérience d'au moins 3 ans dans une entreprise industrielle est indispensable.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo à M. SEMTOB, SIPLAST, 12, rue Cabanis, 75014 PARIS.

Société Services et systèmes informatiques recherche pour son informatique interne :

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
2 à 3 ans d'expérience ou I.U.T. débutant.
Envoyer C.V., photo et prétent. sous référence 81 ADM, T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS.

Groupe Stés de Services PARIS recherche

SON DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Age minimum 30 ans
H.E.C. - ESSEC ou EQUIVALENT
ayant une expér. d'au moins 3 ans dans un poste similaire où il a eu la responsabilité de la mise sur informatique d'une P.M.E.

Envoyer C.V. et prétent. à : A.M.P. sous réfer. 6.596/AL, 4, r. Olivier-de-Serres, Paris-15e, qui transmettra.

Bureau d'études PARIS PROVINCE, recherche CHARGES D'ETUDES

URBANISME AMÉNAGEMENT
Env. C.V. et prétentions à n° T 12.405 M REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui transmettra.

Concessionnaire véhicules industriels MERCEDES-BENZ recrute

ANIMATEUR des VENTES
Expérience professionnelle de 3 années indispensable. Références exigées.
Poste à pourvoir : Département SEINE-MARITIME, lettre cand. manusc., C.V., prét., à NORMANDY DIESEL, Boulevard Industriel, 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray.

IMPORTANTE SOCIETE

LEVALLOIS
recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR DE GESTION
- Quelques années d'expérience *requises*
- Bonne pratique du cobol néc.
- Connaissance du matériel I.B.M. appréciée.

13e mois - Self-service

Adr. CV et prét., Thomson CSF, Service Recrutement, 53, rue Greffulhe - 92300 LEVALLOIS

REVUE SPECIALISEE ET TECHNIQUE située à PARIS cherche

METTEUR EN PAGES
(Textes - Tableaux)
Rémunér. entre 4.000 et 6.000 F sur 13 mois et 1/2, selon expér. Env. lettre manuscrite, C.V. et *dossier, Régie-Presse, 795.326 M* 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

INSTITUTION SOCIALE recherche

ADJOINT DE DIRECTION
Env. lettre manuscrite av. C.V. et prétentions, ss réf. 795.375 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

DIPLOME ÉTUDES SUPÉRIEURES + NIVEAU D.E.C.S.
recherché pour expertises prix de revient de biens d'équipement.
Expérience professionnelle de 1 à 2 ans comptabilité analytique ou contrôle budgétaire.
Lieu de travail : PARIS (9e) Possibilité stage expertise comptable (3 ans)
5 X 8 - Salaire X 15 - Participation - Restaurant d'entreprise
Env. C.V. détaillé manuscrit, photo et prétent., s/réf. 2.430, à AXIAL Pub., 91, Fbg-St-Honoré, 75008 Paris, qui transmettra

---

Cabinet d'expertise comptable recherche pour banlieue Est

COLLABORATEUR DE CABINET
Il révisera les comptes des P.M.E., participera à des travaux d'audit et commissariat
D.E.C.S. ou autodidacte, mais expérience de deux ans de cabinet indispensable.
Ecr. à n° 63.342 B Publ. BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes

---

Cabinet d'Expertise Comptable recherche *pour* Bureau à Paris

UN ASSISTANT
CONFIRME
Titulaire D.E.C.S.
3 ans expérience cabinet.
Env. C.V. + lettre manuscrite à n° T 012.377 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Rech. COLLABORATEUR formation financière, statut travailleur indépendant. Env. C.V. à Pierre KERN, Conseils, 4, r. de la Michodière, Paris-2e

---

Société d'Edition recherche

UN (E) RÉDACTEUR
connaissance fiscale approfondie, lic. en droit, plus. années expér.

LICENCIÉ (E) EN DROIT
ayant plus. années d'expérience ds administ. fiscale, cab. conseil *jurid., enseign. sup. pour collaborer* à la rédaction d'articles dans les matières suivantes : Droit fiscal, social, commercial, international. Env. C.V. et prét. à EXPRESS DOCUMENTS, *61, rue de Malte,* 75011 PARIS.

Secrétariat littéraire temps *partiel, ch.* ETUDIANT lettres bon dactylo. Giraudoux. 326-69-41

Recherche ETUDIANT *(supér.)*, 25 ans mini., bonne présentat., ayant le sens des contacts humains et bonne appréciation psychologique des individus pour réception de clientèle de club privé banlieue Ouest, 2 nuits par semaine (vendredi et samedi). Téléphoner *pour* rendez-vous au 523-34-40, M. MECHRI.

Importante Société française recherche

ATTACHES DE DIRECTION
pr représentation papiers peints et revêtements muraux.
1) Région SUD-EST ; 2) OUEST éventuellement introduits dans grande surface.
Ecr. à T 12.406 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e

représentation offres

Société STANLEY MABO BESANÇON
Usine française d'outillage à main très forte implantation sur marché National et International, affiliée à Groupe Mondial, recherche pour
PARIS et REGION PARISIENNE

REPRÉSENTANT EXCLUSIF

Expérience sérieuse souhaitée.

Nous offrons fixe + intéressement dans une situation d'avenir.
Position cadre — Voiture fournie.

Adresser C.V. manuscrit détaillé avec photo et prétentions à
Sté STANLEY MABO, Direction du Personnel, B.P. 1579 — 25009 BESANÇON CEDEX
Discrétion assurée.

Représentant en Sérigraphie dans Paris et toutes régions. Téléph. : 305-36-20

secrétaires

Secrétaires de direction confirmées

Une très importante Société à Paris 15ème recherche des SECRETAIRES DE DIRECTION CONFIRMEES

- esprit d'initiative,
- sens de l'organisation et des responsabilités,
- connaissances comptables,

Rémunération en fonction de la formation et de l'expérience.

Envoyer CV manuscrit et photo sous réf. 8820 à rsc carrières 92, rue Bonaparte 75006 PARIS.

La Société VOLKSWAGEN FRANCE recherche pour le Directeur de sa *division* "Pièces de rechange et Accessoires".

UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION
BILINGUE (Allemand)

Ce poste convient à une très bonne secrétaire ayant une expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire, capable d'assurer un certain nombre de relations avec nos sources d'approvisionnement en Allemagne.
Le poste est situé à VILLERS-COTTERETS.

Envoyer C.V. avec photo et prétentions au Département du Personnel – B.P. 62 – 02600 VILLERS-COTTERETS
sous réf. SRA/158.

HAVAS CONTACT

Société à PARIS-8e, recherche UNE SECRETAIRE DE DIRECTION qui sera

ASSISTANTE DU PRÉSIDENT

En plus d'une forte personnalité, ce poste exige la maîtrise de la langue française, de la sténo et de la dactylo, une bonne connaissance de l'anglais et une disponibilité pour un horaire de Direction.

Ces fonctions permettent à une Jeune Femme de s'épanouir professionnellement en contact avec un dirigeant aux fonctions variées et nombreuses.

Adr. C.V. dét. en indiq. prét. ss réf. 314 à CEPIAD, 2, rue Joseph-Sansbœuf, 75008 PARIS.

SOCIETE PARIS 8e recherche

SECRÉTAIRE-COMPTABLE
TRES BONNE DACTYLO *METHODIQUE*
B.T.S. ou *équivalent, ayant quelques années d'expérience.*
Possibilité vacances. Restaurant d'entreprise.
Env. C.V. + photo et prét. à n° 62575 B, BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes

---

CABINET D'AVOCAT *Rive gauche, recherche :*

SECRÉTAIRE
Sténodactylo - Parfaite BILINGUE ALLEMAND *Sérieuses références.*
Ecr. avec C.V. et prétentions à n° 5874, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er

travail à domicile

Demande

Je frappe vos thèses et manuscrits sur I.B.M., travail soigné, délai respecté. Tél. 535-28-85

formation profession.

CEFIA
Formation Professionnelle privée en

INFORMATIQUE
Stages de **PROGRAMMEUR EN 14 SEMAINES**
Dégagé des O.M. Bac requis ou +
Pour entretiens et tests d'admission :
Tél. : 355-95-96
62, rue Amelot - 75011 Paris

Formation rémunérée par *l'ETAT et par l'ASSEDIC*
COURS INTENSIF de **RUSSE**
Durée 12 semaines à tps compl. Du 23 avril au 27 juillet 1979
Concerne :
- Demandeurs d'emploi et salariés en congé de formation ;
- Frais de formation à la charge des stagiaires.

Nombre de places limité Inscription immédiate :
C A R E L, 48, bd Frank-Lamy, 17205 ROYAN. Tél. (46) 05-31-08.

demandes d'emploi

CADRE CHEVRONNE ET POLYVALENT avec dominante commerciale, 38 ans
- Bilingue français-espagnol, connaissances portugais - italien, plus de 15 ans expérience professionnelle.
- Négociation tous niveaux.
- Vente.
- Gestion administrative et commerciale d'un centre de profit.
- Ayant *réussi, dans un contexte difficile,* en qualité de Directeur général, la restructuration et le redressement économique d'une filiale française à l'étranger fabriquant et commercialisation des matériels d'équipement (80 personnes - 18 millions de francs).

recherche situation
RESPONSABLE FILIALE ou D.G.A. dans P.M.E. SECRETARIAT GENER., DIRECTION COMMERC.

Ecrire, n° T 12388 M - REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

---

57 ANS, ANCIEN INSPECTEUR DES IMPOTS
(Ecole Nationale des Impôts) juriste d'entreprise
Spécialité : droit société - fiscal - social
recherche

COLLABORATION
avec
conseils juridiques, experts comptables, entreprises, syndicats, associations, groupements, etc.

Ecrire n° T 12.396 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

CHARGÉ D'AFFAIRES
POUR L'AMERIQUE LATINE
- 36 ans. Formation universitaire. Seconde le Représentant d'Investisseurs étrangers chargé d'opérations de financement (aide au Développement) en Amérique latine.
- Possibilités d'intervention au plus haut niveau, prouvées par références officielles.
- Souhaite représenter dans ces pays société française, Services ou Biens d'équipement.

Ecrire sous le numéro 898, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

J.F. 29 ans, excellente présentation

CADRE COMMERCIAL
Bilingue anglais, Etudes Supérieures de Commerce, cherche à mettre son intelligence et ses capacités au service de
LA HAUTE COUTURE INTERNATIONALE
Ecrire no T 012422 M - REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

INGÉNIEUR E.T.P.
39 a., 4 a. respons. B.E.T. *Infra,* 7 a. conseil Sté départementale d'aménagement et clients indus., traitement en généraliste, questions liées Z.I. (marketing, engineering, etc.), étud. ttes propos. Ecr. n° T 12430 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

INGÉNIEUR INFORMATICIEN DE GESTION
CONFIRME
12 a. expér. diversifiée et reconnue (dont américaine) de gros systèmes à mini-ordinateur, ch. poste région parisienne Ouest ou Sud ou Rhône-Alpes. T. 955-01-93 ou écr. n° T 12389 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

FRANCE - ÉTRANGER
Apr. long sél. USA, Française niv. Bac, sans oblig. familiale, sens contact humain, ch. poste Responsabilité, Sect. indifférent. Ecr. n° T 12365 M, REGIE-PR., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

JURISTE D'AFFAIRES
14 a. d'expér. avocat aff. fiscal., juriste d'entreprise, secrét. gén. organisme professionn., consultant de gestion
DESIRE S'INTEGRER à EN*TREPRISE et ch. pl. en rapp. :* DIRECTION JURID. GROUPE SECRETAR. GAL ou DGA PME ou tout poste à étudier.
Langues : anglais, arabe.
Ecr. : T.M.I., 174, av. Gal-de-Gaulle, 92200 NEUILLY-s/SEINE

SPÉCIAL EXPORT
Ingénieur Marketing
Expér. U.S.A. - Canada - Asie - Océanie comme Responsable filiales, bien introduit milieu institutionnel, ch pl. DIRECTEUR EXPORT - P.M.I. ou AREA-MANAGER ou DIRECTEUR *FILIALE STE plus structurée.* Ecr. n° 012421 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

J. F., 23 a., excell. DACTYLO, cherche petit secrétariat à mi-temps, le matin, 1.600 francs net. Téléphone : 797-64-63.

Cadre, 60 ans, après *une trentaine d'ann.* gérant Sté export, Argentine, Uruguay, parle/écrit couramm. angl., allem., espagn., dep 1971 à la tête d'un réseau de vente de biens d'équip. destinés *aux industr. en R.F.A.,* ch. empl. salarié en accord av. ses capac., disp. voyag. étrang. Ecr. n° T 012.376 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Finlandais, 23 a., rech. emploi, France, pr 1 an ou 2 à part. de : août-sept. 79. Tte proposit sera prise en considérat. Contacter : M. Jukka Kuronen, Ketunkorpi, 04400 Jarvenpaa, SF - Finlande.

Tous vos plans 2 cm. par m. Chalet, pavill., villa, résid., copropriété, lotissement, GNM, dessinateur : (16-1) - 015-51-12.

Jeune Femme, 25 ans, bac philo, diplômée relations publiques et relations presse, cherche emploi intéressant sur Paris. - Ecrire n° 7.547, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Secrétaire de Direction cherche tous travaux de dactylo à domicile ou sur place sur IBM 82 C, thèses, manuscrits de livres, notices techniques et magnéto, etc.. Téléphone : 914-86-03.

J. Femme, 21 a., 3 a. exp. empl. bur., Ccial, adm., dact., conn. écran informat., rech. pl. stab., lib. de ste. Ecr. P. MINOTTI, 1, rue des Fleurs, 95870 Bezons.

J. H., 24 a., DEUG droit, école de gestion, groupe ESSEC, 1 a. expér. contr. gestion et financ., lib. de ste, ch. poste en rapport. Ecr. M. D. DUCRET, 10 ter, rue Janssen. — 75019 PARIS.

J. H., ambit., dynam., ayant le *sens des aff., du cont. hum, une* gde expér. ds la représ., sach. parler angl., allem., ital., franç., arabe, cherche Société qui veut développer son chiff. d'aff. ou assur. son implant. ds les pays arabes ou en voie de dévelopo. Ecr. n° 7.543, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

TRADUCTRICE Russe - Anglais expérimentée, diplômée ESIT, 1 an séjour U.R.S.S., recherche travaux. Tél., Sylvie, 344-59-27.

CONSEILLER JURIDIQUE
DROIT SOCIAL
cherche poste - Etudie toute proposition. - Téléph. : 464-03-55

J. H., DIPLOME ESC, anglais *et allemand courants + russe,* expérience marketing et financement export, activité actuelle : Vienne (Autriche) dans un organisme français recherchant POSTE COMMERCIAL A RESPONSABILITES DANS SERVICE EXPORT OU FILIALE A L'ETRANGER. Ecrire sous référence 8.396 à : P. LICHAU S.A., B. P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui trans.

Allemande, 24 ans, cherche job (hôtel, etc.) + possibilité de logement à partir de juillet. Notions de français. Ecrire à : Birgit Rauch, Helferwangestr. 48 D-8000 München 70.

Cadre, 31 ans, ESC + DECS, 6 ans expérience contrôleur de gestion, étudiera toute proposition en France dans le domaine comptable. — Ecrire à : n° 6.427, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris, Cedex 01.

Chef Mécanicien Diesel cherche emploi OFFSHORE outre-mer, connaissance froid, soudure. Expérience 15 ans marine, 5 ans pétrole. Notions anglais. Libre rapidement. Etudie toutes propositions. Ecr. n° 892, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Psycho-graphologue cherce activité à temps partiel, Paris et région. Ecrire, sous n° 893, à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

AIDE COMPTABLE
2e échelon, cherche emploi. Ecr. n° 6.026, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

EXPERT COMPTABLE DPLE
29 ans, Marocain, étudierait propositions pour le Maroc. *Ecr. n° 7.522, « le Monde » Pub.,* 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J. H., *22 ans,* SERIGRAPHE complet, cherche situation stab. Tél. : 347-14-91, après 18 heures.

Jne ing. VRD auto, 11 a. exp. adm. et priv. Spéc. en infrastr. rout., TP, aménag. zone pavill. France ou étr. (angl. parlé). Ecr. n° 7.523, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Jeune Fille, 26 ans, traductrice ESIT anglais-allemand, 2 ans expérience cadre service publicité en entrepr. ch. empl. intér. Ecr. n° 7.524, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

information divers

POUR **TROUVER** UN **EMPLOI**

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact., *exemples,* erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.

Pour mieux choisir votre métier FRANCE-CARRIERES en vente à votre kiosque.

propositions diverses

OUTRE-MER MUTATIONS 47, rue Richer, Paris-9e. Offres d'emplois étranger par répertoires hebdomadaires.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA		

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

EXCELLENT PLACEMENT QUARTIER HALLES
2 PIÈCES - TT CONFT
Livrable fin 79. Luxueux. Ascenseur. 270.000 F. AVEC 50.000 F comptant. Téléph. : 325-63-00

3e arrdt.

43, RUE MESLAY METRO TEMPLE
2 p., cuis., bains, w.-c., ch. cent. Mardi, mercredi. Tél. 233-62-46.

4e arrdt.

26, rue des TOURNELLES
Près PLACE DES VOSGES RESTAURATION DE QUALITE du STUDIO au 4 PIECES DUPLEX av. JARDIN. S/place tous les jours, 14-18 h. 274-57-69.

MARAIS ELEGANT DUPLEX
3 pièces, 85 m2, jardin 90 m2. Dans bel hôtel XVIIIe rénové. MICHEL & REYL - 265-90-05

Près pl. des Vosges, livg 25 m², bains, wc, 220.000 F, 3e étage, CARACTERE - 742-67-56.

ILE SAINT-LOUIS
Luxueux duplex 92 m² + 2 terrasses, étage élevé, soleil - F.I.M. - 633-47-23.

5e arrdt.

CONTRESCARPE
3, RUE MOUFFETARD
Dans petit imm. RENOVE, STUDIOS équipés. S/place de 15 h. à 19 h., lundi, mercredi, vendredi - Téléphone. : 227-15-37

128, RUE MOUFFETARD, DU 2 PCES AU 5 PCES
S/pl. les mardis et jeudis de 14 à 18 h. 30. Tél. 755-98-57.

Prox. MONGE - ODE. 95-16, PETITE TERRASSE - Charme, 50 m² : séjour + chambre, SUR JARDINET.

11e arrdt.

FILLES DU CALVAIRE
Local 250 m², clair (verrière), idéal pour ateliers d'artiste - Tél. : 293-62-16.

11e Immeuble excellent stand. Double living + 3 chbres. 112 m2. Très belle cuisine. Box. 520.000 F. — GIERI - 373-05-81.

12e arrdt.

4 PCES DUPLEX - Imm. neuf Standing - 14 h./19 h.
78, rue de WATTIGNIES

5 P. 10e étage. Immeuble neuf Standing - 14 h./19 h., 78, rue de WATTIGNIES

18, RUE BECCARIA
Je vends libre, 3e étage, appartement 2 pces, cuisine, débarras, 26 m², 3.000 F le m².
Tél. : 828-26-25.

DAUMESNIL, pptaire vend 2 p., cuis., entr., wc, 1er étg., 92.000 F Tél. matin 651-16-41

PORTE DOREE - Récent, belle terrasse, soleil, entrée, séjour, salon, cuisine, 1 chambre, parking, 415.000 F - 346-63-85.

BD VOLTAIRE - Me Boulets, Nation, belle terrasse s/jard., vaste 5 pces, cuis., 2 bains, wc, box, 660.000 F - 345-82-72.

13e arrdt.

SAINT-JACQUES Imm. récent
Liv. 2 chbres 80 m2. Park. S/pl. mardi 10 de 14 h. 30 à 17 h., 61, rue de la Santé. - 227-07-06.

14e arrdt.

14e, près d'Alésia, ds immeuble P. de T., part. vd 3 P. cuis., s. de bs, refait à nf, balcon, 5e étage sans ascens., 55 m², 320.000 F - Tél. le soir 542-79-51.

17e arrdt.

44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920
Restauration de qualité
APPARTEMENTS
5 PIECES 145 m2 environ Entièrement équipés.
Visites les mercredis de 14 h. à 18 h 30, ou tél. 755-98-57.

XVIIe EXCEPTIONNEL
dans bel immeuble, pierre de t.
2-3 PCES entrée, cuis., salle d'eau, W.-C., TEL.
EXCELLENT pr PLACEMENT
PRIX 195.000 F
Lundi, mardi, de 14 h à 17 h 30
3, RUE BARON ou Tél. 723-91-28

18e arrdt.

Belle vue dégagée sur Sacré-Cœur et Moulin Galette. PART. vd à MONTMARTRE très agréable petit 2 P., cuis. équ., bs, wc, 2 balc, (6e étg. sans asc.), rue Durantin, Paris-18e. Px 150.000. Tél. au 774-26-77, H.B., uniquement lundi 9 avril ou du 17 au 20 avril.

56, RUE MARX-DORMOY
4 P. 113 m2. Cft. Pierre de t. 450.000 F. — Mardi : 14-19 hres.

19e arrdt.

Me Crimée, 28, rue de l'Ourcq, propriétaire vend dans bon immeuble pierre appts 2, 4, 6 P., 90.000 à 300.000 F - Soleil, calme. 520-13-57. S/pl., 13 h. à 15 h. Samedi, dimanche, lundi.

20e arrdt.

6-8, RUE DE LA MARE
GRANDS STUDIOS
36 m2 + balc. 6,80 m2
Disponibles immédiatement
NOUVEAU P.I.C.
182.900 F
A 213.900 F
Parking compris.
Visite sur place : mardi et mercredi 15 h. à 20 h. (8e étage)
Tél. 797-88-68

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Dans une très élégante propriété début de siècle, 3 remarquables appartements, très haut standg s'ouvrant sur un parc de 1.600m² av. arbres centenaires, dans un calme monacal, à 500 m R.E.R. RHODES, Le Vésinet - 071-33-84

MARLY-LE-ROI, 4 P., 85 m² + loggia 13 m², 4e dern. étage, parkg ss-sol, près comm., écoles, bus, 410.00 F. Tél. : 916-24-64.

91 - Essonne

GRIGNY II Beau 2 pièces, cuis. équipée, tt confort, PLEIN SOLEIL. Tél. 766-50-45.

94 Val-de-Marne

VINCENNES face au BOIS Living double, 2 chambres, confort, cheminée, 4e étage, asc. Plein SUD. 575.000 F. - Tél. 577-96-85.

VINCENNES - Résidentiel, près Mo, Bois, R.E.R., belle restauration d'immeuble, ascens., chff. central, interph.

Studios depuis 128.000 F et 2 P. depuis 237.000 F, livrés entièrement terminés.

Visite sur place tous les jours 14-19 h., sauf lundi, 38, avenue Franklin-Roosevelt, ou GEFIC CTI - 723-78-90.

A vendre, IVRY, 3-4 PIECES, confort, loggia, parking, cave, 220.000 F - T. 672-71-30, 726-76-12.

95 - Val-d'Oise

ENGHIEN Vue LAC Partic. vd
BON STANDG. 4 P. 90 m2. Reft neuf. 7.000 le m2. — 414- 86-37.

Province

CHAMONIX
(près) - Magnifiques studios et 2 pièces, tt confort. Cuisinette aménagée. - Vue directe sur mont Blanc. Jouissance immédiate à partir de 115.000 F avec 23.000 F comptant. Téléphoner pour renseignements : 847-31-91.

COURCHEVEL 1850, vds période juin Club-Hot, 6.000 F Ec. Boulet. 11, impasse Bœuf, 84-Avignon.

7000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR

Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.

SÉLECTION PAR ORDINATEUR
Téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.44.44
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e
FNAIM

6e arrdt.

ODEON - Beau 5 PIECES 170 m², clair, soleil, grande hauteur sous plafond, travaux à prévoir - 307-32-64.

RUE DU DRAGON
4 P., dans imm. DIRECTOIRE, charme Doressay - 548-43-94.

SAINT-GERMAIN 120 m2 4 pièces
dans très bel hôtel particulier XVIIIe siècle - Soleil - Calme Ascenseur - Bien équipé Tél. : 550-70-74 ou 222-95-80.

ODEON RAVISSANT STUDIO PLEIN CIEL
Ascenseur - 329-73-37

7e arrdt.

Grenelle - Invalides - Calme
7 PIÈCES : 180 m2
Et. élevé - ODE. 42-70 - Soleil.

8e arrdt.

30, COURS ALBERT-Ier
Très luxueux appart. décoré 266 m2 + 30 m2 service. 5e ét. Vue exceptionnelle - Balcons Parking - Visite lundi et mardi 15 à 17 heures. — Tél. 705-39-10.

15e arrdt.

TOUR VUE SUR SEINE Etage élevé
MEUBLE et DECORE
Living dble, 2 chbres, 2 bains. Parking. 1.480.000 F. - 293-48-57.

NOUVEAU 15e 2 PIECES Tout confort
ET. ELEVE. SOLEIL. PARK. 395.000 F. — REGY : 577-29-29.

EMILE-ZOLA. Bel imm. P. de T., 5-6 P., 140m²+serv. Excell. état. 4e étage, asc. - 535-86-37.

CONVENTION
STUDIO, entr., kitch., bains, tt conft, 150.000 F - 566-50-46.

17, PLACE DU COMMERCE
Living double + chbre, 5e étage, lundi, mardi, 14 h. 30-18 h. 30

16e arrdt.

5, RUE DOCTEUR-BLANCHE TRES ORIGINAL 150 m², BEAUCOUP DE CHARME, living + 2 chbres + lingerie. Mardi 14-16 h. 577-38-88, mat.

VICTOR-HUGO (près) Luxueux
STUDIO, cuis., s. bains, balcon. TRES BON PLACEMENT 275.000 F — 293-48-57

appartements occupés

BUTTES-CHAUMONT
Près PARC et STUDIO ORTF, Pptaire vend dans imm. bon état, concierge : 1) 2 P., cuis., wc, douches, 25 m². Bail 6 ans jusqu'en 1982. Loyer 4.800 F indexé - Prix 55.000 F ;
2) 3 P., cuis., wc, 37m², occupé dame seule loi 1948. Prix : 70.000 F. Crédit 80 %.
11, rue des Solitaires, Paris-19e. Vis. mardi de 14 h. 30 à 16 h. 30.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15, 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Sté recherche appts même à rénover, secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour R.-vs, Gieri, 373-05-81.

Rech. appts 1 à 3 p. Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14, 15e, 16e, 12e, Marais avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire - Tél. 873-23-55.

immeubles

Urg., vends bel imm. en U (16 appts) s/1.017m², centre REIMS. Px à débat. Tél. : (83) 27-74-46

CLARIDE S. A. rech. pour investissement
immeuble de rapport ou ensemble immobilier à usage d'habitation, bonne catégorie. Paris et banlieue immédiate. 11, rue de l'Amiral-d'Estaing, 75016 PARIS - Tél. 720-16-61

Cause partage, vend petit immeuble, parfait état, bon rapport.
Tél. : (84) 73-09-08, après 17 h.

locations non meublées Offre

Paris

FOCH RESIDENTIEL Luxueux
Séjour, chbre, balcon, garage. 4.000 F - Tél. : 293-48-57.

Studio tt conft, parking, 1.200 F + chg. Mardi 14 h. 30-115 h. 30, rue des Morillons nos 61-69, bât. B, esc. 2, asc. 4, 10e étage.

Région parisienne

NEUILLY RESIDENCE CLUB
AV. DU ROULE. Liv. dble, ch., 2 boxes. 4.000 F. - 293-48-57.

Maurepas (Le Bois) dans résidence, pavillon gd liv. avec cheminée, 4 chbres, 2 bains, garage, jard. Prix : 3.100 F. 050-28-15.

VINCENNES, près BOIS, superbe 4-5 P. luxe, cuis., 2 bns gde terrasse. Tél. 3.250 F. S/pl. samedi 7, lundi 9 de 14 à 16 h. 13, RUE ANATOLE-FRANCE.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartemts de stdg, 4 P. et plus - 285-11-08.

PARIS PROMO
IMPORTANTE CLIENTELE ch. APPTS gd stand. et luxe, vides ou meublés - 325-28-77.

hôtels-partic.

ASNIERES
1.900.000 F, luxueux hôtel particulier, grande réception, 6 chambres, idéal profession libérale.
733-68-67.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

proposit. com. capitaux

Créez en exclusivité dans votre région votre propre entreprise artisanale et commerciale avec notre concours et notre assistance pour exploiter marché disponible.
Rentabilité immédiate. Possib. gains mensuels de 15 à 20.000 F. Nécess. disposer env. 100.000 F. Renseignement à S.E.L.F. 94, rue Lauriston, 75116 PARIS

LA FLORIDE PLUS SURE QUE VOS BANQUES
Income Realty of Miami peut vous conseiller sur vos investis. A MIAMI
Augm. vot. capit. de 30 à 50 % par an. Titre immob. gar. par l'Etat de Floride en acc. av. la loi franç. sur l'export. des capit. Ecr. no 895 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens 75427 Paris ced. 09

Société pleine expansion rech. INVESTISSEURS 180.000 F. Rapport mensuel 6.000 F et capital garanti. MERCURE. Tél. 285-32-55 ou 754-77-30.

Rentabilisez votre dynamisme et vos capitaux en exploitant vous-même marché nouveau et exclusif. Nécessaire disposer de 100.000 francs. - Téléphonez, VELO-SELF : (16-1) 973-77-47.

enseignem.

APPRENDRE L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, boul. Raspail, 75014 PARIS
Tél. 633-67-28

Cours de conversation, le soir
Inscriptions immédiates
Début : 23 avril
Cours privés
Sessions intensives
Cours de préparat. au TOEFL
Cours pour lycéens

cours et leçons

Agrégé de philosophie donnerait cours part. Initiation. Révision Tél. 544-54-28

Cours toutes matières, tous niveaux par diplômés grandes écoles. — IEPC. Tél. : 224-17-95.

représent. demande

Représentant commercial agréé désire prendre contact av. Stés voulant réaliser des chiffres d'affaires importants en Afrique, pour toutes catégories de marchandises. Introduit et poursuit vos projets de construction d'usines, vos demandes de marché auprès des gouvernements africains.
Ecr. : M. Mamadou Sam, Imm. 3, appt 341, 9, bd Pagel, 93450 ILE-SAINT-DENIS (FRANCE)

Cadre prospect. Afrique pour recrutements accept. missions commerc. ou autres.
Ecr. à 7.474, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

occasions

PAIE COMPT, ts bijoux or, brillants, toutes valeurs, 136, r. Legendre. Métro Brochant, 17e.

Grand choix de MOQUETTE EN SOLDE, exemple de prix velours sur mousse en 4 mètres 19,99 F/m2. — Tél. : 340-72-72.

automobiles

box-parking

PARKINGS A VENDRE
114, rue Cardinet, 17e.
Mardi, jeudi de 16 h. à 19 h.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VTE s/sais. imm., Pal. Just. Pontoise (95), jeudi 26 avril 1979, 14 heures.
TERRAIN - 1.675 m2
sur lequel existe un hangar de construction sommaire.
HERBLAY (95), av. de la Libération.
MISE à PRIX : 50.000 F
Cons. pr ench. 15.000 F (chéq. visé).
Rens. Me PORTE, avocat
Pontoise-95, 33, r. P.-Butin. 032-00-43.

VENTE Pal. de Justice à Versailles, le MERCR. 25 AVRIL 1979, à 10 h.,
CONSTRUCTION VÉTUSTE
et TERRAIN de 121 m2 à
POISSY (Yvelines)
9, rue Paul-Noret
MISE A PRIX : 5.000 FRANCS
S'adresser à Versailles : à Me Xavier SALONE, avocat, 19, rue Ste-Sophie ; à Paris : à la DIRECTION NATION. D'INTERVENTIONS DOMANIALES, 11, rue de Tronchet.

VENTE au Pal. de Just. à Bobigny, le MARDI 24 AVRIL 1979, à 13 h. 30.
UN LOGEMENT
Comp. : 1 p., cuis., entr., w.-c. comm., au 1er ét. du Bât. B dans l'imm. sis
à SAINT-OUEN (93)
117, av. Gabriel-Péri (anciennement rue des Batignolles)
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
S'adr. à Me Marcel BRAZIER, avocat à Paris-8e, 178, bd Haussmann, tél. : 924-39-03 ; Me Bernard MARLIN avoc. à Paris-9e, 1, r. Moncey, tél. 874-20-83; ts avocats pr. les Trib. de Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil.

ETUDE DE MAITRE HOUDARD
NOTAIRE A EPERNAY
2, place de la République. — Téléphone : 16 (26) 51-47-01

ADJUDICATION VOLONTAIRE
le jeudi 10 mai 1979 à 15 heures en l'étude

ENSEMBLE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL sis à EPERNAY (Z.I.) (Marne)

Sur terrain de 9.206 m2
dont 2.200 m2 construits. Surface développée :
5.898 m2 en 2 bâtiments
- BATIMENT INDUSTRIEL : 1.647 m2 au sol, 4.941 m2 dévelop. sur 3 nivx
- BATIMENT ADMINISTRATIF : 319 m2 au sol, 957 m2 sur 3 niveaux

Pavillon des gardiens - Parkings aménagés
EXCELLENT ETAT
Transf. 160 KVA (15.000 V - 220/380 V)
Chauffage - Air comprimé - Téléphone

MISE A PRIX DE L'ENSEMBLE : 2.000.000 F

Possibilité de traiter avant l'adjudication
Consignation préalable pour enchérir : 500.000 francs par chèque certifié

Pour tous renseignements et visites : s'adresser à :
MAITRE HOUDARD, notaire
2, place de la République, à EPERNAY 51200
dépositaire du cahier des charges
Téléphone : (26) 51-47-01

VENTE s/licitation Pal Just. à Pontoise, jeudi 26 avril 1979, à 14 heures
LES 6 LOTS (libres de toute occupation)
CHAUSSY (95) - Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS
1) PROPRIÉTÉ 510 m2 Lieudit « Hte Souris », compr. Bât. d'habit. avec grange et cave attenantes. Cour, Jardin.
2) PARCELLE DE TERRE DE CULTURE 470 m2. Lieudit « La Ravine ».
3) PARCELLE DE TERRE 1.291 m2. Lieudit « Les Bois de Rochefort ».
4) PARCELLE DE TERRE 498 m2. Lieudit « Le Chemin de Cormeilles ».
5) PARCELLE DE TERRE 1.059 m2. Lieudit « Les Battiers ».
6) PARCELLE DE TERRE 394 m2. Lieudit « Les Indes ».
Lesdits TERRAINS sont NON CONSTRUCTIBLES.
M. à P. : 1) 65.000 F - 2) 800 F - 3) 30.000 F - 4) 14.000 F - 5) 12.000 F - 6) 10.000 F.
Consign. pour enchérir (chèques visés) : 1) 14.000 F ; 2) 300 F ; 3) 7.000 F ; 4) 3.000 F ; 5) 3.000 F : 6) 2.500 F — Pour tous renseignements, s'adresser :
Me PORTE, avoc. Pontoise-95, 33, r. P.-Buttin, tél. 032-00-43 ; pour visiter maison Chaussy s/place les samedis 14 et 21 avril, 15 à 17 h.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A EVRY, rue des Mazières, le MARDI 24 AVRIL 1979 à 14 heures
UN IMMEUBLE à usage d'HOTEL-RESTAURANT
(y compris le matériel d'exploitation)
à LEUVILLE-SUR-ORGE (Essonne)
1, place des Forces-Françaises-de-l'Intérieur
MISE A PRIX : 350.000 F
Consignat. préalable indispens. pour ench. Rens. à Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. 496-30-28, 496-14-18 ; Me ELLUL, avoc., 3, r. du Village à Evry. 077-14-18 ; Mes HABER et DAMOISEAU, avoc., 20, r. du Gén.-Leclerc, Corbeil-Essonnes, 496-30-51

Me J. BORONAT, avocat à Paris, 64, rue d'Amsterdam, tél. 874-17-34, fera procéder le LUNDI 7 MAI 1979, 14 heures, au Tribunal de Grande Instance à PARIS, à la vente en deux lots de
1) UN IMMEUBLE DE RAPPORT
d'une contenance de 150 m2 environ, sis à
PARIS (15e) - 31, rue Mademoiselle
MISE A PRIX : 160.000 F
2) UNE PROPRIÉTÉ à CHOMELIX (Haute-Loire)
compr. une MAISON de 3 pièces, cuisine - D'une conten. de 170 m2 env.
MISE A PRIX : 10.000 F
S'adr. pour renseignem. à Me BORONAT, avocat, 64, rue d'Amsterdam à Paris (9e) ; sur les lieux pour visiter. - PRET POSSIBLE DU CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Vente au Palais de Justice à PARIS, le jeudi 26 avril 1979, à 14 heures
IMMEUBLE 61 à 65 r. ARCHEREAU PARIS-19e
CONTENANCE 1.000 m2 avec bâtiments à usage de dépôt ou bureaux
MISE A PRIX : 300.000 F S'adresser Me BOISSEL avocat administrateur ;
Cabinet de Me JALLES, 36, rue des Petits-Champs, tél. 296-62-84.

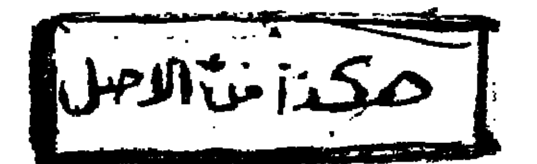
Vente après L.B. au Palais de Justice à Paris, le 19 avril à 14 heures
EN TROIS LOTS
DANS UN IMMEUBLE SIS A LIBOURNE (Gironde)
QUARTIER DE « BRUN », Avenue Georges-Pompidou n° 32
1er lot - UN APPARTEMENT Type F 2 sit. r.-de-ch. bât. A formant le lot no 85 du régl. copropriété et les parties communes y afférentes. - Libre. Mise à Prix : 35.000 francs.
2e lot - UN APPARTEMENT Type F 2 sit. au 1er ét. bât A formant le lot no 86 du régl. copropriété et les parties communes y afférentes. Libre. Mise à Prix : 35.000 francs.
3e lot - UN APPARTEMENT Type F 2 sit. au 4e ét. bât. A formant le lot no 118 du régl. co-propriété et les parties communes y afférentes. Libre. Mise à Prix : 35.000 francs.
S'adresser pour tous renseignements : Me J. LYONNET DU MOUTIER, Av. 182, rue de Rivoli à PARIS (1er). Tél. : 260-20-49. Me Jacques-Marie GARNIER, Syndic, 63, boulevard Saint-Germain, PARIS (5e). Au Greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de PARIS, boulevard du Palais, où le cahier des charges est déposé. Et sur les lieux pour visiter

---

VENTE JUDICIAIRE LE VENDREDI 18 MAI 1979, à 14 heures, au PALAIS DE JUSTICE A 89000 AUXERRE
BEL ENSEMBLE INDUSTRIEL
SUR PLUS DE 6 HECTARES
à SAINT-FLORENTIN-VERGIGNY
180 KM SUD DE PARIS
Environ 1/3 couvert - Bon état - Proximité R.N. 5, R.N. 77, canal Bourgogne face gare S.N.C.F. (Ligne Paris-Lyon)
MISE A PRIX : 2.000.000 F - CONSIGNATION : 100.000 F
Rens. et visites S.C.P. d'avocats DELORME, MAUROIS, ROBERT et BOUDIN, 5, rue M.-Berthelot, 89004 AUXERRE cedex - B.P. 257 - Tél. (86) 52-53-00 poste 8, télex 800972.

VENTE SUR FOLLE ENCHERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 26 AVRIL 1979, à 14 heures
EN UN SEUL LOT :
UN IMMEUBLE A CLICHY (92)
27-29, rue Casterès, comprenant :
UN BATIMENT A USAGE D'HABITATION
élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de cinq étages
UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL
élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage
Mise à Prix : 550.000 F
S'adresser pour tous renseignements à Me Maurice PERARD, avocat, 5, rue Rouget-de-Lisle à PARIS (1er), tél. 260-38-06 ; Me Gabriel BLIAH, avocat à PARIS, 43, rue de Richelieu ; Me Alain GASTINEAU, avocat à PARIS, 29, rue des Pyramides ; Me CHAVINIER, avocat à PARIS, 11 bis, place de la Nation ; et sur les lieux pr visiter avec permis de visiter.

Vente s. surench. au Palais de Justice à Versailles, le 25 avril 79, à 10 h
PROPRIÉTÉ sise à MAREIL-LE-GUYON
3, chemin de Lettrée
10 pièces princ., salle d'eau, salle de bains, 2 wc, chauff. cent. - 1.410 m2
MISE A PRIX : 374.000 FRANCS
S'adresser à VERSAILLES à Me RAVIART, avocat, 13 bis, avenue de St-Cloud, 950-03-12 ; Me COYDON, avocat, 65 bd de la Reine, 951-21-93.



Le Monde

équipement

URBANISME

LA TOUR EIFFEL : QUATRE-VINGT-DIX ANS ET DES ENNUIS D'ASCENSEUR

La tour Eiffel a été construite en deux ans, du 28 janvier 1887 au 31 mars 1889. Elle vient donc d'avoir quatre-vingt-dix ans. Mais elle aborde cet anniversaire dans de mauvaises conditions. Son propriétaire, la Ville de Paris, et son concessionnaire, la Société de la tour Eiffel, sont en désaccord. L'élément principal de cette discorde réside dans le financement des travaux de réfection de l'ascenseur, qui dessert le troisième étage de la tour. Etant encore hydraulique, cet ouvrage, qui date des origines de la tour, ne peut fonctionner l'hiver. Il est donc nécessaire de l'électrifier, mais le coût de cette modernisation (35 millions de francs) est jugé trop élevé.

« La dépense est trop lourde pour nous dans les conditions du contrat qui nous lie à la Ville », *précisent les responsables de la Société, qui ajoutent :* « Nous n'avons jamais refusé de participer aux frais des travaux de cet ascenseur, nous les avons même commencés avec la réfection des cabines. Nous demandons seulement à la Ville de Paris d'alléger la redevance que nous sommes tenus de lui verser pour être en mesure d'honorer les annuités de l'emprunt que nous devons contracter pour cette rénovation. »

De son côté, la Ville assure que la tour accueille 3,5 millions de visiteurs par an, « ce qui assure un gain appréciable à son exploitant ». *Elle précise :* « C'est une société qui se porte bien et nous considérons que son attitude actuelle est une dérobade. »

Les choses en sont là et ne seront définitivement tranchées qu'en 1980, lors du renouvellement de la concession.

Depuis sa construction, la « vieille dame » du Champ-de-Mars n'a jamais changé de concessionnaire. La Société de la tour Eiffel a été créée, en 1880, par Gustave Eiffel, qui finança presque entièrement la construction de la tour sur un terrain appartenant à la Ville.

TRANSPORTS

LA FIN DES SCHÉMAS RÉGIONAUX ?

Les pouvoirs publics veulent harmoniser l'activité des routiers et de la S.N.C.F. à l'intérieur des départements

M. Joël le Theule, ministre des transports, doit réunir, les 26 et 27 avril prochain à Paris, une table ronde sur les transports interurbains de voyageurs, à laquelle ont été *conviés quelque* deux cents élus locaux. L'administration entend profiter de cet échange de vues pour juger de la meilleure organisation des déplacements à courte et moyenne distances, et peut-être saisir cette occasion pour mettre un terme à l'expérience des *schémas régionaux* de transports.

La réunion d'une table ronde prouverait-elle que le gouvernement n'a *pas arrêté de politique* sur les transports interurbains de voyageurs ? Au ministère des transports, on se garde de toute référence au passé et de toute indication *sur l'avenir.* « *Nous souhaitons que chacun s'exprime très librement*, affirme-t-on, *nous ne voulons donc pas orienter* a priori *la discussion.* »

A la vérité, au cours des quatre dernières années, le gouvernement a progressivement élaboré une nouvelle stratégie en matière de transports interurbains de voyageurs. Celle-ci reposait sur l'établissement de schémas régionaux de transports dont la mise en œuvre incombait aux établissements publics régionaux (E.P.R.) dotés, pour ce faire, des moyens réglementaires et financiers adéquats.

Ainsi, les E.P.R. avaient le *pouvoir de conclure*, avec la S.N.C.F. ou les transporteurs routiers, des conventions portant sur la création ou l'amélioration de dessertes interurbaines. Ils avaient également *la faculté* de proposer le transfert sur route de services omnibus, l'Etat leur versant alors, chaque année, une somme équivalente aux économies dégagées par ces suppressions de lignes.

Cette réforme répondait à un louable souci de décentralisation. L'article 4 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions n'offrait-il pas la possibilité aux E.P.R. d'exercer « *les attributions intéressant le développement régional que l'Etat lui confie* » ? Les pouvoirs publics, qui compensent le déficit des lignes omnibus de la S.N.C.F., trouvaient, en outre, dans ce système, un moyen d'utiliser plus judicieusement leurs deniers.

Cette initiative gouvernementale venait à son heure ; on ne peut pas dire que les responsables régionaux l'aient mal accueillie. En 1977 et 1978, le Nord - Pas-de-Calais, la Lorraine, les Pays de la Loire, la Franche-Comté et le Limousin — toutes cinq régions-pilotes — ont tout à tour approuvé leurs schémas régionaux de transports. Une *seule*, pour le moment — la Lorraine — vient de bénéficier d'un transfert financier de l'Etat : 1,2 million de francs par an, soit le montant des économies que procure la fermeture, le 2 avril dernier, de la ligne omnibus Nancy - Château-Salins.

L'Alsace, le Centre et Provence-Alpes - Côte d'Azur ont approuvé leurs schémas, dont l'application reste, néanmoins, suspendue à la signature d'un décret interministériel. Toutes les autres régions, *sauf l'Ile-de-France, ont mis* à l'étude leurs schémas ; une seule, le Poitou-Charentes, a repoussé le projet qui lui a été soumis.

Les choses resteront-elles en *l'état ? Selon les pouvoirs publics,* « *il a toujours été question de ne tenter qu'une expérience dont il faut maintenant mesurer le succès* ». Au demeu*rant, ils soulignent qu'au budget* de 1979, 1,6 million de francs figure au titre des études de schémas régionaux de transports et 41 millions au titre d'une parti*cipation dégressive au déficit de* certaines lignes omnibus « réaménagées ».

En réalité, le gouvernement semble vouloir opérer un repli. Dans les milieux officiels, l'idée régionale n'est plus en odeur de sainteté. Il y a donc lieu de réviser la philosophie qui sous-tend l'actuelle politique en matière de transports interurbains de voyageurs. « *Nous aurons toujours besoin de schémas*, indique-t-on au ministère des transports, *mais la question est de savoir quel est le bon niveau de décentralisation.* » Il y a quelques années la réponse était claire : la région. Aujourd'hui, les pouvoirs publics *sont tentés de jouer le département.*

Dans le contexte économique actuel, l'Etat cherche, en outre, à réduire ses charges. N'a-t-il pas dépensé 1,6 milliard de francs, en 1978, pour compenser le déficit des lignes omnibus S.N.C.F. ? Plutôt que de verser la totalité de cette somme à la société nationale, il a la faculté d'en trans*férer une partie aux régions. Pour* mieux utilisée qu'elle soit, cette dette n'en continue pas moins de peser lourdement et indéfiniment sur le budget. « *Doit-on aller aussi loin dans les incitations financières à la mise en œuvre des schémas régionaux de transports ? Ne faut-il pas fixer un terme à ces aides ?* » s'inter*roge-t-on du côté de la Rue de* Rivoli.

Des raisons politiques et économiques conduisent donc le gouvernement à changer de cap. Le tout est de laisser croire qu'il n'en est rien, que la démarche d'aujourd'hui ne contredit pas celle d'hier. En organisant une table ronde, les pouvoirs publics ne cherchent-ils pas, en définitive, à faire cautionner par les élus locaux leur nouvelle stratégie ?

JACQUES DE BARRIN.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX

Des agences de service public pour lutter contre l'exode rural

La fédération nationale des foyers ruraux qui rassemble mille deux cent cinquante associations réparties en trente-cinq fédérations départementales a réuni son congrès annuel les 7, 8 et 9 avril à Fontainebleau sur le thème : « Les services en milieu rural. »

Présidant la séance inaugurale, le ministre de la condition féminine, Mme Monique Pelletier, qui répondait au président national, M. Joseph Trilles, a affirmé la nécessité de donner aux ruraux les moyens de prendre conscience de leur propre culture. « *C'est vrai*, a-t-elle notamment déclaré, *les villes n'ont pas le monopole de la culture, et un modèle culturel standardisé de type urbain ne convient pas au monde rural.* »

Evoquant la situation des femmes des agriculteurs, elle a précisé : « *Je sais la vie qu'elles ont, mais je sais aussi qu'elles ont raison de vouloir aller vers le statut de coexploitante. Dans le monde rural, les femmes représentent l'équilibre entre le passé et l'avenir. Il serait bon qu'elles prennent plus de responsabilités et deviennent, comme vous, des artisans de la solidarité et de l'innovation.* »

Les foyers ruraux fonctionnent grâce aux subventions qui leur sont alloués, « *mais cela représente pour les départements et les communes un effort d'autant plus important que l'Etat continue à se désengager financièrement* », précise Mme Martine Noël, vice-présidente socialiste du conseil général de Seine-et-Marne, nouvelle élue d'un canton rural.

Les promesses du président de la République

A Fontainebleau, les congressistes ont cherché à analyser les causes de la disparition des services publics en milieu rural. Elles sont liées, estiment-ils, à des facteurs économiques mais aussi sociaux et culturels.

Pour M. Jean Roger, commissaire à l'aménagement des massifs de l'Est à la DATAR, il importe de considérer avec le même intérêt les services publics dépendant de l'administration et ce qu'il a appelé « *les services au public* » : transports, commerces...

Il a rappelé aussi que le conseil de planification, réuni à l'Elysée, le 3 avril dernier, avait donné le feu vert à la création d'un fonds de développement rural issu de la fusion des différents fonds (fonds d'intervention à l'aménagement du territoire, fonds de rénovation rurale, etc. « *Ce fonds unique*, a-t-il dit, *permettra de créer des agences de services publics qui pourraient être conçues à partir d'un service existant, comme les P.T.T., dont les activités seraient élargies à des missions complémentaires, ou à partir d'un SIVOM auquel serait confiée la création d'un service public. Les premières applications expérimentales devraient intervenir dès l'année prochaine.* »

Dans leur motion d'orientation finale, les congressistes ont demandé que « *passent dans les faits les promesses du président de la République selon lesquelles seront maintenus les services publics en milieu rural* ».

CHRISTIAN-LUC PARISON.

CONSTRUCTION NAVALE

La crise profite aux armateurs de Hongkong

« *La crise maritime, si elle semble devoir condamner à mort certains pavillons, permet au contraire à d'autres de se développer de façon spectaculaire* », note la société de courtiers maritimes Barry Rogliano Salles, dans son dernier rapport annuel.

C'est en raison de la différence de coûts journaliers d'exploitation que les pavillons européens s'effondrent, tandis que « *l'on assiste à un déplacement de tonnage sans précédent historique au détriment des pavillons norvégiens et suédois et au profit des pavillons utilisés par les armateurs de Hongkong (pour la plupart britanniques, panaméens et libériens)* ».

Le pavillon norvégien a perdu 700 000 tonnes en 1977 et plus de 8 millions de tonnes en 1978, alors que, de surcroît, 25 % des navires battant pavillon norvégien sont désarmés. Le tonnage de la flotte suédois est, lui, tombé de 14 à 7 millions de tonnes en deux ans. Mais le tonnage contrôlé par les armateurs de Hongkong en revanche, est passé de 17 à 37 millions de tonnes entre 1973 et 1978.

A propos de la construction navale française, après avoir noté que les chantiers polonais proposaient les plus bas prix du monde, les courtiers de Barry Rogliano Salles écrivent :

« *S'ils sont d'accord sur le but à atteindre (la sauvegarde de leur existence menacée à brève échéance), les constructeurs divergent quant aux moyens à mettre en œuvre. Certains souhaitent que soient mises en place des conditions de crédit d'un tel attrait qu'elles permettraient d'enregistrer des commandes à un niveau de prix relativement élevé, le facteur prix se trouvant en quelque sorte masqué, ou compensé, par le facteur crédit.*

» *D'autres constructeurs, plus réalistes ou plus pessimistes, pensent que le surprix français est tel qu'il est illusoire d'espérer pouvoir enregistrer des commandes, même pour ce qui est de navires sophistiqués, tant que le niveau général des prix internationaux ne sera pas relevé de façon très substantielle. Plusieurs exemples récents tendent, toutefois, à donner raison à la thèse des plus pessimistes...* »

EN ILE-DE-FRANCE

LE DÉBAT SUR L'AMÉNAGEMENT DES HALLES

Un contre-projet pour parler d'architecture « à haute voix »

Tandis que les services de la ville et de la société d'aménagement *travaillent sur* leurs projets pour les Halles, et que M. Louis Arretche fait office d'architecte en chef, le Syndicat de l'architecture vient de lancer une consultation internationale qui doit aboutir, en novembre prochain, au choix d'un contre-projet. (Le Monde du 4 avril.)

L'affaire des Halles n'est pas terminée. N'en déplaise à M. Chirac, ces quelques arpents de béton parisiens sont devenus un symbole. Il ne pourra pas « en finir » avec les Halles sans que des avis s'expriment encore, sans que des projets et des contre-projets se mesurent face à une opinion un peu lasse, mais *consciente que quelque chose aurait pu se passer là, au centre de Paris.*

Il n'est pas trop tard. Le schéma d'aménagement *présenté* par le maire et approuvé la semaine dernière par le Conseil de Paris a surpris par son insignifiance. *Ce n'est, au fond,* qu'un schéma d'aménagement qui place sagement autour du carreau des bâtiments de proportions modestes pour réparer les blessures du « tissu » urbain, remplir les vides des démolitions, redessiner les rues et entourer la place « verte » de l'ancien carreau.

Pas d'architecture *dans tout cela.* Pas encore, et c'est normal. Pour une fois, on ne met pas la charrue devant les bœufs. Pour une fois, on ne dessine pas les verrières ou les escaliers de secours d'un bâtiment mal implanté comme on l'avait demandé, pour son malheur, à Ricardo Bofill.

Cette prudence est moins bien respectée côté jardin, où percent déjà des compromis moins convenables : fausse place de Sienne de *guingois, bâtiments en gradins* chargés d'escamoter le conflit de la pierre et du vert... La « non-architecture » montre le bout du nez. Surtout, la procédure choisie par la Ville n'est pas de nature à rassurer. Obsédés par le souci de l'efficacité *et de la rapidité, les responsables* de la mairie et de la société d'aménagement ont décidé de faire travailler des équipes d'architectes dans l'anonymat — sous la houlette discrète de M. Louis Arretche — et d'assumer vis-à-vis de l'extérieur les choix qui seront faits. Le maire ne s'est-il pas déclaré architecte en chef des Halles ? Le téméraire ! Que l'aménagement des Halles ait besoin d'un patron qui dialogue avec *les architectes, c'est sûr. Mais c'est* à eux qu'il appartient de faire leur travail, à visage découvert.

Une preuve de vitalité

Ce travail, le jeune Syndicat de l'architecture se déclare prêt à le *faire et lance une consultation* internationale pour l'aménagement des Halles. *Proclamant que Paris vaut bien un concours* et les Halles méritent une architecture, le syndicat a obtenu le soutien des architectes étrangers les plus en vue, de la presse spécialisée et d'un certain nombre de personnalités françaises du monde culturel. Un jury, composé d'architectes français et étrangers, de rédacteurs en chef de la presse architecturale, de représentants, *d'associations et d'élus parisiens* (le maire est invité à y participer), choisira, en novembre, un « contre-projet », parmi ceux qui lui seront envoyés d'ici au 17 octobre prochain (1).

« A force de gommer peu à peu ce qui pourrait chagriner tel ou tel groupe d'intérêt, qu'il soit financier, culturel ou associatif, dans leur souci de parvenir à une solution acceptable pour tous, les responsables ont fini par vider le projet de toute substance... Aujourd'hui, c'est l'architecture de notre temps qu'on est en train d'enterrer dans le trou des Halles.

» ... Le projet présenté par le maire de Paris n'est ni haïssable, ni admirable, mais simplement inexistant. A force de vouloir concilier les inconciliables, il a su désarmer les oppositions, sans provoquer aucune adhésion. »

Les animateurs du syndicat veulent « *parler d'architecture à haute voix* ». La consultation qu'ils organisent a pour objet de « *rétablir la place spécifique qui revient à l'architecture dans la constitution et la qualité d'un lieu public, de lutter contre la clandestinité des projets et des décisions, de prendre en considération la dimension symbolique du lieu, d'offrir une alternative pour provoquer un débat public en architecture* ».

La consultation prend pour base le programme officiel de la mairie (environ 80 000 mètres carrés de logements, bureaux, commerces et équipements divers), auxquels pourront s'ajouter des logements aidés, de petits équipements socio-culturels et même un grand équipement culturel à l'échelle de l'agglomération. Pour créer un véritable « espace urbain », les organisateurs de la consultation pensent qu'on ne peut admettre trop de « vide », ce qui risque de détacher d'eux les associations et même certains élus parisiens qui ont pris position pour des programmes très légers.

Même si elle semble tardive, cette initiative prouve de manière concrète la vitalité, en France et à l'étranger, de l'architecture.

S'ils retenaient des délais plus courts pour la remise des projets et s'ils s'en tenaient au programme officiel, les organisateurs de la consultation pourraient faire mieux qu'un baroud d'honneur : *ils auraient* une chance de mettre au jour un véritable contre-projet qui pourrait se mesurer d'égal à égal avec celui qui *sortira de la moulinette administrative. Il est encore temps.*

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Les inscriptions sont reçues par l'Association pour l'aménagement du quartier des Halles, 30, rue de l'Arbre-Sec, Paris-1er (tél. 260-26-94), jusqu'au 31 juillet prochain. Les dossiers seront envoyés à partir du 27 avril (droits d'inscription : 210 F et 120 F pour les étudiants) et les projets devront être remis avant le 17 octobre. Le jury se réunira du 12 au 15 novembre et attribuera un premier prix de 50 000 F et des mentions de 10 000 F avant que les projets soient exposés.

Parmi les architectes étrangers qui soutiennent cette initiative (*le Monde* du 21 mars), on note les noms de : Carlo de Aymonino, Giancarlo de Carlo, Vittorio Mazzuconi et Franco Purini (Italie) ; Ricardo Bofill, Oriol Bohigas, Coderch (Espagne) ; Maurice Culot, Damien Hambye, Lucien Kroll (Belgique) ; Léon Krier (Luxembourg) ; Richard Rogers et James Starling (Grande-Bretagne), Peter Eisenman, Philip Johnson, César Pelli, Stanley Tigerman et Robert Venturi (Etats-Unis) ; Oscar Niemeyer (Brésil).

GRAND JEU SANS ESPOIR ?

Pauvre architecture, désormais vouée à l'insatisfaction ! On s'inquiète ici de voir démolir les traces du passé, qu'il soit glorieux ou humble. Là, on redoute, ou l'on regrette, de voir surgir un monstre neuf qui focalise (souvent à juste titre) la haine du « béton », entité mal définie, animal hybride où se retrouvent en vrac tous les malaises du sens commun. On regrette ce qu'on fait disparaître pour déplorer ce qu'on construit. Enivré, titubant, parcouru de sentiments opposés, le domaine bâti paraît avoir perdu tout équilibre et ne se rattrape le plus souvent qu'aux branches basses. Les autorités, nationales ou locales, ne savent plus où donner de la tête. Elles continuent à jouer aux démolisseurs et aux promoteurs avec plus ou moins mauvaise conscience. Et jouent les associations de défense en lançant de généreuses hyperboles sur l'importance du patrimoine.

Les Halles, à l'image de la France, présentent les mêmes signes de malaise, les mêmes contradictions impossibles à surmonter. Leur trou — déjà largement comblé — est un immense remords, et ce qui doit parachever l'« affaire » est une vaste crainte : être ou ne pas être ? Leur histoire récente étant ainsi faite de mépris et de peurs successives, les dernières propositions de la mairie forment l'ultime atrophie de la notion d'architecture : le moins possible de surface construite, et des arbres. Des arbres comme si Paris ne devait plus être qu'un pavillon de sa périphérie où, sous prétexte de retraite, dans les deux sens du mot, on ne devrait plus se consacrer qu'à une verdure potagère. Mais il y aura peut-être un jour des associations pour réclamer du minéral.

Or voici qu'avec le concours organisé par le jeune Syndicat de l'architecture on se remet à parler (c'est moins évident que ça en a l'air) d'architecture. Pour ce faire, pour que cette initiative prenne toute son ampleur, on remarque au passage qu'il faut la caution de l'étranger, la caisse de résonance de noms illustres et internationaux. Ça y est, pourrait-on se dire, il y a en France des gens pour remettre à l'ordre du jour une fière idée de l'architecte !

Pourtant, si ce rebondissement, sous forme de révolte, de l'affaire des Halles témoigne d'un renouveau de l'architecture dans une partie inspirée de la population, il pourrait bien être en même temps la consécration finale de sa disparition chez ceux qui détiennent les moyens de sa réalisation. Tandis que le maire s'apprête vaillamment à construire un beau symbole du vide, un ensemble Halles qui souffre par avance d'un syndrome du néant, le concours international qu'il aurait dû lancer lui-même prend un peu l'allure d'un grand jeu marginal, d'un passe-temps nostalgique et désabusé qui évoquerait la grande époque où les princes s'occupaient avec passion de ce qu'ils voulaient construire. Un grand jeu sans espoir ? On voit mal, hélas ! M. Chirac se brouiller avec le conseil de l'ordre en reprenant la belle idée du petit syndicat. Et puis, il ne s'agit, n'est-ce pas, « que » d'architecture ? Avant l'Année du patrimoine, on ne va pas continuer à parler de cette vieille histoire.

FREDERIC EDELMANN.

Une étude de l'I.N.S.E.E. sur l'équilibre habitat-travail

Pas assez d'emplois dans les départements de la Grande Couronne

Les emplois en Ile-de-France ne sont pas uniformément répartis *dans les départements* de la région. C'est la première constatation d'une étude sur la « localisation de l'emploi » réalisée par la direction régionale de l'INSEE (Aspects statistiques de l'Ile-de-France, mars 1979).

Première constatation : Paris demeure la première zone d'emploi de la région. Mais si la petite couronne comporte en général davantage de secteurs d'emplois que la grande couronne (1), « *la situation n'est pas la même suivant les départements* ». Dans les Hauts-de-Seine, les postes de travail sont régulièrement répartis, mais, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, on dénombre *de nombreuses zones* à vocation résidentielle. Dans les départements de la grande couronne, bien que le déséquilibre entre l'habitat et l'emploi soit patent, on relève d'importants pôles d'activités : Poissy, Vélizy (Yvelines), Corbeil, Evry (Essonne). Enfin, la Seine-et-Marne a une vocation résidentielle affirmée.

Seconde constatation : si certaines communes de plus de dix mille habitants comptent plus d'emplois que d'actifs, les petites agglomérations de la région offrent la plupart du temps peu *de zones d'activités*. Quant aux villes nouvelles l'équilibre entre l'habitat et l'emploi n'y est pas réalisé.

Troisième constatation : on observe, entre la petite et la grande couronne, une zone intermédiaire située à une distance moyenne de Paris (5 km à 15 km) qui « *enregistre les déficits d'emploi les plus lourds* ». A l'est en particulier, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, ou dans le nord (Val-d'Oise, Hauts-de-Seine, Yvelines).

Enfin, c'est en grande couronne qu'ont été obtenus, entre 1968 et 1975, les plus forts taux d'augmentation d'emplois.

Le déséquilibre entre l'habitat et l'emploi est donc le lot de bien des communes de l'Ile-de-France. Il est à l'origine de la multiplication des déplacements quotidiens observés dans la région.

(1) La petite couronne est composée du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis ; la grande couronne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne.

Questions...

La Seine-et-Marne en marge

***Après son élection à la présidence du conseil général* de Seine-et-Marne, M. Jacques Roynette (P.S.) a répondu à nos questions.**

« Quelle est la situation de la Seine-et-Marne en Ile-de-France ? N'est-elle pas marginale ?

— Du fait de sa position géographique, la Seine-et-Marne est en quelque sorte *le département loisirs* de la région Ile-de-France et lui sert un peu de « défouloir ». Elle en est aussi le département le plus *déséquilibré* avec une zone urbanisée proche de Paris et une zone plus rurale à l'est. En densifiant la frange *ouest de la* Seine-et-Marne par la création des villes nouvelles de Melun-Sénart et de Marne-la-Vallée, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a accentué ce déséquilibre.

— La Seine-et-Marne compte deux villes nouvelles, cela ne soulève-t-il pas de difficultés ?

— Au moment de la conception de ce programme de développement, nous étions dans une période faste. On a donc vu grand, trop grand sans doute, et on s'aperçoit au bout du compte que l'urbanisation actuelle n'a pour effet que de déplacer la population parisienne. Par ce phénomène de déconcentration démographique, on déplace le problème mais on ne le résout pas.

» De ce fait, les élus de l'Ile-de-France ont demandé la révision du schéma directeur, et celle-ci ne pourra se faire qu'en baisse car les objectifs initiaux ne seront pas atteints.

— Les élus régionaux ont demandé la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Quelle est la position du conseil général ?

— C'est aussi l'opinion des élus socialistes du conseil général. *Mais* sans préjuger de la décision de l'ensemble des conseillers généraux, j'ai tout lieu de penser que le conseil général, s'il était saisi d'un projet de révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, ne pourrait qu'y être favorable.

» M. Lucien Lanier, préfet de région, déclarait récemment pour sa part qu'afin de répondre à la demande en habitations pavillonnaires, il était nécessaire de densifier l'habitat individuel à l'intérieur des villes nouvelles et de le favoriser à l'extérieur.

» Une telle décision serait inquiétante, car elle conduirait à couvrir d'habitations toutes les zones destinées, pour les maires de Seine-et-Marne, à un aménagement ultérieur.

» L'important, aujourd'hui, est d'enrayer la détérioration *du cadre de vie plutôt que* de se lancer dans une politique d'urbanisation à tout prix. »

Propos recueillis par CHRISTIAN-LUC PARISON.

...Réponses

EN DEUX MOTS...

● *Un journal des associations à Sarcelles.* — « Etre jeune à Sarcelles », tel est le titre du dossier paru dans le premier numéro de *Sarcelles, Journal des associations*, revue trimestrielle financée et *soutenue par la municipalité.*

Rédigée entièrement par les associations (soixante sur les quelque cent quatre-vingts recensées à Sarcelles ont participé à ce premier numéro), le journal est distribué gratuitement dans les dix-neuf mille foyers de la ville.

● *Une maison de la nature à Boulogne.* — Dans les jardins botaniques Albert-Kahn, à Boulogne-Billancourt (1), vient d'être inaugurée la première « maison de la nature » de la région parisienne.

Le petit pavillon qui servait autrefois de siège au Club du tour du *monde, animé par Albert* Kahn, a été rénové aux frais du département et dispose désormais de salles d'expositions, de projections et de conférences, ainsi que d'une bibliothèque et d'une médiathèque.

(1) 9, quai du 4-Septembre, 92100 Boulogne.



Le Monde

économie

Libres opinions

Faut-il supprimer la direction des prix ?

par JEAN-JACQUES GIBERT (*)

DES son arrivée au ministère de l'économie, M. Monory s'est *installé dans le rôle du libérateur* tant attendu. A la fin de l'année, la libération des prix, inaugurée par celle des produits industriels dès 1978, sera complète. Les missions de concurrence et de consommation assignées à l'exclusion de toute autre à la Direction de la concurrence et de la consommation (ex-Direction de la concurrence et des prix) constituent, paraît-il, les contreparties de cette liberté. Voyons cela de plus près.

Concurrence donc. Il faut renouer avec le merveilleux état de libre concurrence qui engendra l'essor du capitalisme de la fin du siècle dernier même si l'on a dit, répété et enseigné qu'au moins depuis 1929 cet état n'existait plus ou, en tout cas, ne pouvait plus assurer un développement harmonieux. Le libérateur des prix prend à l'Assemblée nationale des allures de matamore. Parlant de la Commission de la concurrence, pièce maîtresse de l'action du gouvernement, il affirme : *« La Commission représente un appui solide pour l'action que je mène à la tête du ministère de l'économie... D'ores et déjà le travail accompli est remarquable. »*

Remarquable et instructif, en effet, de mesurer exactement le travail accompli : treize affaires seulement ont donné lieu à un avis en 1978. *Quatre de ces dossiers étaient touchés par la prescription,* cinq affaires seulement ont reçu des suites concrètes (trois transmis*sions au parquet et deux amendes), trois récidives ont été examinées,* preuve de l'efficacité des avis antérieurs. En outre, on remarque que *la « gravité » de la* sanction est inversement proportionnelle à l'importance des entreprises concernées : cas de Pathé-Marconi ou de Pont-à-Mousson par exemple. Bilan terrifiant. Ajoutons enfin que la Commission est composée de membres nommés par le ministre, saisie par lui et qu'elle rend des avis qui ne la lient pas. La liberté des patrons est *vraiment* bien défendue.

Il paraît que M. Monory, qui décidément n'en est pas à un prodige près, défendrait dans le même temps les consommateurs. Les mauvais esprits diront que la question de la consommation est électoralement rentable ; on constatera cependant avec eux que les manœuvres du style B.P. 5 000 se sont heurtées au scepticisme complet des associations de consommateurs. Car ce qui ne peut *être caché, même par le plus malin, c'est que la politique de* consommation mise en place constitue un immense pas... en arrière.

Supprimer la réglementation des prix, c'est se priver de toute possibilité de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs. M. Monory considère-t-il que ce pouvoir d'achat n'est pas un *problème de consommation ? C'est dans un second temps rendre* incontrôlable le peu de textes protecteurs qui existent : démarchage *à domicile*, envoi forcé, vente directe, etc. Jusqu'à ce jour les fonctionnaires de la Direction de la concurrence et des prix vérifiaient ces textes par le biais de la réglementation des prix. En son absence, aucune administration n'est plus compétente pour en connaître.

Telle est la situation dans laquelle se trouve la Direction de *la concurrence et de la consommation : subsistance* de textes devenus inapplicables et amorce de démantèlement. Cet état de choses est transitoire. M. Monory, comme le lui demande le C.N.P.F., entend supprimer et les textes et le service administratif, car l'existence même de celui-ci constitue une menace : un autre gouvernement pourrait, si on laissait ce service intact, faire appliquer par son truchement une autre politique de prix.

Le R.P.R. prête main-forte à cette entreprise par le biais d'une proposition de loi visant la suppression des ordonnances 45-1483 et 45-1484 du 30 juin 1945, fondement de l'action de notre administration.

***

La réglementation des prix, celle de la concurrence et de la *consommation rejoignent ainsi les quarante heures,* le SMIC, la Sécurité sociale dans la série des contraintes qui limitent de manière inadmissible la *liberté* des patrons.

Venons-en aux prétextes invoqués pour la suppression des ordonnances de 1945.

Le premier relève d'un soudain souci juridique du C.N.P.F. (Conseil national du patronat français), qui ne supporte plus les clauses « désuètes » de ce texte. Il est bien connu que les *clauses* inappliquées sont les plus gênantes. Pourquoi ne pas supprimer notre code civil napoléonien ? *Car, oui, décidément,* les ordonnances sont bien un code qui, *outre qu'il fonde* la possibilité même pour le *ministre* d'intervenir en matière de prix, prévoit un ensemble de dispositions d'ordre public s'appliquant aux *relations entre* producteurs, distributeurs et consommateurs. L'éventail des possibilités *prévues, de la plus souple à la* plus contraignante, en matière de prix comme en matière de concurrence, fait paraître de peu de poids l'argument de *la désuétude.*

Second prétexte : la hausse des prix que nous avons connue sous l'empire des ordonnances suffit à prouver leur inefficacité. *Mais qu'est-ce* qui est inefficace, les ordonnances ou la politique de prix qui s'est (si peu) appuyée sur elles ? La libération récente *des prix industriels, dira-t-on, n'a pas notablement* affecté l'indice des prix. Sans doute, mais sait-on que depuis plusieurs années, notamment sous le régime *des engagements de modération,* les prix industriels étaient quasiment libres ?

Enfin, la manœuvre la moins honnête consiste à faire remonter *les origines de notre administration* aux années 1941-1942 et à l'entacher d'un « vichysme » originel et rédhibitoire. En fait, les premières *réglementations de prix datent du Front populaire* et visaient à la protection du pouvoir d'achat des salariés. C'est ce même souci social qui amène le gouvernement *de la Libération à mettre en place* les ordonnances de 1945. C'est cette destination première, cet usage des textes toujours possible, que nous entendons préserver. *C'est* cela que le patronat veut détruire, lui et ses ministres sont décidés à supprimer les ordonnances et à disperser notre service.

Il s'agit pourtant *d'une administration hautement* qualifiée : sur les deux mille quatre cents agents qui la composent, la moitié a le niveau de la licence et le quart *le niveau du bac. Ils reçoivent* en outre de un à dix-huit mois de formation technique. Mais déjà les cent un postes prévus au budget 1979 ne seront pas pourvus, déjà on interdit aux agents les contrôles dans les entreprises.

Hausse des prix, concentration, chômage : comment lutter contre ces maux sans prévoir aussi l'action d'une administration comme la nôtre ? Comment, demain, un gouvernement résolu à agir, pourrait-il supprimer un taux de T.V.A. sur certains produits, protéger les *salariés* ? MM. *Monory* et Barre poursuivent aujourd'hui leur politique catastrophique. Doit-on les laisser hypothéquer l'avenir lui-même ?

(*) Secrétaire général du Syndicat national (C.G.T.) des agents de la *concurrence* et des prix.

La réforme de l'indemnisation du chômage

Veut-on abandonner la publication du nombre des demandes d'emploi ?

demande M. Bergeron

« On finira par payer à guichets ouverts », a déclaré samedi 7 avril, à Lille, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, en évoquant les projets du ministre du travail et de la participation relatifs à l'indemnisation du chômage. Il a poursuivi : *« Lors des débats parlementaires qui ont débouché sur le vote de la loi du 16 janvier 1979 sur l'indemnisation du chômage, M. Robert Boulin a fait savoir que le gouvernement entendait réorganiser l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) en vue d'accroître son efficacité. Si on peut admettre la suppression de l'obligation du pointage, dont l'« efficacité est de toute manière très relative, par contre, il n'est pas possible d'accepter la suppression de l'inscription initiale comme demandeur d'emploi à l'A.N.P.E.*

» Si tel devait être le cas, le salarié licencié viendrait directement au guichet des ASSEDIC pour demander le bénéfice des allocations de chômage, ou lui adresserait directement sa demande par la poste, et cela sans avoir à justifier sa qualité de demandeur d'emploi : une simple déclaration de sa part suffirait. Il en serait de même pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi...

» Cela conduirait les ASSEDIC à payer à guichets ouverts. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut se laisser aller à de telles fantaisies. Veut-on, sans le dire, abandonner la publication des statistiques de demandeurs d'emploi ? Si tel était le cas, cela ne changerait rien à la réalité du chômage, mais risque fort de grossir le nombre des allocataires des ASSEDIC, et par conséquent d'accroître leurs charges, qui sont déjà considérables.

» Le fait de supprimer l'obligation pour les chômeurs de s'inscrire à l'Agence nationale pour l'emploi, le fait d'admettre le simple recours aux petites annonces ou au service des bureaux privés, met directement en cause le monopole du placement, qui doit demeurer sous la responsabilité de la puissance publique. »

CHAMBRES A LOUER : CHOMEURS S'ABSTENIR

(De notre correspondant.)

Rennes. — *Des travailleurs privés d'emploi seront-ils privés de logement ? La question n'est pas totalement saugrenue. A preuve, cette petite annonce récemment parue dans une publication gratuite généreusement distribuée dans les boîtes aux lettres de Rennes :* « A louer chambres et cuisines meublées, calmes, pour personnes sérieuses..., chômeurs s'abstenir... »

● *Les prêts aux jeunes ménages.* — Un décret, paru au *Journal officiel* du 8 avril, indique que désormais *« les prêts aux jeunes ménages peuvent atteindre un montant maximal de 7 500 F pour les prêts en faveur de l'équipement mobilier et de l'accession à la propriété, de 2 200 F pour les prêts destinés à couvrir les frais entraînés par la location d'un logement. En cas de cumul, la valeur nominale des prêts consentis (...) ne peut dépasser au total la somme de 7 500 F ».*

● *Grève générale le 26 avril dans la Meuse.* — L'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O. et FEN du département de la Meuse appelle à un grève générale interprofessionnelle de vingt-quatre heures, le jeudi 26 avril, pour réclamer la création de dix mille emplois, afin de *« vivre et travailler en Meuse »,* thème de cette journée d'action.

● *Grève mardi sur une ligne de la R.A.T.P.* — A l'appel de la C.G.T. et du syndicat autonome, les conducteurs de la ligne de métro Châtelet - Mairie-des-Lilas observeront deux arrêts de travail de quarante minutes chacun, mardi 10 avril, à partir de 8 heures et de 16 h. 30, pour exiger de meilleures conditions de travail.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,3445	4,3505	— 160	— 130	— 285	— 250	— 730	— 670
$ can. ...	3,7740	3,7805	— 160	— 125	— 290	— 249	— 680	— 615
Yen (100)	2,0175	2,0220	+ 5	+ 40	+ 30	+ 70	+ 135	+ 185
DM	2,2935	2,2985	+ 20	+ 50	+ 40	+ 75	+ 185	+ 240
Florin ...	2,1285	2,1340	— 20	+ 10	— 25	+ 10	— 35	+ 10
F.B. (100).	14,5020	14,5295	— 95	— 10	— 275	— 115	— 580	— 275
F.S.	2,5300	2,5355	+ 95	+ 130	+ 245	+ 285	+ 705	+ 770
L. (1 000).	5,1570	5,1675	— 270	— 225	— 480	— 415	—1250	—1150
£	9,0870	9,1030	— 390	— 330	— 730	— 650	—1760	—1620

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	4 7/8	5 1/4	4 13/16	5 5/16	5	5 3/8	5 3/16	5 9/16
$ E.-U. ...	9 15/16	10 5/16	10 1/2	11 1/8	10 3/16	10 9/16	10 7/16	10 13/16
Florin ...	6 5/8	7 3/8	6 11/16	7 3/16	6 5/8	7 3/8	7	7 1/2
F.B. (100).	6 1/2	7 3/4	6 7/8	7 5/8	7	7 3/4	7 1/2	8 1/4
F.S.	3/8	1 1/8	7/16	13/16	1/2	7/8	1 1/8	1 1/2
L. (1 000).	10 3/4	12 1/4	11	12 1/4	11	12 1/4	11 1/2	12 3/4
£	10 1/2	11 1/2	11 3/8	12 1/4	11	11 3/4	11	11 3/4
Fr. franç..	6 1/4	6 3/4	6 5/8	7 3/8	7 1/4	7 3/4	8 3/16	8 11/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

Les directions d'Usinor, de Sacilor et les syndicats doivent maintenant négocier la convention sociale

Après les discussions sur le volet industriel du plan de conversion de la sidérurgie, les directions d'Usinor et de Sacilor et les syndicats vont entamer des négociations sur la mise en place d'une convention sociale.

Les P.-D. G. des deux groupes veulent que ces dernières s'ouvrent le plus tôt possible afin de commencer d'ici six à huit semaines les réductions d'effectifs prévues. Les syndicats en revanche veulent explorer toutes les possibilités afin d'éviter au maximum les licenciements. Ils demandent pour cela une réunion tripartite avec le ministre de l'industrie.

M. Mayoux, P.-D. G. de Sacilor, a déjà affirmé qu'il *« n'avait jamais refusé de se rendre à la convocation d'un ministre, mais qu'il n'en voyait pas l'utilité ».* Quant à M. Etchegaray, P.-D. G. d'Usinor, il a laissé entendre que les concessions accordées vendredi 6 avril à la réunion de synthèse *« étaient le maximum de ce qui pouvait être fait et qu'une réunion tripartite ne servirait à rien ».*

Ce qui est plus vraisemblable, c'est que M. André Giraud, ministre de l'industrie, reçoive séparément les deux parties pour faire le bilan des discussions qui viennent de s'achever et qu'ensuite M. Boulin rencontre les syndicats afin de les inviter à négocier la convention sociale et à participer aux comités de bassin qui doivent être mis en place dans le courant du mois d'avril. Les fédérations de la métallurgie — à l'exception de F.O. — se rencontreront mercredi 11 avril pour échanger leurs points de vue sur les négociations industrielles et voir si une action en commun est possible.

REPRISE DU TRAVAIL A LA CAISSE ASSURANCE - MALADIE DE SAINT-ÉTIENNE

(De notre correspondant.)

Saint-Étienne. — Les employés de la caisse d'assurance-maladie de Saint-Étienne, qui étaient en grève depuis le 23 mars, ont repris le travail, samedi 7 avril, après que les syndicats eurent décidé de suspendre le mouvement, bien qu'une légère majorité se soit prononcée pour la poursuite de l'action, estimant insuffisant le contenu du constat de négociations.

Il n'est notamment pas question de la création des cinquante-huit postes demandés depuis plus de six mois. Or, le premier jour du conflit, marqué par la séquestration des administrateurs, les syndicats faisaient état de quarante-six mille dossiers en instance au 10 mars. Leur nombre n'a pu que s'accroître depuis. En attendant que le service normal ait repris, *« dans l'immédiat, seules seront réglées aux guichets les indemnités journalières maladie ».*

« IMPORTANTE SOCIÉTÉ RECHERCHE SIDÉRURGISTES »

Une « importante société, située dans le secteur sud de Nancy » *recherche* « pontiers, machinistes et ouvriers spécialisés. Travail posté, formation assurée. S'adresser à l'ANPE de Vandœuvre ». *Cette petite annonce, assez paradoxale en ces temps de crise sidérurgique, est parue ces jours derniers dans* l'Est républicain.

L' « importante société » en question est l'aciérie de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), qui tente, depuis plusieurs semaines, vainement, semble-t-il, de pourvoir une centaine d'emplois créées à cause de l'extension de son usine. Mais il ne s'agit, précise l'annonce, que d'un « travail temporaire de plusieurs mois ». *Neuves-Maisons prévoit sept cents emplois définitifs dans cette unité pour les sidérurgistes de la Chiers-Longwy, qui seront mis à la porte cette année. Mais ces derniers manquent nettement d'enthousiasme à l'idée d'aller travailler loin de chez eux. Aussi la direction de Neuves-Maisons embauche-t-elle à titre temporaire en escomptant que dans quelques mois la résistance de ces ouvriers promus au chômage s'affaiblira et qu'ils accepteront leur déplacement. Déjà cent cinquante sidérurgistes, venus notamment de Longwy, de Giraumont (Meurthe-et-Moselle) et d'Anzin (Nord), ont été, à ce jour, reclassés à Neuves-Maisons.*

AFFAIRES

UNE NOUVELLE SÉRIE D'ORDINATEURS CHEZ C.I.I.-HONEYWELL BULL

La compagnie C.I.I.-Honeywell Bull a présenté récemment une nouvelle série d'ordinateurs complétant ses séries 64 et 66. D'une part, les 64/DPS-2, 64/DPS-4 et 64/DPS-6, qui renforcent les modèles actuels de la série 64 et sont plus spécialement destinés à constituer le ou les centres d'un réseau interne à l'entreprise dont les satellites seraient des mini-ordinateurs de la gamme Mini-6 du même constructeur. D'autre part, la série 66 est prolongée vers le bas avec le nouveau modèle 66/DPS-05, ce qui assure une continuité de performance entre les deux gammes. Celles-ci restent d'architecture différente, mais un certain nombre de logiciels sont communs, et il devrait être bientôt aisé de bâtir des réseaux mixtes comportant des modèles 66 et des modèles 64.

Les premières livraisons sont prévues fin 1979 pour les modèles de la série 64, milieu 1980 pour le 66/DPS-05. DPS signifie « distributed processing system », soit en français système d'informatique répartie. L'informatique de gestion demande de plus en plus des systèmes de ce type, où plusieurs terminaux ou mini-ordinateurs sont connectés sur quelques ordinateurs centraux avec lesquels ils peuvent dialoguer.

L'annonce de C.I.I.-H.B. est évidemment une réponse à celle faite il y a deux mois par I.B.M. de ses nouveaux modèles de la série 4300 (ou série E). A cette occasion, I.B.M. a amélioré son rapport performance - prix — « *un peu plus qu'on ne le prévoyait* », reconnaît-on chez C.I.I.-H.B. Les services commerciaux de cette compagnie estiment cependant que les nouveaux modèles proposés offrent un rapport performance-prix égal, voire légèrement supérieur, à ceux de leurs concurrents.

Un «puissant groupe industriel» s'intéresse à Manufrance

affirme M. Mestries

De notre correspondant

Saint-Etienne. Il n'y a pas à l'évidence beaucoup d'atomes crochus entre le P.-D.G. de Manufrance, M. René Mestries, qui cultive volontiers le secret, et le président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, M. Marius Boutrand. Cela dit, même s'il n'existe pas *a priori* de relation de cause à effet, il faut bien constater qu'à l'éclat provoqué par l'ultimatum de M. Boutrand à M. Mestries ont succédé coup sur coup deux bonnes nouvelles : d'abord, jeudi dernier, l'annonce par M. Lucien Neuwirth de la prochaine constitution d'une société nouvelle d'exploitation, puis, le lendemain, la décision politique de la municipalité de gauche de se porter garant pour un prêt de 30 millions de francs. Jamais deux sans trois : le proverbe s'est vérifié, le dimanche 8 avril, avec un communiqué bref, mais apparemment d'importance, de M. Mestries affirmant que « *depuis plusieurs semaines un puissant groupe industriel est en possession du dossier de redressement de Manufrance* ». Et ce groupe, ajoute laconiquement le P.-D.G., « *se rendra cette semaine à Saint-Etienne dans le cadre de la mission exploratoire qu'il a entreprise* ».

Mᵉ Didier de Montbrial, avocat à la cour d'appel de Paris et conseil de la direction de Manufrance, n'a pas été plus disert en déclarant de son côté ce même dimanche : « *Pour la première fois le responsable effectif du dossier Manufrance va présenter une solution financière sérieuse, d'origine privée, fondée sur la confiance des partenaires financiers dans sa personne et dans son plan.* »

Auparavant Mᵉ Didier de Montbrial avait voulu faire table rase des « rumeurs » qui circulaient depuis deux jours à propos de la révocation éventuelle de M. René Mestries, président - directeur général de Manufrance, par le tribunal de commerce de Saint-Etienne. Ces rumeurs ne reposent sur « *aucun fondement juridique* » estime le conseil de la direction de Manufrance, car « *ayant pris ses fonctions à la veille du jugement prononçant le règlement judiciaire, M. René Mestries n'a pu encourir ni subir aucune des sanctions prévues par la loi de 1967 à l'égard des dirigeants sociaux. Dans ces conditions, les cas d'ouverture du droit à la révocation d'un dirigeant social par la juridiction consulaire dans le régime du règlement judiciaire ne sont pas réunis* ».

Plus que ces arguments juridiques, il convient de retenir surtout l'information, peut-être capitale pour la survie de Manufrance, sur cette confiance manifestée par les partenaires financiers et industriels.

Mais il est évident que le tribunal de commerce de Saint-Etienne, dont une décision était en principe attendue pour ce lundi, ne consentira à accorder tout ou partie du délai demandé par le P.-D.G. de Manufrance que si celui-ci, jouant cartes sur table, montre que ses atouts sont véritablement maîtres. — P. C.

● *Fourniture à l'U.R.S.S. d'une usine de tubes.* — Un contrat portant sur la fourniture à l'U.R.S.S. d'une usine clés en main de tubes extrudés en acier vient d'être signé à Moscou entre l'organisation soviétique Metallurgimport et Creusot-Loire Entreprises et Mannesmann - Demag - Meer. Ce contrat, de 1 milliard de francs, sera donc réparti à peu près également entre la France et l'Allemagne.

SINGAPOUR AIRLINES COMMANDE SIX AIRBUS A-300

La compagnie aérienne nationale de Singapour, la Singapour Airlines, a décidé de passer commande de huit Airbus A-300 B-4. Elle a commandé ferme six appareils qui lui seront livrés entre avril 1981 et avril 1983 et pris une potion sur deux autres qui pourraient lui être livrés en février 1984.

Le montant de la commande pour les six premiers appareils, y compris les pièces et les moteurs de rechange, et l'équipement annexe, devrait dépasser 310 millions de dollars.

Singapour Airlines est la vingt-troisième compagnie cliente d'Airbus. A ce jour, et sans compter la commande de Singapour Airlines, le consortium européen Airbus Industrie a vendu ferme cent trente-deux exemplaires B-2 et B-4 et a reçu quarante-huit options supplémentaires du même modèle.

AGRICULTURE

Le MODEF : la loi d'orientation ne sert qu'à endormir les paysans.

Le projet de loi d'orientation *pour l'agriculture vient d'être* mis au point d'une façon définitive au cours d'un conseil restreint des ministres présidé par M. Barre. Il sera présenté au Conseil d'Etat, puis étudié par un conseil des ministres dans les semaines qui suivent. « *Il pourrait néanmoins, si les parlementaires le souhaitent,* a précisé M. Méhaignerie, *n'être voté qu'à la session d'automne.* »

Si les préventions contre certains aspects de ce texte semblent être tombées du côté de la F.N.S.E.A., le MODEF (Mouvement de défense des exploitations familiales), qui fêtait jeudi 5 avril son vingtième anniversaire, reste totalement hostile au projet de loi. M. Lindenstaedt, secrétaire général du MODEF, a déclaré que ce texte était, à première lecture, « *trop insignifiant pour être honnête* », mais qu'il était en fait « *plein de chausse-trapes* ». « *Il s'agit moins d'une politique agricole,* a-t-il ajouté, *que d'une politique agro-alimentaire qui tiendra beaucoup plus compte du commerce des produits que des producteurs.* »

Pour le MODEF, le fait que les paysans qui exploitent une surface inférieure à la moitié de la SMI (surface minimum d'installation) soient exclus du champ de la protection sociale agricole (sauf à payer des cotisations plus élevées) est la preuve de la volonté des pouvoirs publics d'accélérer l'élimination d'un grand nombre d'agriculteurs.

Le MODEF estime encore que le volet foncier de la loi ne permettra pas de lutter efficacement contre les cumuls, bien au contraire. Au total, le mouvement, qui représente en gros un quart des agriculteurs (d'après les résultats des élections aux chambres d'agriculture) estime que ce texte ne sert qu'à endormir les paysans au moment où la politique agricole commune est remise en cause, notamment avec l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce.

● *Les mouvements revendicatifs se multiplient chez les salariés de l'agriculture.* — Jeudi 5 avril, les employés (C.G.T., C.F.D.T. et F.O.) de la Caisse nationale du Crédit agricole ont débrayé pour protester contre un licenciement jugé arbitraire. Le même jour, les personnels forestiers de la région Ile-de-France ont cessé le travail pendant vingt-quatre heures. La Fédération générale de l'agriculture C.F.D.T., de son côté, appelle l'ensemble de ses syndicats à des actions de grève et des manifestations le 24 avril.

Il s'agit notamment d'obtenir du ministre de l'agriculture la reconnaissace législative du droit syndical inter-entreprise et des engagements relatifs à la durée du travail, à la liaison entre aides économiques et comportements sociaux des agriculteurs, à la gestion paritaire des caisses de mutualité sociale agricole.

Il s'agit aussi de contraindre la F.N.S.E.A., saisie depuis dix mois, et la Confédération de la coopération agricole d'ouvrir, et de conclure, des négociations sur la durée du travail, les classifications et le droit syndical. Enfin, les personnels du ministère de l'agriculture organiseront du 23 au 27 avril une semaine d'action, avec une journée de grève nationale le 26 avril.

Energie

● *Relèvement du prix du pétrole de Qatar et du Gabon.* — Conformément aux dernières décisions de l'OPEP, le Qatar a décidé de relever le prix de son brut à dater du 1ᵉʳ avril. Le pétrole produit à terre passera de 15,05 à 17,04 dollars le baril et le pétrole *off shore* de 14,71 à 16,85 dollars. D'autre part, au Gabon, le baril de pétrole est pasé à 16 dollars en application de la hausse de 9 % et d'une surcharge inférieure au 1,20 dollar appliquée par d'autres membres.

ÉTRANGER

A PARTIR DU 16 AVRIL

Les Allemands de l'Est ne pourront plus utiliser le deutschemark comme moyen de paiement

De notre correspondant

Vienne. — Le mark est-allemand redeviendra, à partir du 16 avril, l'unique monnaie en circulation en R.D.A. A dater du même jour, le deutschemark de la République fédérale ne pourra plus être utilisé comme moyen de paiement par les citoyens de la République démocratique. Les détenteurs de deutschemarks devront les échanger dans les banques ; ils obtiendront en contrepartie des bons nominatifs non *transmissibles* leur donnant droit à l'achat dans les magasins à devises d'une marchandise donnée.

Ces dernières années, un réseau « intershops » s'était développé en R.D.A. Tout citoyen possédant des deutschemarks pouvait s'y procurer, sans autre formalité, les biens les plus *sophistiqués de la société de* consommation occidentale. Cette situation présentait pour le pouvoir deux avantages : elle permettait de satisfaire les besoins de bien-être d'une population sensibilisée aux produits occidentaux par la télévision ouest-allemande, qu'il est possible de parfaitement capter sur la plus grande partie du territoire de la R.D.A. ; elle faisait entrer dans les caisses de l'Etat des devises (700 millions de deutschemarks en 1978), qui comblaient en partie le déficit de la balance commerciale (évaluée à 5 milliards de dollars).

En tolérant l'existence parallèle d'un mark ouest et d'un mark est, les dirigeants de la R.D.A. s'exposaient toutefois à un certain nombre d'inconvénients. Les non-détenteurs de devises — au premier rang d'entre eux figurent les fonctionnaires du parti, auxquels les contacts avec les Occidentauxt sont interdits — se sentaient discriminés. Pire, ils avaient le sentiment de perdre leur situation privilégiée de membres d'un parti censé régenter la diffusion des biens et la distribution du bonheur à toute une population. La rogne était grande.

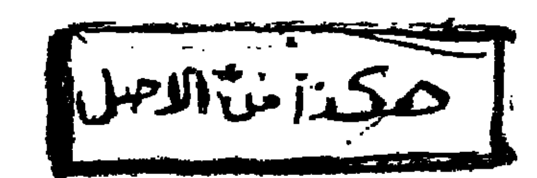
Sur le plan idéologique, le socialisme pur et dur appliqué en R.D.A. ne pouvait guère s'accommoder à la longue d'un système qui ôtait tout crédit à la monnaie est-allemande et mesurait le niveau de vie des gens à l'aune de leurs revenus en marks de l'Ouest. *Il était* pratiquement devenu impossible, à Berlin-Est, d'obtenir les services d'un plombier s'il n'était pas assuré d'être payé en deutschemarks. Cela sera désormais impossible, puisque l'origine des devises sera contrôlée.

En prenant cette mesure, le *gouvernement* est-allemand a échangé la grogne des fonctionnaires de l'appareil contre le *mécontentement* d'une grande partie de la population, mais *dont* le poids politique est à *peu* près égal à zéro. Il encourt aussi le risque d'accroître le solde négatif de la balance des paiements. Les motifs idéologiques ont finalement prévalu — peut-être sous l'influence des Soviétiques, qui voyaient ce système d'un mauvais œil — sur les raisons d'intérêt économique. Au début de l'an dernier, M. Honecker, le chef du parti, avait déclaré que les « inter-shops » *n'étaient pas « un phénomène qui accompagnerait éternellement* la *construction du socialisme* ». Il a eu raison.

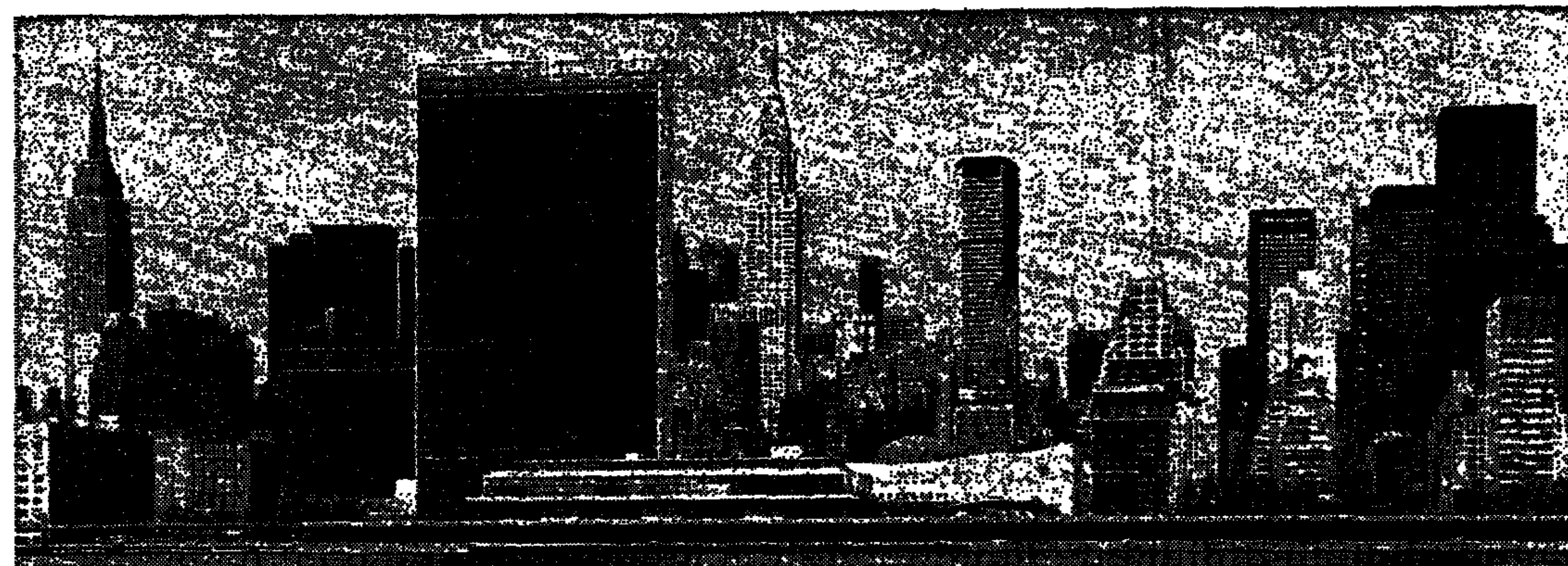
MANUEL LUCBERT.

ALLEMAGNE FEDERALE

● *Les Allemands de l'Ouest achètent de plus en plus d'actions.* Selon la société Portfolio Management de Munich, il existait à la fin de 1978 quelque 5 millions d'actionnaires en R.F.A., ce qui place ce pays à la troisième place dans le monde, à ce sujet, derrière les Etats-Unis (25,3 millions) et le Japon (6 millions). Parmi les grandes sociétés d'action, la Veba, contrôlée par l'Etat fédéral, compte 900 000 porteurs, suivie de Volkswagen (590 000) et des grands groupes chimiques Bayer (458 000), Hoechst (420 000) et Basf (400 000). A la fin de 1978, 750 000 titres étaient entre les mains de travailleurs des entreprises, ce qui constitue un record en matière d'actionnariat ouvrier. — *(A.F.P.)*



POUR VOUS IMPLANTER LE PLUS AVANTAGEUSEMENT EN AMERIQUE, VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE NEW YORK



New York vous offre la capitale mondiale des affaires.

...ET NEW YORK.



New York vous offre certains des meilleurs emplacements industriels du monde.

Vous connaissez déjà la ville de New York, la capitale financière de l'Amérique.

Mais peut-être ignorez-vous qu'elle est située au coeur d'un autre New York de 130 000 kilomètres carrés : l'Etat de New York. C'est le centre industriel le plus diversifié des Etats-Unis. 34 000 usines y produisent pratiquement tout ce que l'on peut imaginer.

Et voici pourquoi la ville et l'Etat de New York sont si intéressants pour votre entreprise :

Nous offrons les meilleurs avantages financiers des Etats-Unis.

L'Etat de New York offre davantage de crédits d'impôt et d'exemptions que tout autre Etat; par exemple des crédits d'impôt sur l'embauche de personnel, sur le contrôle de la pollution, sur les investissements; des exemptions d'impôts fonciers locaux; et bien plus encore. Dans l'Etat de New York, nous ne taxons pas les sociétés sur les biens propres tels que machines, équipements et stocks. Et une firme qui s'installe peut être exemptée de la taxe d'Etat sur les sociétés à près de 100 % pendant 10 ans.

Pour la plupart des sociétés, l'impôt sur le revenu est calculé sur le seul *revenu net*, ce qui signifie qu'au-dessus d'un faible minimum moyen, vous ne paierez d'impôt que si vous faites des bénéfices.

L'évolution de notre imposition est plus importante encore. Au cours des 2 dernières années, avec le Gouverneur Hugh L. Carey, nous avons réduit les taxes d'Etat de près de 1,5 milliard de dollars – un record absolu aux Etats-Unis. Et nous prévoyons de réduire encore notre impôt sur le revenu des personnes physiques : l'impôt sur les plus hauts revenus sera ainsi réduit du tiers.

Nous avons l'esprit d'entreprise.

Une attitude gouvernementale coopérative contribue au développement des entreprises. Par exemple, nous avons créé quatre Zones de Libre-Echange pour l'industrie, et d'autres doivent suivre. Et nous avons modifié nos lois pour permettre l'institution d'un échange de réassurance, comme Lloyd's à Londres, et d'une zone internationale de financement hors taxe.

Nous vous prouverons noir sur blanc notre supériorité. Sur votre demande, nous établirons confidentiellement une étude fiscale comparative pour votre entreprise entre l'Etat de New York et n'importe quel autre Etat.

A investissement égal, nous vous offrons un marché plus important.

Nos 18 millions d'habitants sont au centre du marché le plus important et le plus riche de l'hémisphère occidental. *La moitié* des revenus personnels des Etats-Unis et du Canada sont concentrés à moins de 24 heures de camion du centre de New York. Cette région regroupe également la majorité des travailleurs, des diplômés de l'enseignement supérieur, des ingénieurs et des techniciens américains. Notre pouvoir d'achat est tellement important que si l'Etat de New York était un pays à part entière, il se classerait au huitième rang des puissances économiques du monde libre.

Davantage de firmes nous choisissent.

Michelin, IBM, RCA, Kodak, General Motors, Xerox, General Electric, International Computers Ltd, Unilever, Ciba-Geigy, Nestlé, Gestetner, Dunlop, Plessey et tant d'autres ont implanté une unité de production chez nous. Ils bénéficient d'une population active parmi les plus productives et les plus stables des Etats-Unis – et d'un salaire horaire sensiblement plus bas que dans 27 autres Etats!

Une région riche à tous points de vue.

Nos 13 millions d'hectares offrent des *centaines de sites* d'implantation industrielle, une abondance de ressources hydrographiques, et une grande facilité d'approvisionnement en carburant et en énergie pour l'industrie. Et le réseau de transport le mieux conçu des Etats-Unis permet aux entreprises de recevoir et d'expédier plus rapidement les marchandises.

Capitale financière de l'Amérique, New York offre ses structures boursières et la plus grande concentration de banques nationales et internationales aux Etats-Unis. Capitale américaine du service, New York offre les meilleurs spécialistes de la communication, de la *publicité*, des *études ainsi que* de nombreux juristes, fournisseurs, sociétés de conditionnement, distributeurs, conseillers *commerciaux* et firmes d'import/export. Aucun autre Etat ne peut rivaliser avec nous sur ce terrain.

Le meilleur des deux mondes.

Des centaines d'écoles internationales, d'organisations sociales et culturelles, permettront à vos cadres de se sentir chez eux dans l'Etat le plus "international" d'Amérique. Et tandis que la ville de New York offre le meilleur de la vie citadine, l'Etat de New York offre la vie au grand air dans des paysages qui sont parmi les plus beaux du pays. Toutes les distractions sont à votre portée – depuis les meilleurs restaurants et théâtres jusqu'aux nombreux lacs et montagnes, et les 1600 *kilomètres de magnifiques plages océanes.*

Faites plus ample connaissance avec nous.

Pour obtenir des informations complémentaires, écrivez à
John Dyson
New York State Commissioner of Commerce
99 Washington Avenue,
Albany, New York 12245
U.S.A.

Ou appelez-le directement au 518-474-4100.

Ou bien prenez contact avec
Carlos Basaldua
Director for Europe
25 Haymarket
London SW1Y 4EN.
Téléphone : 01-839-5070.

Quelle que soit l'activité de votre entreprise, vous trouverez le New York qui vous convient.

ETAT DE NEW YORK

Nous offrons aux entreprises des avantages uniques en Amérique.

ÉTRANGER

La Nouvelle-Zélande malade du Marché commun

De notre envoyé spécial

Hukanui. — Ken Udy est un paysan de la région de la Upper-Wairarapa, au nord de Wellington. Avec sa femme et ses fils, il dirige une ferme de 280 hectares où paissent deux mille quatre cents moutons et trois cents vaches. Nous sommes en plein *rolling country*, le pays aux douces collines, déboisées au siècle dernier pour faire place aux pâturages, où l'herbe, nourrie d'engrais épandus par avion, repousse à une rapidité surprenante. Les exploitations sont isolées, reliées par des pistes à la grand-route jalonnée de bourgs style « western », où l'on fait ses achats, où l'on va à l'église, mais surtout au *pub*.

Les Udy vivent exclusivement de l'élevage, ressource de base de la Nouvelle-Zélande, dont il représente 70 % des exportations. Ils n'ont pas d'employés et doivent faire face à toutes les tâches, à l'exclusion de la tonte et de l'épandage d'engrais, confiés à des spécialistes. La vie de la famille dépend donc totalement du commerce extérieur, et en particulier du Marché commun, ce « monstre » lointain et impersonnel qui inquiète et irrite. Son revenu dépend aussi des sociétés agro-industrielles locales qui transforment ses produits.

A quelques kilomètres de là, Alan Moore vient de s'installer en pleine campagne avec sa femme et son bébé. Il élève quatre-vingt vaches sur 40 hectares. La coopérative lui a fourni le matériel de traite ultra-moderne et il a emprunté pour s'établir. Son lait, transformé en poudre, est exporté aux Etats-Unis. Autour de bouteilles de bière et d'un bloc de fromage *cheddar* — « *le meilleur du monde !* » — il explique en termes simples que l'Europe doit aider son pays à sortir du marasme économique dans lequel il se débat. Il revient sur cette C.E.E. et sa « *politique agricole commune* » coupable de tous les maux, et dont le premier ministre, M. Muldoon, nous disait que c'est une « *folie* », une « *aberration économique* » « *vouée à l'échec !* ». « *Il faudrait que chaque Français accepte de manger notre fromage et achète un de nos moutons ; cela résoudrait nos problèmes* », dit Alan Moore. Il y a soixante millions de moutons dans le pays, vingt par habitant...

Cette inquiétude des paysans néo-zélandais s'ajoute à une méconnaissance du monde extérieur si lointain, de cette Europe située aux antipodes. Comme c'était facile quand l'Angleterre était l'unique partenaire et absorbait — en 1938 — 83,7 % des exportations du pays, contre seulement 50,9 % en 1965 puis 20,4 % en 1977. On découvre ici une rancœur envers l'ancienne métropole, qui, pour entrer dans la C.E.E., a laissé tomber sans ménagement son alliée la plus fidèle, après l'avoir exploitée pendant un siècle de manière proprement coloniale. « *Nous étions la ferme de la Grande-Bretagne, lui fournissant à bon compte des produits alimentaires, ce qui lui permettait d'utiliser sa main-d'œuvre dans l'industrie, génératrice de gros profits* », nous a dit un haut fonctionnaire.

De l'autre côté de la montagne, à Palmerston North, la Massey University possède une « division des herbages », avec un département de recherche particulièrement développé. Son directeur, M. Brougham, qui revient d'Europe, est farouchement anti-européen ; il fulmine contre la faible productivité de l'agriculture des Neuf, qu'il compare avec les méthodes scientifiques et le haut rendement de celle de Nouvelle-Zélande, où la douceur du climat permet au bétail de passer l'année dehors. Il cite des chiffres : 700 kg de matières grasses, une tonne de carcasse de bœuf ou 400 kg de mouton, par hectare et par an, au niveau expérimental, 30 kg d'herbe produite par hectare et par jour en hiver, 100 kg en été. Ce qui fait qu'il est inutile d'importer des aliments pour le bétail. De plus, la superficie moyenne et le nombre de têtes par exploitation sont bien plus importantes, ce qui les rend plus rentables.

L'eau et le soleil

Tout près, des chercheurs se livrent à des expérimentations sur les herbes et légumineuses de toute provenances. On en mesure soigneusement la croissance et l'on cherche à les rendre plus résistantes, moins dépendantes des engrais phosphatés. L'« *or vert* » fait l'objet des soins les plus méticuleux : « *Nous n'avons que deux ressources naturelles, l'eau et le soleil qui nous donnent l'herbe* », nous dit-on.

En survolant les deux îles, on se rend mieux compte de la dépendance du pays envers l'élevage : 70 % des terres cultivées lui sont réservées. Trente millions d'ovins, trois à quatre millions de bovins sont abattus chaque année. Les neuf dixièmes de la production sont exportés. Pourtant le Néo-Zélandais est, juste après l'Australien, le plus gros mangeur de beurre et de viande du monde : 106,4 kg par an, non compris la volaille et le poisson !

Les abattoirs sont d'énormes entreprises ; ainsi l'une des quatre usines de l'Auckland Farmers Freezing Cooperative. Fondée en 1905, elle regroupe dix mille éleveurs ; sa capacité de traitement est de dix mille huit cents ovins et huit cent quatre-vingt cinq bœufs par jour. Ses quinze cents ouvriers, en grande majorité Maoris ou bien venus des îles du Pacifique, travaillent le long de quatre chaînes automatisées : en quelques minutes, l'agneau vivant est transformé en une carcasse emballée dans du plastique et congelée.

La Nouvelle-Zélande est tellement dépendante du marché extérieur qu'elle considère que la clé de son avenir ne se trouve ni dans ses prés ni à Wellington, mais à Bruxelles où elle n'a guère l'impression d'être comprise. « *Si nous disparaissions, personne ne s'en soucierait.* » Cette phrase désabusée résume le pessimisme d'un pays qui a souffert plus que d'autres de la récession et qui vient de rationner l'essence. Les spécialistes rencontrés ici aiment à citer les enquêtes de l'O.C.D.E., selon lesquelles la Nouvelle-Zélande fait face à une situation aussi grave que lors de la crise de 1929. Le chômage a atteint le taux record de 5 %, selon le patronat. D'après l'O.C.D.E., le produit intérieur brut en termes réels a diminué de 1 % par an de 1973 à 1977, le revenu réel par tête de 11,5 % ; le niveau de vie de la population a reculé du quatrième au dix-huitième rang dans le monde en quinze ans. Les termes de l'échange se sont détériorés, revenant de l'indice 100 en 1957 au niveau 78 en 1978. Le poids de la dette extérieure a doublé en six ans (4,1 % du budget de l'Etat en 1972-1973, 9 % en 1978-1979).

La Fédération des industriels est assez pessimiste. Elle prévoit qu'après une légère reprise en 1979 la crise va réapparaître dès 1980. *Fait plus inquiétant* : le pays a tendance à se dépeupler. Trente mille Néo-Zélandais auraient émigré en 1978. Maintenant qu'il a remporté les élections de novembre, M. Muldoon doit tenter de sortir le pays du marasme en diversifiant ses marchés et ses exportations, mais surtout en trouvant un accommodement avec les Neuf.

En dépit d'un certain manque d'imagination, cette diversification a été amorcée dès l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Wellington a cherché des débouchés dans le Pacifique, en Asie et au Japon, aux Etats-Unis, au Proche-Orient ou en Europe de l'Est. La part des exportations vers le Japon est passée, de 1965 à 1977, de 4,4 % à 12,8 %, celle vers les autres pays asiatiques de 1,8 % à 9,6 %, tandis que celle destinée aux Neuf a chuté de 67,5 % à 32,3 %.

En même temps, les exportations non traditionnelles ont fait un bond en avant. Au cours de la même période, les ventes de produits manufacturés sont passées de 1 % à 12,9 % du total des exportations, celles de produits forestiers de 3 % à 6,9 %. La Nouvelle-Zélande possède à Kaingaroa la plus grande forêt artificielle du monde et replante 20 000 hectares par an. Les arbres y poussent plus vite qu'ailleurs. Les découvertes de gaz *off shore* font espérer une moins grande dépendance énergétique. Quant à l'extension des eaux territoriales jusqu'à 200 milles, elle donne à l'archipel la quatrième zone de pêche du monde. Elle est encore peu exploitée, mais le gouvernement de Wellington a déjà tenté de marchander avec le Japon des droits de pêche contre une plus grande ouverture du marché nippon.

Mais les marchés traditionnels représentent toujours le tiers du commerce, et les exportations traditionnelles 70 %. Ce sont ces dernières qui ont été les plus touchées par les barrières tarifaires des Neuf. Il n'est certes pas question que ceux-ci, se fondant sur des critères de productivité — où les Néo-Zélandais se disent imbattables, — démantèlent leur agriculture en s'ouvrant à la concurrence. Ce n'est pas ce que demande Wellington. Sur le plan des principes, M. Muldoon et M. Tallboys — vice-premie ministre chargé des affaires étrangères et du commerce extérieur — pensent qu'un soutien communautaire au niveau de vie des agriculteurs européens serait préférable aux subventions. Celles-ci faussent le marché par le *dumping*, créent des surplus dont les consommateurs risquent de pâtir. Ils affirment avoir autant besoin que les autres de prix suffisants pour rémunérer leurs fermiers.

Leur production étant minime par rapport à celle des Neuf, ils demandent des « *aménagements marginaux* », d'autant que l'Europe est déficitaire dans certains domaines, comme la viande de mouton. Il n'y a pas de problème pour la laine, qui, comme produit industriel, n'est pas soumise aux restrictions. Les importations de fromage néo-zélandais sont bloquées depuis le 1er janvier 1978, y compris au Royaume-Uni ; Wellington demande un créneau de 15 000 tonnes par an contre 46 000 en 1973. En comparaison, les Neuf produisent 3 millions de tonnes de fromage chaque année. Pour le beurre, dont la Nouvelle-Zélande et la C.E.E. sont les principaux exportateurs, la disproportion est aussi grande : 1,7 million de tonnes pour les Neuf contre 273 000 tonnes en 1977 pour la Nouvelle-Zélande, dont 129 000 vendues en Grande-Bretagne. De ces chiffres, insignifiants aux yeux de l'Europe, dépend en fait l'avenir d'un pays.

Pour « un peu de compréhension »

Le problème est identique pour la viande d'agneau ; celle-ci, vendue bon marché, a longtemps été à la base de l'alimentation des travailleurs anglais, alors qu'elle est en France un produit cher. La Nouvelle-Zélande exporte 90 % de sa production, dont 71 % vers la C.E.E. (97 % en 1960), en fait presque entièrement vers l'Angleterre. Elle fournit 83 % des importations communautaires en viande ovine, les Neuf ne produisant que les deux tiers de leur consommation.

La Nouvelle-Zélande se dit prête à négocier sur tous ces produits pour obtenir un accès « *raisonnable* ». Des accords lui permettraient de planifier sa production à long terme et de bénéficier d'assez de temps pour effectuer une indispensable diversification. Elle demande « *un peu de compréhension* », et avance des arguments politiques : origine *européenne* de sa *population*, position stratégique au cœur du Pacifique sud, où les « *superpuissances* » pourraient un jour s'affronter.

« *Pays industriel, riche, en voie de développement* », « *un des seuls pays agricoles à haut revenu* », la Nouvelle-Zélande ne bénéficie pas des avantages accordés aux pays du tiers-monde par la convention de Lomé, puisqu'elle fait elle-même partie des pays donneurs d'aide. « *Nous voudrions que le reste du monde soit plus compréhensif à notre égard* », dit M. Stewart, un des responsables du ministère des affaires étrangères. *Nous ne voulons pas chasser le paysan européen de son champ. Mais il s'agit pour nous d'une question de vie ou de mort.* »

PATRICE DE BEER.





Le bouleversement de la carte démographique mondiale

La chute récente et brutale de la fécondité dans la quasi-totalité des pays industrialisés a rejeté dans l'ombre les problèmes de population du reste du monde. Ceux qui, hier, annonçaient que l'explosion démographique du tiers-monde mènerait à l'apocalypse, se sont tus. De même qu'en période de crise économique et de chômage, les plaidoyers en faveur de la « croissance zéro » se font rares, de même l'effondrement de la natalité dans l'ensemble des nations développées rend moins crédibles les réquisitoires contre la surpopulation mondiale. Mais s'agit-il d'une simple adaptation des discours aux changements de préoccupations de l'opinion occidentale ? La nature des problèmes démographiques n'est-elle pas en train de changer et pas seulement en Europe ?

A la veille de la cession du Conseil économique et social des Nations unies, qui doit examiner à partir du 10 avril l'état d'application du plan d'action adopté à la conférence sur la population de Bucarest en août 1974, nous avons demandé à M. Léon Tabah de faire le point des bouleversements de la carte démographique mondiale. Directeur de la division de la population au siège des Nations unies à New-York, M. Tabah émet ici des analyses qui lui sont personnelles et qui n'engagent pas l'organisation internationale.

I. — Le temps de la croissance maximale

par LÉON TABAH

Si l'on voulait schématiser à l'extrême l'état de la population *mondiale* nous dirions que, vers 1975, elle se composait d'environ 4 milliards d'habitants, que l'on peut partager en quatre grands groupes : 1,1 milliard pour les pays développés, 900 millions pour la Chine, 1,3 milliard pour les pays en voie de développement qui *sont entrés récemment dans* la période de transition démographique caractérisée par le déclin *de la fécondité, enfin, 800 millions* pour les pays restés dans une situation traditionnelle, sans *modification notable de la fécondité.*

Ce mélange va prendre une *consistance nouvelle* avec le temps. Certains groupes ne devraient plus se modifier qu'avec lenteur : c'est le cas des pays développés et aussi de la Chine, où la baisse de la natalité a été si forte que ce pays ne va devoir bientôt sa croissance qu'au potentiel d'accroissement accumulé dans la structure par âge. En revanche, les populations des pays en voie de développement sont appelés inexorablement à croître encore pendant de nombreuses décennies.

C'est principalement à eux que le monde va devoir sa croissance démographique future. A la fin de ce siècle, la population mondiale sera de l'ordre de six milliards d'habitants, dont un peu plus d'un cinquième pour les pays développés, un autre cinquième pour la Chine, et le reste pour les deux *autres groupes qui se confondront* peu à peu, car les projections des Nations unies supposent que tous les pays du monde seront entrés dans la phase de transition démographique avant la fin du siècle *Pendant ce dernier quart de siècle* la part des pays industrialisés se rétrécirait, passant de 28 % en 1975 à 22 % *en l'an 2000. Au cours* du siècle prochain *cette* proportion serait encore réduite de moitié.

Ainsi, la croissance extraordinaire de la population mondiale, *qui caractérise* l'époque moderne, est un phénomène qui va continuer à se manifester avec vigueur, *mais* surtout en raison de l'inertie des phénomènes démographiques.

Car des *signes de décélération* apparaissent non seulement dans les pays industrialisés mais aussi dans celui du tiers-monde (1). Dans les premiers, le remplacement des générations n'est plus assuré dans dix-huit pays sur trente-quatre, et certains auteurs voient dans l'évolution récente des sociétés industrielles — notamment les changements à l'égard de l'institution du *mariage* — des raisons de penser que le déclin de la fécondité n'est pas encore arrivé à son terme.

Les petits ont donné le signal

Dans les pays du tiers-monde on perçoit des réalités que l'on *a toutes raisons de croire* irréversibles pour plusieurs décennies. Les changements longuement attendus, vont peut-être aller plus vite que d'aucuns ne l'imaginaient voici encore peu de temps. Au cours de ces dix dernières années, les Nations unies ont dû réviser en baisse leurs estimations du taux de croissance *à chaque nouvelle projection.* Dans certains pays, comme la Chine, le ralentissement a été plus fort que celui qu'ont connu les nations industrialisées dans leur période de transition.

En dehors du cas exceptionnel de la Chine, la baisse de la fécondité du tiers-monde a commencé dans des pays de dimension relativement modeste, où l'emprise d'une politique démographique avait plus de chance de succès, d'autant que la communication entre ceux qui détiennent les moyens d'une telle politique et la population elle-même s'en trouvait facilitée. La révolution que nous connaissons dans les moyens de communication de masse, et qui a atteint le tiers-monde, a évidemment fait sentir ses effets d'abord dans les pays de petite dimension influençant les comportements démographiques comme bien d'autres. Dans quatorze pays du tiers-monde sur soixante-six pour lesquels les données statistiques sont fiables, et qui ont moins de 15 millions d'habitants, la baisse de la natalité, entre 1965 et 1975, a dépassé 20 % (Chili, Cuba, Hongkong, Malaisie, République Dominicaine, Singapour, Tunisie, *etc.*). Il faut cependant se garder de toute généralisation à partir de ces observations, car les pays du tiers-monde, dont les statistiques sont les plus dignes de foi, sont aussi ceux où la fécondité diminue.

Les grands suivent

Les pays du tiers-monde les plus peuplés sont aussi ceux dont les informations statistiques sont les plus malaisées à interpréter, étant de faible qualité en raison des difficultés de la collecte et du rassemblement des données. Ce sont aussi ceux qui connaissent la baisse de fécondité la plus lente, hormis la Chine. Cependant, les données les plus récentes *semblent bien montrer que cette* masse importante de population commence, elle aussi, à changer. *Le glissement est lent, alourdi* par une forte inertie qui tient non seulement aux structures démographiques et sociales mais aussi à la masse de la population.

Il y a gros à parier qu'une fois lancé ce mouvement déviera peu de sa course, d'autant plus, comme nous le verrons, que bien des gouvernements sont maintenant acquis à l'idée d'adopter des politiques démographiques. Certes, il est rare que les résultats d'une *action ne soient pas déformés en* fonction de résistances qu'il est aujourd'hui impossible de prévoir, *ou marqués par les conséquences* d'autres actions également imprévisibles. Les situations politiques nouvelles créées récemment en Chine ou en Iran peuvent altérer le mouvement de baisse de la fécondité que l'on observe en Chine ou en retarder le déclenchement en Iran, mais il est fort probable qu'il ne s'agit que d'incidents qui ne modifieront pas fondamentalement les trajectoires.

Quoi qu'il en soit, parmi les treize pays du tiers-monde ayant *plus de trente-cinq millions* d'habitants, tous, sauf trois (mais d'importance : Bangladesh, Pakistan, Nigéria), *ont connu* une baisse de leur taux de fécondité d'au moins 10 % entre 1965 et 1975. Dans six nations (Brésil, Egypte, Inde, Indonésie, Philippines, Turquie), la baisse a été de 10 à 20 % et dans trois (Chine, République de Corée et Thaïlande), elle a dépassé 20 %, ce qui est un déclin très rapide et assez inédit dans l'histoire, plus rapide que ce que l'on a observé en Europe dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Le niveau auquel la population du monde va se stabiliser vers le milieu du siècle prochain va *dépendre en grande partie* de l'évolution de ces treize pays les plus peuplés au cours de ces deux ou trois prochaines décennies.

Culture chinoise et fécondité

Le cas de la Chine revêt une importance exceptionnelle du fait de son poids dans la démographie mondiale. Il ne fait aucun doute que les autorités chinoises possèdent une bonne connaissance de la situation, bien que le dernier recensement remonte à plus de vingt-cinq ans. Des statistiques sont minutieusement recueillies à l'échelle des communes, et certainement ensuite rassemblées à des niveaux administratifs supérieurs. On sait *même que* des enquêtes psycho-sociologiques sur les comportements, analogues à celles faites *dans* les autres pays, *sont* en cours. Mais en l'absence de données officielles les spéculations vont bon train, *souvent exploitées* par des non-spécialistes à des fins politiques.

Une grande part du *déclin* de la *fécondité* qui affecte le tiers-monde doit être mise au compte de la Chine. La fécondité semble y avoir baissé de façon abrupte au cours de ces vingt dernières années, sans que l'on puisse préciser les niveaux atteints.

Selon toute apparence, il semble que la natalité de la Chine soit tombée à environ 22 pour mille. Ce taux n'est plus très éloigné de ceux de plusieurs pays européens. La Chine a gardé une structure fortement agricole, ce qui en fait sur le plan démographique un cas tout à fait exceptionnel dans l'histoire. La contraception en Chine prouve que l'on peut mobiliser les masses paysannes. Elle est une réaction naturelle d'un peuple qui n'a pas les moyens de gaspiller, et qui a toujours trouvé le gaspillage immoral, surtout lorsqu'il s'agit de la vie. Les solutions des grands problèmes comme ceux des ressources, de l'environnement ou de la population, sont *dictées* directement par le système social et par l'échelle des valeurs.

De *nombreux* pays où l'influence de la culture chinoise est sensible enregistrent une baisse de la *fécondité particulièrement* forte ; ce sont aussi des pays qui ont adopté une politique de planning familial audacieuse (Chine, y compris Formose, Hong-Kong, République de Corée, Singapour, Malaisie, Thaïlande).

On dit souvent que la politique de régulation des naissances en Inde est un échec : après vingt-cinq ans d'application, elle n'a permis qu'une baisse modeste du taux de natalité. En fait, il faut se rendre *compte des difficultés* de la tâche dans un pays de cette dimension, morcelé en de très nombreux groupes ethniques entre lesquels la communication n'est pas aisée. Dans certains Etats, comme le Kérala, la baisse de la natalité est aussi marquée que dans bien d'autres pays asiatiques cités pour leur succès dans ce domaine. Mais l'Inde a appris à ses dépens ce qu'il en coûte en matière de population *de vouloir précipiter les choses* en imposant une contraception faite surtout de stérilisation *plus ou moins forcée, au lieu de* s'appuyer, dans ce pays à dominante rurale, sur le développement de la communauté pour s'attirer l'intérêt des paysans. Ayant trop compté sur la stérilisation, aujourd'hui en grand discrédit, l'Inde se retrouve sans moyens pour appliquer sa politique démographique, et la natalité s'est inexorablement mise à remonter, rejetant à un avenir lointain les objectifs fixés par le gouvernement.

L'Amérique latine catholique suit l'Asie. Le cas de la Colombie, pays où la tradition catholique est fortement enracinée et le revenu par tête encore modeste, est remarquable. Il y a une vingtaine *d'années, ceux qui* étudiaient la démographie de l'Amérique latine étaient en droit de penser que ce pays serait l'un des derniers à s'ouvrir à la pénétration de méthodes que réprouve l'Eglise catholique. Et, cependant, la Colombie a vu son taux de fécondité tomber de façon abrupte entre 1965 et 1975 (la baisse est d'environ 25 %, en partant, il est vrai, de niveaux très hauts). En revanche, au Mexique, pays qui a bénéficié d'une des croissances économiques les plus fortes et les plus soutenues dans le tiers-monde — le revenu national en valeur constante ayant plus que doublé de 1965 à 1975, — la baisse de *fécondité n'a été que de 9 %* entre les mêmes dates. Il semble que les chiffres de 1976 et *1977 permettent de conclure* à une très forte et brutale accélération de la baisse, en liaison *peut-être avec un changement* d'attitude du gouvernement qui ne laisse aucun doute sur son *désir* de voir le taux de croissance diminuer.

Certaines indications, à vrai dire fragiles, donnent à penser que la fécondité de l'Afrique au sud du Sahara aurait légèrement augmenté. Les taux de mortalité infantile ayant baissé, cela met l'Afrique au premier rang pour le taux de croissance, dépassant l'Amérique latine.

On n'hésite plus à *dire* que le tiers-monde, exception faite de l'Afrique, est entré dans la phase de transition démographique, et la preuve la plus nette en est la très grande hétérogénéité que l'on observe à mesure que les pays entrent dans cette phase. On peut s'attendre que la variabilité des situations aille en s'accentuant d'ici à la fin du siècle, alors que la *fécondité* des pays européens, presque entièrement « programmée », semble *conduire à un modèle de famille* commun à tous.

Prochain article :

A LA RECHERCHE D'UN LOINTAIN FUTUR

(1) M. Yves Blayo, de l'Institut national d'études démographiques, avait analysé ce phénomène dans *« le Monde de l'économie » du 30 novembre 1976* sous le titre : « Vers une modération de la croissance démographique mondiale. » — (N.D.L.R.)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

legrand

DIVIDENDE MAJORÉ : + 20,4 %
ATTRIBUTION GRATUITE : UNE POUR CINQ

Le conseil d'administration s'est réuni à Limoges le 6 avril pour arrêter les comptes de l'exercice 1978.

Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires total (1) atteint 1 200,2 millions de francs contre 1 032,2 millions de francs, + 16,3 %.

Les ventes sur les marchés étrangers, 376,8 millions de francs, représentent 31 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 22 % en 1977.

Après des dotations de 78,4 millions de francs, en forte hausse (+ 52,2 %), à savoir :
— 65,2 millions de francs aux amortissements ;
— 13,2 millions de francs aux provisions.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 158 millions de francs, marquant une baisse de 11,4 %.

Toutefois, le résultat d'exploitation calculé avant ces dotations, 236,4 millions de francs, apparaît légèrement supérieur à celui de 1977, 230 millions de francs.

Comparé au bénéfice « économique » de l'année précédente (2), le bénéfice net après impôt ressort, après déduction des intérêts minoritaires, à 67,7 millions de francs, soit + 6,3 %.

La marge brute d'autofinancement après impôt (M.B.A.), 153 millions de francs, est en augmentation de 19,2 % sur la M.B.A. « économique » de 1977 (2).

Ces résultats s'entendent notamment, outre les déductions déjà effectuées ci-dessus,

● Après :
— provision pour participation 1978 .... 12,1 MF
— provision pour investissement (participation) .... 6,6 MF
— provision pour hausse de prix .... 2,5 MF
— provisions exceptionnelles .... 7,1 MF

● Et après réintégration de :
— la provision pour participation 1977 .... 14,2 MF
— la provision pour investissement 1972 (participation) .. 4,6 MF

Société mère Legrand S.A.

Le chiffre d'affaires H.T., 903,1 millions de francs, enregistre une progression de 4,8 %.

Le bénéfice net comptable après impôt, 47,4 millions de francs, augmente de 5,3 % par rapport au bénéfice « économique » de 1977 (2), 45 millions de francs.

La marge brute d'autofinancement après impôt, 101,6 millions de francs, s'améliore de 3 % par rapport à la M.B.A. de l'année précédente (2), 98,7 millions de francs.

Les investissements de l'exercice ont atteint 85 millions de francs, soit plus de 9 % du chiffre d'affaires H.T.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires à Limoges, le 28 juin 1979, à l'effet d'approuver :

● Les comptes de l'exercice 1978 et, notamment, le bilan réévalué, qui fait apparaître à fin 1978 des écarts de réévaluation d'un montant total de 133,7 millions de francs.

● La mise en paiement d'un dividende unitaire de 29,50 F, soit une majoration de 20,4 %.

Le conseil a, d'autre part, décidé de convoquer, à la suite de cette assemblée, une assemblée générale extraordinaire, à l'effet :

● De répartir aux actionnaires une action gratuite nouvelle, jouissance 1er janvier 1979, pour cinq anciennes, par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation.

● De l'autoriser à procéder éventuellement à une émission d'obligations convertibles en actions de la société d'un montant maximal de 200 millions de francs ou de sa contre-valeur en toutes devises.

Une lettre sera adressée prochainement aux actionnaires pour leur commenter plus en détail les comptes de l'exercice 1978.

En ce qui concerne les trois premiers mois de 1979, le chiffre d'affaires de Legrand S.A. progresse de 17,5 %, à structure comparable.

(1) Compte tenu de l'intégration de nouvelles filiales, une française, Sariam, et quatre étrangères, Pial au Brésil, Weg en Allemagne, Elliniki Legrand en Grèce, et Simapel au Maroc.

(2) C'est-à-dire hors incidences d'une plus-value sur lease-back et de provisions exceptionnelles pour investissements à l'étranger.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

Le conseil d'administration de la société Précision mécanique Labinal s'est réuni le 5 avril 1979 sous la présidence du général Philippe Maurin.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 12,75 MF contre 5,91 MF pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net consolidé s'élève à 22,70 MF contre 9,32 MF au 31 décembre 1977.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires la distribution d'un dividende de 8 F par action, soit 12 F avec avoir fiscal, contre 6,5 F par action, soit 9,75 F avec avoir fiscal précédemment.

Il proposera également la nomination, comme administrateur, de M. Maurice Laurent, président-directeur général de la société Trindel.

BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE DU NORD (EUROBANK)

79-81, boulevard Haussmann Paris (8e)

Le conseil d'administration s'est réuni le 6 avril 1979.

Il a d'abord constaté que les accusations portées contre l'Eurobank, dans un livre publiant des documents intérieurs de la banque, sont sans fondement : il n'est, pour le prouver, que de se référer aux chiffres des concours accordés par l'Eurobank à sa clientèle, chiffres qui sont communiqués régulièrement aux autorités de contrôle.

Il a ensuite procédé à l'examen et a approuvé les comptes de l'exercice 1978, lesquels peuvent être jugés satisfaisants.

Le bénéfice net, après impôts, amortissements et provisions, ressort à 40,8 millions de francs contre 35,4 millions en 1977, soit une augmentation de 15,2 % d'une année sur l'autre.

La très forte progression du bilan qui passe de 14,2 à 19,5 milliards de francs s'explique pour l'essentiel par l'intégration dans le bilan d'un poste, valeurs données en pension, figurant autrefois dans les rubriques hors bilan, ainsi que par l'augmentation en cours d'année des dépôts des correspondants bancaires et particulièrement de ceux des actionnaires.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale, convoquée pour le 16 mai, de ne pas procéder à une distribution de dividendes afin de porter en réserves les bénéfices de l'exercice écoulé. Il a, en outre, convoqué pour cette même date une assemblée générale extraordinaire en vue d'autoriser le conseil à augmenter le capital de 350 à 400 millions de francs, soit par incorporations de réserves, soit par apports en numéraire.

SILIC

Les loyers du premier trimestre de l'exercice 1979, et ceux émis le 1er avril pour le deuxième trimestre, non compris par conséquent les émissions complémentaires d'ici au 30 juin, s'élèvent à 28 798 000 F, contre 25 668 000 F, pour la période correspondante de l'année 1978.

Worms Investissement

L'assemblée générale réunie le 4 avril sous la présidence de M. de Feis a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 10 101 919,54 F, contre 4 223 000,22 F en 1977.

L'assemblée a fixé le dividende à 11,45 F par action, contre 9,60 F pour l'exercice précédent.

Compte tenu du crédit d'impôt de 2,17 F, le revenu global s'élève à 13,62 F par action.

Ce dividende est représenté par deux coupons payables le 9 avril :
— le coupon numéro 16, payable 5,36 F net et assorti d'un crédit d'impôt de 0,40 F, correspondant au revenu des obligations françaises non indexées ;
— le coupon numéro 17, correspondant aux autres revenus, payable 6,09 F net et assorti d'un crédit d'impôt de 1,77 F, dont une somme de 3,19 F et assortie d'un crédit d'impôt de 1,53 F représente les revenus d'actions émises en France.

Le conseil a maintenu à quatre mois le délai pendant lequel les actionnaires auront la faculté de réinvestir leur dividende en actions Worms Investissement, en bénéficiant de l'exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a pris acte de ce que M. Pierre Laure n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat d'administrateur. Elle a, en outre, renouvelé celui de M. Raymond Roche pour une période de trois années.

SIMCO

Le conseil d'administration de Simco, qui s'est réuni le 4 avril 1979 sous la présidence de M. Maurice Gontier, a pris connaissance de l'activité de la Société et a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

Les comptes de l'exercice 1978 font apparaître, après dotation aux amortissements et provisions de 9 398 836 F, un bénéfice de 79 303 334,21 F (dont 3 912 039,01 F de plus-values sur ventes d'appartements) contre, en 1977, 75 608 318,21 (dont 7 302 818,05 F de plus-values).

Après affectation aux réserves, le bénéfice disponible s'établit à 75 338 167,50 F, soit 13,19 F par action : il sera proposé à l'assemblée générale, prévue le 7 juin, de distribuer un dividende de 12,50 F par action contre 11,50 F au titre de l'exercice précédent et d'affecter 0,69 F par action au report à nouveau.

La société poursuit le développement de son patrimoine :

— Elle a achevé au mois d'octobre 1978 la deuxième tranche de 2 865 m2 de l'immeuble de bureaux situé dans la zone d'activité de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que l'immeuble de la rue de l'Est à Paris 20e (61 appartements). Ces ensembles ont été entièrement loués dès leur achèvement.

— Elle termine la construction de l'immeuble de 57 appartements de la rue de Bagnolet à Paris 20e.

— Elle a mis en chantier, en novembre 1978, une importante opération portant sur 208 appartements à Paris 18e, l'état d'avancement des travaux permet d'espérer la livraison des immeubles à la fin du deuxième trimestre 1980.

PRICEL

En 1978, le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Pricel est resté stable à 2 114 millions de francs, contre 2 081 millions en 1977.

La restructuration du groupe, maintenant très avancée, a entraîné une amélioration sensible des résultats : les comptes consolidés provisoires font en effet apparaître un bénéfice net (part du groupe) de 56,4 millions de francs, contre 18,9 millions en 1977 (+ 200 %), soit par action 24,57 F, contre 8,21 F.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de la société pour l'exercice 1978, qui se soldent par un bénéfice net de 30,1 millions de francs, contre une perte de 18,1 millions en 1977.

Du fait de l'amélioration des résultats et des perspectives encourageantes pour 1979, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 8 F par action, auquel s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor de 4 F, au lieu de 5 F plus 2,50 F pour l'exercice précédent (+ 60 %).

Depuis le début de l'année 1979, Pricel a réalisé diverses cessions pour un montant global supérieur à 150 millions de francs, y compris la vente de 70 % de la Banque veuve Morin-Pons à la Dresdner Bank ; a complété à hauteur de 100 % sa participation dans le capital de la filiale qui contrôle la majeure partie des affaires industrielles situées à l'étranger.

UFIMEG

Le conseil d'administration d'UFIMEG s'est réuni le 5 avril 1979 sous la présidence de M. Maurice Grimaud. Il a examiné et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978 et qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 28 juin 1979, à 10 h. 30, au Royal Monceau, 39, avenue Hoche à Paris-8e.

Les recettes provenant de la gestion des immeubles se sont élevées à 35 307 000 F et les recettes totales à 36 658 000 F, en augmentation de 9,8 % par rapport aux chiffres de l'exercice précédent d'une durée exceptionnelle de quinze mois, ramenés à douze mois.

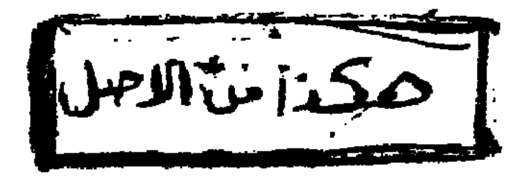
Le résultat net de l'exercice ressortant à 24 087 807,23 F, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de fixer le dividende à 7,50 F par action dont 1,71 F exonéré de l'impôt sur le revenu.

RANK XEROX

Rank Xerox vient de lancer la Xerox 740, qui est un nouveau système de reproduction de microfiches multivues.

La Xerox 740 agrandit et reproduit sur papier courant non traité, en moins de quinze secondes, des copies nettes et contrastées.

Ce nouveau matériel, avec objectif interchangeable, allie la simplicité à la fiabilité.



LES MARCHÉS FINANCIERS

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	23 fév.	6 avril
Indice général	105,8	111,8
Assurances	167,2	189,4
Banq. et sociétés financ.	95,5	99,4
Sociétés foncières	100,4	102,9
Sociétés investiss. portef.	119	122,2
Agriculture	101	102,8
Aliment., brasseries, distill.	102,1	109,2
Autom., cycles et l. équip.	109,2	114,6
Bâtim., matér. constr., t.P.	121,4	131,8
Caoutchouc (ind. et comm.)	67,3	67,3
Carrières salines, charbon.	100,1	103,5
Constr. mécan. et navales	95,8	103,3
Hôtels, casinos, thermal.	136,3	142,9
Imprimeries, pap., cartons	78,7	77,5
Magas., compt. d'exportat.	91,5	95
Matériel électrique	126,5	137,9
Métall., con. des pr. métal	38,3	39,5
Mines métalliques	89,9	99,7
Pétroles et carburants	87,5	87,5
Prod. chimiq. et at.-méd.	138	148,3
Services publics et transp.	100,5	100
Textiles	119,2	121,5
Divers	121,8	130,8
Valeurs étrangères	111,2	118
Valeurs à rev. fixe ou ind.	145,3	143,9
Rentes perpétuelles	58,1	54,9
Rentes amortis., fonds gar.	238,2	234,4
Secteur industriel publ. à rev. fixe	99,8	98,8
Secteur industriel publ. à rev. ind.	327,7	387,2
Secteur libre	110,1	110,8

INDICES GÉNÉRAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	254,8	252,1
Val. franç. à rev. variable	733,2	774,9
Valeurs étrangères	821,9	872,1

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Crouzet	1 p. 4	11
Préc. mécan. Labinal	1 p. 3	19 70
Sagem	2 p. 9	102 ..
Finsider	2 p. 1	. ..
Finsider	1 p. 1	. ..
Rolinco N. V.	1 p. 20	. ..

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6 4	6 4
1 dollar (en yens)	215 30	214 40

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 6 1/2 %

LONDRES

Le Stock Exchange progresse à l'ouverture d'une nouvelle période de crédit, lundi 9 avril. Les Fonds d'État sont soutenus et les pétroles recherchés. Seules les mines d'or sont irrégulières.

Or (ouverture) (dollars) 248 . contre 249 .

VALEURS	CLOTURE 5 4	COURS 9 4
Beecham	698	696 ...
British Petroleum (1)	11 90	11 31/32
Courtaulds	102	103
De Beers	378	378
Imperial Chemical	392 ..	396
Rio Tinto Zinc Cor.	298 ..	300 ...
Shell	748 ..	753 ...
Vickers	191 ..	192 ...
War Loan 3 1/2 %	35 1/8	35 1/8
*West Driefontein	33 ...	33 ...
*Western Holding	29	29 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

B. A. L. O.

Le *Bulletin d'annonces légales obligatoires*, daté 9 avril, publie notamment les insertions suivantes :

Musée Grévin. — Émission à 115 F de 15 000 actions de 100 F (trois pour une) et création de 55 000 actions gratuites de 100 F (une pour une ancienne). Opération portant le capital de 1,65 à 12,5 millions.

Société d'exploitation du Parc des expositions de la Ville de Paris. — Répartition des 3 000 actions gratuites de 200 F créées en représentation de l'augmentation de capital à 1 800 000 F.

SAGEM. — La clôture de l'augmentation de capital en cours est reportée au 3 mai.

Précision mécanique Labinal. — Le délai de souscription à l'augmentation de capital est prorogé jusqu'au 27 avril.

Crouzet. — La date de clôture de l'émission en cours est reportée au 26 avril.

Crédit à l'achat de matériel d'équipement « CAME ». — La date de clôture à l'augmentation de capital en cours est reportée au 9 mai.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	5 avril	6 avril
Valeurs françaises	101,5	103,5
Valeurs étrangères	117	117,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	87	—

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

THOMSON-C.S.F. — Bénéfice net pour 1978 : 158,29 millions de francs contre 123,08 millions en 1977. Chiffre d'affaires du groupe : 11 930 millions de francs, y compris la société Lignes télégraphiques et téléphoniques. Le dividende global a été fixé à 11,70 F contre 10,80 F.

TELEMECANIQUE. — Bénéfice net pour 1978 : 50,7 millions de francs (+ 29,7 %). Résultat net consolidé : 69,2 millions de francs contre 65,8 millions. Dividende global : 30,75 F contre 25,50 F.

LEGRAND. — Résultat net « économique » consolidé pour 1978 : 67,7 millions de francs (+ 6,3 %). Dividende global : 44,25 F contre 36,75 F.

MAISONS PHENIX. — Bénéfice net pour 1978 : 75,8 millions de francs contre 74,5 millions. Résultats consolidés : 116 millions contre 98,8 millions. Dividende global : 34,50 F contre 39,90 F, mais s'appliquant à un capital augmenté gratuitement de 50 % en 1978.

NESTLÉ. — Bénéfice net du groupe pour 1978 : 739 millions de francs suisses contre 830 millions en 1977. La holding (Nestlé S.A.) a réalisé un bénéfice net de 231,6 millions de francs suisses contre 232,1 millions. Dividende inchangé à 72 F.S. par action.

COMPAGNIE NAVIGATION MIXTE. — Bénéfice net pour 1978 : 20,72 millions de francs contre 14,13 millions pour 1977. Dividende global : 10,50 F contre 9,60 F.

UNION IMMOBILIERE DE FRANCE. — Bénéfice net pour 1978 : 61,24 millions de francs contre 55,29 millions. Dividende global : 12,25 F contre 11 F.

UFIMEG. — Bénéfice net pour 1978 : 24,08 millions de francs. Dividende global : 12,25 F (chiffres non comparables).

PARCOR. — Résultat net consolidé pour 1978 : 45,10 millions de francs contre 25,51 millions. Dividende global : 31,50 F (inchangé), mais s'appliquant à un capital gratuitement augmenté de 50 % en 1978.

C. I. M. T. LORRAINE. — Dividende global : 15 F contre 8,25 F.

SAUNIER-DUVAL. — Bénéfice net pour 1978 : 13,25 millions de francs contre 5,39 millions en 1977. Dividende global : 7,50 F (la société ne distribuait plus de dividende depuis 1974).

ARBEL. — Résultat net pour 1978 : 5,65 millions de francs contre 10,03 millions en 1977. Dividende global : 18,75 F (inchangé).

SOCIETE CENTRALE DE BANQUE. — Bénéfice net pour 1978 : 4,31 millions de francs contre 2,51 millions en 1977. Dividende global : 6,30 F contre 5,62 F.

BOURSE DE PARIS - 6 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	36 10	1 545
5 %	58 60	0 890
5 % 1920-1960	..	0 890
3 % amort. 45-54	71 ..	2 047
4 1/4 % 1963	98 50	2 447
Emp. N. Eq. 5½ 65	111 10	2 622
Emp. N. Eq. 6 % 66	110 ..	3 080
Emp. N. Eq. 6 % 67	104 50	5 096
Emp. 7 % 1973	4350 ..	.
Emp. 8,80 % 77	106 98	7 691
Emp. 9,80 % 1978	104 60	7 222
E.D.F. 8½ 1950	...	5 840
— 5 % 1960	... ..	0 151

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	... ..	... ..
E.D.F. parts 1959	... ..	... ..
Ch. France 3 %	168 ..	... ..
A.G.F. (Sté Cent.)	405 ..	420 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1835 ..	1825 .
Concorde	358 ..	365 ..
Epargne France	... ..	..
Financ. Victoire	276 ..	278 ..
France I.A.R.D.	212 ..	..
GAN (Sté) Centr.	655	655 ..
S.P.E.G.	178 50	174 ..
U.A.P.	554 .	555 ..
Alsacien. Banque	330 .	330 ..
Banque Hervet	200 90	201 80
Bque Hypot. Eur.	251 .	250 ..
Bque Nat. Paris	315 ..	315 .
(Li) B. Scalb. Dup	113 ..	112 ..
Banque Worms	200 ..	199 .
C.G.I.B.	d 63 ..	63 .
Cofica	95 ..	95 .
C.A.M.E.	92	88 40
Créditel	157 .	157 .
Créd. Gén. Indust.	262 ..	264 ..
Cr. Ind. Als.-Lor.	210 ..	207 ..
Crédit Lyonnais	313 80	313 50
Electro-Banque	176 .	182
Eurobail	156 50	156 50
Financière Sofal.	370 ..	385 ..
Foncia-Crédit	372 .	380 .
Fr. Cr. et B. (Cie)	..	99 90
France-Bail	335 .	334 ..
Hydro-Energie	17 55	
Immobail B.T.P.	231 50	234 50
Immobanque	334 .	325 ..
Immofice	265 ..	267 .
Interbail	260 ..	270 ..
— (obl. conv.)	252	
Laffitte-Bail	178	175 ..
Locabail Immob.	334	338 .
Loca-Expansion	140	140
Locafinancière	188 10	195 50
(Ly) Lyon. Dép. Cr	134 ..	134 .
Marseil. Crédit	236	236 .
Paris-Réescomp.	301 ..	308 .
Séquanaise Banq.	275	276 .
SLIMINCO	358	357 80
Sté Cent. Banq.	*70 50	72 90
Sté Générale	225	225
SOFICOMI	266 50	.. .
Sovabail	335	370 .
UCIP-Bail	170	173 .
Opibail	289 50	290
Un. Ind. Crédit	260	271 ..
Cie Foncière	121 40	121 40
C.G.V.	204 90	... .
Fonc. Chât.-d'Eau	...	... ..
(M.) S.O.F.I.P.	79 ..	80 .
Fonc. Lyonnaise	503	800 .
Immob. Marseille	1104	1102 .
Louvre	257	260 ..
SINVIM	139 20	141 20
Cogifi	157 .	157
Foncina	123	124
Gr. Fin. Constr.	153 50	153 50
Imminde	611 60	161 60
Imminvest	110 .	118 .
Cie Lyon. Imm.	118 10	119
UFIMEG	180 10	180 10
U.G.I.M.O.	139	140 .
Union Habit.	205	220 ..
Un. Imm. France	172 ..	174 .
Acier Investiss.	103 ..	104
Gestion Sélect.	311 .	314
Sofragi	230 ..	231 20
Abeille (Cie Ind.)	298	302
Applic. Hydraul.	257	269
Artois	99 50	102 ..
Centen. Blanzy	339	338
(NY) Centrest	139 50	139 50
(NY) Champex	142	140
Char. Réun. (p.)	3558	3549
Comindus	410 ..	410 ..
(Li) Dév. R. Nord	150 .	150 .
Electro-Financ.	291	295
(M) Et. Particip.	77 50	74 50
Fin. Bretagne	73 10	73
Fin. Ind. Gaz Eaux	575	581 .
Fin. et Mar. Part.	87 50	88 40
France (La)	531	540
La Mure	58 30	58 10
Lebon et Cie	236 60	237 50
(NY) Lordex	124 50	124 50
Cie Marocaine	33 60	33 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
HORS COTE		
Alser		
Banq. Fin. Eur.		325
Cellulose Pin	30 60	
Caparex	275	279
Ecco	985	970
Euratrap	550	558
Intertechnique	548	539
Métall. Minière		
Océanic	80	88
Prenuptia	278	285
Sab Mer Corv.		
Total C.F.N.	109	...
S.P.R.		
Ufinex	189	
Voyer S.A.	7 50	8 25
Sce v. Grinten	395	
Rorento NV	265	264 40

SICAV

Plac. Institut.	15183 65	15559 08
1re catégorie	11365 50	11142 85

9/4	Émission frais inclus	Rachat net
Actions France	137 70	131 46
Actions Sélec.	169 23	161 56
Aedificandi	205 63	196 21
A.G.F. 5000	137 55	131 32
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
764 ..	4,5 % 1973	761 10	770 ..	769	764 ..
340 ..	E.J. Lefebvre	342		353 50	347 50
115	Nouvel. Gal.	116 50	117	117	
23	De Beers (S.)	29 05	29 15	29 30	29 15
640	Deuts Bank.	640	641	642	645
395	Doone Mines	393	392	392	385
610	Du Pont Nem.	611	615	620	610
280	East Kodak	283	283 80	283	281
19	East Rand	19 40	19 70	19 30	19 30
131	Ericsson	131	130	130	129 20
235	Exxon Corp.	233	236 80	235 90	233 80
190	Ford Motor	190	188	188	188
100	Free State	100 20	100 60	100 80	100
205	Gen. Electric	210	211 20	211 60	210
68	Shell Fr (S)	67 90	67	67	66 70
580	Siemens A.G.	583	584	584	599
37	Sony	37	37 95	38 50	37 85
270	Unilever	271 50	273 50	278 50	272
25	Union Corp.	24 90	24 90	25	24 95
115	U. Min. 1/10	114 50	115	115	114 50
144	West Drief.	144	144 50	144 50	144 90
51	West Deep.	51 30	50 50	50 50	49 50
123	West Hold.	123	123 50	123 50	123
250	Xerox Corp.	250 50	248	252	252
0 95	Zambia Corp.	0 95	0 98	1	0 96
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6 4	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 323	4 329	4 30	
Allemagne (100 DM)	229 590	229 280	229	
Belgique (100 F)	14 502	14 496	14 25	
Pays-Bas (100 fl.)	213 040	212 790	210 50	
Danemark (100 krd)	82 600	82 600	82	
Norvège (100 k)	84 510	84 500	84	
Grande-Bretagne (£ 1)	8 942	9 033	9	
Italie (1 000 lires)	5 135	5 145	5 10	
Suisse (100 fr.)	253 800	253 000	251 50	
Suède (100 krs)	98 800	98 810	97 25	
Autriche (100 sch.)	31 300	31 260	31 50	
Espagne (100 pes.)	6 346	6 342	6 35	
Portugal (100 esc.)	8 938	8 936	9	
Canada ($ can. 1)	3 754	3 765	3 685	
Japon (100 yens)	2 015	2 011	1 98	

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6 4
Or fin (kilo en barre)	33700	33700
Or fin (en lingot)	33795	33790
Pièce française (20 fr.)	282 1	280 10
Pièce française (10 fr.)	216 80	219 20
Pièce suisse (20 fr.)	270 ..	279 10
Union latine (20 fr.)	242 50	240 80
Souverain	310 10	311 90
Pièce de 20 dollars	1300 40	1301 60
Pièce de 10 dollars	720 20	720 20
Pièce de 5 dollars	456 50	
Pièce de 50 pesos	1344 50	1349
Pièce de 10 florins	254 10	258 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

APRÈS L'ACCIDENT DE THREE-MILE-ISLAND

• Le bourgmestre de Huy ferme la centrale franco-belge de Tihange
• Le président de la communauté urbaine de Dunkerque s'oppose à l'agrandissement de Gravelines

L'accident survenu à la centrale américaine de Three-Mile-Island continue de provoquer de nombreuses réactions.

Le bourgmestre de Huy, dans la province de Liège, a décidé de faire fermer la centrale franco-belge de Tihange. De l'autre côté de la frontière, dans le Nord, M. Albert Denvers, président (P.S.) de la communauté urbaine de Dunkerque, s'est déclaré opposé à l'agrandissement de la centrale de Gravelines.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a déclaré le 7 avril à R.T.L. : « Dans le domaine de la sécurité nucléaire, je crains par-dessus tout l'habitude. C'est pourquoi, il faut en France que nous prenions des précautions. Nous essayons de mettre de notre côté toutes les précautions, mais peut-être y a-t-il des améliorations à apporter à la sécurité. »

Dans plusieurs villes du monde, des manifestations populaires ont été organisées contre les projets nucléaires.

● AUX ETATS-UNIS, dix mille personnes ont manifesté, à San-Francisco, contre l'ouverture prochaine d'une centrale tandis que trois mille autres protestaient, à Groton (Connecticut), contre le lancement d'un sous-marin armé de fusées atomiques. Des manifestations de moindre importance ont eu lieu aussi dans l'Indiana et la Pennsylvanie. En revanche, à Austin (Texas), les habitants, consultés par référendum, ont décidé de maintenir la participation financière de la ville à la construction d'une centrale nucléaire.

● EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, cinq mille protestataires ont défilé à Hambourg et trois mille à Francfort pour manifester leur opposition à l'installation d'un centre de traitement des déchets atomiques à Gorleben, en Basse Saxe.

● AUX PAYS-BAS, deux mille personnes ont marché sur la centrale de Boressele et ont occupé une centrale classique située à proximité.

● AU DANEMARK, quinze mille manifestants se sont rassemblés, vendredi 6 avril, devant le Parlement de Copenhague pour réclamer l'arrêt de la centrale suédoise de Barseback, située de l'autre côté du détroit de Cattegat, à 24 kilomètres seulement de la capitale danoise. Trois cent cinquante délégués du parti social-démocrate ont demandé, dimanche 8 avril, au premier ministre danois, de discuter avec les autorités suédoises de l'avenir de cette installation atomique.

● EN SUEDE, près de dix mille personnes se sont rassemblées à Stockholm pour réclamer l'arrêt des six réacteurs en service et le développement rapide des énergies de substitution. Une pétition demandant l'organisation d'un référendum sur le nucléaire a déjà recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures. D'autres manifestations ont eu lieu, notamment à Göteborg, où deux mille protestataires ont défilé.

● EN SUISSE, le bureau politique du Parti suisse du travail (communiste) exige des autorités helvétiques un moratoire de quatre ans dans la poursuite du programme de construction de centrales nucléaires et demande la nomination d'une commission scientifique et indépendante pour examiner les conditions de sécurité des centrales existantes. De son côté, l'association Helvetia Nostra, animée par l'écologiste suisse Franz Weber, en appelle au Conseil fédéral pour qu'il « incite le gouvernement français à abandonner la réalisation du surrégénérateur de Creys-Malville (Isère), distant de 70 kilomètres de Genève ».

● EN AUSTRALIE, trente mille personnes ont défilé dans les rues de Sydney pour protester contre les centrales nucléaires et l'exploitation des mines d'uranium. M. Tomuren, député de l'opposition travailliste participait à cette manifestation, la plus importante qu'ait connue la ville depuis longtemps. D'autres défilés ont eu lieu à Brisbane et à Adelaïde.

M. Denvers : non au tout-nucléaire

De notre envoyé spécial

Gravelines. — Manifestation pacifique, samedi après-midi 7 avril, à Gravelines (Nord), où un millier de personnes, répondant à l'appel du collectif régional antinucléaire, ont défilé dans les rues de la ville, en scandant des slogans comme « *Harrisburg aujourd'hui, Gravelines demain* », « *Et hop ! Gravelines plus haut qu'Hiroshima* » ou « *Le nucléaire enrichit, le capital aussi* ».

Il s'agissait également pour les manifestants de faire signer aux habitants de la commune une pétition indiquant : « *Pas de démarrage de la centrale de Gravelines* — la mise en service du premier réacteur est prévue pour juillet — *tant que le bilan de l'accident de Harrisburg n'aura pas été publié (...), tant qu'un référendum national sur le programme énergétique français n'aura pas été organisé, tant que le plan d'évacuation en cas d'alerte ne sera pas paru dans la presse et pas de mise en route du chantier des réacteurs 5 et 6* ».

M. Albert Denvers, maire de Gravelines, député (P.S.) du Nord, président du conseil général du Nord et de la communauté urbaine de Dunkerque, a, lui aussi, demandé au premier ministre de « *surseoir à toute décision portant extension de la centrale de Gravelines et de recourir à un temps d'arrêt jusqu'à ce que la lumière soit faite sur toutes les données du problème nucléaire à des fins d'utilité publique* ».

M. Denvers demande, d'autre part, à Mme Simone Veil de réunir « *d'urgence le conseil de l'information sur l'énergie nucléaire* — dont le maire de Gravelines fait partie — *pour l'inviter à se saisir de l'affaire américaine* ».

« *Ce qui s'est passé en Pennsylvanie est un mal pour un bien*, nous a déclaré M. Denvers. *Il faut en tirer toutes les leçons. Ma position est celle du parti socialiste : toutes les sources d'énergie doivent être utilisées, y compris le nucléaire. Mais pas le tout-nucléaire. Par exemple, ici à Gravelines, l'eau chaude du caravaning de quatre cents places est fournie par l'énergie solaire. Quant à la dimension prévue pour la centrale — six réacteurs — c'est trop important : l'enquête d'utilité publique n'a pas été faite pour cette extension. Il faut traiter le problème sérieusement et de bonne foi.* » — M.C.

M. RAYMOND BARRE VISITE EURODIF

Le premier ministre, M. Raymond Barre, visite, ce lundi 9 avril, la deuxième usine d'enrichissement française d'Eurodif, située au Tricastin, près de Pierrelatte, dans la Drôme. La visite de cette usine, qui utilise la technique de l'enrichissement par diffusion gazeuse et qui est vouée à des fins civiles, s'effectue en compagnie de M. André Giraud, ministre de l'industrie et ancien « patron » du Commissariat à l'énergie atomique, et de M. Jean-François Petit, président-directeur général de la société Eurodif. M. Barre se rend, en particulier, dans l'atelier où sont testés et assemblés les filtres poreux à travers lequel passe, pour y être enrichi, de l'hexafluorure d'uranium. Entrée en service commercial en mars dernier (« le Monde » du 15 mars 1979), l'usine d'Eurodif n'atteindra sa pleine capacité de production qu'en 1982.

M. SCHLESINGER : l'accident n'affectera pas le programme américain de développement de l'énergie nucléaire.

Washington (*A.F.P.*). — L'accident nucléaire de Three-Mile-Island est dû à *l'insuffisance de* la qualité de l'équipement, de la préparation du personnel et de la direction de la centrale, a affirmé M. James Schlesinger, secrétaire américain à l'énergie, lors d'une interview télévisée, diffusée le 8 avril. L'ancien président de la commission de l'énergie atomique a vivement préconisé l'application au secteur civil des mesures de sécurité en vigueur dans les installations nucléaires militaires.

Il a toutefois estimé « *encourageant* » que l'accident « *le plus grave qui se soit produit à ce jour dans le monde* » n'ait pas entraîné de pertes en vies, que les retombées radio-actives aient été « *limitées* » et que les installations aient mieux résisté que l'on aurait pu prévoir. L'accident n'affectera en aucune manière la poursuite du programme de développement de l'énergie nucléaire en tant que source énergétique, a également affirmé M. Schlesinger.

D'autre part, le Congrès des Etats-Unis va entamer dans les prochains jours une enquête sur les causes de l'accident. Celle-ci pourrait durer plusieurs mois, et même un an, estime-t-on dans les milieux du Sénat. Elle s'ouvrira dès le 10 avril devant une sous-commission sénatoriale qui a convoqué les cinq membres du comité gouvernemental de réglementation nucléaire, chargé de l'octroi d'autorisations et de la surveillance de centrales.

La même sous-commission entendra plus tard le témoignage des dirigeants de la Metropolitan Edison, propriétaire de la centrale de Three-Mile-Island.

La Chambre des représentants doit commencer sa propre enquête à la fin du mois d'avril.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Valéry Giscard d'Estaing*, qui a marié sa fille Jacinte samedi 7 avril à Authon (Loir-et-Cher), est parti le lendemain pour *Chamonix*, où il doit passer les vacances de Pâques. Le chef de l'Etat, qui est accompagné de son épouse et de son fils Henri, interrompra son séjour mardi en fin d'après-midi pour présider, mercredi, le conseil des ministres. Il pourrait regagner ensuite la Haute-Savoie et y demeurer jusqu'à la fin du week-end pascal. M. Giscard d'Estaing et sa famille séjournent à l'Auberge du Bois du Prin.

● *Un officier français*, le lieutenant Jean-Pierre Gerlotto, du 2e régiment d'infanterie de marine, a trouvé la mort, samedi 7 avril à Ati, dans le centre du Tchad, en marchant sur un engin explosif.

● *Pour protester contre la condamnation des jeunes gens poursuivis après la marche des sidérurgistes*, une banderole a été déployée dimanche 8 avril après-midi en haut des tours de Notre-Dame portant l'inscription : « *Libérez les otages du 23 mars.* » Un « *groupe de soutien pour la libération immédiate des inculpés du 23 mars* » a revendiqué cette action peu après, dans un coup de téléphone à l'Agence France-Presse.

Le numéro du « Monde » daté 8-9 avril 1979 a été tiré à 539 488 exemplaires.

A Radio-France

PAS DE GRÈVE LE MARDI 10 AVRIL

Il n'y aura pas de grève à Radio-France le 10 avril, contrairement au préavis déposé le 4 avril par le SURT-C.F.D.T., qui prévoyait un arrêt de travail. Selon un membre du bureau national du SURT-C.F.D.T., ce préavis, qui entendait affirmer « *la légalité de la grève* », était à caractère interne et ne devait pas aboutir à un arrêt de travail. « *Le caractère inhabituel du motif exposé ne constitue qu'une réponse aux attaques réitérées de la direction de Radio-France contre l'exercice du droit de grève et à la présentation systématiquement fallacieuse de la réalité des faits lors des mouvements de grève récents* », estime le bureau national, qui met cependant en garde ses adhérents et les invite « *à ne pas répondre par ce type de démarche au grave problème de l'entrave au droit de grève* ». Le bureau national en appelle à la vigilance et conclut : « *La vigilance implique le sérieux.* »

La section SURT-C.F.D.T. revient ce lundi sur les déclarations qu'elle a faites le 7 avril et déclare qu'il n'a jamais été question de faire grève le 10 avril « *à partir de 0 heure et pour un durée indéterminée* », comme l'indiquait le préavis. « *Nous avons déposé un préavis de grève le 4 avril, comme nous le faisons tous les jours depuis trois mois* » se contente-t-elle d'expliquer.

QUATRE JOURNALISTES OCCIDENTAUX AURAIENT ÉTÉ TUÉS EN OUGANDA

Selon notre correspondant en Afrique orientale, les dissidents ougandais ont annoncé, dimanche 8 avril, la prise de Fort-Portal, la ville la plus importante de l'ouest ougandais. Mais l'« *ultime assaut* », qu'ils avaient dit imminent contre le centre de Kampala, investi depuis plusieurs jours par une coalition tanzano-ougandaise (*le Monde* du 7 avril) ne s'était toujours pas produit lundi en début de matinée. Radio-Kampala a invité fonctionnaires et employés à reprendre normalement le travail lundi et à « *cesser de propager des rumeurs* », faute de quoi des sanctions seraient prises. D'un autre côté, les sociétés pétrolières occidentales auraient décidé de ne plus ravitailler le pays en essence, en attendant le règlement, au moins partiel, d'une note qui s'élèverait à 14 millions de dollars.

D'autre part, quatre journalistes occidentaux, deux Suédois et deux Allemands de l'Ouest, auraient été tués récemment en Ouganda par la police secrète du président Idi Amin, affirme, lundi 9 avril, le correspondant en Afrique orientale du *Daily Express*.

Selon le quotidien britannique, les deux Suédois, dont les noms n'ont pas été précisés, seraient les correspondants des journaux *Expresse* et *Svenska Dagbladet* de Stockholm. Les deux Allemands seraient Hans Bolliger et Wolfgang Stiens, représentant le magazine *Stern*.

Soupçonné d'être le « tueur de l'Oise » un gendarme est écroué

Celui qu'il est convenu d'appeler le « tueur de l'Oise », M. Alain Lamare, vingt-trois ans, gendarme du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (P.S.I.G.) de Chantilly (Oise), a été arrêté dimanche *8 avril, vers 2 heures du matin.*

M. Lamare est l'auteur présumé du meurtre, le 1er décembre 1978, d'une auto-stoppeuse, Mlle Yolande Razewski, vingt ans, et de trois autres tentatives de meurtre sur des jeunes femmes (*l'une d'elles, Mlle Andrée Poirée,* dix-neuf ans), est paralysée des jambes, une balle l'ayant atteinte à la colonne vertébrale le 29 décembre 1978) (*le Monde* daté 31 décembre 1978 - 1er janvier 1979). D'autre part, le gendarme de Chantilly est accusé du piégeage à l'explosif de quatre véhicules volés, du vol de quinze voitures et d'une agression à main armée au bureau de poste de Sénarpont (Somme). Mme Marie Brossy-Patin, juge d'instruction au tribunal de Senlis, a inculpé, dimanche 8 avril au soir, M. Alain Lamare d'assassinat, de tentatives d'assassinats, de vols et de recels.

Le gendarme Lamare — qui travaillait dans le peloton spécialement chargé de la recherche du « tueur de l'Oise » — n'a été suspecté que le samedi 7 avril, après la diffusion d'un nouveau « portrait-robot », qui a semble-t-il, alerté ses anciens collègues de la brigade de Clermont (*Oise*), où il avait travaillé d'avril 1976 à *août 1977*. Cela dit, son appartenance à la gendarmerie et ses connaissances ont permis au « tueur de l'Oise » d'échapper aux recherches de la gendarmerie à de nombreuses reprises.

Cependant, depuis le 10 août 1978, date de réception d'une lettre par le commissaire central de Creil (*le Monde* du 2 janvier), on pouvait imaginer que le meurtrier appartenait soit à la police, soit à la gendarmerie. La lettre était en effet « truffée » de termes appartenant au vocabulaire policier.

● *Un accident mortel* s'est produits, dimanche 8 avril vers 17 heures, à Apremont, près de Senlis, sur le passage d'une 504 de la gendarmerie, transportant le « tueur de l'Oise », que suivaient, à vive allure, des voitures de presse. Un jeune garçon de quatorze ans, passager d'une mot, a été tué et son pilote blessé.